



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité

Au nom des membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts, établi en application de l'alinéa c) du paragraphe 59 de la résolution susmentionnée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et le rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de les faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts  
sur la République centrafricaine créé  
par la résolution 2127 (2013)  
du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Aurélien **Llorca**

(*Signé*) Paul-Simon **Handy**  
Expert

(*Signé*) Ahmed **Himmiche**  
Expert

(*Signé*) Ruben **de Koning**  
Expert

(*Signé*) Carolina **Reyes Aragón**  
Experte

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 novembre 2014).



## **Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité**

### *Résumé*

Malgré la signature à Brazzaville le 23 juillet 2014 d'un accord de cessation des hostilités, les groupes armés contrôlent encore presque toutes les zones habitées de la République centrafricaine ou y exercent encore une influence.

Même si les conditions générales de sécurité semblent s'être en partie améliorées, en particulier à Bangui, le Groupe d'experts estime que quelque 2 000 soldats de l'ex-Séléka, sans compter ceux cantonnés à Bangui, et quelque 1 500 miliciens associés au mouvement anti-balaka font toujours peser une menace permanente sur la paix, la sécurité et la stabilité du pays, qui demeure de fait divisé.

Par ailleurs, les conditions de sécurité en République centrafricaine ne pourront vraiment s'améliorer que si les États voisins continuent de manifester leur attachement au processus de paix. Dans l'exercice de son mandat, le Groupe d'experts a recensé plusieurs incidents qui se sont produits dans le nord du pays, à la frontière avec le Tchad, notamment des meurtres de civils, des incendies de villages et des déplacements forcés. Du fait de ces attaques récurrentes commises par des groupes armés non identifiés et des unités de l'ex-Séléka sous le commandement du général de brigade Mahamat Alkhatim, une zone tampon a été créée entre le Tchad et les préfectures centrafricaines de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé.

De plus, l'éclatement croissant des principaux groupes armés opérant dans le pays et l'implosion récente du Front populaire pour la renaissance de Centrafrique, la nouvelle structure politique représentant les ex-Séléka, constituent des obstacles importants à la stabilisation du paysage politique dans la perspective de la tenue, en février 2015, d'élections présidentielle et législatives libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous.

Depuis le 5 décembre 2013, les affrontements directs entre les ex-Séléka et les forces anti-balaka ont été rares, mais les deux groupes armés, en particulier les anti-Balaka, n'ont cessé de prendre les civils pour cible. Dans ce contexte, l'attaque contre les positions Séléka à Batangafo (préfecture de l'Ouham), menée dans la semaine qui a suivi la signature de l'accord de cessation des hostilités à Brazzaville par l'un des commandants anti-balaka les plus en vue, qui est membre de la structure de commandement et de contrôle de l'aile militaire de la Coordination nationale des libérateurs du peuple centrafricain de Patrice Édouard Ngaïssona, également connue sous le nom de Mouvement des patriotes anti-balaka, illustre le doute qui plane quant à l'engagement réel des dirigeants politiques de mettre fin aux hostilités.

En outre, le Groupe d'experts estime que la rivalité entre les représentants politiques des groupes armés qui convoitent des postes ministériels et entre les commandants militaires qui cherchent à contrôler les ressources est à l'origine des luttes intestines entre des éléments de l'ex-Séléka et des factions anti-balaka rivales. La nomination du chef d'un groupe armé dénommé « Révolution et justice » au poste de ministre de la jeunesse et des sports dans le nouveau cabinet de transition renforce l'impression que commander un mouvement politico-militaire peut donner accès à

des postes de haut niveau au sein du Gouvernement et, partant, valide la stratégie des fauteurs de troubles politiques.

Depuis que la République centrafricaine a été suspendue du Processus de Kimberley en mai 2013, on estime que 140 000 carats de diamants d'une valeur de 24 millions de dollars des États-Unis ont été exportés clandestinement. En mai 2014, les autorités belges ont saisi 6 634 carats qui avaient été expédiés via Kinshasa puis Doubaï à Kardiam, société sise à Anvers (Belgique), qui est la succursale belge de la société centrafricaine de commercialisation de diamants, Badica.

Le Groupe d'experts pense que certains diamants saisis en Belgique provenaient de Sam-Ouandja et de Bria (préfecture de la Haute-Kotto) dans l'est du pays, où les forces de l'ex-Séléka prélèvent des taxes sur les aéronefs qui transportent des diamants et reçoivent des collecteurs de diamants des paiements en échange d'une protection. Les membres de groupes associés au mouvement anti-balaka sont, quant à eux, impliqués dans la production artisanale de diamants autour de Berberati et de Carnot (préfecture de la Mambéré-Kadéï) dans l'ouest. Même s'ils sont souvent sortis clandestinement du pays, ces diamants entrent aussi dans le circuit de commercialisation officiel, si bien que le principal bureau d'achat, la Sodiam, a dû prendre des mesures pour combattre ce phénomène.

Le trafic d'or centrafricain, estimé à environ 2 tonnes par an, passe principalement par le Cameroun. Participent à ce trafic des collecteurs de Yaloké (préfecture de l'Ombella-Mpoko) et de Boda (préfecture de la Lobaye) qui se sont enfuis au Cameroun pour échapper aux attaques inspirées par des motifs religieux que des groupes anti-balaka mènent depuis janvier 2014 et qui ont abouti à leur prise de contrôle des mines d'or artisanales aux alentours de Yaloké. À Ndassima, près de Bambari (préfecture de la Ouaka), les forces de l'ex-Séléka perçoivent environ 150 000 dollars par an de taxes sous forme de production d'or locale, qui est estimée à 180 kilogrammes par an. Un même montant est prélevé sur les ventes de café de Bambari au Soudan. Ces systèmes de taxation parallèles procurent aux dirigeants de l'ex-Séléka, en particulier au général Ali Darrassa Mahamat, une source constante de revenus, qui lui permet d'assurer l'entretien des forces sur le terrain.

Le Groupe d'experts n'a pas encore constaté de violation grave de l'embargo sur les armes au profit des groupes armés, mais il n'a pas pu se rendre dans le nord-est de la République centrafricaine en raison de difficultés logistiques et des problèmes de sécurité. Il continue néanmoins d'enquêter sur les réseaux de contrebande qui fournissent des munitions de chasse aux groupes anti-balaka. Il a également recensé le premier cas où des mercenaires occidentaux fournissaient une formation et une aide à un groupe armé.

La situation humanitaire reste très précaire en République centrafricaine. Dans un pays de 4,6 millions d'habitants, 2,5 millions de personnes ont toujours besoin d'une aide humanitaire. Bien que les organisations non gouvernementales et les partenaires humanitaires internationaux aient intensifié leur présence et leurs opérations, l'insécurité, les problèmes logistiques et le manque de fonds demeurent les principaux obstacles empêchant le pays de sortir de la situation d'urgence humanitaire dans laquelle il se trouve.

Du 5 décembre 2013 à la mi-août 2014, le Groupe d'experts a recensé au total 1 034 incidents liés au conflit, dont 247 cas où l'acheminement de l'aide humanitaire avait été entravé. Au cours de la même période, il a également enregistré dans sa

base de données le meurtre de 3 003 civils dans tout le pays, dont 22 agents humanitaires.

Dans le présent rapport, le Groupe d'experts décrit l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en République centrafricaine depuis la publication de son rapport d'activité le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ([S/2014/452](#)), présente de nouvelles études de cas et formule des recommandations à l'intention du Conseil et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

## I. Historique

### A. Mandat et nominations

1. Par sa résolution 2127 (2013) du 5 décembre 2013, le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions à la République centrafricaine et créé un comité (le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine) et un groupe d'experts (le Groupe d'experts sur la République centrafricaine) chargé de surveiller l'application des sanctions. Par la résolution 2134 (2014), adoptée le 28 janvier 2014, le Conseil a imposé des mesures supplémentaires (interdiction de voyager et gel des avoirs) aux personnes et entités responsables des actes énumérés aux paragraphes 36 et 37 de ladite résolution et prorogé le mandat du Comité et du Groupe d'experts jusqu'au 27 janvier 2014.

2. Le 13 février 2014, le Secrétaire général a nommé, en consultation avec le Comité, les cinq membres du Groupe d'experts (S/2014/98), qui comprend un expert des questions régionales (Paul-Simon Handy), un expert en armement (Ahmed Himmiche), un expert des questions financières et des ressources naturelles (Ruben de Koning), un expert des groupes armés, qui est aussi le coordonnateur du Groupe (Aurélien Llorca) et une experte des questions humanitaires (Carolina Reyes Aragón).

3. Les experts sont établis dans leurs pays mais le Groupe a maintenu une présence quasiment permanente à Bangui tout au long de la période d'enquête de son mandat, entre mars et août 2014, et s'est rendu par la route dans les localités suivantes : Bambari, Batalimo, Batangafo, Béloko, Bémal, Berberati, Boali, Boda, Boguila, Bossangoa, Bouar, Bouca, Cantonnier, Carnot, Damara, Gadzi, Grimari, Guen, Markounda, Mbaïki, Paoua, Sibut et Yaloké. En raison d'une pénurie de carburant pour les opérations aériennes de l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine et d'autres types de restrictions, le Groupe d'experts n'a pu aller par avion qu'à Ndélé et Bria. Au niveau régional, il s'est rendu trois fois au Cameroun (Batouri, Bertoua, Douala, Kenzou et Yaoundé) et a effectué une visite au Gabon (Libreville), au Congo (Brazzaville) et en République démocratique du Congo (Kinshasa).

4. Le 26 juin 2014, le Groupe d'experts a présenté son rapport d'activité (S/2014/452) au Président du Conseil de sécurité, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 59 de la résolution 2127 (2013). Ce rapport a été publié le 1<sup>er</sup> juillet 2014 sur le site Web du Conseil de sécurité à la suite de consultations tenues le 29 mai 2014 entre le Groupe d'experts et le Comité.

### B. Méthode

5. Le Groupe d'experts entend se conformer aux normes recommandées par le Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (S/2006/997, annexe) en se fondant sur des documents authentiques et vérifiés et, dans la mesure du possible, sur des éléments de preuve concrets et sur des observations faites directement sur les lieux par les experts eux-mêmes, y compris des photographies. Quand une inspection physique était impossible, le Groupe d'experts s'est efforcé de corroborer les informations auprès de multiples sources indépendantes pour répondre aux

normes les plus élevées en privilégiant les déclarations des acteurs principaux et des témoins directs des événements.

6. Le Groupe d'experts entend être aussi transparent que possible mais, au cas où l'identification des sources exposerait celles-ci ou d'autres personnes à des risques inacceptables pour leur sécurité, il s'abstiendra de révéler la source de l'information et versera les éléments de preuve correspondants aux archives de l'Organisation des Nations Unies.

7. Par souci d'équité, le Groupe d'experts s'efforcera, s'il y a lieu et si possible, de mettre à la disposition des parties tous renseignements figurant dans le rapport sur les actes dont elles pourraient être appelées à répondre, pour qu'elles puissent les examiner, faire des observations et y répondre dans un délai donné.

8. Le Groupe d'experts garantit l'indépendance de ses travaux contre toute tentative visant à compromettre son impartialité ou à donner l'impression qu'il a un parti pris. Il a approuvé le texte du présent rapport, ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent, sur la base d'un consensus, avant que le Coordonnateur le transmette au Président du Conseil de sécurité.

9. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la longueur des documents, en particulier les résolutions 52/214, 53/208 et 59/265, le Groupe d'experts a décidé de faire figurer une partie de ses études de cas et conclusions dans les annexes au présent rapport.

### **C. Coopération avec les parties prenantes et les organisations**

10. Le Groupe d'experts se félicite une fois encore de l'excellente coopération offerte par les autorités de transition de la République centrafricaine et, en particulier, par le gouvernement de l'ancien Premier Ministre, André Nzapayéké. Au niveau de la présidence, il attend avec intérêt la nomination d'un nouveau chargé de liaison suite à l'investiture d'un nouveau cabinet le 26 août 2014.

11. Le Groupe d'experts reçoit un concours précieux de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et entretient de bonnes relations de travail avec l'Opération Sangaris et la Force de l'Union européenne en République centrafricaine. Il a également bénéficié de l'excellente coopération de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), qui lui a fourni, selon que de besoin, des escortes armées pour l'accompagner sur le terrain. En général, le Groupe d'experts a entretenu une collaboration fructueuse avec un large éventail d'intervenants, d'entreprises, de particuliers et d'organisations à l'échelon international.

12. Le Groupe d'experts a envoyé 84 communications officielles à 51 États, organisations et entités privées et a reçu jusqu'ici 45 réponses contenant les renseignements demandés, neuf communications étant restées sans réponse (voir annexe 1). La coopération apportée par les États Membres voisins de la République centrafricaine est décrite ci-après (voir par. 13 à 15).

## II. Menaces contre la paix et la sécurité

### A. Contexte politique et régional

13. Comme il est expliqué dans le rapport d'activité, on ne peut comprendre les cycles de violence successifs qui ont déchiré la République centrafricaine depuis le début des années 90 (voir S/2014/452, par. 34) sans connaître l'histoire de l'Afrique centrale. Pour approfondir sa compréhension de la région, et conformément aux dispositions des résolutions 2127 (2013) et 2134 (2014) du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts a demandé officiellement par écrit à se rendre au Cameroun (le 17 mars et le 9 juillet 2014), au Congo (le 10 juin et le 9 juillet 2014), en Ouganda (le 9 juin et le 9 juillet 2014), en République démocratique du Congo (le 16 juillet 2014), au Soudan (les 10 et 16 juin 2014), au Soudan du Sud (le 10 juillet 2014) et au Tchad (les 3, 5 et 26 juin 2014).

14. Aucune des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays voisins de la République centrafricaine sollicitées n'a répondu officiellement au Groupe d'experts, à l'exception de l'Ouganda (qui a répondu à sa deuxième lettre), de la République démocratique du Congo et du Tchad<sup>1</sup>. Dans certains cas, même l'intervention du Président du Comité n'a pas abouti. Le 12 septembre 2014, le Président a organisé une réunion avec les représentants des États concernés afin d'évoquer l'absence de réponses aux demandes d'information et de visites. Le manque de coopération de certains États de la région, notamment du Congo, du Soudan et du Soudan du Sud, a empêché le Groupe d'enquêter comme prévu sur des questions relevant de son mandat.

15. Cependant, le Groupe tient à remercier les Gouvernements du Cameroun et de la République démocratique du Congo d'avoir facilité les visites de plusieurs experts au cours de la période considérée, même si ces pays n'ont pas envoyé de réponse officielle ni répondu aux demandes d'informations.

#### Contexte politique

16. Comme indiqué dans la section consacrée aux groupes armés (voir plus loin par. 47 à 110), on a assisté à une recrudescence des conflits internes, au sein de l'ex-Séléka et des anti-Balaka, ce qui a compliqué le commandement et le contrôle de ces forces. Ces dissensions pourraient annoncer une nouvelle phase d'éclatement des groupes armés<sup>2</sup>.

17. Les tensions ont été particulièrement manifestes dans le cadre des initiatives de médiation du Gouvernement et de la communauté internationale, qui ont amené les groupes armés à dévoiler leurs desseins et à chercher à se positionner, comme ce fut le cas avant le Forum pour la réconciliation nationale en République centrafricaine, tenu à Brazzaville, du 21 au 23 juillet 2014 (voir plus loin par. 25 à 29),

<sup>1</sup> La Mission permanente du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies a répondu le 21 avril 2014 à la lettre du Groupe d'experts dans laquelle il demandait à se rendre au Cameroun du 12 au 19 avril.

<sup>2</sup> Le 25 août 2014, de violents affrontements armés se sont produits à Bambari entre les forces de l'ex-Séléka fidèles au général Damane Zakaria et au général de brigade Joseph Zoundeko, chef d'état-major, et des éléments placés sous les ordres du général Ali Darrassa Mahamat, commandant régional de la Séléka. De même, des factions anti-balaka se sont violemment affrontées en juillet et en août 2014 (voir par. 47 à 110).

et à l'occasion du remaniement ministériel du 22 août 2014. Dans les deux cas, il y a eu un regain de tension au sein de l'ex-Séléka comme parmi les anti-Balaka.

*Le Gouvernement de transition*

18. Sur le plan politique, le principal événement intervenu au cours de la période considérée a été la formation, le 22 août 2014, d'un nouveau Gouvernement placé sous la conduite du Premier Ministre Mahamat Kamoun<sup>3</sup>, le premier musulman à occuper une telle fonction depuis l'indépendance du pays. Sa nomination a été critiquée pour d'autres raisons par la plupart des acteurs locaux et internationaux, et elle apparaît comme le signe le plus manifeste de la volonté résolue de la Présidente Catherine Samba-Panza, qui dirige le Gouvernement de transition, de prendre en mains le processus de transition politique.

19. Entre janvier et août 2014, les difficultés rencontrées par le Gouvernement précédent, sous la direction du Premier Ministre Nzapayéké, dans la mise en œuvre de la feuille de route pour achever la transition, ont sérieusement entamé sa crédibilité, et il a très peu progressé sur certains aspects essentiels. Il n'a notamment pas réussi à encourager la réconciliation entre les anciens membres de la Séléka et les anti-Balaka. Au-delà d'actes symboliques tels que l'organisation de manifestations et de rencontres sportives, l'absence de stratégie cohérente intégrant des initiatives de réconciliation nationale et internationale semble avoir été la principale pierre d'achoppement. En outre, le Gouvernement n'a pas manifesté publiquement son soutien aux efforts déployés par les organisations non gouvernementales nationales pour faciliter les pourparlers directs entre les anciens membres de la Séléka et les anti-Balaka et il les a tenus à l'écart de sa stratégie de réconciliation.

20. Des petites organisations non gouvernementales locales, telles que Pareto et Mou-Da, ont œuvré activement au rapprochement entre les principaux groupes armés. Du fait de leur création récente (2014) et de leur manque d'expérience de la médiation et de la réconciliation, le Gouvernement n'a pas jugé utile de les soutenir. Néanmoins, Pareto a remporté un succès de taille en parvenant à réunir les ex-Séléka et les anti-Balaka autour de la table des négociations à Bangui (mai-juillet 2014) et à Bambari (juillet-août 2014). Avant le Forum de Brazzaville, Pareto avait préparé le terrain pour un accord de cessation des hostilités, dont la signature a été reportée à cause de la tenue du Forum<sup>4</sup>. Par ailleurs, les autorités de transition ont largement coopéré avec certaines organisations non gouvernementales internationales travaillant dans le domaine de la réconciliation. Des organisations comme le Centre pour le dialogue humanitaire et la communauté Sant'Egidio, qui

---

<sup>3</sup> Fait positif, le nouveau Gouvernement et le nouveau Cabinet de la présidence comptent moins de ministres-conseillers que le Gouvernement précédent, dans lequel la plupart étaient sous-occupés.

<sup>4</sup> Le Groupe d'experts s'est entretenu avec Sébastien Wénézoui à Bangui le 17 août 2014 et avec Eric Nériss Massi le 29 juillet 2014, ainsi qu'avec des représentants des organisations Pareto et Mou-Da (en juillet et août 2014). Il a également rencontré le représentant spécial du Président congolais Denis Sassou Nguesso, qui assure la présidence du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Libreville (Bangui, 1<sup>er</sup> août 2014) (voir annexe 2).

ont déjà joué un rôle de médiateur en République centrafricaine, continuent d'aider le Gouvernement<sup>5</sup>.

21. Les résultats obtenus par le Gouvernement de transition sont également médiocres dans le domaine du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne la réorganisation des Forces armées centrafricaines (FACA) et le rétablissement du système de justice militaire, comme l'illustre l'appel au désarmement volontaire lancé le 8 juin 2014 par le Premier Ministre qui n'a permis de récupérer qu'un petit nombre de vieux fusils et de munitions (voir plus loin par. 151 à 186).

22. Les rivalités personnelles entre les membres du Gouvernement, notamment le refus de dialoguer avec des ministres de l'ex-Séléka, les nominations fondées sur des motifs personnels, ethniques ou régionaux<sup>6</sup>, et l'absence de système objectif de mesure des résultats, sont autant de raisons pour lesquelles le Gouvernement de transition, où de hauts fonctionnaires sont sous-utilisés, est jugé inefficace<sup>7</sup>.

#### *Médiation internationale*

23. Plusieurs organes et commissions, chargés d'assurer l'application des décisions du Gouvernement de transition, participent aux efforts internationaux de médiation. Malgré les difficultés initiales, la coordination s'est sensiblement améliorée au cours des derniers mois. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et les principaux partenaires de la République centrafricaine jouent de plus en plus un rôle de partenaire stratégique du Gouvernement de transition dans le cadre du Groupe des huit partenaires<sup>8</sup> pour la République centrafricaine, qui apporte un appui au Groupe de contact international et de l'équipe de médiation (voir annexe 3)<sup>9</sup>. Toutefois, le Comité technique de suivi de l'Accord de Libreville doit encore faire

<sup>5</sup> Du 10 au 12 juin 2014, le Centre pour le dialogue humanitaire a organisé une réunion préparatoire du Forum de réconciliation qui se tiendra à Bangui avant la fin de 2014. Le Centre a déjà joué un rôle important de facilitation à l'occasion du Dialogue national de 2003 et du dialogue politique inclusif de 2008. La communauté Sant'Egidio participe également aux initiatives de médiation en République centrafricaine depuis 2013 et continue de proposer ses bons offices.

<sup>6</sup> Si le nouveau Gouvernement comprend moins de membres, il semble que le Cabinet compte un grand nombre de responsables ayant des liens avec la Présidente.

<sup>7</sup> La gestion d'un don de 10 millions de dollars accordé par l'Angola et destiné à payer les traitements des fonctionnaires en mars 2014 a fait l'objet de critiques de la part du public. Selon la presse locale et spécialisée, l'un des plus proches collaborateurs de la Présidente, qui assume actuellement les fonctions de premier ministre, a été impliqué dans le détournement d'une partie de ces fonds. Ce serait l'une des raisons pour lesquelles le Fonds monétaire international a suspendu ses opérations en République centrafricaine [voir « Allies Lose Faith », *Africa Confidential*, vol. 55, n° 17 (29 août 2014)].

<sup>8</sup> Outre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la CEEAC, ce Groupe comprend la Banque mondiale, l'Union africaine, le Congo, les États-Unis d'Amérique et la France.

<sup>9</sup> Selon certains acteurs politiques présents à Bangui, il faut souligner que le rôle traditionnel du Tchad dans les récents efforts internationaux de médiation a été réduit parce que Bangui considérait de plus en plus que ce pays faisait partie du problème. Réunion avec un ancien Premier Ministre à Bangui, le 4 août 2014.

la preuve de son efficacité, l'application de cet accord comme fondement juridique de la transition étant de plus en plus contestée<sup>10</sup>.

24. Outre la tenue périodique de réunions de coordination avec toutes les parties prenantes, la médiation internationale a organisé ces derniers mois le Forum pour la réconciliation nationale en République centrafricaine.

#### *Le Forum de Brazzaville*

25. Le Forum pour la réconciliation nationale en République centrafricaine s'est tenu à Brazzaville, du 21 au 23 juillet 2014, sous les bons offices du médiateur international, le Président congolais Sassou Nguesso. C'est à l'occasion d'une réunion extraordinaire de la CEEAC organisée en marge de la vingt-troisième session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Malabo, 26 et 27 juin 2014) que l'idée d'une réunion de réconciliation a germé. Il a également été décidé à cette occasion de faire de l'initiative de médiation de la CEEAC une initiative internationale, en y associant l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Le premier jour du Forum, la délégation de Brazzaville de l'ex-Séléka a posé la partition du pays comme condition préalable aux négociations. Cette demande est vivement contestée au sein du groupe armé et constitue l'une des lignes de fracture qui divise l'ex-Séléka<sup>11</sup>.

26. Vu la manière dont il a été annoncé et préparé<sup>12</sup>, le Forum de Brazzaville a été vivement critiqué par certaines parties prenantes, qui ont dénoncé ce qu'elles considéraient comme la marginalisation des acteurs centrafricains dans le règlement de la crise de leur pays<sup>13</sup>. Le Forum a néanmoins débouché sur un accord de cessation des hostilités plus que nécessaire dont les signataires se sont notamment engagés à renoncer à tout projet de partition de la République centrafricaine (voir annexe 4, art. 3 d) de l'Accord). Des entretiens avec les principaux acteurs présents à Bangui ont révélé que ce paragraphe de l'Accord faisait l'objet d'interprétations très divergentes : les membres de l'ex-Séléka y ont vu un simple refus de poser la partition comme condition préalable aux négociations, alors que, pour l'équipe de médiation internationale et le Gouvernement, il s'agit d'une garantie contraignante visant à préserver l'unité du pays.

27. Du fait des divisions au sein de l'ex-Séléka concernant sa position dans les négociations, l'Accord de cessation des hostilités a été signé dans la phase finale du

<sup>10</sup> Le Comité de suivi de l'Accord de Libreville avait du mal à survivre et à obtenir des résultats concrets, entre l'équipe internationale de médiation et le Groupe des huit partenaires. Réunions avec un ancien Premier Ministre et un diplomate étranger à Bangui, les 4 et 5 août 2014.

<sup>11</sup> Entretiens avec des dirigeants politiques de l'ex-Séléka à Bangui, en juillet et août 2014.

<sup>12</sup> La Présidente de la transition a été invitée à la réunion de Malabo au dernier moment et n'a été autorisée à assister qu'à une partie des débats. C'est pour cette raison, et parce qu'il était prévu que le Forum se tienne ailleurs qu'en République centrafricaine, que de nombreux leaders d'opinion locaux ont considéré qu'il s'agissait d'un diktat de la communauté internationale. Voir l'interview de l'ancien Premier Ministre Nzapayéké sur France 24, le 27 juin 2014 à l'adresse suivante : <http://www.france24.com/fr/2014-06-27-2146-le-journal-lafrique-centrafrique-andre-nzapayeke-sommet-ua-rwanda-ramadan/>, site consulté le 30 juin 2014.

<sup>13</sup> Entretiens avec Nicolas Tiangaye, ancien Premier Ministre et chef de la Convention républicaine pour le progrès social, parti politique affilié à l'Alliance des forces démocratiques pour la transition, à Bangui, le 26 juillet 2014. Le révérend Nicolas Guerekomaye, l'un des trois chefs de la plateforme religieuse, et la plateforme de la société civile figurent parmi les principales parties qui ont décidé de boycotter le Forum de Brazzaville.

Forum de Brazzaville et comprend plusieurs réserves d'ordre technique qui pourraient être invoquées par certains pour en retarder la mise en œuvre<sup>14</sup>. Toutefois, l'Accord et le Forum ont créé une dynamique positive qui a abouti à un remaniement ministériel et suscité une nouvelle volonté de mettre en œuvre la feuille de route pour la transition sous les auspices du médiateur international.

28. Des entretiens réalisés avec plusieurs acteurs locaux et internationaux présents à Bangui ont conduit le Groupe d'experts à penser que la formation du nouveau Gouvernement n'avait pas fait l'objet du niveau de consultation prévu dans l'Accord de Libreville, la Déclaration de N'Djamena et la Charte de transition, et le choix du Premier Ministre et des membres du Gouvernement a été vivement contesté par les principaux acteurs locaux et internationaux<sup>15</sup>. Fait plus important encore, d'anciens chefs de groupes armés ont été nommés à des postes politiques. Outre qu'elle récompense les actes de violence commis, cette forme de clientélisme va à l'encontre de l'action menée pour lutter contre l'impunité, objectif énoncé dans les résolutions 2127 (2013), 2134 (2014) et 2149 (2014) du Conseil de sécurité<sup>16</sup>.

29. L'Accord de Brazzaville vient s'ajouter à un nombre croissant d'accords, de déclarations et de décisions non écrites, signés au cours des crises successives qu'a connues la République centrafricaine<sup>17</sup>. Du fait de la longueur du conflit et du changement constant des acteurs en présence, il règne une certaine confusion quant à la base juridique de la transition. Les acteurs locaux et internationaux ne parviennent toujours pas à s'entendre sur la définition de la transition, ce qui pourrait se traduire par une instabilité institutionnelle. Les dirigeants de l'Alliance des forces démocratiques pour la transition, organisation d'opposition, ont dénoncé régulièrement la mise en place sélective de l'appareil institutionnel de transition par les acteurs politiques. Ils ont notamment fait observer qu'aux termes de l'Accord politique de Libreville, le Premier Ministre doit être choisi parmi les partis politiques d'opposition, ce qui n'est le cas ni de Nzapayéké, ni de Kamoun. De même, certains membres du Conseil national de transition ont dénoncé ce qu'ils considèrent comme un manque de concertation lors de la formation du nouveau Gouvernement, et ils y voient une violation de l'Accord de Libreville par la Présidente<sup>18</sup>.

<sup>14</sup> Entretien avec un chercheur et spécialiste de la République centrafricaine à Bangui, le 5 août 2014. Les principales lacunes de l'Accord sont les suivantes : il n'y a pas de commission de vérification, aucune sanction n'est prévue en cas de violation de l'Accord, et les positions et emplacements des parties belligérantes ne sont pas clairement identifiés.

<sup>15</sup> Réunions avec deux membres du Groupe des huit partenaires et un membre du Conseil national de transition à Bangui, en août 2014.

<sup>16</sup> Armel Sayo, le chef du groupuscule armé Révolution et justice, a été nommé Ministre de la jeunesse et des sports du nouveau Gouvernement le 22 août 2014.

<sup>17</sup> Il est généralement admis que l'Accord de paix global de Libreville de 2008 et l'Accord politique de 2013, ainsi que les Déclarations de N'Djamena de 2013 et 2014, la Charte de transition et l'Accord de Brazzaville constituent les fondements de la transition en République centrafricaine.

<sup>18</sup> Réunions avec Nicolas Tiangaye et Martin Ziguélé à Bangui, en mai, juillet et août 2014. Entretien sur Skype avec certains membres du Conseil national de transition le 25 août 2014.

*Violations politiques de l'Accord de Brazzaville*

30. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de cessation des hostilités signé à Brazzaville, le Groupe d'experts a été informé que plusieurs violations politiques avaient été commises en République centrafricaine (voir plus loin par. 31 à 35).

31. Le 17 août 2014, un document non signé portant l'entête du Président du Front populaire pour la renaissance de Centrafrique (FPRC), Michel Djotodia, et de son premier Vice-Président, Mahamat Nourredine Adam, et appelant à l'indépendance de la République de Dar el Kouti, a été communiqué à la presse (voir annexe 5). Il avait été envoyé par Mal-Mal Essen, un membre du FPRC connu pour être l'un des principaux idéologues de Nourredine Adam. Bien que des membres influents du groupe armé aient réfuté l'authenticité du document, celle-ci a été attestée par certains membres du bureau politique du FPRC interrogés par le Groupe d'experts, qui ont indiqué que l'indépendance aurait dû être annoncée plus tard mais qu'il y avait eu des fuites; ils ont toutefois confirmé que le document reflétait les propos des membres qui appartiendraient à la branche radicale du groupe<sup>19</sup>.

32. L'authenticité du document susmentionné a été confirmée indirectement le 3 septembre 2014 par le quotidien béninois *Matin Libre*, qui a publié un entretien avec Djotodia, chef du FPRC en exil, dans lequel ce dernier s'est prononcé en faveur du rétablissement de la paix en République centrafricaine. Selon lui, il n'y a que deux solutions pour parvenir à cet objectif : soit l'ex-Séléka revient au pouvoir, soit le pays est divisé pour permettre la coexistence pacifique des deux communautés (voir la section consacrée aux groupes armés, par. 47 à 110)<sup>20</sup>.

33. Le Groupe d'experts estime qu'en plus de contrevenir à l'article 3 d) de l'Accord de Brazzaville, qui a été signé par le représentant du FPRC, toute demande de partition de la République centrafricaine risque de déclencher de nouvelles violences et contribuer à semer la discorde dans le pays en perpétuant l'idée que les deux communautés sont irréconciliables (voir S/2014/452, résumé).

34. Le groupe anti-balaka a également commis une violation politique de l'Accord de cessation des hostilités. Le 30 juillet 2014, le capitaine Gilbert Kamezolaï, membre des Forces armées centrafricaines et dirigeant des anti-Balaka, a organisé une conférence de presse à la Primature, au cours de laquelle il a exhorté tous les membres des forces armées qui faisaient partie de groupes armés à rejoindre leurs unités et à réintégrer leurs casernes. Il a affirmé vouloir signifier clairement aux membres des forces armées combattant aux côtés des anti-Balaka que la guerre était terminée. Toutefois, la Coordination générale des anti-Balaka a réagi vivement en se dissociant de Kamezolaï. Pour Sébastien Wénézoui, coordonnateur général adjoint des anti-Balaka, l'appel de Kamezolaï était nul et non avenu parce qu'il n'avait pas été approuvé par les dirigeants du groupe<sup>21</sup>.

35. Le Groupe d'experts considère qu'il s'agit là d'une violation politique de l'Accord de cessation des hostilités de la part de la Coordination générale des anti-Balaka, en ce qu'elle délégitimise et condamne une initiative conforme à l'Accord.

<sup>19</sup> Entretien avec des responsables politiques de l'ex-Séléka à Bangui, le 18 août 2014.

<sup>20</sup> Voir <http://matinlibre.com/index.php/international/item/192-djotodia-jai-la-capacite-de-reconcilier-chretiens-et-musulmans> (site consulté le 4 septembre 2014).

<sup>21</sup> Voir <http://www.rjdh-rca.net/actulites/actualite/bangui-discorde-entre-les-leaders-des-anti-balaka-au-sujet-de-la-declaration-demandant-aux-elements-faca-des-anti-balaka-de-regagner-les-rangs.html> (site consulté le 9 septembre 2014).

### Contexte régional : la République centrafricaine et le Tchad

36. Le Tchad est un voisin important pour la République centrafricaine. Les deux pays ont une frontière commune longue de 1 200 kilomètres qui s'étend du nord-ouest au nord-est de la République centrafricaine. En raison des modes de vie et des pratiques commerciales des communautés vivant de part et d'autre, la frontière a de tout temps été une zone de commerce intense et un point de passage essentiel. Le commerce des produits agricoles et du bétail s'est particulièrement développé au cours des dernières décennies, créant des débouchés économiques des deux côtés sans pour autant être intégré aux sources de revenu officielles des deux États<sup>22</sup>.

37. La région frontalière a ainsi été le théâtre de plusieurs épisodes de troubles au cours des 20 dernières années, ce qui a incité les deux États et le Soudan à mettre en place, en 2011, une force tripartite chargée de protéger leurs frontières mutuelles des bandits et des rebelles. De 2008 à 2010, l'instabilité dans cette région avait conduit à un déploiement des forces internationales<sup>23</sup>.

#### *Les intérêts tchadiens*

38. Tout comme d'autres États voisins, le Tchad a des intérêts stratégiques en République centrafricaine, qui motivent son engagement politique et militaire dans ce pays depuis 20 ans<sup>24</sup>. Les conflits complexes qui ont récemment marqué la région (en Ouganda, au Soudan, notamment au Darfour, et au Tchad) auxquels s'ajoute le fait que l'État a du mal à contrôler les frontières, ont favorisé la présence de divers groupes armés sur le territoire tchadien.

39. La sécurité de sa frontière méridionale est de la plus haute importance pour le Tchad. La présence d'anciens groupes armés, dont certains ont rejoint les rangs de l'ex-Séléka en République centrafricaine (voir par. 47 à 110)<sup>25</sup>, est une source de préoccupation pour le Gouvernement qui considère la surveillance et le contrôle de cette frontière comme hautement stratégique<sup>26</sup>. Le fait que les champs pétrolifères de Doba sont situés à environ 150 kilomètres de la frontière sud-ouest est également

<sup>22</sup> Voir aussi les déplacements transnationaux des éleveurs entre la République centrafricaine et le Tchad, qui ont attisé la violence entre les éleveurs de bétail et les fermiers locaux [International Crisis Group, « The security challenges of pastoralism in central Africa », Africa Report n° 215 (1<sup>er</sup> avril 2014)].

<sup>23</sup> Dans sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Une force de l'Union européenne en République centrafricaine et au Tchad avait préparé le déploiement de la MINURCAT.

<sup>24</sup> Des soldats tchadiens ont été déployés en République centrafricaine dans le cadre d'opérations sous-régionales et bilatérales. Ils faisaient partie non seulement de la force tripartite (République centrafricaine, Soudan et Tchad), mais aussi des forces déployées par la CEEAC et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (dans le cadre de la Force multinationale d'Afrique centrale et de la Mission de la consolidation de la paix en Centrafrique) et sous l'égide de l'Union africaine (dans le cadre de la MISCA), ce qui représente au total 12 années de présence, de 2002 à avril 2014. Sur le plan bilatéral, les forces spéciales tchadiennes ont assuré de 2003 à 2013 la protection de Bozizé, ancien Président de la République centrafricaine.

<sup>25</sup> Le général de brigade Mahamat Alkhatim est un membre influent de l'ex-Séléka qui avait été un rebelle tchadien, et qui avait été réintégré dans l'armée en 1997. Il a participé au coup d'état monté contre Bozizé en 2003 et à la rébellion Séléka en 2013.

<sup>26</sup> Entretien tenu en juin 2014 avec un ancien représentant du Gouvernement tchadien qui est opposé à l'actuel Président Idriss Deby Itno.

important, le pétrole étant la première source de devises étrangères du pays depuis 2003.

40. Au Tchad, les coups d'état successifs dans les années 70 et 80 ont obligé un grand nombre de personnes à se réfugier dans les pays voisins, notamment en République centrafricaine. Des assassinats ciblés de musulmans commis en 2014 en République centrafricaine ont provoqué des déplacements massifs de Tchadiens et de Centrafricains vers le Tchad (voir S/2014/452, sect. V).

41. La présence de nombreux réfugiés, pour la plupart regroupés dans des camps dans les régions du Logone oriental, du Mandoul et du Moyen Chari, a été un facteur d'instabilité dans le sud-est du Tchad. Cette situation a eu des répercussions particulièrement graves sur les éleveurs tchadiens et centrafricains qui ont perdu une partie de leurs troupeaux lors des migrations et des attaques et qui se trouvent maintenant confrontés à des difficultés liées à la pénurie des ressources dans le sud du pays<sup>27</sup>. La frontière entre la République centrafricaine et le Tchad étant désormais fermée, il est peu probable que les itinéraires traditionnels de transhumance soient empruntés cette année, ce qui exerce une pression supplémentaire sur la deuxième source de revenus du Tchad<sup>28</sup>.

#### *Sécurisation de la frontière avec la République centrafricaine*

42. La majorité des soldats tchadiens de la MISCA étaient stationnés dans des préfectures situées le long de la frontière avec la République centrafricaine. Depuis que le Tchad s'est retiré de la MISCA, le 16 avril 2014, et a fermé sa frontière le 11 mai 2014, le Groupe d'experts a recensé plusieurs cas d'atteintes à la sécurité qui se sont produits dans le nord-ouest de la République centrafricaine, le long de la frontière avec le Tchad. Ces épisodes de violence, dont des actes de violence et d'abus sexuels commis par des groupes armés contre la population civile, sont en partie déclenchés par le cycle incessant d'attaques et de représailles entre musulmans et non-musulmans, bandits et éleveurs, et entre les différents groupes armés présents dans la région<sup>29</sup>.

43. Au cours de ses visites dans le nord-ouest de la République centrafricaine, le Groupe d'experts a rencontré des témoins qui ont tous parlé de groupes d'hommes armés non identifiés venus du Tchad qui pillaient et incendiaient les villages<sup>30</sup>. Le grand nombre de villages incendiés le long de la frontière a provoqué un exode des populations locales vers des camps de déplacés ou de réfugiés des deux côtés de la frontière, ou vers des destinations inconnues.

44. Il convient de noter que les conditions de sécurité sont radicalement différentes dans le nord-est de la République centrafricaine, qui est sous le contrôle direct de l'ex-Séléka. À la connaissance du Groupe d'experts, aucune attaque de ce type n'a été commise par des groupes d'hommes armés non identifiés venus au

<sup>27</sup> Voir [www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Rapport\\_Provisoire-diagnostic-pastoral-sudTchad.pdf](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Rapport_Provisoire-diagnostic-pastoral-sudTchad.pdf).

<sup>28</sup> Entretien du Groupe d'experts avec un chercheur et spécialiste de la dynamique rurale au Tchad et en République centrafricaine, à Paris le 3 juin 2014.

<sup>29</sup> Voir la base de données sur les incidents de caractère humanitaire gérée par le Groupe d'experts.

<sup>30</sup> Entretiens avec des victimes dans les districts de Bémal, Paoua et Markounda (le 23 juin et le 12 août 2014). Ces récits sont également corroborés par plusieurs rapports émanant de sources militaires, d'organismes des Nations Unies et d'organisations de défense des droits de l'homme.

Tchad, à l'exception de vols de véhicules commis en République centrafricaine par des bandits qui repartaient au Tchad.

45. Depuis le 17 avril 2014, le Groupe d'experts a recensé 17 incidents, ce qui indique une forte présence des forces de sécurité le long de la partie occidentale de la frontière entre la République centrafricaine et le Tchad. On trouvera ci-après quelques exemples illustrant les incidents les plus marquants :

a) Le 1<sup>er</sup> mai 2014, des hommes armés non identifiés qui seraient venus du Tchad ont attaqué la ville de Markounda (préfecture de l'Ouham). Le 17 mai 2014, le sous-préfet, le secrétaire général et le directeur de l'école publique de Markounda ont voulu se rendre au Tchad pour y retrouver des concitoyens qui avaient disparu. Ils ont tous les trois été arrêtés dans des circonstances peu claires et conduits à N'Djamena. Le Groupe d'experts a pu prendre contact avec l'un d'eux, qui leur a expliqué qu'ils étaient en détention depuis longtemps (au moins trois mois), avec d'autres citoyens centrafricains. Selon un ministre en poste à Bangui, la République centrafricaine a recouru à plusieurs voies diplomatiques pour tenter de faire libérer le sous-préfet, mais en vain<sup>31</sup>;

b) Le 23 juin 2014, deux membres du Groupe d'experts ont été arrêtés par les forces de défense et de sécurité tchadiennes à un poste frontière alors qu'ils menaient une enquête en République centrafricaine. Bien qu'ils aient déclaré leur identité et aient expliqué la nature de leur mandat, et de leurs privilèges et immunités, ils ont été conduits de force jusqu'à la ville de Goré (région du Logone oriental) où ils ont été détenus pendant quatre heures avant d'être ramenés à la frontière et relâchés;

c) Le 20 mai 2014, dans le district de Mia-Pendé (préfecture de l'Ouham-Pendé), des hommes armés, apparemment des soldats tchadiens, ont lancé des attaques contre trois villages proches de la frontière tchadienne (Bembéré, Békaye et Bédoua 3) et enlevé trois civils qui, au moment de la rédaction du présent rapport, étaient toujours au Tchad et dont on était sans nouvelle<sup>29</sup>.

46. La fréquence des incidents violents dans le nord-est de la République centrafricaine et l'incendie systématique des villages non seulement chassent les populations locales de leurs foyers, mais font également de cette région frontalière une zone tampon de facto entre la République centrafricaine et le Tchad.

## B. Groupes armés

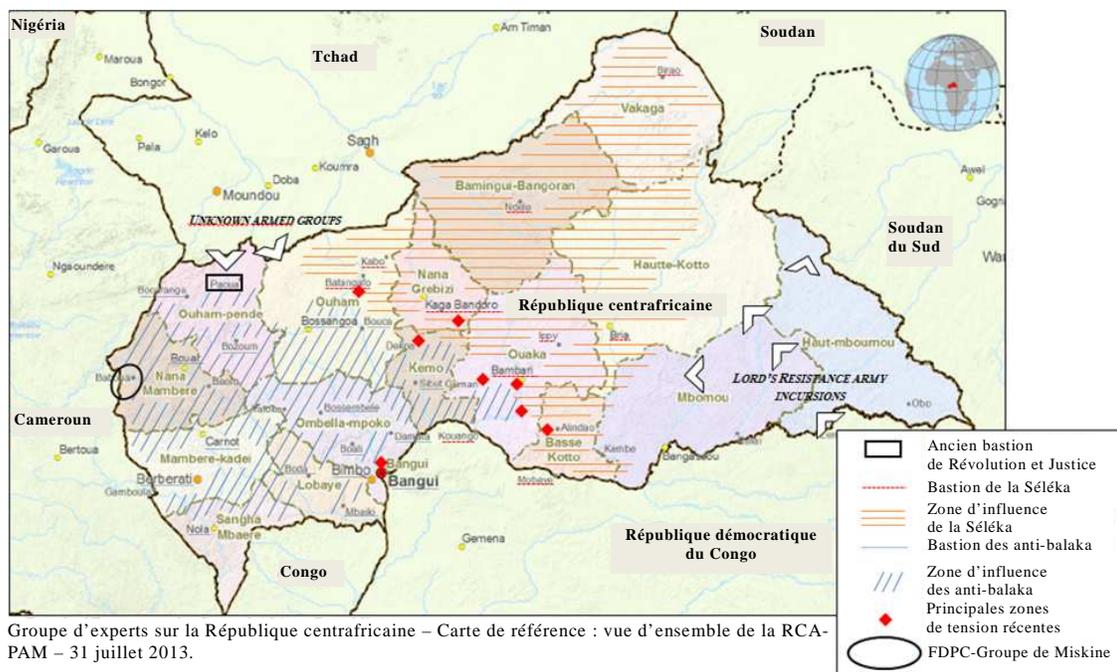
47. La ligne séparant les milices anti-balaka et la « nouvelle » Séléka, également dénommée « ex-Séléka » ou « Forces républicaines »<sup>32</sup>, s'est légèrement déplacée vers l'est et le nord depuis la publication du rapport d'activité du Groupe d'experts (voir S/2014/452, par. 37), le 1<sup>er</sup> juillet 2014, du fait de la pression exercée sans

<sup>31</sup> Entretien avec un représentant du Gouvernement s'occupant de cette affaire à Bangui, le 18 août 2014. Pour plus de détails, voir la section V.

<sup>32</sup> L'appellation « Forces républicaines » n'est pratiquement pas employée, sauf dans quelques communiqués et déclarations émanant de Nourredine Adam ou publiés par le Front populaire pour la renaissance de Centrafrique (FPRC) ou ses porte-paroles, et dans des documents de l'ONU; ainsi, dans un communiqué de presse officiel publié en juin 2014, l'aile militaire de la coalition mentionnait toujours l'« ex-Séléka » dans l'entête. La plupart des médias locaux et internationaux emploient encore les appellations « ex-Séléka » et « Séléka ».

relâche par les groupes anti-balaka sur les villes considérées comme stratégiques et toujours contrôlées par l'ex-Séléka (voir la carte ci-après). Le principal fait nouveau depuis juillet 2014 concerne l'apparition de graves dissensions entre les chefs anti-balaka rivaux et les factions ethniques de l'ex-Séléka, dans leurs bastions respectifs de Boy-Rabé (Bangui) et de Bambari (préfecture de la Ouaka).

### Bastions et zones d'influence des groupes armés en République centrafricaine au 10 septembre 2014



48. Le Groupe d'experts a été en mesure de suivre les conditions de sécurité et les activités des principaux responsables politiques et chefs militaires du mouvement anti-balaka et des différentes factions de l'ex-Séléka dans la capitale et dans les provinces où il s'est rendu. À son avis, la plupart des atteintes à la sécurité résultent de différends entre les anti-Balaka et l'ex-Séléka concernant le contrôle des territoires, ou de la dynamique interne au sein des deux groupes armés, qui est liée à la lutte pour le pouvoir politique ou militaire ou au partage des ressources.

49. Le Groupe d'experts communique à la section III des données de référence concernant les armes et munitions actuellement utilisées par les groupes armés en République centrafricaine et recense aux sections IV et V les actes qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et les violations du droit international humanitaire que les groupes armés auraient commis.

50. Les principales zones de tension au moment de l'établissement du présent rapport sont les suivantes : i) Batangafo (préfecture de l'Ouham), où les groupes anti-balaka placés sous le commandement de Rodrigue Ngaïbona, connu également sous les noms de « Andilo » (utilisé dans le présent rapport), « Général Andilo », « Colonel Andilo », « Angilo », « Angelo », « Andjilo », « Andilou » ou « Andiyo »,

ont eu des accrochages avec les forces de la Séléka du général de brigade Mahamat Alkhatim en juillet et août 2014; ii) Bambari (préfecture de la Ouaka), où les tensions entre les forces internationales, les groupes anti-balaka et les factions de la Séléka sont vives.

51. La situation à Batangafo et Bambari montre comment la dimension nationale du conflit entre les anti-Balaka et l'ex-Séléka peut s'ajouter à la dynamique locale, aux actes de vengeance et à la lutte pour le contrôle des ressources. Le Groupe d'experts a notamment recueilli des informations montrant que la Coordination nationale des libérateurs du peuple centrafricain (CLPC) de Patrice Édouard Ngaïssona, également connue sous le nom de Mouvement des patriotes anti-balaka, ainsi que des groupes anti-balaka de Bangui jusque-là inconnus, participent directement aux affrontements à Batangafo, Bambari et Boda (voir par. 201, 202 et 215 et annexe 63).

### **Batangafo**

52. Les tensions sont vives dans le nord-ouest de la préfecture de l'Ouham, depuis avril 2014, lorsqu'une série d'offensives et de contre-offensives ont été lancées à Bouca et en raison d'affrontements entre les groupes anti-balaka placés sous la conduite d'« Andilo » et les forces de la Séléka du général de brigade Alkhatim (voir S/2014/452, annexe 5). Le 26 avril 2014, à Bouca, Andilo a infligé une grave défaite au colonel Mahmat Issa, qui relève du commandement d'Alkhatim, ce qui a permis aux anti-balaka d'attaquer Batangafo.

53. En juin et juillet 2014, Andilo a renforcé ses capacités militaires, principalement en transférant à Bouca des camions volés à Bangui<sup>33</sup>, en créant des camps d'entraînement à la périphérie de Batangafo et en installant son quartier général à Bolom<sup>34</sup>. La principale attaque contre Batangafo a été menée le 29 juillet 2014 et fait 20 morts. Le Groupe d'experts estime qu'entre 100 et 150 combattants anti-balaka ont participé à l'offensive et a été informé par les forces internationales que les éléments anti-balaka avaient même utilisé un camion pour transporter des combattants de Bouca sur la ligne de front<sup>35</sup>. Selon des informations obtenues par le Groupe d'experts, l'attaque a été repoussée par le Colonel Saleh Zabadi<sup>36</sup>, qui a ensuite été promu général et affecté à Kabo (voir S/2014/452, par. 53 et annexe 5.5)<sup>37</sup>. Andilo serait retourné à Bangui le 6 août 2014, laissant au « Colonel Simplicite » la direction des opérations. Par ailleurs, deux soldats de la MISCA ont été tués lors d'un autre affrontement avec un groupe placé sous la conduite du colonel Mahamad Zine, commandant de zone de la Séléka à Batangafo.

54. Le 4 août 2014, les forces françaises, qui allaient vers le nord en direction de Batangafo pour prêter renfort à la MISCA, sont tombées dans une embuscade tendue à trois kilomètres au sud de la ville par des forces aguerries de la Séléka.

<sup>33</sup> Entretien avec un chef militaire anti-balaka à Bangui, le 22 juillet 2014.

<sup>34</sup> Entretien avec une source confidentielle connaissant les conditions de sécurité régnant à Batangafo, le 27 juillet 2014.

<sup>35</sup> Réunion avec les forces internationales, à Bouca, le 12 août 2014.

<sup>36</sup> Courriel reçu d'une source confidentielle ayant des contacts sur le terrain, le 10 août 2014.

<sup>37</sup> Conversation téléphonique avec une source confidentielle présente sur le terrain, le 6 septembre 2014.

Comme indiqué par le Ministère français de la défense sur son site Web<sup>38</sup>, un appui aérien, fourni notamment au moyen d'avions de chasse français basés à N'Djamena, a été demandé au cours des combats, comme cela avait été le cas pendant l'affrontement entre les membres de l'opération Sangaris et les forces fidèles à Alkhatim le 5 mai 2014 sur la route reliant Bémal à Boguila (préfecture d'Ouham) (voir S/2014/452, par. 52). Malgré de lourdes pertes, la Séléka a lancé le lendemain une contre-offensive contre l'unité de commandement mobile des forces françaises, qui avait de nouveau amené les forces aériennes à intervenir.

55. Selon Radio France Internationale, une soixantaine de combattants de la Séléka ont été tués pendant l'affrontement, alors que les chefs locaux de la Séléka ont fait état de seulement sept morts dans leurs rangs<sup>39</sup>. Par la suite, les forces françaises ont pris des mesures de confiance et tenté de cantonner les forces de la Séléka (voir plus loin, par. 177, et annexe 56).

56. Zine a également été tué pendant les combats contre l'opération Sangaris. Lors d'une réunion avec le Groupe d'experts, le colonel Mohamed Assil s'est présenté comme le nouveau commandant de zone par intérim, avec le colonel Ahmad Ibrahim Ahmad pour adjoint. Toutefois, un autre colonel dénommé Moussa Maouloud s'est également présenté au Groupe d'experts comme le commandant de zone de Batangafo, chargé des négociations avec les forces internationales, et a prétendu avoir été envoyé dans la zone par le général Zoundeko en juin 2014, mais Maouloud n'est manifestement pas reconnu comme chef par ses pairs (voir annexe 6 pour les photographies des commandants de la Séléka à Batangafo).

57. Le 14 août 2014, l'opération Sangaris a décidé de mettre en œuvre des mesures de confiance pour trois groupes anti-balaka qui contrôlaient Bouca, deux d'entre eux relevant de l'autorité d'Andilo et le troisième étant plutôt considéré comme une milice d'autodéfense. La décision a été annoncée aux responsables locaux en présence du Groupe d'experts.

### **Bambari**

58. Il ressort des entretiens que le Groupe d'experts a tenus et de ses observations sur le terrain au cours de missions à Bambari du 20 au 23 mai et du 2 au 4 juillet 2014 que différents groupes anti-balaka participent au conflit qui a éclaté à Bambari et dans ses environs, notamment des milices locales d'autodéfense et diverses factions de la « nouvelle » Séléka, ainsi que des groupes de Peuls armés. De l'avis du Groupe d'experts, les Peuls armés à Bambari ne sont pas tous sous les ordres du général Ali Darrassa Mahamat alias « Ali Daras », issu des Ouda, sous-groupe peul connu pour l'élevage de moutons et non de gros bétail. Plus généralement, en raison du manque de transparence qui caractérise le processus de décision au sein de ces groupes, y compris pour les personnes bien informées des fluctuations rapides des alliances politiques ou militaires, principalement en fonction d'intérêts à court terme et aux fins du contrôle des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles et des postes de contrôle (voir plus loin, par. 111 à 150), il est parfois difficile de comprendre la dynamique locale et les facteurs exogènes qui attisent le conflit au niveau local.

<sup>38</sup> Voir <http://www.defense.gouv.fr/operations/centrafrique/actualites/sangaris-prises-a-partie-par-des-groupes-lourdement-armes-dans-le-nord-de-la-rca>.

<sup>39</sup> Réunion avec des chefs militaires de la Séléka, à Batangafo, le 13 août 2014.

59. Toutefois, le Groupe d'experts a établi à partir de plusieurs témoignages de première main que des groupuscules anti-balaka, connus comme venant de l'extérieur ou de Bangui, étaient présents à Bambari (voir annexe 7). Ainsi, alors qu'il observait l'un de ces groupuscules, un dignitaire local lui a dit que ces miliciens venaient de « l'extérieur ». Il a également été informé par des sources locales de la présence d'au moins deux chefs anti-balaka de Bangui, ayant appartenu aux Forces armées centrafricaines et connus sous le nom de « Douze couteaux » et « Riskeur ».

60. Ces témoignages semblent confirmer la participation d'anti-balaka basés à Bangui dans ce qui pourrait passer à première vue pour un conflit local, et pourraient donner à penser qu'une stratégie est mise en œuvre au niveau national contre les forces de l'ex-Séléka.

61. En ce qui concerne la Séléka, le Groupe d'experts a obtenu une lettre signée par Darrassa, commandant de la 5<sup>e</sup> région militaire (Ouaka) de la République centrafricaine, par laquelle le général Zakaria Santiago et le colonel Amadou Bello Hissen étaient nommés à des postes de responsabilité (voir annexe 8).

62. Son autorité étant contestée par des factions rivales de l'ex-Séléka, Darrassa a perdu le contrôle du chef-lieu de la préfecture de la Ouaka suite à la décision de la nouvelle « Séléka » d'établir son quartier général à Bambari (voir S/2014/452, annexe 6)<sup>40</sup>. Le général Zakaria Damane, qui contrôle la faction goulas de la Séléka à Bambari et a créé l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) de Djotodia, s'est rendu de Bria (préfecture de Haute-Kotto) à Bambari le 22 mai 2014, accompagné de Zoundeko, chef d'état-major de la « nouvelle » Séléka et ancien chef d'état-major de l'UFDR, et du général Tom Adam, également connu sous le nom de « Ben Laden », ancien commandant de zone avant la nomination de Darrassa par Djotodia en 2013, qui contrôlait antérieurement la mine d'or de Ndassima (voir annexe 9 pour la photographie d'Adam).

63. Les tensions entre ces deux factions de la « nouvelle » Séléka ont atteint leur paroxysme le 25 août 2014. Le lendemain, l'Agence France-Presse et Reuters, entre autres, ont indiqué que 17 combattants de la Séléka ont été tués lors d'affrontements entre Peuls et Goulas. L'origine du conflit, qui varie selon les sources, tient au désir de contrôler les recettes provenant de l'exploitation des ressources et à des questions de politique interne, qui ont surgi à la suite de la fusion des composantes peule et « arabe » de la Séléka et de l'alliance entre Darrassa et Alkhatim, qui est issu de la tribu nomade des Salamat au Tchad et au Soudan<sup>41</sup>. En représailles, Nourredine Adam aurait alors ordonné le désarmement des Peuls par les Goulas de Damane, d'Adam et de Zoundeko.

<sup>40</sup> La décision a été prise pendant une réunion de l'ex-Séléka tenue à Ndélé le 10 mai 2014, pendant laquelle le général Damane avait joué un rôle de premier plan, Ali Dararassa étant resté à Bambari.

<sup>41</sup> À ce sujet, il a été annoncé, le 21 août 2014, dans un communiqué faussement attribué à Alkhatim que son organisation soutenait Karim Meckassoua, candidat malheureux au poste de Premier Ministre en remplacement de Nzapayéké. Selon des rumeurs, Meckassoua aurait versé une somme importante pour obtenir ce soutien. Alkhatim a dit au Groupe d'experts, lors d'une conversation téléphonique, le 25 août 2014, qu'il n'était pas derrière la création des Forces républicaines pour le changement (FRC), et nié avoir reçu le moindre sou, a dénoncé cette manœuvre politique qui visait à affaiblir la « nouvelle » Séléka et à aggraver ses divisions internes. Les rumeurs concernant la participation de Meckassoua aux affrontements de Bambari couraient toujours à la date de l'établissement du présent rapport, le 16 septembre 2014.

64. Le Groupe d'experts pense que les querelles intestines au sein de l'ex-Séléka à Bambari sont liées au partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources. Un commandant de haut niveau d'origine peule lui a dit que le conflit avait éclaté après que les forces des Goulas eurent tenté d'extorquer de l'argent à la succursale d'une société de télécommunication à Bambari, puis créé un point de contrôle pour assurer l'entretien de leurs propres forces sur place. Darrassa aurait cherché à démanteler ce point de contrôle, ce qui aurait conduit aux dissensions entre les deux groupes. Un accord a été conclu et, au moment de l'établissement du présent rapport, les Goulas et les Peuls contrôlaient conjointement le point de contrôle situé dans le nord de Bambari<sup>42</sup>.

65. Dans un communiqué qu'ils ont signé le 17 septembre 2014, Alkhatim et Ali Darrassa ont annoncé la scission de l'ex-Séléka et dénoncé « l'irresponsabilité et l'incompétence » des dirigeants politiques du FPCR<sup>43</sup>. Les signataires, qui ont l'intention de mettre en place une nouvelle structure politique, considèrent que ni la partition du pays ni le retour de Michel Djotodia ne permettraient de régler la crise actuelle.

### **Les anti-Balaka**

66. La structure décrite dans le rapport d'activité du Groupe d'experts (voir S/2014/452, annexe 5), qui comprend quatre groupes anti-balaka différents, correspond toujours à la composition actuelle du mouvement. Les dissensions et clivages qui divisent les multiples factions se sont creusés à la suite du forum de Brazzaville, de la deuxième visite au Congo de Wénézoui et de la nomination, dans le nouveau Gouvernement de transition, de Romaric Vomitiadé, secrétaire général de la CLPC, au poste de Ministre du tourisme et de la culture, et de Robert Namséné au poste de Ministre de l'environnement.

67. Malgré le processus de réconciliation amorcé avant la conférence de Brazzaville et la signature d'un accord de cessation des hostilités, le mouvement anti-balaka demeure extrêmement divisé. Même sa composante la plus structurée, la CLPC de Ngaïssona, doit relever plusieurs défis, à la fois externes et internes : a) lutte pour la direction politique du mouvement anti-balaka; b) division suivant l'appartenance ethnique entre les anti-Balaka d'origine gbaya et les autres groupes; c) conflits internes entre les chefs militaires anti-balaka.

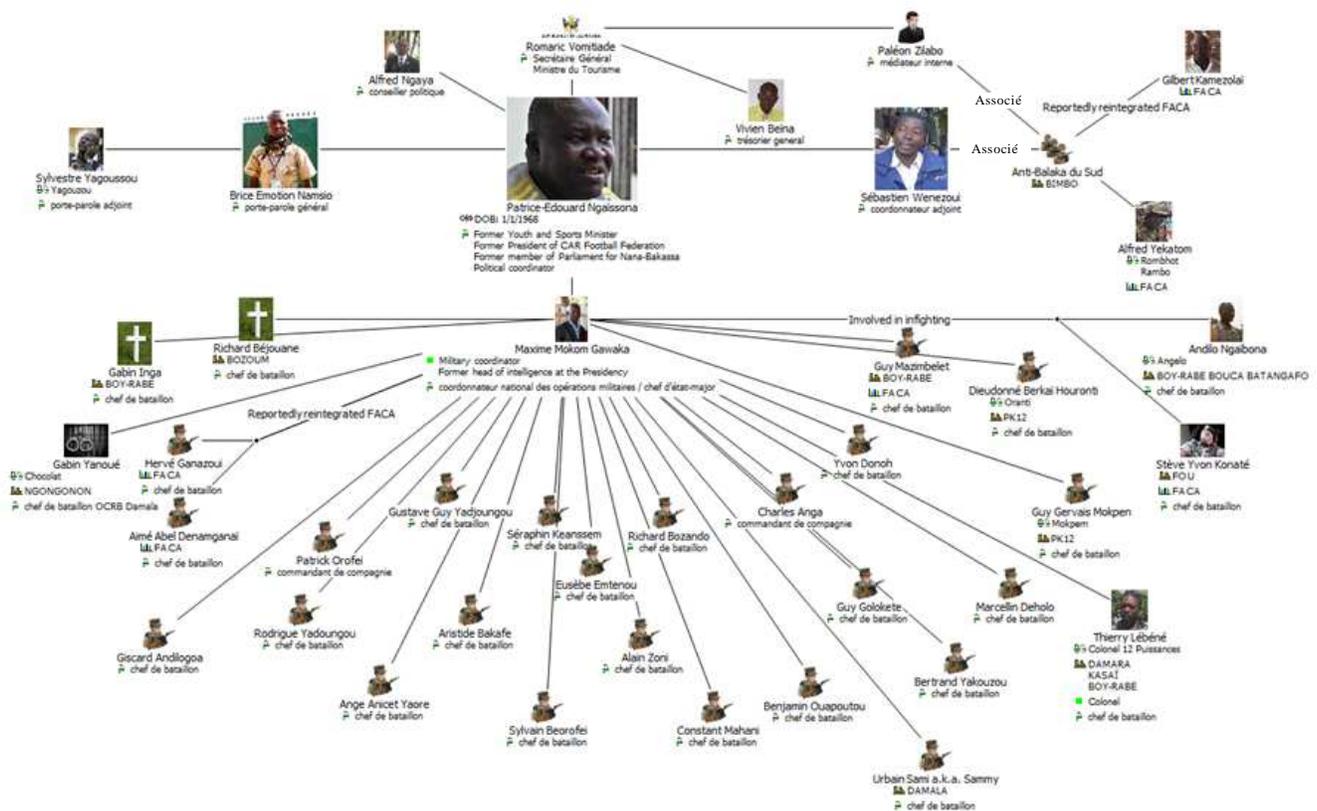
68. En outre, le Groupe d'experts considère que tous les efforts déployés par Ngaïssona pour structurer les quatre composantes des anti-balaka, étendre son autorité au-delà de Bangui et doter son mouvement de tous les attributs d'une véritable organisation, notamment d'une structure officielle de commandement et de contrôle et d'une façade politique ont d'un côté renforcé sa légitimité comme représentant des anti-balaka auprès de la communauté internationale, mais ont en même temps affaibli son autorité sur sa propre organisation et exacerbé les rivalités, les jalousies et les tensions.

---

<sup>42</sup> Conversation téléphonique avec le secrétaire particulier de Nourredine Adam, le 6 septembre 2014.

<sup>43</sup> Conversation téléphonique avec un dirigeant de l'ex-Séléka, le 10 octobre 2014. Le communiqué de presse était également signé par le Capitaine Nedjad Ibrahim Ahamat, ancien porte-parole de Zoundeko à Bambari, et le général Abdoulaye Faya Ahamat, dont on sait qu'il a été colonel et qui a été nommé « conseiller militaire » de Zoundeko, le 10 mai 2014, à Ndélé.

## Structure des ailes politique et militaire de la CLPC de Patrice Édouard Ngaïssona



Notes : Voir également le commandement et la structure contenant les noms et signatures des 32 chefs et 4 responsables politiques de la Coordination nationale des libérateurs du peuple africain à l'annexe 10.

69. À Boda, par exemple, le Groupe d'experts a recueilli des informations sur la nouvelle structure locale de la CLPC créée par Ngaïssona et dirigée par Soussou Habib, caporal des Forces armées centrafricaines (voir annexes 11 et 63)<sup>44</sup>. À Berbérati, il a rencontré Jean-Louis Ngaïzounou, représentant de Ngaïssona en mission dans la région pour aider à mettre en place des sections locales de la CLPC. Il a été par hasard témoin d'une rencontre entre Ngaïzounou, à l'hôtel où ce dernier résidait et Chrysostome Berba Yapele, commandant de zone anti-balaka de Berbérati, et son état-major, et Nice Demawanesse, commandant de zone de Gamboula, ville située à la frontière avec le Cameroun<sup>45</sup>. À Sibut, les chefs anti-balaka interrogés par le Groupe d'experts et les forces internationales ont également dit que des groupuscules anti-balaka de Bangui étaient présents à Grimi (préfecture de la Ouaka) et à Dékoa (préfecture de la Kemo-Gribingui)<sup>46</sup>.

<sup>44</sup> Mission à Boda, le 9 juillet 2014.

<sup>45</sup> Mission à Berbérati, le 10 juillet 2014.

<sup>46</sup> Mission à Sibut, le 23 juillet 2014.

*Lutte politique et clivages ethniques*

70. Dans le domaine politique, Ngaïssona a réussi à mettre à l'écart l'ancien Ministre de la jeunesse et des sports, Léopold Narcisse Bara, qui représentait officiellement les anti-Balaka dans le premier gouvernement de transition, après avoir contesté sa légitimité pendant des mois. Il a également accusé Bara, qui vivait en France avant d'être nommé Ministre, d'avoir été imposé au Chef de l'État de la transition par les autorités françaises<sup>47</sup>. Le conflit a atteint son paroxysme en juin 2014, lorsque Bara a annoncé, en sa qualité de Ministre de la jeunesse et des sports, la suspension du Conseil d'administration de la Fédération centrafricaine de football, dirigé par Ngaïssona, qui a riposté en publiant le 24 juin 2014 un communiqué dans lequel il annonçait que Bara était radié de la CLPC, dont celui-ci n'était d'ailleurs pas officiellement membre (voir annexe 12).

71. Joachim Kokaté et Wénézoui demeurent d'importants rivaux de Ngaïssona dans ses fonctions de représentant principal du mouvement anti-Balaka. À la suite d'une réunion de réconciliation organisée dans les locaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le 20 juin 2014 par l'organisation non gouvernementale locale Mou-Da<sup>48</sup>, Wénézoui a été promu coordonnateur général adjoint de la CLPC, moins d'un mois après en avoir été radié, et élu coordonnateur des anti-Balaka par le groupe du sud (voir S/2014/452, annexe 5)<sup>49</sup>, puis suspendu de nouveau le 19 août 2014 après son voyage à Brazzaville à l'invitation du médiateur, le Président Sassou Nguesso, à la place de Ngaïssona<sup>50</sup>. À la suite de sa dernière suspension, Wénézoui a créé son propre parti politique, la Mouvance patriotique pour l'avenir.

72. De même, Ngaïssona a dit au groupe d'experts qu'il ne reconnaissait pas Kokaté comme représentant légitime des anti-Balaka<sup>47</sup>. Kokaté, en sa qualité d'ancien conseiller du Premier Ministre pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et de représentant des anti-Balaka du sud, a néanmoins acquis une certaine notoriété et est devenu un protagoniste essentiel, notamment en jouant le rôle de médiateur entre la CLPC et la communauté internationale.

73. Les divisions entre les anti-Balaka du nord, qui, pour l'essentiel, sont membres de l'ethnie gbaya, et ceux du sud, principalement des Yakoma et des éléments issus de groupes ethniques de l'Oubangui, comme les Banziri dont est originaire la Présidente de la transition, demeurent très profondes. Toutefois, le groupe sous les ordres d'Alfred Yekatom, alias « Rombhot » a perdu une partie de son influence, en particulier dans la zone située au sud de l'aéroport international (dénommée le quartier de Boeing) dans une partie du sixième arrondissement de Bangui, et dans la ville voisine de Bimbo, à la suite d'affrontements violents résultant de désaccords sur le partage des recettes et de l'arrestation de Rombhot par l'opération Sangaris le

<sup>47</sup> Entretien avec Patrice Édouard Ngaïssona à Bangui, le 3 mai 2014.

<sup>48</sup> En sango, *Mou* signifie réunion et *Da* signifie famille; Mou-Da est dirigée par Anaketé Samba, fille de la Présidente de la transition, et a été enregistrée à Bangui comme organisation non gouvernementale le 18 juin 2014.

<sup>49</sup> Wénézoui a été élu coordonnateur général des anti-Balaka du sud le 15 mai 2014 et nommé coordonnateur général adjoint de la CLPC le 20 juin 2014 (voir annexe 13).

<sup>50</sup> Comme indiqué par l'Agence de presse africaine, le 20 août 2014, Wénézoui a été suspendu de ses fonctions pour trahison, usurpation d'identité et insubordination, en application d'une décision prise par Ngaïssona.

23 juin 2014 et de sa libération ultérieure (voir S/2014/452, annexe 5.4, pour de plus amples informations sur le groupe de Rombhot).

74. Un groupe moins important a également cherché à s'assurer une représentation politique au sein du mouvement anti-Balaka. Composé de Danzoumi Yalo, alias le « Colonel Daz », de son frère Sani, d'Alain Hassan Donday et du commandant des Forces armées centrafricaines, Anatole Ngaya, personnage célèbre et controversé du régime de François Bozizé, ce groupe est connu sous le nom d'Union des forces armées centrafricaines pour le redressement ou d'Union démocratique pour la défense de la patrie. Le « Colonel Daz », connu comme un anti-Balaka musulman, a dit au Groupe d'experts qu'il représentait le groupe de Rombhot au niveau politique<sup>51</sup>.

75. Le « Colonel Daz » a également dit au Groupe d'experts qu'il avait convaincu « Rombhot » de cesser d'attaquer le quartier du PK5 de Bangui à partir des zones adjacentes placées sous son contrôle, à savoir les quartiers de Boeing, Kokoro et Fatima, contrôlés à l'époque par Wénézoui et Kamezolaï. Deux autres sources indépendantes ont confirmé au Groupe d'experts que le groupe de Rombhot avait lancé en février et mars 2014 des attaques inspirées par des motifs religieux contre l'enclave musulmane de Bangui<sup>52</sup>. Les mêmes sources indiquent que, depuis les mois d'avril 2014, toutes les attaques ont été menées par d'autres groupes anti-Balaka associés soit à la CPLC de Ngaïssona, soit à l'ancien chef de l'armée populaire pour la restauration de la République et la démocratie (APRD), Jean-Jacques Larmassou.

#### *Divisions au sein de la CLPC*

76. Les divisions au sein de l'aile militaire de la CLPC sont apparues juste avant, pendant et après la conférence de paix tenue à Brazzaville. Plus précisément, des affrontements ont éclaté dans le quartier de Boy-Rabe, bastion des anti-Balaka dans le huitième arrondissement de Bangui, entre le groupe d'Andilo, soutenu par le lieutenant Yvon Konaté des Forces armées centrafricaines, et les groupes de Guy Mazimbélet, également lieutenant dans les Forces armées centrafricaines avec l'appui d'Olivier Koudémon, alias « Gbangouma », capitaine des Forces armées connu pour avoir été associé à Eugène Ngaïkosset<sup>53</sup>. Gabin Inga, chef anti-balaka du quartier des combattants du quatrième arrondissement de Bangui et allié de Mazimbélet, a été grièvement blessé le 18 juillet 2014 au cours des affrontements et est décédé le lendemain à l'hôpital communautaire<sup>54</sup>. Il a été remplacé par un certain « Zanguilo », inconnu du Groupe d'experts. Le chauffeur de Konaté, qui avait déjà

<sup>51</sup> Entretien avec le « Colonel Daz » à Bangui, le 12 avril 2014.

<sup>52</sup> Réunion avec des responsables musulmans à Bangui, le 9 avril 2014, et entretien avec un responsable politique anti-Balaka, à Bangui, le 26 avril 2014.

<sup>53</sup> Entretiens et réunions avec des chefs militaires anti-balaka, à Bangui, en juillet et août 2014. Selon les minutes d'une réunion de réconciliation tenue dans une église évangéliste de Boy-Rabe, à laquelle avaient participé Mazimbélet, qui a été identifié par le procès-verbaliste comme étant l'oncle d'Andilo, Koudémon et Olivier Arsène Feïssona (représentant d'Andilo), l'affrontement a éclaté après qu'Andilo eut ordonné à tous les officiers anti-balaka des Forces armées centrafricaines de lui donner le salut militaire et puni un lieutenant dénommé Naminda en l'obligeant à faire des pompes.

<sup>54</sup> Entretien avec un chef anti-balaka, le 17 juillet 2014. Toutefois, un journaliste local de renom a contesté cette version pendant une réunion tenue avec le Groupe d'experts le 25 juillet 2014 et affirmé qu'Inga s'était tué en jouant avec son fusil.

été victime d'une attaque à la grenade le 27 mai 2014 (voir S/2014/452, annexe 5), a également été tué et la maison de Konaté, située dans le quartier Fou de Bangui, dans laquelle Andilo se serait caché, a été détruite<sup>55</sup>.

77. Koudémon ne fait pas officiellement partie de la structure de commandement et de contrôle de la CLPC. De l'avis du Groupe d'experts, Koudémon est l'un des principaux dirigeants du troisième groupe d'anti-Balaka, composé essentiellement de militaires et d'agents de sécurité qui ne sont pas tous affiliés à Ngaïssona ni à la CLPC. Koudémon prétend qu'il ne fait pas partie des anti-Balaka, bien que son nom soit largement associé à ceux-ci, mais a confirmé au Groupe d'experts qu'il avait participé à l'organisation des opérations des éléments des Forces armées centrafricaines à Boy-Rabe contre le groupe d'Andilo<sup>56</sup>. Les médias locaux l'ont accusé d'avoir reçu des autorités de transition des fonds pour mener l'attaque contre Andilo, alors que d'autres pensent que c'est la famille de Bizozé qui a commandité ces actes<sup>57</sup>.

78. Le 9 août 2014, d'intenses combats entre les deux mêmes factions, dont les médias locaux et internationaux ont de nouveau fait état et que le Groupe d'experts a entendus, ont fait deux morts<sup>58</sup>. Selon des informations émanant d'une source confidentielle, Andilo a mis fin aux hostilités après avoir obtenu en échange quatre véhicules, à la suite de l'intervention personnelle du général Jules Bernard Ouandé, ancien chef d'état-major des armées sous le régime de Bozizé, ainsi que du commandant des Forces armées centrafricaines Charles Ngremangou, ancien chef anti-balaka nommé en février 2014 chef d'état-major du Ministre de la défense, et de l'ancien Ministre de la sécurité<sup>59</sup>. Comme l'a expliqué un chef militaire anti-balaka au Groupe d'experts, Andilo a besoin de véhicules et de fonds pour maintenir une pression militaire sur la Séléka dans la préfecture de l'Ouham<sup>60</sup>.

79. « Andilo » est actuellement le chef militaire le plus énigmatique, craint et puissant des anti-Balaka. Actif sur le front militaire contre l'ex-Séléka, il a mené l'offensive du 29 juillet 2014 contre le bastion de Batangafo, où les troupes d'Alkhatim se sont également battues contre les forces françaises. Toutefois, une source confidentielle à Bangui a informé le Groupe d'experts qu'au moment de l'établissement du présent rapport, Andilo était affaibli, se cachait et demandait à être intégré dans un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion<sup>61</sup>.

80. Selon un rapport des services de renseignements que le Groupe d'experts a pu obtenir, en avril 2014 auprès d'une source confidentielle, Andilo est considéré comme le plus charismatique des chefs anti-balaka des préfectures de l'Ouham et de l'Ombella-Mpoko qui évitait les médias et la communauté internationale, sauf le 16 décembre 2013, lorsqu'il s'est entretenu avec un journaliste de l'Agence France-

<sup>55</sup> Voir <http://apanews.net/news/fr/articlefas.php?id=801681>.

<sup>56</sup> Entretien avec Koudémon à Bangui le 17 août 2014.

<sup>57</sup> Voir <http://centralafricanrepublicnews.wordpress.com/2014/08/09/centrafrique-info-weekend-boy-rabe-la-main-cachee-de-samba-panza/>.

<sup>58</sup> Agence France-Presse, « Les miliciens se battent à Bangui alors que des milliers marchent pour la paix ».

<sup>59</sup> Entretien avec un chef militaire anti-balaka participant aux négociations avec Andilo, à Bangui, le 17 août 2014.

<sup>60</sup> Entretien avec un chef militaire anti-balaka, à Bangui, le 22 juillet 2014.

<sup>61</sup> Conversation téléphonique avec une source confidentielle sachant où se trouvait Andilo, le 6 septembre 2014.

Presse (AFP)<sup>62</sup>. Il aurait 25 ans et ne parle pas français. Il est originaire de Batangafo, où ses grands-parents vivent toujours, sa mère habite dans les environs de Bouca<sup>63</sup>, et il était connu pour avoir volé du bétail dans la zone située entre Bouca et Batangafo<sup>64</sup>. Plusieurs organisations connaissant bien les conditions de sécurité qui règnent en République centrafricaine considèrent qu'il est le chef militaire le plus influent des anti-Balaka. Des civils du quartier de Boy-Rabe à Bangui n'ont cessé de dénoncer diverses exactions, notamment des actes de rançonnement et d'extorsion, qui étaient le fait d'Andilo et de son groupe d'anti-Balaka<sup>65</sup>.

81. Lors d'une conférence le 30 juillet 2014, Kamezolaï a demandé à tous les militaires de réintégrer leurs casernes et de quitter le mouvement anti-balaka, dans le cadre d'une initiative appuyée par l'ancien Premier Ministre de la transition (voir plus haut par. 34). Selon Kamezolaï, son appel a été suivi par quelques chefs anti-balaka de Boy-Rabe, notamment certains responsables bien connus de la CLPC<sup>66</sup>. Toutefois, cette initiative a été condamnée par la CLPC de Ngaïssona, qui a fait valoir que Kamezolaï n'était pas habilité à démanteler l'aile militaire de son mouvement politique.

82. Ces faits montrent une fois encore qu'il importe à Ngaïssona de donner l'impression que l'aile militaire relève de son commandement, afin de justifier son rôle de personnalité politique de premier plan, et ce, malgré la signature de l'accord de cessation des hostilités et la désignation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale. Dans la lettre qu'il a adressée à la Présidente de la transition en août 2014, Kamezolaï a dénoncé cette situation et la mainmise de certains hommes politiques sur les milices d'autodéfense et déclaré qu'il avait fait l'objet de menaces depuis la conférence de presse du 30 juillet 2011<sup>67</sup>.

#### *Atteintes à la sécurité*

83. Selon des informations figurant dans la base de données du Groupe d'experts, du 5 décembre 2013 au 14 août 2014, 854 civils et 7 agents humanitaires ont été tués par des groupes considérés comme anti-balaka, malgré la signature à Brazzaville de l'accord de cessation des hostilités par Ngaïssona, et la désignation de Salomon Feïganazoui comme représentant des anti-Balaka au sein du comité directeur nommé par le nouveau Premier Ministre de la transition le 28 août 2014 (voir annexe 14).

84. À Boda, les anti-Balaka ont continué de lancer des attaques pour des motifs religieux, de tuer des civils et d'avoir des affrontements avec les forces internationales malgré la nomination de nouveaux dirigeants par Ngaïssona le 28 juin 2014 (voir par. 69, 201, 202 et 215 et annexe 63).

<sup>62</sup> L'article de ce journaliste a été publié notamment sur le site Web de *Jeune Afrique* ([www.jeuneafrique.com/actu/20131216T181246Z20131216T181223Z](http://www.jeuneafrique.com/actu/20131216T181246Z20131216T181223Z)).

<sup>63</sup> Réunion avec une source confidentielle connaissant bien les conditions de sécurité régnant en République centrafricaine, à Bossangoa, le 30 avril 2014.

<sup>64</sup> Entretien avec une source confidentielle, à Bangui, 18 août 2014.

<sup>65</sup> Réunion avec une source diplomatique à Bangui, le 22 mai 2014.

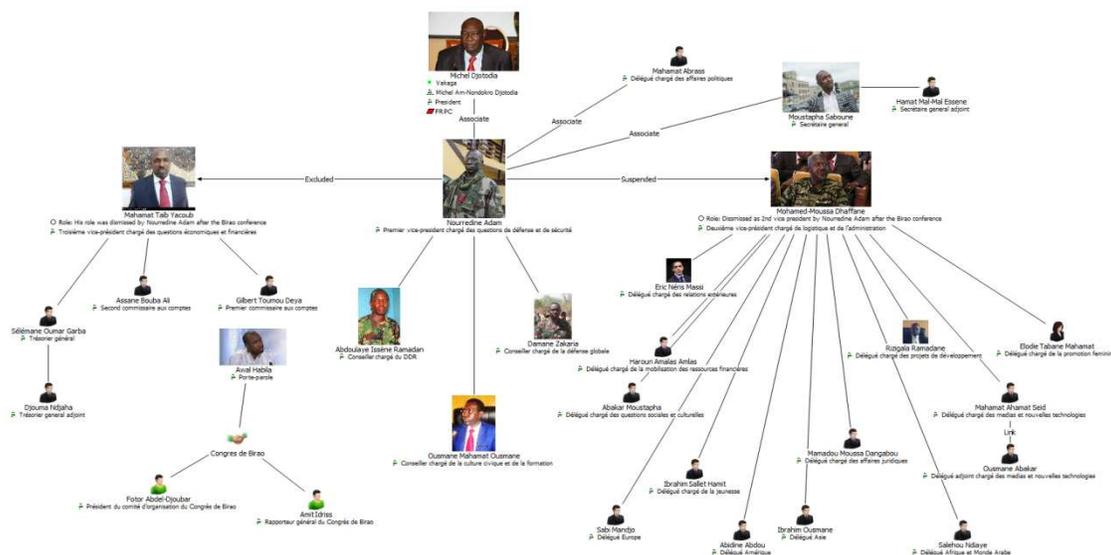
<sup>66</sup> À savoir les officiers des Forces armées centrafricaines Hervé Ganazoui et Aimé Abel Denamganaï. Voir aussi la structure de commandement de l'aile militaire de la CLPC au paragraphe 68.

<sup>67</sup> Lettre adressée par Kamezolaï à la Présidente de la République centrafricaine, commandante en chef des armées, août 2014.

## La Séléka

85. Jusqu'ici, les efforts répétés visant à unifier la représentation politique et le commandement militaire de l'ex-Séléka sont restés vains. La désignation d'un nouveau commandement militaire à Ndélé, le 10 mai 2014, et la création à Birao, le 10 juillet 2014, sous la conduite d'Adam, du FPRC<sup>68</sup>, nouveau mouvement politique, n'ont pas permis de rassembler les différents éléments de l'ex-Séléka sous un commandement unique. Au contraire, les divisions entre les partisans de la partition du pays et ceux en faveur de la transition politique et du processus de réconciliation, tout comme les clivages ethniques, se sont aggravés depuis mai 2014.

## Structure du Front populaire pour la renaissance de Centrafrique



86. En outre, certains des principaux responsables politiques et militaires de l'ex-Séléka ont continué de promouvoir leurs propres intérêts au détriment de l'unité du mouvement. Le Groupe d'experts pense que le général de brigade Alkhatim, par exemple, ancien rebelle tchadien ayant rejoint l'armée et participé au coup d'État contre Bozizé en 2003 en tant que libérateur, a été particulièrement actif sur le plan militaire avant la réunion tenue à Ndélé le 10 mai 2014. À la suite de cette réunion, Alkhatim a été nommé premier chef d'état-major adjoint des Forces républicaines, gagnant ainsi une certaine forme de reconnaissance de la part de ses pairs. Il continue de contrôler la plus grande partie du territoire de la République centrafricaine et d'y exercer une influence (voir annexe 17 pour les photographies des forces d'Alkhatim).

87. Plusieurs factions de l'ex-Séléka, en particulier les Goulas de Damane, ont, semble-t-il, saisi l'occasion qu'offrait la mise en place du quartier général de la nouvelle « Séléka » à Bambari, bastion de la faction peule placée sous le commandement de Darrassa, pour remettre en cause le contrôle exercé par les Peuls

<sup>68</sup> Le FPRC a remplacé la Coordination politique provisoire mise en place au cours de la réunion de Ndélé, en mai 2014, par un autre Rounga, Abdoulaye Issène, voir le communiqué de presse à l'annexe 15 et le communiqué final portant création du FPRC (voir annexes 15 et 16).

sur les ressources, en particulier l'or (voir par. 135 à 143) et le café. Ce changement important en termes de rapport de force, de contrôle du territoire et d'exploitation des ressources continue d'avoir des effets sur les structures politique et militaire de la « nouvelle » Séléka, et a entraîné de graves dissensions internes à Bambari (voir par. 58 à 65).

88. Le contrôle du territoire a été réparti entre les différentes factions de la Séléka comme suit :

a) Le général de brigade Mahamat Alkhatim (Salamat) : Kabo, où il a installé son quartier général, qui était auparavant à Moyenne-Sido, Batangafo (préfecture de l'Ouham), Kaga-Bandoro, Mbrès (préfecture de la Nana Grebizi) et Dékoa (préfecture de la Kémo-Gribingui); le Groupe d'experts a également établi qu'Alkhatim mène régulièrement des opérations dans la région de Nana-Bakassa, Boguila (ouest de la préfecture de l'Ouham) et Bémal (préfecture de l'Ouham-Pendé) (voir S/2014/452, par. 51 à 53, et annexe 6);

b) Le général Ali Darrassa Mahamat (Peul) : Bambari, Ippy, Kouango et Ngakobo (préfecture de la Ouaka);

c) Le général Damane (Goula) : Bria, Sam-Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto);

d) Le général Mahamat Nourredine Adam (Rounga) : Ndélé (préfecture de la Bamingui-Bangoran), Birao (préfecture de la Vakaga).

89. Plusieurs factions sont présentes dans les principaux centres économiques, à savoir Birao, Ndélé, Bria et Bambari. À Birao et Ndélé, les chefs coutumiers, Ahmad Moustapha Am-Gabo (Kara), sultan de la Vakaga, et Senoussi Ibrahim Kamoun (Rounga), sultan de la Bamingui-Bangoran, jouent également un rôle politique de premier plan et participent systématiquement à la prise des décisions, notamment lors des réunions organisées à Ndélé en mai 2014 et à Birao en juillet 2014 (voir annexe 16).

90. Le Groupe d'experts a appris que Darrassa avait étendu son contrôle militaire à Kouango, sous-préfecture de la préfecture de la Ouaka limitrophe de la République démocratique du Congo, connue pour le commerce de l'or. Kouango serait utilisée par des groupes anti-balaka de Bangui comme base à partir de laquelle ils lancent des attaques contre Bambari, Grimari et Ngakobo. En raison de problèmes de logistiques et de sécurité, le Groupe d'experts n'a pu se rendre dans la région, où il n'y a pas de présence internationale.

91. Sur le plan politique, les ambitions personnelles des principaux dirigeants politiques de l'ex-Séléka ont exacerbé les tensions au sein du mouvement. Ces dirigeants sont Nourredine Adam (Rounga – Convention des patriotes pour la justice et la paix – CPJP fondamentale), Abdoulaye Issène Ramadane (Rounga – CPJP), Mohamed-Moussa Dhaffane (Goula – Convention patriotique du salut du Kodro), Herbert Gontran Djono Ahaba (Goula – Union des forces démocratiques pour le rassemblement) et Ousmane Mahamat Ousmane (Arabe – chef du Mouvement de révolution armée pour le changement, associé à Darrassa).

92. Des témoignages de première main recueillis par le Groupe d'experts, après le congrès organisé et présidé par Nourredine Adam les 9 et 10 juillet 2014 à Birao, donnent des indications intéressantes sur la façon dont les rapports de force entre les différents dirigeants politiques de l'ex-Séléka restent essentiels pour comprendre les

modalités de désignation des dirigeants au sein du mouvement<sup>69</sup>. D'après ces témoignages, le congrès tenu à Birao portant création du FPRC était à l'évidence une démonstration du pouvoir de Nourredine Adam, mais le premier vice-président du FPRC n'a pas réussi, à distance, à maintenir la loyauté et la discipline au sein de son mouvement, l'interdiction de voyager qui lui a été imposée le 9 mai 2014 par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République Centrafricaine l'ayant empêché de se déplacer et plus précisément de conduire la délégation de la Séléka à Brazzaville.

93. Plusieurs communiqués de presse publiés par Nourredine Adam depuis la signature de l'Accord de cessation des hostilités à Brazzaville rendent compte de l'indiscipline régnant au sein du FPRC :

a) Suspension du deuxième vice-président du FPRC, Mohamed-Moussa Dhaffane, le 6 août 2014, à la suite de la signature de l'Accord de cessation des hostilités à Brazzaville, et décision de retirer le FPRC de cet accord;

b) Exclusion du troisième vice-président du FPRC, Mahamat Taïb Yacoub, le 1<sup>er</sup> septembre 2014, en raison de sa participation au nouveau gouvernement de Mahamat Kamoun en qualité de vice-ministre pour l'élevage.

94. En fait, toutes les déclarations faites et toutes les décisions prises au nom du FPRC ont été signées uniquement par Nourredine Adam et approuvées par les dirigeants de l'ex-Séléka qui lui étaient associés, notamment le général Arda Hakouma et Mahamat Abrass<sup>70</sup>.

95. Le Groupe d'experts pense donc que le FPRC est un mouvement politique dirigé de facto par Nourredine Adam et conçu pour promouvoir les objectifs politiques de ce dernier, notamment la partition du pays, et qu'il ne représente pas l'ex-Séléka. À cet égard, il convient de noter que le secrétaire général du FPRC, Moustapha Saboune, représente l'ex-Séléka au comité directeur chargé de surveiller l'application de l'Accord de cessation des hostilités (voir annexe 14).

96. Étant donné que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine a inscrit Nourredine Adam sur la Liste le 9 mai 2014 au motif qu'il a commis ou soutenu des actes qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité de la République centrafricaine, le Groupe d'experts estime que le FPRC répond lui aussi aux critères appliqués pour l'inscription sur la Liste. Il prend note également de la première déclaration publique faite par Djotodia depuis sa nomination à la tête du FPRC le 3 septembre 2014 (voir par. 32 et 33), dans laquelle il a dit à un journal basé à Cotonou que, pour mettre fin au conflit en République centrafricaine, il n'y avait que deux solutions : le retour au pouvoir de l'ex-Séléka ou la partition du pays<sup>20</sup>.

97. Comme il l'a indiqué dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts estime que l'idée même de la partition préconisée par certains pays représente une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité en République centrafricaine (voir [S/2014/452](#), résumé, et par. 44 et 55, et annexe 6).

<sup>69</sup> Entretiens et rencontres avec des responsables politiques et militaires de l'ex-Séléka en juillet et août 2014.

<sup>70</sup> Entretien téléphonique avec Nourredine Adam, Arda Hakouma, Mahamat Abrass et deux autres membres du FPRC le 23 août 2014.

### *Incidents liés à la sécurité*

98. D'après les informations figurant dans la base de données gérée par le Groupe d'experts, l'ex-Séléka est responsable du meurtre de 610 civils et de 7 agents humanitaires entre le 5 décembre 2013 et le 14 août 2014.

99. Alkhatim et ses 600 hommes continuent de représenter la principale menace contre la paix et la sécurité en République centrafricaine<sup>71</sup>. Mis à part les quelques incidents graves déjà signalés, dont le meurtre de civils et d'agents humanitaires et les violentes attaques dirigées contre les forces internationales, le Groupe d'experts a reçu, les 3 et 4 septembre 2014, des informations détaillées indiquant que les forces d'Alkhatim de Batangafo avaient une fois encore détruit et pillé des biens et tué cinq civils à Nana-Bakassa (préfecture de l'Ouham) le 2 septembre 2014.

### **Révolution et justice**

100. Révolution et justice est un mouvement fondé en octobre 2013 par Armel Ningatouloum Sayo, également connu sous le nom de « Armel Bedaya » ou « commandant Sayo », capitaine des Forces armées centrafricaines et François Toussaint, également connu sous le nom de « général Ngoy », un Belge vivant au Gabon qui est frappé par un mandat d'arrêt international pour meurtre en Belgique et accusé d'avoir formé des groupes armés maï-maï en République démocratique du Congo<sup>72</sup>.

101. Le 1<sup>er</sup> novembre 2013, Sayo et Toussaint ont franchi la frontière entre le Cameroun et la République centrafricaine dans la région de Baiboon et établi le premier camp d'entraînement Révolution et justice aux alentours de Paoua, dans la région de Boloum. La chaîne de commandement était composée du « colonel » Waluba Espilodja, ancien officier de l'APRD et adjoint de Sayo, du « colonel » Luther Betuban, sergent dans les Forces armées centrafricaines, originaire de Bouar, et du « lieutenant-colonel » Raymond Belanga. Toussaint était chargé de l'entraînement et de la stratégie militaire.

102. D'après Toussaint, le mouvement Révolution et justice a commencé à mener des opérations militaires le 24 décembre 2013 contre des groupes peuls et les forces de la Séléka dans la région. Il comptait un millier de combattants environ, originaires d'une zone allant de Markounda (préfecture de l'Ouham) à Bang (préfecture de l'Ouham-Pendé), village frontalier du Tchad et du Cameroun. En janvier 2014, il a réussi à prendre le contrôle de plusieurs villages autour de Paoua puis à forcer la Séléka à quitter la ville, ayant obtenu au préalable l'engagement du contingent camerounais de la MISCA de ne pas intervenir. Toussaint affirme également qu'en janvier 2014, la MISCA a fourni au mouvement des caisses de munitions pour qu'il puisse se battre contre des groupes de Peuls opérant dans le sud-est de Paoua.

103. L'adjoint de Sayo, Espilodja, ancien officier de l'APRD, a quitté Révolution et justice en avril 2014 avec des centaines d'hommes avant d'être tué le 14 août 2014

<sup>71</sup> Estimations du Groupe d'experts fondées sur ses propres observations et sur les chiffres fournis par des sources militaires : entre 200 et 400 hommes à Kaga-Bandoro, 100 à Batangafo, 100 à Kabo, 60 à Dékoa, le reste étant utilisé comme unités mobiles.

<sup>72</sup> Entretien avec Sayo à Paoua le 23 juin 2014; entretien avec Toussaint à Bangui le 17 juillet 2014; et rencontre avec Sayo à Bangui le 18 août 2014. Voir aussi <http://kongokinshasa.afrikblog.com/archives/p300-10.html>.

lors d'affrontements avec les forces de la MISCA basées à Paoua. Selon les forces internationales, Sayo ne commandait que 60 hommes en juin 2014, basés à Gadoulou (à 15 km à l'est de Paoua), Bang et Bodjomo<sup>73</sup>.

104. Sayo et Toussaint ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils avaient eu plusieurs entretiens avec des dirigeants tchadiens. Sayo a affirmé que le Tchad avait envoyé plusieurs émissaires pour « acheter » son soutien. Toussaint, quant à lui, a déclaré que Sayo a sollicité l'appui du Tchad et envoyé Espilodja dans le pays en janvier 2014, où il a rencontré des émissaires de la garde présidentielle tchadienne, même si aucun accord n'a semble-t-il été conclu entre les parties. Sayo a déclaré que Révolution et justice s'était battu à plusieurs reprises en avril et mai 2014 contre des unités militaires de l'Armée nationale tchadienne dans la région de Markounda (préfecture de l'Ouham) (voir aussi plus haut par. 36 à 46), avant de procéder à un retrait tactique. Cependant, d'après des témoignages recueillis sur le terrain par le Groupe d'experts, Révolution et justice a évité les affrontements et quitté Markounda la veille du jour où un groupe armé « non identifié » originaire du Tchad, décrit comme réunissant des Peuls, des Tchadiens et des éléments de la Séléka, a pris le contrôle de la ville le 1<sup>er</sup> mai 2014<sup>74</sup>.

105. D'après les éléments de preuve recueillis et la déclaration qu'il a faite au Groupe d'experts, Toussaint a formé et conseillé les forces de Révolution et justice entre novembre 2013 et février 2014, devenant ainsi le premier mercenaire occidental connu dans le conflit qui sévit en République centrafricaine.

106. Toussaint a affirmé que jusqu'à 1 500 recrues avaient rejoint Révolution et justice en décembre 2013. Il a assuré leur entraînement quotidien et conseillé Sayo sur les tactiques militaires et les techniques d'attaque. Il a dit avoir préparé la première attaque d'envergure lancée par Révolution et justice contre Beboura le 24 décembre 2013, au cours de laquelle 45 combattants de la Séléka auraient été tués. Il a également conseillé Sayo sur la manière de prendre le contrôle de Paoua en janvier 2014 et mené les négociations avec la MISCA pour obtenir sa non-intervention. Il a précisé avoir quitté Révolution et justice à la suite d'un nouveau différend avec Sayo le 5 février 2014. Toussaint apparaît dans un enregistrement vidéo publié sur Internet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Devant des centaines de combattants de Révolution et justice, Sayo le présente comme étant le général Toussaint avant de lui confier le commandement dudit groupe (voir annexe 18). Sayo a néanmoins affirmé que Toussaint n'avait jamais participé au moindre combat et avait uniquement fait office de conseiller.

107. Toussaint a été arrêté le 7 juillet 2014 à Bouar par la MISCA et transféré à Bangui où, à l'heure de la rédaction du présent rapport, il était toujours détenu en attendant son extradition vers la Belgique.

108. Arnel Sayo a été nommé Ministre de la jeunesse et des sports le 22 août 2014 par le Premier Ministre de la transition, Mahamat Kamoun. Toutefois, son groupe armé est représenté par Laurent Dim-Woei Biti au sein du comité directeur chargé de surveiller l'application de l'Accord de Brazzaville (voir annexe 14).

<sup>73</sup> Entretiens avec Sayo à Paoua les 23 et 24 juin 2014; réunion avec les forces internationales à Paoua, le 24 juin 2014.

<sup>74</sup> Mission à Markounda le 12 août 2014.

### L'Armée de résistance du Seigneur

109. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) demeure active dans les préfectures occidentales de la République centrafricaine, en particulier dans celles du Haut-Mbomou, du Mbomou, de la Haute-Kotto et de la Basse-Kotto. D'après les informations contenues dans la base de données gérée par le Groupe d'experts, la LRA est responsable de 42 incidents survenus entre le 5 décembre 2013 et le 14 août 2014, notamment d'enlèvements, de pillages, de destructions, de déplacements forcés, de violences sexuelles et des meurtres de deux civils.

110. D'après les informations communiquées au Groupe d'experts, un groupe de la LRA placé sous le commandement du « capitaine » Okello Palutaka et un groupe de la Séléka placé sous le commandement du « colonel » Ahmed Sherif, dans la sous-préfecture de Nzako (préfecture du Mbomou), ont collaboré sur le plan logistique (voir annexe 19 pour les photographies des commandants)<sup>75</sup>. Le Groupe d'experts a l'intention d'enquêter plus avant sur les liens unissant ces deux groupes armés.

## C. Exploitation des ressources naturelles

### Les diamants

#### *Appels à la vigilance concernant le commerce illicite*

111. La suspension temporaire, en mai 2013, de la République centrafricaine du Système de certification du Processus de Kimberley a provoqué un essor rapide du trafic transfrontalier de diamants centrafricains. Lors d'un entretien avec les médias, le 6 juin 2014, l'ancien Ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, Olivier Malibangar, a estimé que 80 % des diamants produits en République centrafricaine quittaient le pays par des voies illicites<sup>76</sup>. Le Groupe d'experts estime que, du fait de la suspension, quelque 140 000 carats de diamants, d'une valeur potentielle de 24 millions de dollars des États-Unis, sont venus s'ajouter à la quantité de diamants déjà sortis du pays en contrebande avant la prise de cette mesure. Cette estimation prend en compte un ralentissement de la production<sup>77</sup> et les achats officiels qu'effectuent les entreprises privées la Sodiam (Société centrafricaine du diamant) et Badica (Bureau d'achat de diamants en Centrafrique) (voir par. 122 et 128)<sup>78</sup>. Elle a été établie à partir des chiffres concernant les exportations relativement faibles enregistrés au premier semestre de 2013<sup>79</sup>.

<sup>75</sup> Informations fondées sur des comptes rendus de transfuges de la LRA fournies à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine le 11 mars 2014 à Obbo (préfecture du Haut-Mbomou).

<sup>76</sup> Voir <http://www.france24.com/fr/20140606-reporters-Centrafrique-diamants-maudits-guerre-sangaris/> (site consulté le 5 septembre 2014).

<sup>77</sup> Les autorités minières estiment que l'activité minière s'est ralentie de 35 % à 40 % depuis le début de la crise. Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, Stratégie de mise en valeur du secteur minier (2015-2020), avril 2014 (ce document est conservé dans les archives de l'Organisation des Nations Unies).

<sup>78</sup> Quelque 40 000 carats de diamants ont été stockés à Bangui depuis la suspension. Les relevés de bordereaux d'achats officiels sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>79</sup> La République centrafricaine a officiellement exporté 118 964 carats jusqu'à sa suspension, le 23 mai 2013. Le rapport annuel du Secrétaire permanent du Processus de Kimberley en

112. En juillet 2014, le Processus de Kimberley a publié une décision administrative tendant à exclure les diamants centrafricains du commerce licite<sup>80</sup>. La décision administrative renvoyait à des cas d'expéditions internationales de diamants centrafricains, qui avaient été présentés lors d'une réunion intersessions tenue à Shanghai (Chine) du 9 au 12 juin. Le 30 mai 2014, le Président du Processus de Kimberley (Chine) avait adressé une lettre au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine pour l'encourager à demander aux États voisins de la République centrafricaine qui ne participent pas au Processus de redoubler de vigilance en ce qui concerne le commerce illicite de diamants bruts provenant de ce pays.

113. Le 19 juin 2014, la Présidente du Comité a transmis des lettres aux Représentants permanents du Cameroun, du Congo, de la République démocratique du Congo, du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans lesquelles elle s'est dite particulièrement préoccupée par l'exploitation de diamants bruts provenant de deux zones de production diamantifère dans l'est de la République centrafricaine – Sam-Ouandja et Bria – et d'une zone de l'ouest du pays – la préfecture de la Mambéré-Kadeï – en raison des activités menées par des groupes rebelles dans ces zones.

114. Dans ses lettres, le Comité a rappelé l'alinéa d) du paragraphe 37 de la résolution 2134 (2014) en date du 28 janvier 2014, par lequel le Conseil de sécurité avait décidé que l'interdiction de voyager et les sanctions financières prévues aux paragraphes 30 et 32 de ladite résolution s'appliquaient aussi aux individus et entités que le Comité aurait désignés comme apportant un appui aux groupes armés ou aux réseaux criminels par l'exploitation illégale des ressources naturelles (diamants, faune et produits provenant des espèces sauvages) de la République centrafricaine.

#### *Kardiam/Badica*

115. Le 23 mai 2014, les autorités fédérales belges ont saisi un lot suspect de diamants bruts dans les locaux du Diamond Office d'Anvers (voir annexe 20). Après avoir examiné les images numériques des diamants, le Groupe de travail des experts diamantaires du Processus de Kimberley a déclaré qu'il était très probable que les diamants en question proviennent de la République centrafricaine (voir annexe 21). Le lot saisi portait sur deux expéditions certifiées dans le cadre du système de certification du Processus de Kimberley qui provenaient des Émirats arabes unis et étaient adressées à Kardiam, société sise à Anvers<sup>81</sup>.

116. Kardiam est la filiale belge de la société centrafricaine Badica (voir [S/2014/452](#), par. 60). Kardiam a confirmé au Groupe d'experts que deux de ses colis avaient été saisis en mai 2014 et donné des précisions concernant un troisième lot saisi au début de juin (voir annexe 22).

---

République centrafricaine pour 2013 est conservé dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>80</sup> Voir <http://www.kimberleyprocess.com/en/2014-administrative-decision-car> (site consulté le 2 septembre 2014).

<sup>81</sup> Conversations téléphoniques avec des membres et des observateurs du Processus de Kimberley, les 13 et 14 juin 2014. Entretien avec un diamantaire, à Anvers, le 24 juin 2014.

117. Deux sociétés ont expédié les diamants en question à Anvers depuis les Émirats arabes unis : Ditrex Diamonds a exporté un envoi de 2 702 carats, d'une valeur de 89 827 dollars, et Reya Diam a exporté deux envois – l'un de 3 397 carats, d'une valeur de 1 596 452 dollars, l'autre de 554 carats<sup>81</sup>. Les lots saisis en mai 2014 étaient de qualité gemme et de provenances diverses. S'agissant des saisies, le Président de la Bourse du diamant de Doubaï a déclaré, le 2 juillet 2014 par le biais d'un média en ligne spécialisé dans la bijouterie, que « Doubaï avait reçu le colis de la République démocratique du Congo, accompagné d'un certificat valide du Processus de Kimberley » (voir annexe 23).

118. Les autorités des Émirats arabes unis ont, en collaboration avec le Groupe d'experts, remonté la filière des colis exportés ou réexportés jusqu'aux lots importés dans le pays, et communiqué les renseignements figurant dans les certificats du Processus de Kimberley qui les accompagnaient. Le Bureau du Processus de Kimberley aux Émirats arabes unis a retracé en amont l'expédition de Reya Diam et retrouvé jusqu'à 10 lots importés – 5 provenant de la République démocratique du Congo, 3 du Liban, 1 de l'Afrique du Sud et 1 de Maurice. Le colis de Ditrex Diamonds a quant à lui trouvé son origine dans huit importations – trois en provenance de la République démocratique du Congo, trois du Liban et deux de pays de l'Union européenne. Sauf dans un cas, tous les lots en provenance de la République démocratique du Congo, impliquant les sociétés Afrogem, Saga et Solidiam, avaient été exportés via des intermédiaires des Émirats arabes unis et expédiés à Reya Diam et Ditrex Diamonds. Un colis d'Afrogem avait été expédié directement à Ditrex Diamonds pour le compte de Louay Charara (voir annexe 24). Afrogem est une émanation de Primogem<sup>82</sup>, société sœur de Primo, qui opérait à Bangui jusqu'en 2008 (voir par. 130)<sup>83</sup>. Les trois envois de Saga à Reya Diam avaient été effectués au nom d'Ali Fakih, et le dernier lot de Solidiam (destiné à Ditrex Diamonds) avait été expédié au nom d'Ahmad Ibrahim<sup>84</sup>.

119. Les autorités des Émirats arabes unis ont aussi communiqué au Groupe d'experts des informations sur toutes les exportations de Ditrex Diamonds et de Reya Diam à destination d'Anvers, notamment de Kardiam, effectuées entre janvier 2013 et août 2014<sup>85</sup>. Depuis septembre 2013, Ditrex Diamonds a exporté six colis de diamants de qualité gemme destinés à Kardiam et Reya Diam en a exporté 13 toujours pour Kardiam depuis juin 2013. Les 19 colis sont de la même taille que ceux qui ont été saisis à Anvers.

120. Les autorités minières de la République démocratique du Congo admettent que des diamants centrafricains aient pu pénétrer dans la chaîne d'approvisionnement officielle du pays, faisant valoir toutefois que ces diamants auraient pu aussi être introduits en contrebande dans les Émirats arabes unis, pour être placés dans les colis exportés en remplacement de pierres de qualité inférieure, de sorte que le nombre de carats indiqués sur les bordereaux d'envoi corresponde au nombre reçu. Un examen des images numériques des diamants, notamment une comparaison entre les images des exportations congolaises et celles des diamants saisis, devrait permettre de déterminer plus précisément si les diamants présentant la morphologie

<sup>82</sup> Entretien avec un expert du commerce des diamants, à Kinshasa, le 22 août 2014.

<sup>83</sup> Entretiens avec des experts du commerce des diamants, à Anvers, les 24, 25 et 26 juin 2014.

<sup>84</sup> Courriel reçu d'un responsable congolais du secteur minier le 15 septembre 2014.

<sup>85</sup> Les documents sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

caractéristique des diamants centrafricains et saisis à Anvers avaient été ou non certifiés en République démocratique du Congo.

121. Dans des courriels échangés entre le Président du Groupe de travail des experts diamantaires du Processus de Kimberley et les autorités fédérales belges (dont la teneur a été communiquée au Groupe d'experts par le Président du Groupe de travail), il était indiqué que certains diamants bruts apparaissant sur les photos des colis saisis présentaient des caractéristiques typiques des diamants provenant de Nola (préfecture de la Sangha Mbaéré), dans l'ouest de la République centrafricaine, tandis que d'autres sont caractéristiques de Sam-Ouandja et de Bria (préfecture de la Haute-Kotto), dans l'est du pays (voir annexe 21).

122. Au 2 juillet 2014, Badica avait officiellement acheté au total 2 896 carats, qui provenaient pour la plupart de Bria et Sam-Ouandja (voir annexe 25)<sup>86</sup>. D'après des rapports établis à la suite de missions effectuées par les autorités centrafricaines les 4 mars, 22 avril et 2 juillet 2014 pour vérifier les stocks, ces diamants bruts sont stockés à Bangui<sup>87</sup>. Badica transporte ses diamants de Bria et de Sam-Ouandja sur des vols affrétés par Minair, une société sœur, et par la compagnie aérienne Laparra. Minair et Badica font partie du Groupe Abdoukarim (www.groupeabdoukarim.com), dirigé par Abdoul-Karim Dan Azoumi. La compagnie Minair est aussi régulièrement utilisée par les forces françaises (voir annexe 26).

123. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a indiqué qu'avant l'arrivée des forces internationales à Bria, en avril 2014, les forces de l'ex-Séléka imposaient une redevance à l'atterrissage de 75 dollars à Bria (voir S/2014/452, par. 66). À Sam-Ouandja, où, selon des images satellitaires, la production de diamants bruts a rapidement augmenté ces derniers mois (voir annexe 27), aucune force internationale n'est présente. Les forces de l'ex-Séléka, placées sous les ordres du commandant de zone Beya Djouma prélèvent 100 dollars à titre de redevances à l'atterrissage<sup>88</sup>. Des vols commerciaux desservent Bria et Sam-Ouandja presque toutes les semaines<sup>89</sup>. Les redevances sont généralement acquittées par l'entreprise qui affrète l'appareil<sup>90</sup>.

124. Les collecteurs (intermédiaires du négoce des diamants) de Sam-Ouandja versent également une indemnité journalière aux soldats de l'ex-Séléka qui gardent leurs locaux<sup>91</sup>. À Bria, le Groupe d'experts a constaté, en mai 2014, que des soldats de l'ex-Séléka gardaient les locaux des principaux collecteurs et hommes d'affaires. Un commandant de l'Unité spéciale antifraude a confirmé que des éléments de l'ex-Séléka à Sam-Ouandja profitaient du commerce des diamants grâce aux accords de sécurité qu'ils avaient passés avec les collecteurs<sup>92</sup>.

125. Le Groupe d'experts a recueilli des témoignages détaillés de sources gouvernementales et de diamantaires, selon lesquels Badica ferait aussi le commerce

<sup>86</sup> Les documents sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>87</sup> Les rapports sur la vérification des stocks détenus par les bureaux d'achat de Bangui sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>88</sup> Entretien téléphonique avec un collecteur à Sam-Ouandja, le 4 septembre 2014.

<sup>89</sup> Les documents sur les rotations des vols effectuées en République centrafricaine sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>90</sup> Entretien avec un responsable de l'aéroport de Bangui, le 21 juillet 2014.

<sup>91</sup> Entretien téléphonique avec un collecteur à Sam-Ouandja, le 4 septembre 2014.

<sup>92</sup> Entretien avec un commandant de l'Unité spéciale antifraude, à Bangui, le 21 juillet 2014.

de diamants de la République centrafricaine sortant clandestinement du pays<sup>93</sup>. D'après ces sources, un certain Al Hadj Idriss Goudache se livrerait au trafic de diamants pour le compte de Badica. Après la démission de Djotodia, le Président de l'ex-Séléka, en janvier 2014, Goudache a quitté la République centrafricaine pour le Cameroun, et a séjourné à Garoua-Boulai, Bertoua et Douala avant de s'installer à Kousseri, dans l'extrême-nord du Cameroun près de N'Djamena<sup>92</sup>.

126. En outre, selon des collecteurs de Kenzou et de Berberati (préfecture de la Mambéré-Kadeï), un agent de Badica, Ali Mahamat, s'occuperait d'acheter au Cameroun, pour le compte de Badica, des diamants clandestins provenant de zones situées aux alentours de Nola et Berberati, dans l'ouest de la République centrafricaine<sup>94</sup>.

127. Le Groupe d'experts pense que les diamants provenant de Bria et de Sam-Ouandja, zones placées sous le contrôle de l'ex-Séléka, qui étaient achetés illégalement par Badica ou pour son compte, ont atterri dans le lot saisi à Anvers. Les achats légaux et illégaux de Badica dans ces zones fournissaient une source de revenus durable à l'ex-Séléka, en violation du régime des sanctions imposé par l'Organisation des Nations Unies. Déjà en avril 2014, le Groupe d'experts avait tenté d'aborder la question de la politique d'achat de Badica avec son directeur général à Bangui, qui n'a pas répondu aux questions du Groupe d'experts, prétendant que la société avait cessé d'acheter des diamants<sup>95</sup>. En juin 2014, le Groupe d'experts a demandé un entretien avec le Directeur de Kardiam à Anvers, mais ses appels téléphoniques sont restés sans réponse. Les 4 et 16 septembre 2014, Kardiam a répondu par écrit à la demande d'informations du Groupe d'experts concernant la saisie de mai 2014 (voir annexe 22). Pour ce qui est de la question de savoir si la société avait eu connaissance d'un commerce illicite de diamants centrafricains ou de leur introduction dans le Système de certification du Processus de Kimberley, ou si elle y avait participé, celle-ci a nié toute participation. Elle a également dit au Groupe d'experts que Kardiam et Badica n'avaient jamais travaillé avec Goudache et que l'acheteur de Badica, Ali Mahamat, précédemment basé à Berberati, avait été obligé de s'enfuir au Cameroun après avoir été dépossédé de tous ses biens, et qu'il résidait actuellement à Douala.

#### *Sodiam*

128. Comme on l'a vu dans le rapport d'activité du Groupe d'experts (S/2014/452, par. 59), la Sodiam demeure le principal bureau d'achat qui stocke officiellement des diamants à Bangui, mais elle a réduit ses activités. Entre la vérification effectuée en mars 2014 et le 2 juillet 2014, la Sodiam avait encore acheté 7 655 carats, portant le total de ses stocks à 48 231 carats<sup>96</sup>. À deux reprises, à la demande du Ministre des mines et de l'énergie, elle a préparé un colis de diamants destinés à l'exportation, acquittant ses droits d'exportation pour aider à financer les

<sup>93</sup> Entretien avec un capitaine de la gendarmerie centrafricaine, à Bangui, le 22 juillet 2014; entretien avec un diamantaire, à Douala (Cameroun), le 11 août 2014; et entretien avec un diamantaire, à Bangui, le 18 juillet 2014.

<sup>94</sup> Entretien avec des collecteurs à Kenzou, le 12 juillet 2014; entretien avec des collecteurs de diamants à Berberati, le 11 juillet 2014.

<sup>95</sup> Entretien avec le Directeur général de Badica, à Bangui, le 28 avril 2014.

<sup>96</sup> Les rapports sur la vérification des stocks sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

activités des services miniers et assurer la traçabilité de ses achats<sup>97</sup>; les colis en question demeurent stockés à Bangui. La préparation de colis de diamants destinés à l'exportation ne constitue pas une violation de la suspension d'après les autorités du Processus de Kimberley en République centrafricaine. La Sodiam effectue l'essentiel de ses achats dans l'ouest de la République centrafricaine<sup>98</sup>.

129. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a souligné que les anti-Balaka, après s'en être pris à des minorités ethniques et religieuses et aux collecteurs de diamants, étaient de plus en plus présents dans le commerce des diamants le long de l'axe Boda-Guen-Carnot (préfectures de la Mambéré-Kadeï et de la Lobaye) (S/2014/452, par. 63 à 65). Un collecteur achetant actuellement le long de cet axe, Jacob Moussa, a dit au Groupe d'experts qu'il se procurait ses diamants auprès du chef anti-balaka « Mama Drogba », à Sasélé (préfecture de la Mambéré-Kadeï)<sup>99</sup>.

130. Les principaux collecteurs de diamants de Berberati, Hassan Ali Fawaz et Bassem Bahim, ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils ne pouvaient garantir que leurs achats de diamants ne profitaient pas à des groupes armés, puisque les anti-Balaka employés comme mineurs ou intermédiaires, étaient de ce fait présents dans la plupart des zones minières<sup>100</sup>. Un autre collecteur de Berberati, Ahmed Adnan, a signalé au Groupe d'experts qu'il ne s'était jamais rendu sur aucun site d'extraction pour y vérifier les conditions de sécurité<sup>101</sup>. Fawaz était l'ancien Directeur du bureau d'achat Gemca, et Bassem était un ancien directeur de la maison Sopicat. Adnan était associé au bureau d'achat Primo<sup>102</sup>. En octobre 2008, le Gouvernement centrafricain a retiré à Primo et à Gemca leurs licences, si bien que leur personnel s'est mis à travailler à la collecte, renonçant à l'exportation<sup>102</sup>.

131. Les collecteurs, Jacob Moussa, Fawaz et Bassem, vendent à la Sodiam (voir annexe 28). Le Directeur général de cette société a affirmé au Groupe d'experts qu'il avait pour politique de ne pas acheter aux militaires ni aux membres de groupes armés, et que la société donnait pour instruction à ses collecteurs d'en faire autant, pour éviter de s'approvisionner indirectement auprès de membres présumés des anti-Balaka<sup>103</sup>. Le Directeur général de la Sodiam a toutefois signalé que les fournisseurs exclus par la Sodiam pouvaient écouler facilement les diamants vers des réseaux de trafiquants à l'étranger. Le Groupe d'experts pense que les achats de la Sodiam ont indirectement financé des anti-Balaka, mais que la société réduit désormais ce risque en mettant en œuvre les directives relatives au devoir de diligence.

#### *Trafic à destination du Cameroun*

132. Les collecteurs de diamants de Berberati et de Bangui ont admis que la plupart des diamants produits dans l'ouest de la République centrafricaine, près de la

<sup>97</sup> Entretien téléphonique avec le Directeur général de la Sodiam, le 6 septembre 2014.

<sup>98</sup> Les relevés de bordereaux d'achats sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>99</sup> Entretien avec Jacob Moussa, à Bangui, le 24 avril 2014.

<sup>100</sup> Entretien avec Fawaz et Bassem, à Berberati, le 11 juillet 2014.

<sup>101</sup> Entretien avec Ahmed Adnan, à Berberati, le 11 juillet 2014.

<sup>102</sup> Entretien avec un ancien responsable du Ministère des mines et de l'énergie, à Paris, le 4 septembre 2014.

<sup>103</sup> Entretien avec Fawaz et Bassem, à Berberati, le 11 juillet 2014.

frontière avec le Cameroun, étaient illégalement introduits via Gamboula et Gbiti (préfecture de la Mambéré-Kadeï) en République centrafricaine, à Kenzou et Kette, dans la région est du Cameroun, puis à Batouti, Bertoua, Yaoundé et Douala, mais ils ont nié participer à ce trafic. Entre le 20 mai et le 2 juillet 2014, la Sodiam a acheté 442 carats de diamants à Berberati. D'après le Directeur régional des mines et de la géologie à Berberati, cela ne représente qu'une partie infime de la production totale de la région<sup>104</sup>. Dans son rapport pour le premier trimestre de 2014, celui-ci fait état de graves problèmes de sécurité et de logistique qui empêchent de contrôler efficacement les achats et les ventes des collecteurs<sup>105</sup>.

133. Plusieurs sources ont informé le Groupe d'experts que le comptoir camerounais Gems Africa avait une antenne à Kenzou et que Patrick Ayandho était un de ses acheteurs<sup>106</sup>. Ayandho avait été associé au bureau d'achat ADR de Bangui et avait étroitement collaboré avec Socrate Bozizé (voir annexe 29), le fils de l'ancien Président Bozizé. À l'heure actuelle, Ayandho achète, pour le compte de Gems Africa, des diamants provenant de la région de Berberati<sup>106</sup>. Au 15 août 2014, Gems Africa avait officiellement exporté 815 carats de diamants bruts aux Émirats arabes unis (voir annexe 30). Ayandho se présente lui-même, sur un réseau professionnel en ligne, comme acheteur de diamants chez Patson et fils, société basée en région parisienne<sup>107</sup>. Le Groupe d'experts a essayé de contacter Ayandho par l'intermédiaire de ce site, mais en vain.

134. Le 3 juin 2014, les autorités camerounaises ont confisqué 23,78 carats de diamants bruts soupçonnés de provenir de la République centrafricaine<sup>108</sup>. Ce lot a été présenté, pour certification, aux autorités camerounaises du Processus de Kimberley, sans être accompagné d'aucun document de chaîne de traçabilité (voir annexe 31).

## L'or

135. Si, selon les estimations, la République centrafricaine produit jusqu'à 2 tonnes d'or par an, d'une valeur de plus de 60 millions de dollars des États-Unis (voir S/2014/452, par. 68), le commerce officiel de l'or est pratiquement inexistant dans le pays. Le principal acheteur d'or agréé, Dera d'or, a acheté plus de 1 kilogramme d'or en 2014, qui provenait essentiellement de Yaloké (préfecture de l'Ombella-Mpoko) (voir annexe 32). Dera d'or transforme l'or en chaînes de 300 à 500 grammes pour l'expédier sous forme de bijoux plutôt qu'en lingots bruts, si bien qu'elle ne paie que 0,6 dollar des États-Unis le gramme pour le marquage des carats au lieu de 1,3 dollar le gramme, droit perçu pour les exportations d'or brut<sup>109</sup>. Officiellement, la société n'exporte donc pas d'or brut.

<sup>104</sup> Entretien avec le Directeur régional des mines et de la géologie du sud-ouest, à Berberati, le 11 juillet 2014.

<sup>105</sup> Le rapport est conservé dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>106</sup> Entretiens avec des collecteurs de diamants, à Kenzou, le 12 juillet 2014; entretien avec des autorités chargées des transports, à Berberati, le 11 juillet 2014; échange de courriels avec un représentant de la société civile à Bertoua, le 18 juillet 2014.

<sup>107</sup> Voir [fr.linkedin.com/pub/patrick-ayandho/70/70a/196](http://fr.linkedin.com/pub/patrick-ayandho/70/70a/196) (site consulté le 24 août 2014).

<sup>108</sup> Entretien avec le Secrétaire permanent national du Processus de Kimberley au Cameroun, à Yaoundé, le 14 août 2014.

<sup>109</sup> Entretien avec le Directeur général de Dera d'or, à Bangui, le 7 juillet 2014.

136. Deux sociétés ont exporté officiellement de l'or brut en 2014. En mai, Badica a exporté 827 grammes d'or produit à Yaloké et destiné à l'entreprise Djibrilla Abbo, à Douala (Cameroun) (voir annexe 33). Selon les statistiques camerounaises du commerce, cette entreprise a officiellement exporté plus de 7 kilogrammes d'or en 2014 (voir annexe 34). En février 2014, l'Union nationale des coopératives minières de de Centrafrique (UNCMCA) a exporté 889 grammes d'or produit à Bangandou (préfecture de la Lobaye) et destiné à Africa Metal, à Dakar.

137. En juillet 2014, le Groupe d'experts s'est rendu dans la ville de Yaloké qui, avec la mine de Ndassima et la ville de Bambari (préfecture de la Ouaka) est l'un des principaux centres du commerce de l'or en République centrafricaine. Les autorités locales et les négociants d'or de Bangui ont dit au Groupe d'experts que trois collecteurs (Djibrine Amine, Idriss Saleh et Ismaila Sylla) avaient travaillé à Yaloké jusqu'à ce que la Séléka quitte la région, à la fin de janvier 2014.

138. Ismaila Sylla avait travaillé pour le compte d'Adamas Swiss, bureau d'achat qui a suspendu ses opérations lorsque la Séléka s'est emparée du pouvoir à Bangui en mars 2013. Dans un reportage sur France 24 daté du 1<sup>er</sup> avril 2013, l'on voit Sylla acheter de l'or et des diamants à un commandant de la Séléka (voir annexe 35)<sup>110</sup>. En juillet 2013, Dera d'or a acheté 731 grammes d'or à Sylla (voir annexe 36). En février 2014, Sylla a vendu 29 carats de diamants à la Sodiam (voir annexe 37). Plusieurs négociants d'or ont informé le Groupe d'experts que Sylla faisait toujours le commerce de l'or et des diamants en République centrafricaine sous le couvert d'une société d'import-export et qu'il se rendait à Doubaï pour y vendre sa marchandise<sup>111</sup>.

139. En janvier 2014, Amine a quitté Yaloké pour s'installer à Garoua-Boulaï (Cameroun) afin de continuer à vendre de l'or centrafricain provenant de Yaloké mais aussi d'autres régions telles que Ndassima, qui, selon les estimations, produirait environ 15 kilogrammes par mois (voir par. 141)<sup>112</sup>. Oumarou Sanda à Bertoua et Djibrilla Abbo sont des partenaires commerciaux d'Amine au Cameroun<sup>112</sup>. Djibrilla Abbo est le partenaire commercial officiel de Badica pour l'or (voir par. 136) à Douala et son ancien collecteur de diamants à Boda (préfecture de la Lobaye)<sup>113</sup>. L'or est transformé en lingots dans la fonderie de Bertoua (Cameroun) et exporté via Douala.

140. En juillet 2014, un collecteur agréé, Emmanuel Boyembé, opérait toujours à Yaloké. Boyembé a dit au Groupe d'experts qu'il était revenu à Yaloké en mars 2014 après avoir cherché refuge à Bangui pour échapper aux persécutions par la Séléka contre les commerçants d'or chrétiens de Yaloké<sup>114</sup>. Il a ajouté que deux commandants anti-balaka Séverin Richard et « le Bleu » supervisaient les mines artisanales où il achetait son or, mais qu'ils avaient été « démobilisés ». Selon des négociants d'or de Bangui et un agent de sécurité local de Yaloké, Boyembé faisait

<sup>110</sup> Voir <http://www.france24.com/en/20130401-diamond-trade-central-african-republic-rebels-fund-coup/> (site consulté le 23 août 2014).

<sup>111</sup> Entretien avec des marchands d'or à Bangui, les 6 et 16 juillet 2014; entretien téléphonique avec un marchand d'or à Doubaï, le 18 juillet 2014.

<sup>112</sup> Entretien avec un officier de la gendarmerie, à Yaloké, le 19 juillet 2014; entretien avec un haut responsable de la gendarmerie, à Bangui, le 22 juillet 2014; entretiens avec des marchands d'or à Bangui, les 16 et 22 juillet 2014.

<sup>113</sup> Entretien avec un haut responsable de la gendarmerie, à Bangui, le 22 juillet 2014.

<sup>114</sup> Entretien avec Emmanuel Boyembe, collecteur d'or à Yaloké, le 19 juillet 2014.

partie de la rébellion anti-balaka à Yaloké mais vendait néanmoins sa marchandise à des collecteurs musulmans du Cameroun comme Amine, qui avaient été chassés<sup>115</sup>.

141. En juillet 2014, le Groupe d'experts s'est de nouveau rendu à Bambari, où est commercialisé l'or de Ndassima, concession d'Axmin occupée par des artisans-mineurs. Dans son rapport d'activité (S/2014/452, par. 70), le Groupe d'experts n'a fourni aucun élément donnant à penser que des taxes étaient prélevées par les forces de l'ex-Séléka. Toutefois, en juillet, le porte-parole de la coalition, le capitaine Ahmat Nadjat, a signalé au Groupe d'experts que la cinquième région militaire (Ouaka), placée sous le commandement de Darrassa, avait commencé à délivrer des licences aux artisans-mineurs et des permis aux collecteurs (voir annexe 38), percevant des redevances de 200 et 300 dollars par mois, respectivement<sup>116</sup>. Les artisans-mineurs sont responsables des équipes de mineurs à la mine d'or. Ils vendent sur place aux collecteurs qui transportent l'or destiné à la revente. L'on compte actuellement une cinquantaine de mineurs et de collecteurs opérants à Ndassima, qui pourraient rapporter 150 000 dollars par an à la cinquième région militaire. Il semble que les autorités de l'ex-Séléka délivrent aussi des permis d'exploitation à des centaines d'artisans-mineurs de Ndassima (voir annexe 39). Le 21 août 2014, 25 mineurs au moins ont été tués lors de l'effondrement d'une mine provoquée par de fortes pluies<sup>117</sup>.

142. Selon Nadjat, les redevances ont été régularisées pour empêcher les soldats de faire main basse sur Ndassima<sup>117</sup>. En mai 2014, des mineurs et des négociants de Ndassima ont informé le Groupe d'experts que Tom Adam (voir par. 62 et annexe 9) avait, au début de 2013, saccagé les ressources de la population minière locale à Ndassima et avait été remplacé par Darrassa peu après l'accession au pouvoir de Djotodia, en mars à Bangui<sup>118</sup>.

143. Les collecteurs transportent l'or de Ndassima à Bangui pour le vendre au Cameroun (voir S/2014/452, par. 70). Une partie entre dans la filière commerciale camerounaise, comme on l'a vu plus haut au paragraphe 139. Une autre partie de l'or de Ndassima est commercialisée à Satema et à Kouango, qui longent le fleuve Oubangui, à la frontière avec la République démocratique du Congo<sup>116</sup>. Kouango est la position occupée par des éléments de l'ex-Séléka qui est située la plus au sud (voir par. 88 et 90).

### Les produits agricoles

144. Les cinquième et sixième régions militaires de la Séléka (Ouaka et Basse-Kotto) ont également institué un système de redevances parallèle sur le cheptel, le café et le transport de produits agricoles et de marchandises diverses. Les éleveurs paient une taxe de sécurité de 10 dollars par bovin (voir annexe 40). Le café est taxé à 0,12 dollar le kilo. L'Office de réglementation de la commercialisation et du conditionnement des produits agricoles percevait les taxes sur le café, mais ce n'est plus le cas (voir annexe 41). En outre, des taxes phytosanitaires sont prélevées sur le café (2 dollars par sac), les cuirs et peaux (20 dollars), les plantes aromatiques (1 dollar par sac) et les véhicules (40 dollars par véhicule) (voir annexe 42). Un

<sup>115</sup> Entretien avec un collecteur d'or à Bangui, le 16 juillet 2014.

<sup>116</sup> Entretien avec Ahmat Nadjat, porte-parole de la Séléka à Bambari, le 3 juillet 2014.

<sup>117</sup> Voir [www.reuters.com/article/2014/08/22/us-centralafrica-mine-idUSKBN0GM0Q420140822](http://www.reuters.com/article/2014/08/22/us-centralafrica-mine-idUSKBN0GM0Q420140822) (site consulté le 2 septembre).

<sup>118</sup> Entretien avec des mineurs et des négociants à Ndassima, le 22 mai 2014.

droit de douane de 130 dollars est également prélevé pour l'octroi d'un laissez-passer au chauffeur de chaque camion quittant Bambari<sup>119</sup> (voir annexe 43). Aucune de ces recettes fiscales n'est reversée à Bangui<sup>120</sup>.

145. Selon le directeur de Ouaka Café, entreprise de transport de café sise à Bambari, l'ex-Séléka impose plusieurs droits de douane le long de la route menant au Soudan, qui est la destination de pratiquement tout le café de la Ouaka et de la Basse-Kotto. Les droits perçus par camion s'élèvent à 2 500 dollars, ce qui, venant s'ajouter au mauvais état des routes et à la précarité des conditions de sécurité, explique la baisse des exportations de café. Ouaka Café (voir annexe 44), qui est le seul transporteur restant à Bambari, a vu le volume de ses exportations chuter de 7 000 tonnes par an à 1 000 tonnes en 2014, ce qui représentait une réduction de 40 chargements. En juillet 2014, les camions ont cessé de circuler avec l'arrivée de la saison des pluies. Sur la base de ces chiffres, l'ex-Séléka à Bambari aurait perçu, en 2014, environ 145 000 dollars de recettes fiscales provenant du commerce du café, et ses forces situées ailleurs sur la route menant au Soudan avaient probablement récolté 94 800 dollars de plus.

### Le bétail

146. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a indiqué que des propriétaires de bétail musulmans et peuls avaient été assaillis par les forces anti-balaka, tués ou contraints de s'enfuir (voir S/2014/452, annexe 13, par. 5). Il s'est entretenu avec des Peuls déplacés à Yaloké, Berberati et Kenzou, dont certains ont dit avoir perdu des centaines de têtes de bétail. Les forces anti-balaka ont volé du bétail mais elles ont aussi exigé des propriétaires une rançon en échange de leurs bêtes<sup>121</sup>. Les victimes ont accusé le chef anti-balaka Derbara Seregaza, à Berberati, de se livrer à cette pratique<sup>122</sup>.

147. Les anti-Balaka ont abattu des bêtes et fumé et vendu la viande dans des villes, comme a pu le constater le Groupe d'experts le long de l'axe Guen-Carnot (voir S/2014/452, annexe 13, par. 5). À Carnot, le chef de la section anti-balaka, Aimé Blaise Zoworo, contrôle le marché de la viande. Le bétail volé dans la région de Berberati est également emmené de l'autre côté de la frontière à Gbiti pour être vendu sur un marché qui a lieu toutes les semaines près de Kette (région Est), au Cameroun. Des chefs anti-balaka, dont Rochael Mokom, actuellement décédé, gardaient le bétail volé dans des camps situés non loin de Gbiti, dans la sous-préfecture d'Adama Gaza (S/2014/452, annexe 5, par. 4)<sup>122</sup>.

148. Selon un rapport établi par un porte-parole des Peuls à Bambari, les Peuls sont aussi, depuis le début de la crise, attaqués et leur bétail est volé par des factions de l'ex-Séléka, notamment celles placées sous les ordres du colonel Yaya Scout à Bozoum (préfecture de l'Ouham Pendé), maintenant basée à Bria, et de Tom Adam, à Bambari<sup>123</sup>. Les bêtes volées aux Peuls de Bambari ont été emmenées au Soudan pour y être vendues<sup>123</sup>.

<sup>119</sup> Entretien avec un camionneur à Bambari, le 4 juillet 2014.

<sup>120</sup> Entretien avec un représentant du Ministère des finances, le 19 août 2014.

<sup>121</sup> Entretien avec une propriétaire de bétail peul de Guen, à Kenzou, le 11 juillet 2014.

<sup>122</sup> Entretien avec des propriétaires de bétail musulmans à Kenzou, le 11 juillet 2014.

<sup>123</sup> « Rapport liminaire sur la situation de la communauté peule en République centrafricaine » (février 2014). Le rapport est conservé dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

### Les espèces sauvages

149. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a indiqué que, le 17 février 2014, le braconnier d'éléphants René Sangha Zélé avait été arrêté à l'intérieur du Parc national de Dzanga Sangha pour possession illégale d'un Mauser de calibre 375, fusil utilisé pour la chasse (S/2014/452, par. 75). En juillet 2014, Zélé a été condamné à deux ans de prison et transféré de Bayanga (préfecture de la Sangha Mbaéré) à Bangui pour y purger sa peine. Zélé a dit au Groupe d'experts qu'il n'avait tué qu'un éléphant mais que l'ivoire avait été volé<sup>124</sup>. Il a également indiqué qu'un gendarme en poste à Nola, dénommé Narcisse Kotto, lui avait fourni le fusil, et que les munitions étaient vendues « clandestinement » dans un dépôt situé dans les locaux de la FIFA à Yokadouma (Cameroun).

150. L'ivoire centrafricain est généralement commercialisé via le Cameroun où il est vendu pour 180 dollars le kilo sur le marché local<sup>124</sup>. Les autorités camerounaises ainsi que des écologistes ont confirmé indépendamment qu'un marchand d'ivoire camerounais du nom de Fifen Hosni Moubarak, alias « Watt », achetait de l'ivoire centrafricain à Yokadouma. En 2012, Moubarak avait été arrêté pour trafic d'ivoire à Djoum (Cameroun), puis libéré sous caution, et appréhendé de nouveau en décembre 2013, à Yokadouma<sup>125</sup>.

## III. Embargo sur les armes

151. Depuis la publication de son rapport d'activité le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Groupe d'experts a continué de surveiller la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, notamment en analysant les armes saisies par les forces internationales, en observant directement, lors de visites d'inspection sur le terrain, les armes détenues par les forces régulières et les groupes armés, et en examinant les rapports de situation des principaux acteurs de la région, ainsi que les informations diffusées par les médias. Le Groupe d'experts a également entretenu des relations de coopération transparentes avec les Forces armées centrafricaines et les hauts responsables de la police et de la gendarmerie participant à l'application de l'embargo sur les armes. Il a également rencontré presque tous les chefs locaux des groupes armés lors de visites sur le terrain.

152. Le Groupe d'experts a collaboré régulièrement avec les autorités aéroportuaires de Bangui et de la région et visité trois points de passage de la frontière avec la République du Congo et le Cameroun, et un à la frontière avec le Tchad. Il s'est entretenu périodiquement avec les forces internationales à leur quartier général et avec les commandants des opérations sur le terrain, ce qui lui a permis de mieux comprendre l'environnement opérationnel, les menaces qui pèsent sur la sécurité, et le problème de circulation des armes et des munitions. Il a également analysé la liste des armes et des munitions saisies à l'ex-Séléka par des unités des Forces de défense populaires de l'Ouganda (FPDO) qui font partie de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, à la suite d'affrontements

<sup>124</sup> Entretien avec René Sangha Zélé à Bangui, le 17 juillet 2014.

<sup>125</sup> Entretien avec un responsable de la Direction générale des relations extérieures, à Yaoundé, le 13 août 2014.

survenus les 29 et 30 juin 2014 dans la région de Nzako (préfecture du Mbomou dans l'est de la République centrafricaine)<sup>126</sup>.

153. L'une des principales difficultés auxquelles se heurte le Groupe d'experts lors de l'analyse et du traçage des armes et des munitions en circulation en République centrafricaine consiste à obtenir des États Membres et des fabricants d'armes des informations pertinentes sur les armes découvertes ou saisies dans le pays<sup>127</sup>. Un autre problème tient à la diversité des armes de petit calibre en circulation en République centrafricaine, dont bon nombre avaient été, au départ, vendues légalement à des États Membres qui ont revendu leur excédent. Ces armes se sont retrouvées par la suite en République centrafricaine.

154. À titre d'exemple, le Groupe d'experts a envoyé à la République populaire de Chine une liste de 120 numéros de série correspondant à des fusils d'assaut chinois de type 56-2 saisis par les forces internationales, lui demandant d'indiquer si elle avait fourni ces armes à la République centrafricaine et à quelle date. Grâce à la coopération des autorités chinoises, le Groupe d'experts a appris que seules 49 armes figurant sur la liste avaient été expédiées légalement en République centrafricaine en 2008, et que le reste (60 %) aurait pu être introduit illégalement dans le pays par des tierces parties (voir annexe 45)<sup>128</sup>. Il a demandé des informations à un certain nombre de fabricants d'armes et d'États Membres et attend toujours leur réponse afin d'identifier les réseaux de contrebande et de déterminer comment ces armes avaient été transférées en République centrafricaine et à quelle date; ces transferts pourraient constituer une violation de l'embargo sur les armes. Le Groupe d'experts espère aussi recevoir la réponse d'un fabricant à une demande d'informations concernant des fusils d'assaut AKM dont les numéros de série avaient été délibérément effacés par meulage mécanique, mais qu'il a néanmoins pu identifier<sup>129</sup>.

## A. Appui et transferts illicites d'armes et de munitions à des groupes armés

155. Moins d'un an après l'imposition d'un embargo sur les armes à la République centrafricaine le 5 décembre 2013 par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2127 (2013), le Groupe d'experts n'a pas encore observé de transferts importants d'armes aux groupes armés en violation de cet embargo. En revanche, il a vu des

<sup>126</sup> Dans un article de Reuters daté du 2 juillet 2014, l'armée ougandaise a indiqué que la Séléka était désormais son ennemi ; car elle traque la LRA en République centrafricaine. Voir <http://www.reuters.com/article/2014/07/02/us-uganda-security-idUSKBN0F643520140702>, site consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014. L'Ouganda a communiqué une somme considérable d'informations au Groupe d'experts, à sa demande, et l'a invité à rendre visite à son contingent qui fait partie de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine à Obo (préfecture du Haut-Mbomou); le Groupe d'experts n'a pas encore pu se rendre à Obo en raison de difficultés logistiques.

<sup>127</sup> À cet égard, le Groupe d'experts tient à mentionner tout particulièrement la rapidité avec laquelle des États Membres (comme la Chine et l'Ukraine) et des entreprises (notamment Israel Weapons Industries, MAXAM en Espagne et ST Kinetics à Singapour) ont répondu à ses demandes de traçage d'armes.

<sup>128</sup> D'autres modèles découverts en République centrafricaine, notamment des fusils SAR 80 fabriqués à Singapour, font partie d'un lot vendu à l'ex-Yougoslavie en 1980.

<sup>129</sup> Après analyse, le Groupe d'experts a établi qu'un AKM portait le numéro de série TH1633 et demandé des informations à ce sujet au fabricant (voir annexe 46).

combattants de l'ex-Séléka utiliser des armes qui ne correspondaient pas aux données de référence sur les armes figurant dans son rapport d'activité (voir S/2014/452, annexe 16 et annexe 47 du présent rapport). Il a aussi découvert des cas de contrebande de munitions de chasse dans des zones où les groupes anti-balaka sont actifs. Il a recensé un cas où un mercenaire belge, François Toussaint, avait fourni une assistance et une formation techniques à Révolution et justice (voir plus haut, par. 100 à 108).

### **L'ex-Séléka**

#### *Nord-ouest de la République centrafricaine*

156. Le Groupe d'experts identifié un modèle de fusils d'assaut Galil fabriqué en Israël qui ne fait en principe pas partie de l'arsenal national entreposé dans trois villes, à savoir Bangui, Berberati et Boguila.

157. L'un des fusils d'assaut Galil (numéro de série 2066204) a été découvert dans l'épave d'un véhicule détruit par les forces françaises aux environs de Boguila le 5 mai 2014. Le même jour, et dans la même région, des affrontements violents avaient éclaté entre des éléments de l'ex-Séléka placés sous la conduite du colonel Mahmat Issa et des forces de l'opération Sangaris. Les forces françaises ont procédé à des frappes aériennes et détruit le véhicule. Cela faisait déjà plusieurs semaines que ce groupe armé se trouvait dans la zone et commettait des exactions contre la population.

158. Le véhicule utilisé par ce groupe armé, un Land Cruiser Toyota, avait été vendu au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Bangui en mars 2002 (voir annexe 49). Le Groupe d'experts a demandé un complément d'informations au sujet de ce véhicule, mais n'a pas encore reçu de réponse<sup>130</sup>.

159. Le fusil d'assaut Galil récupéré par les forces de l'opération Sangaris à Boguila faisait partie d'un lot d'armes vendu en 2008 au Ministère tchadien de la défense, qui était accompagné d'un certificat d'utilisateur final garantissant que ces armes ne seraient pas transférées à un pays tiers (voir annexe 48)<sup>131</sup>. Le Groupe d'experts a vu des fusils analogues au Tchad, portés par le personnel des services de sécurité interne de la Direction générale des services de sécurité des institutions de l'État (DGSSIE)<sup>132</sup>. Des fusils identiques ayant été saisis dans d'autres régions de la République centrafricaine, le Groupe d'experts a envoyé au Tchad le 5 juin 2014 une lettre dans laquelle il demandait des informations complémentaires sur les armes en question et proposait de se rendre au Tchad pour élucider cette question. La Mission permanente du Tchad a accusé réception de sa lettre et demandé un délai supplémentaire de deux semaines. Cependant, le Groupe d'experts n'a pas encore reçu de réponse.

<sup>130</sup> Deux lettres officielles ont été envoyées à cette fin le 25 août et le 24 septembre 2014.

<sup>131</sup> Réponse de Israel Weapon Industry (IWI) le 25 mai 2014.

<sup>132</sup> Le 23 juin 2014, deux experts du Groupe ont été arrêtés par les forces de sécurité tchadiennes alors qu'ils menaient une enquête sur le territoire de la République centrafricaine entre la ville de Bémal, située au nord de Paoua (préfecture de l'Ouham-Pendé), et la frontière avec le Tchad. Les experts ont été transportés par des membres du personnel de la DGSSIE à Goré (Tchad) et détenus pendant quatre heures. Les experts ont constaté à cette occasion que le personnel de la DGSSIE portait des fusils Galil du même type que celui saisi dans l'épave du véhicule détruit à Boguila.

160. S'agissant des attaques susmentionnée, le Groupe d'experts a recueilli des éléments indiquant qu'un groupe armé non identifié venant du Tchad opérait à l'intérieur de la République centrafricaine le long de la frontière avec le Tchad.

161. Le 12 août 2014, le Groupe d'experts s'est rendu dans la ville frontalière de Markounda (préfecture de l'Ouham) où il a constaté que la ville avait été entièrement vidée de ses habitants et gravement détruite. D'après des témoignages directs et des observations sur place, des hommes armés venus du Tchad auraient lancé plusieurs attaques contre la population civile et empêché depuis mai 2014 les habitants de Markounda et des alentours de rentrer chez eux.

162. Lors de cette visite sur le terrain, le Groupe d'experts a pu inspecter l'épave du véhicule qui avait été détruit par les forces françaises dans les environs de Boguila. Il a prélevé un échantillon de 14 douilles de cartouches tirées par les groupes armés pendant l'attaque. Six douilles portaient des marques qui, selon la base de données de référence figurant dans son rapport d'activités, étaient les munitions en circulation en République centrafricaine, alors que huit portaient des marques inconnues, ce qui donne à penser que ces dernières avaient peut-être été introduites récemment dans la région (voir annexe 50 du présent rapport et [S/2014/452](#), annexe 16).

#### *Nord-est de la République centrafricaine*

163. Le Groupe d'experts a reçu des informations sur le renforcement des capacités opérationnelles des ex-Séléka à Birao sous le commandement du chef Nourredine Adam qui est visé par les sanctions, y compris des informations corroborées selon lesquelles les forces de Nourredine Adam avaient réussi à contraindre le détachement des Forces armées centrafricaines et les unités de l'armée soudanaise de la force tripartite à quitter la ville le 26 juin 2014. Le Groupe d'experts pense que le redéploiement de la force tripartite dans le village d'Am Dafok, à 8 kilomètres de la frontière soudanaise, est une conséquence directe du renforcement des forces de Nourredine Adam. Pour des raisons de logistique et de sécurité, il n'a pu se rendre dans la préfecture de la Vakaga.

164. Le commandant de la force de la MISCA, le général Martin Chomu Tumenta, qui a participé au congrès de l'ex-Séléka le 11 juillet 2014 à Birao, a déclaré au Groupe que rien n'indiquait la présence de matériel militaire nouveau à Birao et à l'aéroport de Birao<sup>133</sup>. Lors d'un entretien téléphonique avec le Groupe d'experts, Nourredine Adam a également nié avoir reçu ou apporté du matériel ou des fournitures militaires en violation de l'embargo sur les armes<sup>134</sup>. Une analyse comparative effectuée par le Groupe d'experts sur des images-satellite de la région de Birao, prises les 12 janvier et 18 septembre 2014, n'a pas révélé non plus la présence de matériel militaire lourd ni un renforcement massif de l'appareil militaire<sup>135</sup>.

<sup>133</sup> Entretien tenu à Bangui le 23 août 2014.

<sup>134</sup> Entretien téléphonique avec Nourredine Adam et quatre de ses conseillers le 23 août 2014.

<sup>135</sup> Images-satellite achetées par le Groupe d'experts auprès de fournisseurs commerciaux, avec le concours du Groupe des services d'information géospatiale (opérations) de la Section de cartographie de l'Organisation des Nations Unies.

### Les anti-Balaka

165. Après avoir rencontré des miliciens et inspecté les armes et les munitions saisies aux groupes anti-balaka, le Groupe d'experts pense que les combattants anti-balaka ont principalement utilisé des armes de petit calibre qui étaient déjà en circulation en République centrafricaine. Outre les munitions de chasse de calibre 12 saisies en violation de l'embargo sur les armes en avril 2014, des cartouches de chasse de 7,62 x 39 mm pour fusils d'assaut AK ont été saisies par les forces de la MISCA à Boda et inspectées par le Groupe d'experts<sup>136</sup>. Comme ce dernier l'a indiqué dans son rapport d'activité, les groupes anti-balaka utilisent principalement des fusils artisanaux et des munitions de chasse de calibre 12, qu'ils modifient en vue d'en accroître la létalité (voir S/2014/452, annexe 18).

166. Les marchands d'armes et de munitions officiels, y compris de munitions de chasse, ont cessé leur activité à Bangui et dans toutes les villes de République centrafricaine où s'est rendu le Groupe d'experts. Depuis lors, des munitions de chasse ont été introduites en contrebande du Cameroun, du Congo et de la République démocratique du Congo. Les contrebandiers ont utilisé en particulier les points de passage de la frontière de Gamboula (préfecture de la Mambéré-Kadei) et de Cantonnier (préfecture de la Mambéré), localité située près de la ville camerounaise de Garoua Boulai entre février et avril 2014, comme l'a constaté le Groupe d'experts le 27 avril 2014 lorsque les douaniers centrafricains ont saisi une caisse de cartouches de chasse passée en contrebande depuis le Cameroun (voir annexe 51). Le Groupe d'experts a noté qu'à cette époque, le groupe anti-balaka basé à Cantonnier contrôlait les activités de contrebande au nord et au sud de l'axe principal ainsi que la livraison de munitions aux autres groupes anti-balaka dans le pays. Les forces de la MISCA à Berberati ont confirmé que de nombreuses munitions de chasse circulaient dans toute sa zone d'opérations, ce qui a amené les autorités camerounaises à prendre en mai 2014 les mesures qui s'imposaient pour mettre fin à cette situation<sup>137</sup>.

167. Lors de sa visite à Berberati le 10 juillet 2014, le Groupe d'experts a appris qu'un habitant qui vendait des munitions avait été détenu au Cameroun<sup>138</sup>. Les autorités camerounaises ont confirmé au Groupe d'experts qu'un contrebandier dénommé Ousmane Roger avait cherché à acheter des armes et des munitions à Yaoundé mais que sa licence d'importation, qui datait de 2011, n'avait pas été acceptée (voir annexe 52). Des responsables centrafricains du Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche ont informé le Groupe d'experts qu'Ousmane Roger n'était pas enregistré comme marchand d'armes et de munitions, sa licence indique qu'il est autorisé à vendre à Berberati, Bouar et Nola.

<sup>136</sup> Le détachement de la MISCA à Boda a saisi un fusil d'assaut AK et des cartouches neuves de 7,62 x 39 mm portant la marque utilisée par la fabrique de cartouches Barnaul (Fédération de Russie). La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Groupe d'experts que le marquage relevait de la catégorie des munitions de chasse et qu'il n'était pas délivré de certificat d'utilisateur final pour cette catégorie. Il a également été signalé au Groupe d'experts que les produits de la fabrique Barnaul étaient vendus non seulement en Fédération de Russie mais aussi en Allemagne, aux États-Unis, au Ghana, en Namibie et dans d'autres pays. Le Groupe d'experts entend poursuivre son enquête sur cette affaire.

<sup>137</sup> Entretien avec le capitaine Onana, chef du détachement de la MISCA à Berberati, le 10 juillet 2014.

<sup>138</sup> Rencontre avec un responsable local à Berberati le 10 juillet 2014.

168. Les statistiques sur la vente de cartouches de chasse de calibre 12 communiquées par le principal importateur au Cameroun font apparaître une augmentation nette de plus de 54 % le nombre de cartouches vendues aux cinq principaux détaillants entre février et avril 2014 (681 765) par rapport à la même période en 2013 (440 995) (voir annexe 53)<sup>139</sup>. Le Groupe d'experts a contacté les deux détaillants dont les ventes de cartouches ont plus que quintuplé pour l'un d'eux et augmenté de 70 % pour l'autre, ainsi que les autorités compétentes camerounaises qui n'ont pu fournir d'explications.

169. Le Groupe d'experts note qu'il existe une étroite corrélation entre l'augmentation des ventes de munitions par ces détaillants au Cameroun et a) l'intensification des activités des groupes anti-balaka en République centrafricaine; et b) l'accroissement du nombre de saisies de munitions de chasse similaires par les forces internationales. En fait, tous les types de munitions de chasse de calibre 12 vendues au Cameroun, en particulier les Red Star, Flash et Kemen, ont été fréquemment saisis par les forces internationales en République centrafricaine entre février et mai 2014.

170. Le Groupe d'experts a également inspecté des munitions de calibre 12 fabriquées à Pointe Noire (Congo) par l'entreprise MACC, qui ne sont pas fournies par le Cameroun.

171. Le Groupe a appris le 2 septembre 2014 qu'à la fin du mois d'août 2014, on avait vu pour la première fois des combattants anti-balaka porter des mitrailleuses et des roquettes, ce qui représentait un renforcement considérable de la capacité opérationnelle de ce groupe armé<sup>140</sup>. Le Groupe d'experts entend enquêter plus avant sur cette question lorsqu'il retournera sur le terrain.

## **B. Prolifération des armes**

172. Vu le peu de progrès du désarmement dans le pays, les groupes armés peuvent utiliser les armes et les munitions qu'ils possèdent pour négocier et garantir la sécurité personnelle. On voit moins d'armes et d'armes légères aux mains des groupes armés à Bangui et dans l'ouest du pays. Cependant, les groupes armés peuvent facilement récupérer leurs armes, comme on l'a vu récemment à Bangui et à Boda.

173. Les anti-Balaka et le groupe armé Révolution et justice continuent de compter sur les armes de petit calibre. Des motos ou des véhicules légers volés ou réquisitionnés ne sont nécessaires que pour le transport et la protection des commandants de zone. On estime que les anti-Balaka ne possèdent pas plus d'une douzaine de véhicules en tout. On voyait des éléments du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) et de Révolution et justice se déplacer à pied ou, plus rarement en moto.

174. L'ex-Séléka avait auparavant des armes et des véhicules plus sophistiqués mais les combats contre les forces de l'opération Sangaris semblent avoir réduit sa capacité opérationnelle de même que sa capacité de mouvement. Le Groupe

---

<sup>139</sup> Les estimations du Groupe d'experts sont fondées sur les statistiques fournies par le principal importateur. Elles sont conservées dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>140</sup> Conversation téléphonique avec le commandant du détachement de la MISCA à Bambari le 2 septembre 2014.

d'experts a calculé que l'opération Sangaris avait détruit cinq pick-up appartenant à des éléments de l'ex-Séléka : 1 à Boguila le 5 mai 2014, 2 à Bambari le 24 juin 2014 et 2 à Batangafo le 5 août 2014. En outre, un pick-up avait été saisi à Nzako par le contingent ougandais de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Il estime que les éléments de l'ex-Séléka à Ndele, Bambari et Bria utilisent moins d'une vingtaine de véhicules. Il a vu à Bambari et à Batangafo des éléments de l'ex-Séléka utiliser des armes de petit calibre, des fusils mitrailleurs, des lance-grenades et des mortiers de 60 millimètres contre l'opération Sangaris. Les armes que le contingent ougandais avait saisies à Nzako à l'ex-Séléka correspondaient aux données de référence établies par le Groupe d'experts pour les armes circulant dans le pays avant l'imposition de l'embargo sur les armes (voir annexe 54). Les photographies provenant de sources publiques, indiquent que l'ex-Séléka à Birao ne possède pas d'armes importantes à l'exception d'un canon sans recul monté sur un pick-up (voir annexe 55).

175. Depuis mars 2014, le désarmement volontaire ou forcé n'a guère enregistré de progrès. Depuis le 5 décembre 2013, les forces internationales ont ramassé environ 1 200 armes de petit calibre, 1 150 fusils de chasse et 180 armes légères<sup>141</sup>. Cependant, 84 % des armes saisies ont été prises aux combattants de l'ex-Séléka lors de leur cantonnement entre le 5 décembre 2013 et le 28 février 2014. Les forces internationales ont saisi moins de 200 armes de petit calibre et un nombre équivalent de fusils artisanaux entre le 1<sup>er</sup> mars et la mi-août 2014. Aucune arme légère n'a été prise aux groupes armés pendant cette période.

176. Le 14 mars 2014, la MISCA a récupéré un grand nombre d'armes et de munitions dans un entrepôt de la base aérienne M'Poko de Bangui<sup>142</sup>. Le Groupe d'experts a procédé au traçage des munitions de 12,7 millimètres qui s'y trouvaient et a appris qu'elles avaient été expédiées par l'Ukraine en République centrafricaine pour les hélicoptères d'attaque Mil Mi-24, en décembre 2012, un an avant que l'embargo sur les armes n'entre en vigueur.

177. Les tentatives faites par l'opération Sangaris pour cantonner et désarmer les éléments de l'ex-Séléka à Bambari le 21 juin 2014 et à Batangafo le 4 août 2014 n'ont guère été couronnées de succès. Dans ces deux villes, l'ex-Séléka a contesté le

<sup>141</sup> Chiffres calculés par le Groupe d'experts sur la base de l'inventaire des armes ramassées et stockées par la Force de l'Union européenne en République centrafricaine, la MISCA et l'opération Sangaris. À la fin du mois d'août 2014, la MISCA avait saisi 597 armes de petit calibre, 488 fusils de chasse et 117 armes légères, et l'opération Sangaris avait saisi 605 armes de petit calibre, 661 fusils de chasse et 60 armes légères, dont les pièces saisies par la Force de l'Union européenne. Les armes de petit calibre sont des armes destinées à un usage individuel, qui comprennent, entre autres, les revolvers et les pistolets à chargement automatique, les fusils et les carabines, les pistolets-mitrailleurs, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères. Les armes légères sont des armes conçues pour être utilisées par une équipe de deux ou trois personnes et peuvent comprendre notamment les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades portatifs, amovibles ou montés, les canons antiaériens portatifs, les canons antichars portatifs, les fusils sans recul, les lance-missiles et les lance-roquettes antichars portatifs, les lance-missiles antiaériens portatifs, et les mortiers d'un calibre inférieur à 100 mm (voir rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (A/60/88) dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 60/81.

<sup>142</sup> Le communiqué de presse de l'Union africaine peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.peaceau.org/uploads/misca.com.14.03.2014.pdf> (site consulté le 4 octobre 2014).

cantonnement, ce qui a donné lieu à des échanges de coups de feu. Lorsque le Groupe d'experts s'est rendu à Bambari en juillet 2014 et à Batangafo en août 2014, les combattants arboraient ouvertement leurs armes dans la rue. Le désarmement forcé du quartier du PK5 à Bangui a également provoqué des affrontements armés entre l'opération Sangaris et les groupes d'autodéfense musulmans. Les combattants musulmans de ces localités sont opposés au désarmement et au cantonnement car ils craignent les attaques des anti-Balaka. La mise en œuvre de mesures de confiance par l'opération Sangaris, qui visent à démanteler les postes de contrôle armés et à mettre fin aux mouvements des combattants armés, a suscité une insurrection populaire qui a été fomentée par l'ex-Séléka à Bambari et à Batangafo aux dates susmentionnées (voir annexe 56).

178. Le commandant de la Force de la MISCA, le général Tumenta, a informé le Groupe d'experts que la mise en œuvre des mesures de confiance à Batangafo était prématurée et n'avait pas été coordonnée avec la MISCA. Selon lui, la capacité militaire des forces internationales était trop limitée pour assurer correctement la protection des civils. Le 4 juillet 2014, le Groupe d'experts a observé des anti-Balaka évoluer librement sur un site de déplacés près de la cathédrale de Bambari (voir annexe 7). Les forces internationales n'étaient pas présentes en permanence et n'ont donc pas pu prévenir l'affrontement entre l'ex-Séléka et les anti-Balaka, qui s'est produit le 8 juillet 2014.

### C. Cas de non-respect de l'embargo sur les armes

179. Le Groupe d'experts a recensé deux cas de non-respect de l'embargo sur les armes, où la police et la gendarmerie centrafricaines ont reçu du matériel sans l'accord préalable du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Dans le premier cas, il s'agissait de la livraison d'une quantité considérable de matériel à la police et à la gendarmerie par un responsable togolais en présence des autorités locales le 1<sup>er</sup> mai 2014, comme l'avait annoncé la télévision nationale centrafricaine. Le Groupe d'experts a demandé le 6 mai 2014 un complément d'information à la Mission permanente du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies qui a répondu le 16 juin 2014, dans une note verbale, que les autorités togolaises menaient une enquête et fourniraient une réponse ultérieurement, laquelle n'a toujours pas été reçue.

180. Le deuxième cas de non-respect, dont il a été fait état dans les médias locaux, concerne le don de matériel, le 21 août 2014, par le contingent estonien de la Force de l'Union européenne en République centrafricaine<sup>143</sup> à une unité de police militarisée centrafricaine. Le commandant de l'unité estonienne a expliqué au Groupe d'experts que son contingent avait donné du matériel non létal destiné à la lutte antiémeutes, dont 88 grenades étourdissantes, 600 cartouches de balles souples de calibre 12 et 12 cartouches avec fusée de signalisation. Ce don n'a pas été coordonné avec la Force de l'Union européenne ni la MINUSCA.

181. Le Groupe d'experts n'a pas observé de déploiement ni d'utilisation par les forces de défense et de sécurité centrafricaines de matériel militaire, d'armements

<sup>143</sup> Voir [www.lanouvellecentrafrique.info/centrafrique-les-troupes-estoniennes-offrent-du-materiel-a-la-police/](http://www.lanouvellecentrafrique.info/centrafrique-les-troupes-estoniennes-offrent-du-materiel-a-la-police/) (site consulté le 21 août 2014).

ou d'armes autres que des armes de petit calibre individuelles et des articles fournis suite aux demandes de dérogation approuvées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. L'opération Sangaris a doté la police et la gendarmerie d'armes individuelles à la suite de l'approbation des deux dérogations par le Comité.

182. Pour sa part, le personnel des Forces armées centrafricaines semble être de plus en plus équipé de fusils d'assaut, que le Groupe n'a pas été en mesure d'inspecter jusqu'à présent. Ce personnel monte la garde et accomplit des tâches de protection rapprochée pour les autorités centrafricaines.

183. Un officier supérieur des Forces armées centrafricaines a informé le Groupe d'experts que ces forces avaient demandé au personnel militaire qui avait été associé aux anti-Balaka de remettre ses armes. Le Groupe d'experts a appris que les Forces armées avaient récupéré une partie de ces armes, mais n'avaient pas encore été en mesure de les inspecter. Il a vu une liste de noms de soldats de la faction anti-balaka de Rombhot et les numéros de série des armes qui devaient être remises. Kamezolai, qui était associé à Rombhot, a communiqué au Groupe d'experts une lettre adressée à la Présidente centrafricaine, dans laquelle il déclarait qu'il réintégrait les Forces armées centrafricaines et qu'il avait l'intention de remettre cinq armes qui étaient en sa possession.

184. S'agissant de la formation technique, financière et autre liée aux activités militaires, le Groupe d'experts a informé plusieurs États Membres que du personnel chargé de la défense et de la sécurité en République centrafricaine poursuivaient des études dans des écoles militaires de ces États, et leur a rappelé l'obligation qui leur incombait de demander l'approbation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine a posteriori. Les États Membres concernés sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la France, le Maroc, le Niger, le Sénégal et le Soudan. À ce jour, seule la France a fait des démarches en ce sens en application de l'alinéa f) du paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013). Les autorités centrafricaines ont l'intention de continuer à assurer la formation du personnel de leurs forces armées dans le cadre des accords de coopération bilatérale existants et sont actuellement en pourparlers avec l'Angola et le Soudan en vue de la mise en place de futurs programmes de formation. Le Groupe d'experts a officiellement informé ces deux pays de l'obligation qui leur incombe de demander une dérogation aux mesures imposées au paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013) s'ils décidaient de former du personnel militaire et du personnel de sécurité centrafricains.

185. Le Groupe d'experts est également en possession d'une liste de 136 candidats désignés par les Forces armées centrafricaines pour suivre des cours dans des écoles militaires marocaines. Il estime que ce personnel n'a pas été soumis aux contrôles de sécurité réglementaires visant à exclure, notamment, ceux qui sont responsables de violations des droits de l'homme.

186. Le Groupe d'experts n'a pas encore été autorisé à inspecter systématiquement les unités militaires et paramilitaires centrafricaines pour pouvoir surveiller efficacement le respect de l'embargo sur les armes. Il espère que la MINUSCA s'acquittera sans tarder des tâches liées à la surveillance de l'embargo sur les armes, qui lui ont été confiées à l'alinéa d) du paragraphe 31 de la résolution 2149 (2014), autorisant ces inspections sans préavis et le cas échéant.

#### IV. Entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire en République centrafricaine

187. Aux alinéas b), c) et e) du paragraphe 37 de sa résolution 2134 (2014), le Conseil de sécurité a décidé que les mesures relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs s'appliqueraient également aux individus et entités que le Comité aurait désignés comme préparant, donnant l'ordre de commettre ou commettant, en République centrafricaine, des actes qui violeraient le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire, ou qui constitueraient des atrocités ou des atteintes aux droits de l'homme ou des violations (violences sexuelles ou sexistes, attaques dirigées contre les civils, attentats à motivation ethnique ou religieuse, attentats contre les écoles et les hôpitaux, enlèvements, déplacements forcés); recrutant ou utilisant des enfants dans le conflit armé en République centrafricaine, en violation du droit international; et faisant obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à la République centrafricaine, à l'accès à cette aide ou à sa distribution dans le pays. Dans la présente section, le Groupe d'experts expose, en s'appuyant sur les enquêtes qu'il a menées sur le terrain, plusieurs études de cas se rapportant à chacun des critères susmentionnés pour l'application de sanctions.

188. La situation humanitaire en République centrafricaine reste problématique et instable. Sur les 4,6 millions d'habitants que compte ce pays, 2,5 millions continuent d'avoir besoin d'une aide humanitaire. Les organisations non gouvernementales internationales et les autres partenaires humanitaires ont beau avoir renforcé leur présence et intensifié leurs opérations, plusieurs défis de taille, comme l'insécurité, les problèmes logistiques et le manque de fonds, restent à relever pour permettre au pays de sortir de la situation d'urgence humanitaire dans laquelle il se trouve. Entre mai et août 2014, le travail des organismes humanitaires a été entravé, entre autres, par la saison des pluies, l'état des routes ayant rendu les opérations logistiques plus difficiles et plus coûteuses.

189. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le pays comptait, au 13 août 2014, 509 000 déplacés. À Bangui, leur nombre est tombé de 135 050 en mai 2014 (d'après le HCR) à 84 000 en août 2014 (selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et étaient répartis dans plus d'une quarantaine de sites qui leur étaient réservés. L'amélioration des conditions de sécurité dans la capitale et ses environs aurait permis à certains déplacés de rentrer chez eux. Les événements survenus du 18 au 21 août 2014 dans le quartier du PK5 à Bangui, déclenchés par des affrontements entre des groupes armés et les forces internationales, ont montré que la capitale était encore instable. Le nombre de déplacés n'a guère diminué dans le reste du pays (voir annexe 57)<sup>144</sup>.

190. Bien que le nombre de déplacés ait diminué, celui des réfugiés centrafricains dans les pays voisins (Cameroun, Congo, République démocratique du Congo et Tchad) a augmenté et, d'après le HCR, s'élevait à 406 786 au 15 août 2014. De décembre 2013 à mai 2014, 120 472 réfugiés supplémentaires avaient été recensés dans les pays voisins. Entre juin et août 2014, 50 801 autres réfugiés avaient été recensés.

<sup>144</sup> Voir aussi [https://gallery.mailchimp.com/9e62930dcaf29260cf72aa7f9/files/CMP\\_hors\\_Bangui\\_IDP\\_movements\\_01\\_09\\_2014.pdf](https://gallery.mailchimp.com/9e62930dcaf29260cf72aa7f9/files/CMP_hors_Bangui_IDP_movements_01_09_2014.pdf), site consulté le 2 septembre 2014.

Tableau  
Nombre de réfugiés centrafricains par pays

<i>Pays</i>	<i>Décembre 2013- mai 2014</i>	<i>Mai-août 2014</i>	<i>Écart</i>
Cameroun	191 265	231 037	39 772
Congo	16 062	18 232	2 170
République démocratique du Congo	57 608	64 212	4 604
Tchad	100 520	93 305	(7 215)

191. Le nombre de réfugiés centrafricains a diminué seulement au Tchad, peut-être en raison de la fermeture complète de la frontière, le 12 mai 2014 (pour plus de précisions, voir la carte des mouvements des réfugiés à l'annexe 58).

192. Pour la période allant du 5 décembre 2013 au 14 août 2014, le Groupe d'experts a dénombré 247 cas d'entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire en République centrafricaine, touchant aussi bien des travailleurs nationaux qu'internationaux, dont 131 survenus entre le 5 décembre 2013 et le 30 avril 2014 et 116 entre le 1<sup>er</sup> mai et le 14 août 2014, ce qui représentait une légère baisse du nombre mensuel moyen de cas (voir annexe 59)<sup>145</sup>.

193. À Ndélé, les organismes humanitaires ont rencontré plusieurs problèmes ces cinq derniers mois. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014, ils ont dû réduire considérablement leurs activités en raison de l'insécurité générale, de tensions avec les autorités locales et des difficultés d'accès. Le Groupe d'experts a recensé 7 incidents à Ndélé et aux alentours, dont 4 cas d'attaque et de pillage de bases d'organisations non gouvernementales internationales, 3 cas de pillage et de vol de camions transportant des secours humanitaires et 1 cas d'entrave à la distribution de l'aide par les autorités locales (voir annexe 59). Certaines organisations non gouvernementales internationales n'ont pas pu accéder à plusieurs zones à l'extérieur de Ndélé pendant plusieurs mois.

194. L'augmentation des coûts de transport a également freiné les opérations humanitaires. Certains organismes ont dû payer plus cher les transporteurs privés qui acheminent l'aide humanitaire dans tout le pays en raison de la multiplication des barrages routiers tenus en particulier par les groupes anti-balaka, qui prélèvent des droits de passage pour les camions et autres véhicules<sup>146</sup>. Bien que les organismes humanitaires refusent par principe d'acquiescer ces droits, les entreprises privées auxquelles ils font appel se plient plus volontiers aux exigences des groupes armés.

195. Dans 40 % des cas d'entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire recensés par le Groupe d'experts (soit 100 cas), on ne connaît pas les auteurs. Les groupes anti-balaka seraient responsables de 28 % de ces cas (soit 70) et les groupes de la Séléka, de 20 % (soit 50), tandis que le reste serait le fait du mouvement Révolution

<sup>145</sup> Le Groupe d'experts a enregistré autant de données que possible pour le mois d'août, mais, faute de temps et en raison d'un accès limité aux informations, ces données sont incomplètes pour ce mois-là.

<sup>146</sup> Le Groupe d'experts a tenu plusieurs réunions avec des responsables d'organismes et de délégations d'organisations non gouvernementales internationales ainsi qu'avec des membres du personnel d'organismes humanitaires chargés des questions logistiques.

et justice, des forces gouvernementales ou de la MISCA, entre autres (voir annexe 60 et la base de données du Groupe d'experts).

196. La plupart des cas (80 cas, soit 32 %) ont été signalés à Bangui ainsi que dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé (56 cas, soit 22 %), ce qui peut s'expliquer par le fait qu'un nombre relativement élevé d'organismes humanitaires opèrent dans ces zones (voir la base de données du Groupe d'experts et les annexes 60 et 61 pour un aperçu complet de la situation).

197. Du 5 décembre 2013 au 14 août 2014, le Groupe d'experts a recensé 22 assassinats d'agents humanitaires, dont 16 du 5 décembre 2013 au 31 avril 2014 et 6 du 1<sup>er</sup> mai au 14 août 2014. Ces assassinats sont inclus dans les chiffres indiqués ci-dessus. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts avait recensé 14 assassinats d'agents humanitaires pour la première période, mais a corrigé ce chiffre après avoir obtenu un complément d'information auprès des humanitaires (voir S/2014/452, par. 98 et annexe 62 pour les dates auxquelles ont eu lieu ces assassinats).

198. Le Groupe d'experts a dénombré six assassinats d'agents humanitaires entre le 1<sup>er</sup> mai et le 14 août 2014 :

a) Le 1<sup>er</sup> mai 2014, des groupes anti-balaka ont tué un fonctionnaire du HCR au point kilométrique 16, sur la route reliant Bangui à Damara;

b) Le 3 juin 2014, un groupe anti-balaka de Sibut, dans la préfecture de la Kémo-Gribingui, a tué un assistant qui se trouvait à bord d'un camion privé transportant de l'aide humanitaire;

c) Le 3 juin 2014, des Peuls armés ont tué un membre d'une organisation non gouvernementale internationale à proximité de Batangafo, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé;

d) Le 4 juin 2014, un groupe de Peuls aurait tué un membre d'une organisation non gouvernementale internationale en déplacement à proximité de Batangafo;

e) Le 7 juillet 2014, un membre d'une organisation non gouvernementale internationale de 62 ans a été tué lors d'un attentat contre un site de déplacés, à Bambari, dans la préfecture de l'Ouaka. D'après les informations recueillies, vers 16 heures, un groupe de jeunes musulmans armés a pénétré de force dans ce site, l'église de Saint-Joseph, et tiré au hasard sur les civils qui y avaient trouvé refuge. Le corps de l'agent humanitaire, qui avait été mutilé à coups de machette, a été récupéré le lendemain par sa famille, qui lui a donné une sépulture décente;

f) Le 10 août 2014, un membre d'une organisation non gouvernementale internationale a été poignardé par un inconnu à l'hôpital de Batangafo.

199. Comme il l'avait indiqué dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a constaté que les assassinats d'agents humanitaires ne suivaient aucun schéma précis ni ne servaient d'objectif stratégique ou militaire particulier. Il s'agissait parfois d'actes de violence gratuits, qui pouvaient être motivés par l'appât du gain ou par des raisons personnelles (voir S/2014/452, par. 98).

200. Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 14 août 2014, le Groupe d'experts a dénombré sept cas où des convois transportant des articles humanitaires ont été attaqués, pillés ou pris dans une embuscade :

a) Le 3 juin 2014, un convoi de 27 camions (certains loués à des entreprises privées, d'autres appartenant à des organisations non gouvernementales internationales) a quitté Bangui sous escorte de la MISCA. Après Damara, un groupe anti-balaka, qui avait attaqué le convoi, a été repoussé par la MISCA. De nombreux camions ont été endommagés. Certains ont pu être réparés assez rapidement, d'autres ont pu reprendre la route malgré les dégâts subis, mais l'un d'entre eux, qui appartenait à une organisation non gouvernementale internationale, n'a pas pu redémarrer. Ses passagers ont demandé à la MISCA de les attendre, mais cette demande ayant été refusée, le camion est resté tout seul. Après avoir été réparé, il a été de nouveau attaqué par le même groupe anti-balaka alors qu'il se trouvait à proximité de Mabo (préfecture de la Kémo-Gribingui). Le chauffeur ne s'est pas arrêté mais les assaillants ont pu sauter à l'arrière du camion, où ils ont tué un aide à coups de machette, jetant son corps sur la route, et volé plusieurs sacs d'aliments et de matériel;

b) Le 8 juin 2014, en début d'après-midi, un convoi humanitaire venant de Bangui a été attaqué à 60 kilomètres au nord de Damara (préfecture de l'Ombella-Mpoko) par un groupe anti-balaka, qui a blessé deux jeunes filles, lesquelles ont reçu l'aide des forces gabonaises de la MISCA;

c) Le 23 juin 2014, vers 11 heures, à 15 kilomètres au sud de Grimari (préfecture de l'Ouaka), un convoi de quatre camions appartenant à un organisme des Nations Unies et transportant 100 tonnes de semences a été arrêté par des éléments anti-balaka qui ont demandé à être transportés jusqu'à Bambari. Suite au refus des chauffeurs, les miliciens ont tiré sur les camions, endommageant une roue. Les véhicules ont tout de même pu poursuivre leur chemin;

d) Le 18 juillet 2014, à Bossangoa, un convoi de camions affrétés par des organismes des Nations Unies et transportant des fournitures humanitaires a été attaqué et pillé sur la route reliant Bangui à Bossangoa (préfecture de l'Ouham-Pendé) par des hommes armés non identifiés;

e) Le 17 juillet 2014, le pont situé sur la route principale à 10 kilomètres avant Yaloké (préfecture de l'Ombella-Mpoko) s'est effondré, bloquant toute la circulation dans la région. Le lendemain, certains véhicules ont emprunté un autre itinéraire que les camions n'empruntent pas généralement. Un véhicule d'une organisation non gouvernementale internationale avec trois personnes à bord a décidé de prendre cette route pour rejoindre Bangui. Des hommes armés surgis de la brousse ont fait irruption et l'ont arrêté alors qu'il venait de traverser le petit village de Zaoua. Ils se sont emparés de tous les objets de valeur et ont menacé de prendre aussi le véhicule. L'équipe a réussi à négocier et à poursuivre son chemin;

f) Du 19 juillet 2014 à la fin du mois d'août 2014, des autorités coutumières locales des préfectures de la Vakaga et de la Bamingui-Bangoran ont arrêté plusieurs camions qui transportaient des fournitures humanitaires en provenance du Soudan vers les préfectures du nord de la République centrafricaine;

g) Le 23 juillet 2014, vers 15 heures, aux abords du village de Galafondo (préfecture de la Kémo-Gribingui), un convoi composé de neuf camions loués à des transporteurs privés et d'un camion appartenant à une organisation non gouvernementale internationale qui acheminaient des secours humanitaires à destination de Bambari a été arrêté à un poste de contrôle tenu par un groupe anti-balaka, qui a demandé à chacun des chauffeurs de payer un droit de passage de

50 000 francs CFA (100 dollars). Deux membres du Groupe d'experts qui se trouvaient au même endroit ont pu négocier avec les éléments anti-balaka, de sorte que les véhicules ont été autorisés à poursuivre leur chemin sans autre encombre.

201. Le Groupe d'experts a suivi la situation des minorités musulmanes dans l'ouest du pays. Un système d'alerte rapide mis en place par le Groupe de la protection du Comité permanent interorganisations a permis de déterminer que les communes de Ndinguri, Djomo, Guen et Gadzi (préfecture du Mambéré-Kadeï) étaient des enclaves à haut risque<sup>147</sup>. Depuis le mois de mars, Boda (préfecture de la Lobaye), puis Yaloké (préfecture de l'Ombella-Mpoko) ont aussi été désignées comme des localités vulnérables. En outre, le Groupe d'experts a confirmé que la situation à Boda était l'une des plus graves parmi celles recensées par le Groupe de la protection.

202. L'action humanitaire s'est considérablement améliorée, mais la situation des quelque 6 000 musulmans qui vivent actuellement dans l'enclave de Boda, située au milieu du village, reste très précaire. Le Groupe d'experts a recensé au moins 168 exécutions de civils, dont cinq enfants, commises par divers groupes anti-balaka. On a aussi dénombré plusieurs agressions contre des agents humanitaires, venant alourdir le bilan des derniers mois. Divers changements et remaniements sont intervenus dans la structure des anti-Balaka au cours de l'année écoulée, mais le Groupe d'experts a obtenu des documents indiquant qu'un nouveau commandant de zone avait été nommé par Ngaïssona le 28 juin 2014 (voir annexe 11; on trouvera une étude de cas détaillée sur Boda à l'annexe 63).

## V. Violations du droit international humanitaire<sup>148</sup>

203. Depuis le 5 décembre 2013, le Groupe d'experts a établi que 3 003 civils avaient été tués par diverses factions. Sur ce nombre, 2 569 de ces victimes étaient déjà recensées dans le rapport d'activité (voir S/2014/452, par. 104), et le bilan s'était alourdi de 436 morts entre le 1<sup>er</sup> mai et le 14 août 2014. Ces chiffres font apparaître une nette amélioration en 2014, mais il convient de noter que le meurtre de civils n'est parfois pas déclaré et que les informations ne sont pas toujours disponibles immédiatement.

204. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fait que moins de civils sont tués dans le pays : la présence accrue des forces internationales a permis d'améliorer les conditions de sécurité; le nombre de zones que se disputent les différentes factions armées a diminué; et la présence des organismes humanitaires a été renforcée, de sorte que les incidents peuvent être recensés et signalés aux organisations nationales et internationales susceptibles d'engager des poursuites contre leurs auteurs. (Pour les tendances et détails, voir annexes 65 et 67.)

205. D'après les informations sur le meurtre des civils recueillies par le Groupe d'experts, la Séléka se serait rendue coupable de 34 % des violations et 13,4 % auraient été commises par des milices anti-balaka entre le 1<sup>er</sup> mai et le 14 août 2014. Dans 23,7 % des cas, les auteurs restaient inconnus. D'autres groupes ou des alliances de plusieurs groupes armés seraient responsables de 13,2 % des violations (voir annexes 65 et 67).

<sup>147</sup> Voir <https://ewarningcar.crowdmap.com/reports/view/14>, site consulté le 30 août 2014.

<sup>148</sup> Voir annexe 64 pour des précisions d'ordre méthodologique.

206. Quelques-unes des violations les plus graves recensées par le Groupe d'experts au cours des trois derniers mois sont décrites ci-après :

a) Le 2 juin 2014, des membres de la Séléka à bord de deux pickups auraient fait une descente dans les villages de Bakala et Saboyombo et sur les sites miniers dans les environs de Louba, au nord-ouest de Bambari. La plupart des corps ayant été jetés dans la rivière après le massacre, le sous-préfet de Bakala et les organisations non gouvernementales internationales présentes dans la région ont provisoirement estimé à 50 le nombre de victimes. Le sous-préfet a indiqué que le pasteur de l'église de Bakala avait été fait captif car il avait refusé de fournir des informations sur un certain individu. Au moment de la rédaction du présent rapport, il était toujours en captivité et servait de bouclier humain pour décourager les attaques;

b) Le 10 juin 2014, des éléments censés appartenir à la Séléka ont attaqué les villages de Bodjomo et Boguila (préfecture de l'Ouham). Les estimations font état d'au moins 30 morts et blessés à Bodjomo. Le nombre de victimes à Boguila n'est pas encore connu. Un motard qui avait été témoin de l'attaque à Bodjomo a tenté de fuir vers Boguila pour prévenir la population mais les assaillants l'ont rattrapé et tué à l'entrée nord du village. Certains habitants ont fui Boguila et trouvé refuge à Paoua (préfecture de l'Ouham-Pendé). Selon le Groupe de la protection du Comité, ces attaques ont fait de nombreux déplacés;

c) Le 23 juin 2014, des éléments anti-balaka ont assailli le village peul de Liwa, à 10 kilomètres de Bambari, où ils auraient tué 17 civils. Le Groupe d'experts a recueilli les témoignages de représentants locaux qui se sont rendus sur place et lui ont montré des photographies de femmes et d'enfants tués et brûlés. D'après des représentants des Peuls et de l'opération Sangaris, les attaquants ont opéré depuis le village de Ouabé, situé à peine à 7 kilomètres de Bambari mais auquel il est impossible d'accéder, les assaillants ayant détruit le pont qui y menait;

d) Le 29 juillet 2014, des éléments armés anti-balaka ont attaqué les positions de la Séléka dans la ville de Batangafo. À l'issue d'un violent affrontement, les assaillants ont été repoussés. Ces combats ont fait de nombreux déplacés, qui se sont réfugiés sur la base de la MISCA. Vingt-deux personnes ont été tuées, dont deux soldats de la Mission, et de nombreuses autres ont été blessées, dont des civils.

207. Le Groupe d'experts a enquêté sur des violations du droit international humanitaire qui auraient été commises en République centrafricaine par les forces de la MISCA. Il s'est concentré avant tout sur les allégations les plus graves et a rencontré l'équipe des droits de l'homme de la Mission afin d'entendre sa version des faits et lui faire part de certains cas qu'elle ignorait. L'annexe 68 contient une récapitulation de ces allégations, énonce celles qui doivent encore être examinées et présente l'état d'avancement de l'enquête sur la Mission. En outre, le Groupe d'experts s'est penché en détail sur un cas particulier de meurtre (voir annexe 69). La Section des droits de l'homme de la MISCA a participé à l'enquête, qui a été menée en collaboration avec le Bureau du Procureur de Bangui<sup>149</sup>. Le Groupe d'experts a reçu de multiples informations selon lesquelles les forces de la MISCA auraient pris pour cible des commandants anti-balaka. Il a pris note du meurtre de

<sup>149</sup> Réunions avec la Section des droits de l'homme de la MISCA.

deux commandants (un anti-balaka et un du groupe armé Révolution et justice) et de l'arrestation d'un membre anti-balaka (voir annexe 68, cas 11, 19 et 21).

208. Entre mai et août 2014, le Groupe d'experts a recensé 329 enlèvements. Certains s'étaient produits avant cette période mais les lieux où ils ont été commis étant difficiles d'accès, les informations n'ont pas été disponibles avant plusieurs mois. Il ressort des informations recueillies que les principaux ravisseurs étaient des groupes d'hommes armés ayant des liens avec la LRA, qui opère dans les préfectures de l'est de la République centrafricaine ainsi qu'en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. La plupart des attaques en République centrafricaine ont frappé les préfectures du Mbomou, du Haut-Mbomou et de la Haute-Kotto. Les informations fournies au Groupe d'experts confirment le mode opératoire de la LRA : de petites cellules dispersées infiltrent les villages et enlèvent des civils. Plusieurs membres de la LRA ont déserté ces derniers mois, mais on en ignore encore le nombre exact<sup>150</sup>.

### **Attaques contre les écoles et les hôpitaux**

209. D'après les informations disponibles, 693 établissements scolaires au total ont été touchés par le conflit en cours en République centrafricaine depuis le début de 2014. Les données recueillies par le Groupe de l'éducation et les partenaires indiquent que 351 écoles publiques et 342 écoles privées ont été pillées ou occupées par des groupes armés ou des civils, endommagées par des explosifs ou directement attaquées. On ignore exactement quand ces événements se sont produits; seule la date à laquelle l'UNICEF ou les partenaires du Groupe de l'éducation ont vérifié les faits est connue. (Pour plus de précisions concernant les chiffres et les localités, voir annexe 70.)

210. D'après les informations réunies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) jusqu'en juin 2014, 26 hôpitaux ont été complètement détruits et 198 autres partiellement démolis en République centrafricaine. La date exacte des faits et l'identité des auteurs ne figurent pas dans ces données mais devraient bientôt être communiquées<sup>151</sup>.

### **Violence sexuelle**

211. Pour établir une base de référence concernant la violence sexuelle en République centrafricaine en tant que violation du droit international humanitaire, le Groupe d'experts s'est servi des données recueillies par le Sous-Groupe de la violence sexuelle du Groupe de la protection. D'après ces données, entre le 5 décembre 2013 et le 31 juillet 2014, 784 cas d'agression sexuelle ont été recensés dans les préfectures de la Nana-Gribizi (223), de l'Ouham-Pendé (62), de l'Ombella-Mpoko (350), de la Lobaye (3), du Haut-Mbomou (1) et de l'Ouham (9) et à Bangui (132). On comptait 651 femmes, 5 hommes, 107 filles de moins de 16 ans et 4 garçons parmi les victimes de ces agressions.

212. Le Groupe d'experts a enquêté sur un cas précis à Bambari (préfecture de la Ouaka), dont les auteurs étaient un groupe d'anti-Bakala (voir annexe 71). La procédure à suivre pour ce type d'enquête est très stricte en ce qui concerne le soutien psychosocial et les soins médicaux à apporter aux victimes de violence

<sup>150</sup> Entretiens sur Skype et échanges de courriels. Voir aussi [www.lracrisistracker.com](http://www.lracrisistracker.com).

<sup>151</sup> Échange de courriels avec le personnel de l'OMS à Bangui.

sexiste. Aussi le Groupe d'experts s'est-il limité à un seul cas particulièrement préoccupant en raison de sa gravité (trois filles de la même famille ont été violées au cours de la même agression) et aussi parce que les victimes ont pu avoir accès à des services médicaux et psychosociaux (voir annexe 72).

### Enfants soldats

213. En juin et juillet 2014, le Conseiller pour la protection de l'enfance de la MINUSCA et un membre du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'UNICEF ont informé le Groupe d'experts de la situation des enfants soldats en République centrafricaine<sup>152</sup>.

214. Entre le 16 janvier et le 28 février 2014, 236 enfants ont été libérés des rangs de groupes de l'ex-Séléka. Certains avaient été séparés des zones de cantonnement de la coalition à Bangui tandis que d'autres avaient été recueillis le long de l'axe Damara-Sibut. Parmi ces derniers, plusieurs avaient décidé de se démobiliser eux-mêmes alors que les Séléka quittaient la capitale et battaient en retraite vers le nord. De plus, le 19 juin 2014, 43 enfants (dont une fille) ont été libérés à Bambari, Ippy et Mbucho (préfecture de la Ouaka). Tous ont été emmenés dans le centre de transit d'une organisation internationale à Bria (préfecture de la Haute-Kotto), et ils sont actuellement réinsérés dans la vie civile. Au total, 279 enfants ont été identifiés comme ayant été associés à l'ex-Séléka, à des titres divers<sup>153</sup>.

215. Le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information et le Conseiller pour la protection de l'enfance ont établi que 1 114 enfants étaient enrôlés dans des groupes anti-balaka à Bangui, Boali, Yaloké et Boda. À Bangui, nombre d'entre eux étaient non accompagnés et venaient d'ailleurs. À la fin du mois de juillet, toujours dans la capitale, la MINUSCA avait recensé 76 enfants (53 garçons et 23 filles), qui se trouvent actuellement dans un centre de transit. Cependant, le processus d'identification est loin d'être terminé. Le 18 août 2014, l'UNICEF a déclaré dans un communiqué de presse que 103 enfants, dont 13 filles, avaient été libérés des groupes anti-balaka et conduits dans le centre de transit d'une organisation non gouvernementale internationale<sup>154</sup>. Au total, 1 114 enfants ont été identifiés dans les rangs de ces groupes et 179 d'entre eux ont été démobilisés<sup>155</sup>.

216. Le Groupe d'experts a vu des enfants soldats une seule fois, lors d'une réunion avec les commandants de la Séléka à Batangafo<sup>155</sup>. Cependant, en raison des affrontements récents entre la coalition et les forces internationales, il n'a pas été en mesure de vérifier leur âge.

217. En outre, le Groupe d'experts a recensé trois cas d'enlèvement d'enfants par la LRA en juin et juillet 2014.

<sup>152</sup> Il avait été convenu en juin 2014 que plusieurs missions conjointes seraient menées avec la participation du Groupe d'experts, mais celles-ci n'ont pas eu lieu pour une raison ou pour une autre. Le Groupe d'experts a également eu des contacts avec d'autres partenaires, notamment des organisations non gouvernementales internationales et le Gouvernement centrafricain. Il s'est rendu dans un centre de transit pour enfants réintégré à Bangui, mais tous les dossiers examinés dataient de 2013.

<sup>153</sup> Entretien avec Charles Fomunyan, Conseiller pour la protection de l'enfance de la MINUSCA, le 17 juillet 2014.

<sup>154</sup> Voir [www.unicef.org/media/media\\_74816.html](http://www.unicef.org/media/media_74816.html) (site consulté le 8 septembre 2014).

<sup>155</sup> Mission à Batangafo, le 13 août 2014.

## VI. Mise en œuvre de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs

218. Suite à l'inscription, le 9 mai 2014, de François Bozizé, Nourredine Adam et Lévy Yakité sur la liste des personnes visées par les mesures imposées aux paragraphes 30 (interdiction de voyager) et 32 (gel des avoirs) de la résolution 2134 (2014) du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts a demandé aux institutions financières opérant en République centrafricaine et dans la région, notamment aux organismes effectuant des virements de fonds internationaux, de lui fournir des informations sur les comptes et transactions de ces personnes ainsi que de leurs proches et de leurs associés, l'objectif étant d'empêcher que des fonds, avoirs financiers et autres ressources économiques ne soient mis à la disposition ou utilisés au profit des personnes désignées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

219. François Bozizé et Nourredine Adam possèdent des comptes chez Ecobank en République centrafricaine. Le solde du compte de M. Bozizé s'élève à 28 979 dollars, déposés à l'ouverture, mais aucun mouvement n'a été enregistré sur ce compte entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 26 juin 2014. La dernière transaction sur le compte de M. Adam remonte au 31 mars 2014, avant que celui-ci ne soit inscrit sur la liste, lorsque le Trésor public de la République centrafricaine lui a versé son traitement d'un montant de 2 480 dollars. Le solde de clôture était de 5 358 dollars. M. Yakité est titulaire d'un compte chez BSIC Centrafrique. Ce compte, qui a un découvert de 600 dollars, était considéré comme suspect et est inactif depuis décembre 2013.

220. Le Groupe d'experts a également demandé aux États Membres où les trois intéressés résident ou ont résidé ou séjourné (à savoir, l'Afrique du Sud, la France, le Kenya, le Nigéria, le Qatar, le Soudan, la Suisse et le Tchad) de lui fournir des informations sur l'application de l'interdiction de voyager et du gel de leurs avoirs.

221. Au moment de la rédaction du présent rapport, seuls la France et le Qatar avaient répondu au Groupe d'experts. La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que Yakité résidait en France et que le pays examinait les mesures à mettre en place pour restreindre ses déplacements à l'intérieur de l'espace Schengen, mais n'a pas mentionné les dispositions prises pour geler ses avoirs. La Mission permanente du Qatar a déclaré qu'à sa connaissance, Nourredine Adam ne menait aucune activité commerciale au Qatar.

222. En ce qui concerne les lieux de résidence actuels des personnes en question, le Groupe d'experts a déduit des virements et transactions bancaires effectués avant le 9 mai 2014 que Yakité réside à Nantes, en France<sup>156</sup>. Il a rencontré François Bozizé le 6 juin 2014 à Entebbe (Ouganda), où ce dernier bénéficie de services de protection personnelle et d'un chauffeur mis à sa disposition par le Président ougandais<sup>157</sup>. Le 23 août 2014, Nourredine Adam l'a informé par téléphone qu'il se trouvait à Birao (République centrafricaine)<sup>158</sup>. En juillet et en août 2014,

<sup>156</sup> Ces documents sont conservés dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>157</sup> Entretien avec François Bozizé à Entebbe, le 6 juin 2014.

<sup>158</sup> Entretien téléphonique avec Nourredine Adam et quatre de ses conseillers, le 23 août 2014.

INTERPOL lui a fait savoir qu'à sa connaissance, aucune de ces trois personnes n'avait enfreint l'interdiction de voyager<sup>159</sup>.

## VII. Recommandations

223. Le Groupe recommande que :

### *Mesures à prendre au niveau régional*

a) Dans sa prochaine résolution, le Conseil de sécurité demande à la MINUSCA de faire du déploiement des contingents une priorité, d'intensifier les patrouilles dans les régions de la République centrafricaine actuellement dépourvues de toute présence internationale, en particulier aux frontières avec le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad, et d'employer des moyens aériens, notamment des drones, pour surveiller les activités transfrontières;

b) Le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine exhorte les Gouvernements de la République centrafricaine, du Soudan et du Tchad à mettre en œuvre l'accord tripartite visant à organiser, en coopération avec la MINUSCA, des patrouilles conjointes pour renforcer la sécurité dans les zones frontalières, qu'ils ont signé le 23 mai 2011 à Khartoum;

c) Le Conseil de sécurité décide, dans sa prochaine résolution, que les mesures énoncées au paragraphe 54 de sa résolution 2127 (2013) ne s'appliquent pas aux fournitures et matériels destinés exclusivement à l'appui des activités de la force tripartite ou à son usage, en coopération avec la MINUSCA, et prie la force tripartite de rendre compte au Comité des dispositions prises à cet égard;

d) Le Comité engage le Gouvernement camerounais à surveiller plus étroitement l'importation, l'exportation et la vente sur son territoire de munitions de chasse;

e) Le Comité engage les Gouvernements du Cameroun et de la République démocratique du Congo à ratifier et à appliquer la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage;

f) Le Comité demande à la MINUSCA de favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État dans les préfectures limitrophes, notamment en fournissant des moyens aériens pour le déploiement des fonctionnaires et un appui logistique, et de mettre en place des infrastructures de transport essentielles, en collaboration avec les autorités nationales;

<sup>159</sup> Le 18 juin 2014, un accord sur l'échange d'informations et la publication de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, conclu par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, INTERPOL et le Groupe d'experts, est entré en vigueur. Des notices spéciales sont publiées pour chaque individu et entité qui fait l'objet de sanctions imposées par le Conseil. Leur principale fonction est d'avertir les services de détection et de répression nationaux que certaines mesures s'appliquent à ces individus et entités. Les notices spéciales concernant M. Bozizé, M. Adam et M. Yakité sont disponibles à l'adresse suivante : [www.interpol.int/notice/search/un](http://www.interpol.int/notice/search/un).

*Groupes armés*

g) Le Comité prie de nouveau les autorités de transition de la République centrafricaine de lui certifier que les membres des forces de défense et de sécurité connus pour être des membres actifs de groupes armés opérant en République centrafricaine ont bien été démis de leurs fonctions;

h) Le Comité envisage sans tarder d'inscrire sur la liste des personnes et entités passibles de sanctions ciblées ceux qui se livrent ou apportent un appui à des actes compromettant la paix, la stabilité ou la sécurité de la République centrafricaine;

*Armes*

i) Le Comité demande à nouveau aux autorités de transition qu'elles tiennent informé des mesures prises pour assurer la bonne gestion des armes et des munitions, notamment leur enregistrement, leur distribution, leur utilisation et leur entretien, et qu'elles dressent la liste de tous leurs besoins en matière de formation et d'infrastructure, en collaboration avec la MINUSCA;

j) Le Conseil de sécurité prie instamment la MINUSCA de progresser dans la mise en œuvre des alinéas d) et e) du paragraphe 31 de la résolution 2149 (2014) et de surveiller l'application des mesures imposées au paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013), en coopération avec le Groupe d'experts;

*Ressources naturelles*

k) Le Conseil de sécurité prie la MINUSCA, agissant de concert avec le Groupe d'experts, d'identifier les zones d'exploitation de ressources naturelles en République centrafricaine et les principaux acteurs se livrant à cette activité ainsi que les itinéraires d'approvisionnement et d'exportation, l'objectif étant d'empêcher les groupes armés et les réseaux criminels de tirer profit des ressources naturelles du pays;

l) Le Comité prie la MINUSCA d'accompagner et de soutenir les autorités centrafricaines compétentes dans leurs visites régulières d'inspection et de surveillance des sites d'exploitation de ressources minérales, des itinéraires commerciaux, des pistes d'atterrissage et des comptoirs d'achat dans le cadre du mandat qui lui a été confié de promouvoir et de faciliter l'extension rapide de l'autorité de l'État;

m) Le Comité demande aux six États Membres voisins de la République centrafricaine de communiquer chaque année, de manière confidentielle, des statistiques complètes sur l'importation et l'exportation de ressources naturelles, notamment de diamants et d'or;

n) Le Comité engage vivement les exportateurs, importateurs, transformateurs et consommateurs d'or centrafricain à réduire le risque d'exacerber le conflit en République centrafricaine en respectant les directives relatives au devoir de diligence, tels que prévues dans le cadre du Mécanisme de certification régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs;

o) Le Comité engage vivement les exportateurs, importateurs, transformateurs et consommateurs de diamants centrafricains à réduire le risque d'exacerber le conflit en République centrafricaine et encourage l'industrie

diamantaire dans son ensemble et les organismes internationaux compétents à élaborer des directives analogues sur le devoir de diligence applicables aux chaînes d'approvisionnement en diamants;

*Questions humanitaires*

p) Le Comité invite instamment les autorités de transition de la République centrafricaine, agissant en collaboration avec les partenaires internationaux et avec le concours de la MINUSCA, à créer des tribunaux mobiles pour traduire en justice les coupables et combattre l'impunité dans les préfectures;

q) Le Comité invite instamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNICEF et d'autres organismes internationaux qui participent au Mécanisme de surveillance et de communication de l'information en République centrafricaine à collaborer avec le Groupe d'experts pour améliorer et renforcer les mesures de responsabilisation et pour identifier les auteurs de violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, y compris ceux impliqués dans l'utilisation d'enfants au cours d'un conflit armé ou dans des actes de violence sexiste.

## Annex 1

**Table of correspondences sent and received by the Panel  
from 15 February to 17 September 2014**

Country/ Other Entity	Number of letters sent	Requested information fully supplied	Information partially supplied	No answer/ Information not supplied	Pending*
African Union	1			1	
AHS	1	1			
ASECNA	2	2			
Angola	1			1	
Belgium	2	1		1	
BINUCA/MINUSCA	2	2			
BSIC	1	1			
Cameroon	5		1	4	
Central African Republic	3	2		1	
Chad	3		1	1	1
China	2	1			1
Côte d'Ivoire	1			1	
Republic of the Congo	3	1		2	
Democratic Republic of the Congo	1		1		
Ecobank	4	2			2
France	3	2			1
France (Sangaris)	2	2			
Gabon	1	1			
Groupe Bancaire Commercial	1			1	
ICC	1	1			
IWI	3	3			
Kardiam/Badica	2	2			
Kenya	1			1	
KP Chair	1	1			
Maxam	1	1			
MoneyGram	1				1
Morocco	1	1			
Nepal	1			1	
Niger	1			1	
Nigeria	1			1	
Qatar	1	1			
Russian Federation	1	1			
SAMT	2	2			
Senegal	1			1	
South Africa	1			1	
South Sudan	1			1	
Steyr AUG	1	1			

ST Kinetics	1	1			
Sudan	3			3	
Switzerland	1	1			
Togo	1				1
Toyota	1	1			
Tula	1				1
UAE	6	5		1	
Uganda	2	1		1	
Ukraine	2	2			
UNFPA Bangui	1	1			
UNOHCHR Bangui/Geneva	1		1		
UNHCR Bangui/Geneva	1		1		
USA	1				1
Western Union	1	1			
<b>TOTAL</b>	84	45	5	25	9

\* A request pending indicates that the Member State or the entity indicated in a communication to the Secretariat of the Committee that a response to the Panel's request of information is forthcoming.

## Annex 2

### Agreement between former Séléka and anti-balaka facilitated by Pareto (archived at the United Nations)

#### ACCORD DE RECONNAISSANCE ET D'ENGAGEMENT A LA MEDIATION

#### DE L'ONG-PARETO DANS LA CRISE CENTRAFRICAINE PAR

#### LES EX-SELEKA ET LE MOUVEMENT DES ANTIBALAKA

**Considérant** les objectifs de création de L'ONG Nationale de médiation et de sensibilisation **PARETO** (Paix-Réconciliation- Tolérance), au lendemain du début de la crise Centrafricaine, créée en date du 05 Janvier 2014.

**Considérant** la reconnaissance et l'autorisation de **L'ONG-PARETO** par les autorités de la transition comme entité légale, et pouvant exercer sur l'étendue du territoire national, ces activités de médiation et de sensibilisation de la population Centrafricaine sur la paix, le pardon, la tolérance, le vivre ensemble et la réconciliation nationale, par le Ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et de la Régionalisation, avec la décision numéro : 028/14, numéro d'enregistrement 14.48/ MATDR. DIRCAB.DGATD.DAPA.SASE du 03.04.201, en date du 07 Avril 2014.

**Considérant** l'initiative prise par L'ONG-PARETO, pour le déclenchement effectif d'une médiation dans la crise Centrafricaine, entre les parties en conflits, en date du 15 Mars 2014 à Bangui et à l'intérieur du pays.

Considérant les résultats remarquables et salutaires de L'ONG-PARETO dans sa médiation sur le terrain, et appréciés par les parties en conflit.

**Considérant** les toutes dernières démarches de négociation dans sa médiation (PARETO), pouvant mettre à table et échanger fructueusement pour une sortie de crise des belligérants de la crise Centrafricaine en date du 14 juin 2014 à Bangui, démarche saluée par toutes les parties.

**Considérant** l'engagement naturel d'impartialité et d'abnégation dans cette médiation pris par L'ONG-PARETO représentée par son médiateur en personne, puis sa reconnaissance et respect des démarches de médiation et de pacification de la crise Centrafricaine, entreprises par le médiateur de la CE.E.A.C, son Excellence monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République sœur du Congo.

**Considérant** la volonté affichée pour la recherche de solutions de sortie de crise, par toutes les parties prenantes, de ladite médiation (EX-SELEKA et ANTIBALAKA).

**Nous**, Responsables ou Représentants des entités, **EX-SELEKA** et **ANTIBALAKA**, reconnaissons et acceptons la médiation de **L'ONG-PARETO**, déclenchée depuis le 15 Mars dernier, et nous engageons par le présent à respecter tous les principes et clauses consensuels de ladite médiation.

Le présent accord de reconnaissance et d'engagement à la médiation de L'ONG-PARETO, est signé et délivré par les parties, pour servir et valoir partout ou besoin sera.



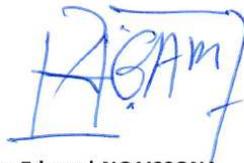
Fait à Bangui, le 16 Juin 2014

Représentant EX-SELEKA



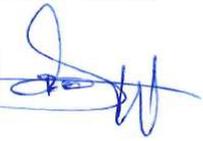
Mr ERIC WERS MASSI  
Médiateur Ex-Seleka

Représentant ANTIBALAKA



Mr Patrice Edward NGAISSONA  
Coordinateur National Politique

Pour l'ONG-PARETO



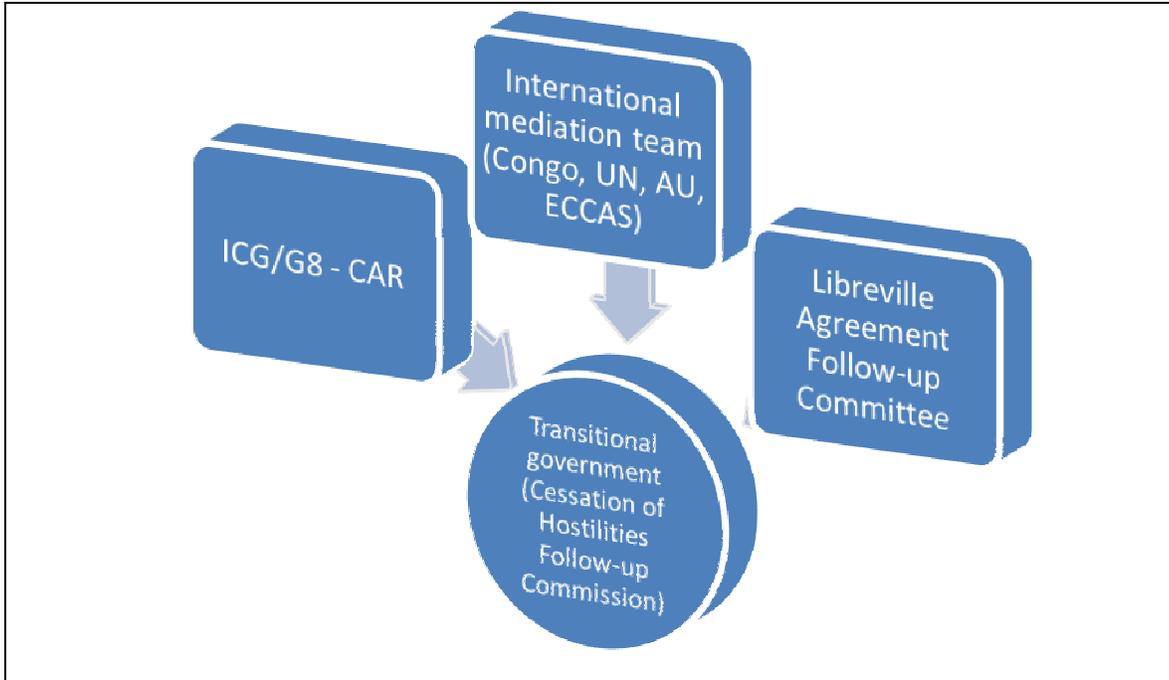
Mr Beni-Diogo Iadji Kouyaté  
Médiateur

Tel +236-72 05 99 79/77 22 82 69/[beni.kouyate@yahoo.fr](mailto:beni.kouyate@yahoo.fr)

**Annex 3**

**International mediation institutions in the Central African Republic**

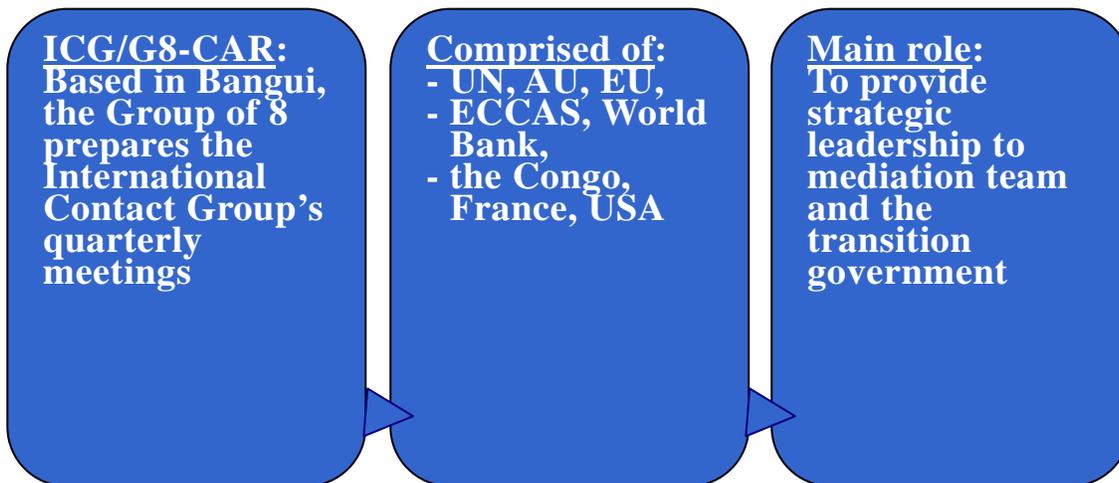
*The international mediation architecture*



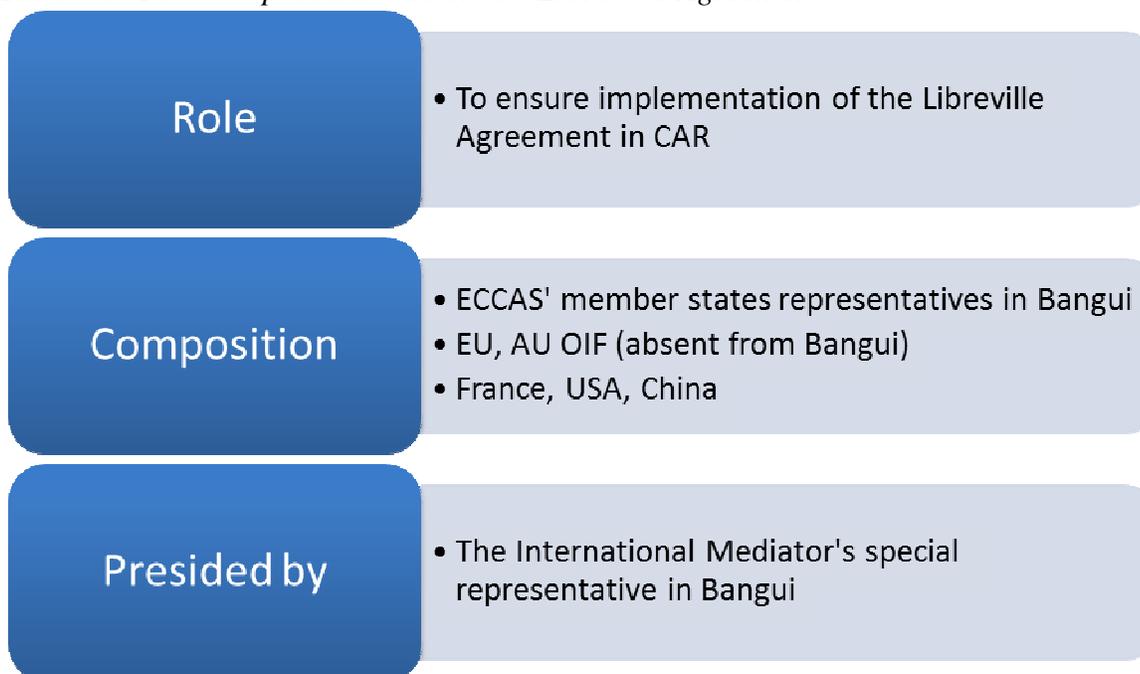
*The international mediation team*



*International Contact Group/ Group of 8-CAR*



*Technical Follow-up Committee on the Libreville Agreement*



## Annex 4

### Cessation of Hostilities Agreement signed in Brazzaville on 23 July 2014

#### ACCORD DE CESSATION DES HOSTILITES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

##### PREAMBULE

**Considérant** les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment les résolutions: 2121 (2013) ; 2127 (2014); 2134 (2014) et 2149 (2014) l'Acte constitutif de l'Union Africaine et les décisions pertinentes du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) ;

**Considérant** la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique, signée à Kampala le 23 octobre 2009 ;

**Considérant** les résolutions régionales relatives au règlement du conflit en République Centrafricaine : notamment l'Accord de Paix Global de Libreville de 2008 et de 2013, ainsi que les Déclarations de Ndjamena de 2013 et 2014 ;

**Considérant** les initiatives nationales relatives au règlement des conflits, notamment, les Recommandations du Dialogue Politique Inclusif du 20 décembre 2008, la Charte constitutionnelle de Transition de 2013 et la Feuille de Route de la Transition qui en découlait ;

**Conscients** de la nécessité du dialogue pour l'instauration d'une paix durable et de sécurité sur l'ensemble du territoire national, condition essentielle à la reconstruction du pays et à l'édification de la démocratie ;

**Considérant** la volonté constante de Son Excellence Madame Catherine SAMBA-PANZA, Chef de l'Etat de Transition, réitérée dans ses différentes déclarations (Bruxelles, Paris, Oslo, Malabo) et la dernière adresse à la Nation du 04 juillet 2014, de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale de tous les fils et de toutes filles de Centrafrique ;

**Considérant** la dynamique nationale, notamment celle des institutions de la Transition, des Forces vives de la Nation y compris la plateforme des autorités religieuses, la société civile et les parties politiques, à construire une société de paix et de concorde nationale, en apportant leur soutien au cadre de l'actuelle Transition ;

**Réaffirmant** leur volonté de contribuer au retour définitif de la paix, de prendre part au Forum de Brazzaville et de signer un Accord de cessation des hostilités ;

**Réaffirmant** leur détermination inébranlable à mettre un terme aux causes profondes de l'état continu de violence, d'insécurité, d'instabilité politique et d'exclusion qui a plongé le peuple centrafricain dans la détresse et la souffrance et qui compromet gravement les perspectives de développement économique, ainsi que la réalisation de l'égalité et de la justice sociale dans leur pays ;



**Répondant** à la Médiation Internationale dirigée par Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Médiateur de la crise centrafricaine, appuyée par Monsieur BOUBEYE MAÏGA, Représentant de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine et Monsieur Abdoulaye BATHILY, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique Centrale, mise en place lors de la Concertation des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en marge du 23<sup>ème</sup> Sommet Ordinaire de l'Union Africaine, tenu à Malabo en Guinée Equatoriale le 27 juin 2014, sur la situation en République Centrafricaine ;

Les ex-combattants et éléments armés centrafricains conviennent de ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> :**

- Le présent Accord de Cessation des Hostilités est établi entre les belligérants pour prendre effet sur l'ensemble du territoire de la République Centrafricaine ;
- Les belligérants acceptent d'observer la cessation des hostilités dès la signature de l'Accord ;

**Article 2 :**

La cessation des hostilités implique :

- L'arrêt immédiat des hostilités et l'abstention de tout acte militaire ou toute autre forme de violence ;
- La cessation de tous les actes de violences contre les populations civiles et militaires, le respect et la protection des droits humains. Ces actes de violences incluent les exécutions sommaires, la torture, le harcèlement, les incendies volontaires de villages, des biens publics et privés, les destructions des édifices religieux, le pillage, la détention et l'exécution arbitraires des civils et militaires ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, la violence sexuelle et l'armement des civils ;
- La dénonciation de tous les actes de violences et des violations des droits de l'homme et droit humanitaire international ;
- L'arrêt et l'abstention de toutes actions et incitations de nature à nuire aux efforts visant à faire valoir l'esprit de fraternité et de concorde nationale ;
- L'engagement des parties à communiquer publiquement et dans un délai de 24 heures à compter de la date de signature du présent Accord, la cessation des hostilités par leurs chaines de commandement respectives ainsi qu'à la population civile.
- La cessation par les parties de toute propagande, discours de haine et de division fondées sur l'appartenance religieuse, tribale ou partisane. Les parties mettent fin aux actes d'intolérance et aux campagnes médiatiques susceptibles de provoquer la confrontation politique ou religieuse.

3 

- L'organisation d'une campagne d'information sur le contenu du présent Accord auprès de leurs adhérents et, en ce qui concerne le gouvernement, la campagne d'information visera toute la population centrafricaine.

**Article 3 :** Dès l'entrée en vigueur du présent Accord :

- a. Les Parties s'obligent à cesser toute entrave à l'exercice de l'autorité de l'Etat dans les zones où elles se trouvent notamment : les barrières illégales et les administrations parallèles.
- b. Les Parties s'engagent à s'impliquer dans le processus global de réconciliation nationale qui se poursuivra en RCA, à s'abstenir immédiatement d'entraver la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire, ainsi que le travail des Forces nationales et internationales dans l'exécution de leurs mandats donnés par les différentes Résolutions des Nations Unies.
- c. Les Parties s'engagent à extirper de leurs rangs et à rapatrier tous les mercenaires afin qu'ils regagnent leur pays respectifs avec l'appui de la communauté internationale.
- d. Les parties s'engagent à renoncer à tout projet de partition de la RCA.

**Article 4 :** Tous les ex-combattants et éléments armés signataires du présent Accord doivent être regroupés dans un délai raisonnable, sous réserve de mobilisation des ressources nécessaires sur les sites à convenir d'un commun accord avec le Gouvernement de la Transition et la Communauté Internationale.

**Article 5 :** Les parties s'engagent également à :

- a. Respecter et faire respecter les droits humains ;
- b. Interdire et condamner toute violence contre les populations civiles et militaires, y compris les violences sexuelles ;
- c. Mettre en place au sein de leurs mouvements respectifs, un mécanisme de suivi des ces engagements, en portant connaissance de ces violations aux autorités compétentes, afin de lutter contre l'impunité ;
- d. Mettre fin et prévenir toutes violations commises à l'égard des enfants notamment, les actes de meurtre, de mutilations, d'exploitation des enfants, ainsi que les viols et autres violences ;
- e. Ne pas recruter des enfants comme combattants, en conformité avec la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des enfants, la Convention sur les droits de l'enfant et le Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits d'enfants concernant l'implication d'Enfants dans les conflits Armés.

4 

**Article 6 :** Les parties s'engagent à :

- a- Respecter la libre circulation en général, des convois humanitaires en particulier, les enclaves humanitaires, et à créer des conditions favorables pour l'assistance aux réfugiés et aux déplacés ;
- b- Promouvoir un environnement socio-sécuritaire favorable en vue de permettre le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs communautés.

**Article 7 :** Un programme prioritaire doit être mis en place en urgence dans le but de :

- a. Créer les conditions de retour, de réinstallation et de réinsertion des personnes déplacées en raison du conflit ;
- b. Lutter contre la criminalité particulièrement celle prévue à l'article 2 ;
- c. Réhabiliter les zones affectées par le conflit.

**Article 8 :** Les parties signataires mettent en place une commission de suivi de l'application du présent Accord composée comme suit :

- 1. 01 représentant par groupe politico-militaire ;
- 2. G8 – RCA ;
- 3. 06 représentants des Institutions de la Transition (Présidence, CNT, Gouvernement).

Cette commission devra établir des sous – commissions régionales et locales, chaque fois que de besoin. En cas de nécessité, la commission de suivi de l'application du présent Accord peut faire appel à toute personne qualifiée.

**Article 9 :** En cas de différend ou de difficulté sur l'application du présent Accord, l'une ou l'autre des Parties peut avoir recours à la commission de suivi. En cas de non satisfaction, elle pourra faire recours à la Médiation Internationale.

**Article 10 :** Le présent Accord entre en vigueur dès sa signature.

*Fait à Brazzaville, le 23 Juillet 2014*



## Ont signé

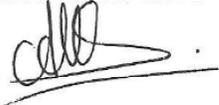
### -Les ex-Combattants et Eléments armés

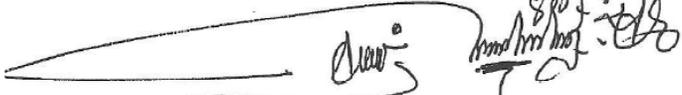
Pour le Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (F.P.R.C),  
Général Mohamed MOUSSA DHAFANE Ex Coalition SEVEKA

  
Pour les anti-Balaka,  
Monsieur Patrice Edouard NGAISSONA

  
Pour le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC),  
Monsieur André Le-Gaillard RINGUI

  
Pour Révolution et Justice (RJ),  
Monsieur Armel SAYO

  
Pour le Mouvement de Libération Centrafricaine pour la Justice (MLCJ),  
Monsieur ABAKAR SABONE

  
Pour l'Union des Forces Républicaines (UFR),  
Monsieur Florian N'DJADDER BEDAY

  
Pour l'Union des Forces Républiques Fondamentales (UFRF),  
Monsieur Dieu-bénit GBEYA KIKOBET

### -En présence de :

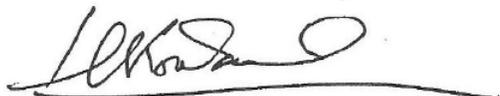
Gouvernement de Transition :

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Francophonie,  
Son Excellence Toussaint KONGO-DOUDOU

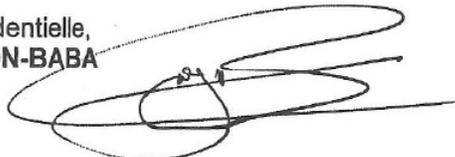
Conseil National de Transition,  
Honorable Alexandre Ferdinand N'GUENDET



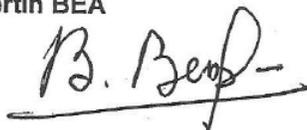
Alternative Citoyenne pour la Démocratie et la Paix (ACDP),  
Monsieur Enoch DERANT LAKOUE



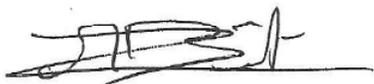
Ancienne Majorité Présidentielle,  
Monsieur Laurent NGON-BABA



Groupement des Partis Politiques / Républicains Travailleurs Légalistes (GPP/RTL),  
Monsieur Bertin BEA



Union des Partis Politiques pour la Reconstruction Nationale (UPPRN),  
Pierre Abraham MBOKANI



Rassemblement des autres Partis Politiques,  
Monsieur Auguste BOUKANGA



*A. BOUKANGA*  
*Président de l'URD/Union des Républicains*  
Partis Politiques sans Plateforme,

Monsieur Henri GOUANDIA



Personnalités Indépendantes :

- Madame Alphonsine BOGANDA-YANGONGO



- Monsieur Stève KOBA



Conseil National de la Jeunesse (CNJ),

- Monsieur Jean Félix Wulfrand RIVA



- Monsieur Abdel-Aziz AROUFAÏ



Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA),  
Madame Marie-Annick SERVICE



Comité Consultatif des Femmes Leaders,  
Dr. SOKAMBI DIBERT BEKOY



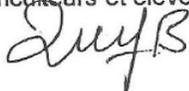
Haut Conseil de la Communication,  
Monsieur José Richard POUAMBI



Syndicats des Travailleurs,  
Monsieur Michel LOUDEGUE



Confédération Nationale des Agriculteurs et éleveurs,  
Madame Brigitte ANDARA



Confessions Religieuses

- Monseigneur Dieudonné NZAPALAINGA



- IMAM KOBINE LAYAMA



Conseil Inter-ONG en Centrafrique (CIONGCA),  
Monsieur Célestin NGAKOLA



Groupement Interprofessionnel en Centrafrique (GICA),  
Monsieur Giles POTOLO NGBANGANDIMBO



La Diaspora,  
Monsieur Maurice OUAMBO



Déplacés Internes,  
Monsieur Jean Claude MALABI



Communautés à Risques :

- Monsieur ATAHIROU BALLA DODO
- Madame ADJA ASTA MOUSSA



La Médiation Internationale

Pour les Nations-Unies

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en Afrique Centrale,  
Monsieur Abdoulaye BATHILY



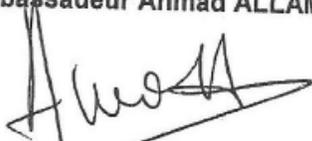
**Pour l'Union Africaine**

Le Vice-Médiateur,  
**Monsieur SOUMAILOU BOUBEY MAIGA**



**Pour la CEEAC**

Le Rapporteur  
Le Secrétaire Général de la CEEAC,  
**Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI,**



**Le Médiateur international**

Le Président de la République du Congo,  
**Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO**

## Annex 5

**FPRC press communiqué calling for the creation of the independent state of Dar El Kouti and its government (archived at the United Nations)**

**FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE**

-----  
**Présidence du Bureau Politique**  
 -----  
**Secrétariat Général**  
 -----

DECISION N°002-14 portant création d'un nouvel Etat au Nord-est Centrafrique en scission en République Centrafricaine

La Présidence du Bureau politique du Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) ;

Vu le génocide planifié, orchestré et exécuté et la prise en otage des musulmans par les milices chrétiennes en Centrafrique après la démission négociée du Président Michel DJOTODIA lors du sommet extraordinaire de la CEEAC du 10 janvier 2014 à Ndjamena en violation des articles 13,14 alinéa 1 et 15 de la déclaration des droits de l'homme du 10 janvier 1948 ;  
 Vu la destruction des mosquées, des biens et habitations, les tueries, le cannibalisme, la profanation des cimetières, des corans perpétrés par les milices Anti-balaka ;  
 Vu l'incapacité avérée des autorités de la Transition avec l'inexistence des forces de défense capables d'assurer un minimum de sécurité et à rétablir la paix et la concorde sur la moindre partie du territoire national en violation grave de la Charte Constitutionnelle de Transition ;  
 Vu les capacités des nouvelles forces républicaines (Ex-Séléka) hiérarchisées et responsables de rétablir l'ordre et la paix dans sa zone de juridiction ;  
 Vu l'attitude du gouvernement poussant une partie de la population vers la partition de fait de la Centrafrique ;  
 Vu que les chrétiens et les musulmans vivent en parfaite symbiose dans les zones sous contrôle des Forces Républicaines ;  
 Vu la Charte des Nations-Unies et de la déclaration universelle des droits de l'homme pour le Droit de peuple à l'autodétermination de 1948;  
 Vu la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples de 1986;  
 Vu le communiqué final des assises de NDELE du 09 au 10 Mai 2014 sur la mise place de l'Etat Major des Forces Républicaines ;  
 Vu le communiqué final des assises de BIRAO du 06 au 10 juillet 2014 portant la mise en place du bureau politique de Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) ;

**DECIDE**

**Article 1er :** Il est créé un Etat laïc, libre et souverain situé au Nord-est de la République Centrafrique dénommé « ETAT DE DAR EL KOUTI » en scission avec la République Centrafricaine.

**Article 2 :** L'Etat de DAR EL KOUTI est dirigé par un Chef d'Etat assisté d'un Gouvernement provisoire.

**Article 3 :** Le Gouvernement provisoire sous la Haute impulsion du Chef d'Etat a pour mission de préparer un Référendum Constitutionnel d'Autodétermination en vue de la proclamation de la République indépendante et démocratique et la mise en place des institutions.

**Article 4 :** La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistrée, notifiée à la communauté internationale et publiée partout au besoin.

**Fait à Birao le, 14 Août 2014**

Pour le bureau politique, le Vice Président

**Général NOUREDINE ADAM**

“ETAT DE DAR EL KOUTI  
-----  
FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE  
-----  
Présidence du Bureau Politique  
-----

DECISION N°003-14 PORTANT NOMINATION DES  
MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE L'ETAT DE DAR EL KOUTI.  
Vu la Décision n°002-14 de 15 Août 2014 portant création de l'Etat de DAR EL KOUTI ;  
Vu le communiqué final des assises de BIRAO du 06 au 10 juillet 2014 portant la mise en place du bureau  
politique de Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) ;  
Vu le communiqué final des assises de NDELE sur la mise place de l'Etat Major des Forces Républicaines  
;  
DECIDE

**Article 1er :** Les personnalités dont les noms suivent sont nommés membres du Gouvernement Provisoire  
de l'Etat de DAR EL KOUTI.

Il s'agit de :

Chef d'Etat et du Gouvernement Provisoire : **Monsieur Michel DJOTODIA AM-NONDROKO**

Ministres d'Etat

1. Ministre d'Etat à la Défense Nationale et à la Sécurité Publique :

**Gl. NOUREDINE ADAM**

2. Ministre d'Etat à la Promotion Féminine et la Jeunesse : **Madame Elodie Mahamat TABANE**

Secrétaires d'Etat :

3. Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et au partenariat au Développement : **Monsieur Mamadou**

**Moussa DANGABO**

4. Secrétaire d'Etat au Développement Rural: **Dr HAMAT MAL-MAL Essène**

5. Secrétaire d'Etat aux Finances et au Commerce: **Monsieur Fotor ABDEL-DJOUBAR**

6. Secrétaire d'Etat à la Santé Publique et aux Actions Humanitaires: **Monsieur Haroun AMALAS**

**AMLAS**

7. Secrétaire d'Etat à l'Administration du Territoire et à la Justice : **Monsieur Marcel NGAO-LOEMBE**

8. Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale : **Monsieur Abakar SABONE**

9. Secrétaire d'Etat aux Transports et aux Infrastructures: **Monsieur Abdoulaye ISSENE RAMADANE**

10. Secrétaire d'Etat aux Ressources Naturelles : **Gl. Ousmane Mahamat OUSMANE**

11. Secrétaire d'Etat à la Communication et aux Nouvelles Technologies: **Monsieur Awal HABILA.**

**Article 2 :** La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistrée,  
notifiée à la communauté internationale et publiée partout au besoin sera.

**Fait à Birao le, 17 Août 2014**

Le Président du Bureau Politique

**Michel DJOTODIA AM-NONDROKO “**

**Annex 6**

**Photographs of former Séléka military leadership in Batangafo  
(photographs taken by the Panel on 13 July 2014)**

*Zone Commander (appointed by General Alkhatim) Colonel Mohamed Assil (right)*



*Zone Commander (appointed by General Zoundeko) Colonel Moussa Maouloud (right)*



**Annex 7**

**Photograph of non-local anti-balaka groups in Bambari  
(Ouaka province) (photograph taken by the Panel on 4 July 2014)**



## Annex 8

**Appointment letter of former Séléka zone commander  
in Bambari (Ouaka province) signed by General Ali Darrassa Mahamat**



Commandant de 5<sup>ème</sup> région militaire

Général ALI Darrassa Mahamat



MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONAL  
DE LA RESTRUCTURATION DE L'ARMEE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET DES VICTIMES DE' GUERRES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

ETAT MAJOR GENERAL  
DE L'ARMEE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

**5<sup>EME</sup> REGION MILITAIRE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

SECRETARIAT GENERAL

N°..... /MDNRAACVG/EMGA/RM5/SG/2014

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
UNITE –DIGNITE –TRAVAIL

### **Décision**

Décision portant nomination aux postes de responsabilité. Le Général ZAKARIA Santiago, Com-Régiment Militaire de la OUAKA.

**Article I** : Colonel ALI Moustapha Kotto est nommé Trésorier General à la base cour d'appel.

**Article II** : Colonel ADAM Mahamat Sadik est nommé Trésorier General Adjoint à la base cour d'appel.

**Article III** : Colonel AMADOU Bello Hissen Com-Mixte dans la ville de BAMBARI.

**Article IV** : Commandant YOUSOUF Com-Mixte Adjoint dans la ville de BAMBARI.

En foi de quoi la présente Décision est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bambari, le29/04/2014

**Le Commandant de la 5<sup>ème</sup> Région Militaire**



Commandant de 5<sup>ème</sup> région militaire

Général ALI Darrassa Mahamat



**Annex 9**

**Photograph of “Ben Laden” (centre) taken during a meeting with the Panel in Bambari (Ouaka province) on 3 July 2014**



## Annex 10

**Names, positions and signatures of the political and military leadership of the CLPC in a document dated 18 May 2014 (archived at the United Nations)**

Les membres de la Coordination du Mouvement Antibalaka

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	EMARGEMENT
01	NGAISSONA Patrice Edouard	Coordonnateur Général	
02	NGAYA Alfred Legrand	Conseiller Politique	
03	Commandant MOKOM GAWAKA Maxime	Coordonnateur national des opérations militaires, Chef d'Etat-Major Général	
04	Commandant NAMSIO Emotion Brice	Porte-Parole Général	
05	YAGOUSOU Sylvestre	Porte-Parole Adjoint	
Tél : (+236) 72.64.80.96 - 72.56.72.80. - 72.50.83.16. - 72.77.56.87. 72.28.46.45.			
06	Lieutenant GANAZOUI Hervé	Chef de Bataillon	
07	Commandant ANDILO NGAÏBONA	Chef de Bataillon	
08	Capitaine LEBENE Thierry (12 Puissances)	Chef de Bataillon	
09	Capitaine EMTENOU Eusèbe	Chef de Bataillon	
10	Commandant ZONI Alain	Chef de Bataillon	
11	Commandant ANGA Charles	Commandant de Compagnie	
12	Commandant OUAPOUTOU Benjamin	Chef de Bataillon	
13	Capitaine DEHOLO Marcellin	Chef de Bataillon	
14	Commandant YADJOUNGOU Gustave	Chef de Bataillon	
15	Lieutenant DENAMGANAI Aimé Abel	Chef de Bataillon	
16	Lieutenant YAKOUZOU Bernard	Chef de Bataillon	
17	Sergent BAKAFE Aristide	Chef de Bataillon	
18	Commandant MAHANI Constant	Chef de Bataillon	
19	Sergent YAORE Ange Anicet	Chef de Bataillon	

20	Commandant MAZIMBELET Guy	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
21	Commandant YADJOUNGOU Gustave Guy	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
22	Lieutenant KONATE Yvon	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
23	Commandant BEJOUANE Richard	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
24	Commandant BOZANDO Richard	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
25	Sergent KEANSSEM Séraphin	Chef de Section	<i>[Signature]</i>
26	Sergent MOKPEM Guy Gervais	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
27	Lieutenant DONOH Yvon	Chef de bataillon	<i>[Signature]</i>
28	BEOROFEI Sylvain	Chef de bataillon	<i>[Signature]</i>
29	Gend. BERKAI HOURONTI Dieudonné	Chef de bataillon	<i>[Signature]</i>
30	Caporal Chef OROFEI Patrick	Commandant de Compagnie	<i>[Signature]</i>

Tel : (+236) 72.64.80.98 - 72.56.72.80 - 72.50.83.16 - 72.77.56.87 - 72.28.46.45.

31	Commandant YANOUE Gabin	Chef de Bataillon OCRB Damaïa	<i>[Signature]</i>
32	Lieutenant ANDILOGOA Giscard	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
33	Commandant INGA Gabin	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
34	Capitaine YADOUNGOU Rodrigue	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
35	Capitaine SAMI Urbain	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>
36	Capitaine GOLOKETE Guy	Chef de Bataillon	<i>[Signature]</i>

## Annex 11

**Appointment letters signed by Patrice Edouard Ngaïssona of Soussou Abib (a.k.a. Soussou Habib) as acting regional coordinator and Rodrigue Karamokonzi as acting zone commander in Boda on 28 June 2014 (Lobaye province), and confirmation letter of their appointment on 8 July 2014 (archived at the United Nations)**



# ANTIBALAKA



COORDINATION NATIONALE DES

PATRIOTES ANTI BALAKA

\*\*\*\*\*

ETAT MAJOR GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

N° 67 /CN/CEMA/CEMA ADJOINT/SG.14

## TITRE DE RECONNAISSANCE

Je soussigné Mr Edouard Patrice NGAISSONA Coordonnateur général des Patriotes Antibalaka,  
Certifie avoir donné Mandat à Monsieur(s) :

- KARAMOKONZI RODRIGUE Commandant de Zone Provisoire (Boda)
- KOTTE AIME GEREMIE Commandant de zone Provisoire Ad joint (Boda)

Sont autorisés à superviser et garantir la paix durable de la Populations de la dite localité

La présente autorisation est délivrée pour servir et valoir ce que de Droit.

Fait à Bangui le .... 28 JUIN 2014 .....

Le Coordonnateur Général



Messieurs SENDE - Régis - Maurice et Sieur BOKOTO - Maxime  
sont nos portés parole :

Et voici comment le bureau sous-préfectoral des Anti  
BALAKA de Boda est formé. Le bureau général prend vingt  
personnes qui vont être tout de suite cités.

<u>Coordinateur Sous-Préfectoral</u>	SOUSSOU - Habib
<u>Coordinateur S/P adjoint</u>	DOBO - Aimé
<u>Commandant de Zone</u>	KARAMKONDI - Valère - Rocher
<u>Commandant de Zone adjoint</u>	KOTTE - Aimé - Jérôme
<u>Chef d'état Major</u>	BALE - Kossi - Japhet
<u>Chef d'état Major adjoint</u>	NGOUMBARA - Marc
<u>Secrétaire Général</u>	NOUASSOUM - Félix
<u>Secrétaire Général Adjoint</u>	KALOUA - Margot - Franck
<u>Treasorier Général</u>	KEBE - Ibrahim
<u>Treasorier Général Adjoint</u>	YAMINI - Hippolyte
<u>Commissaire aux Comptes</u>	GOUMOUROU - Perpetue
<u>Porte Parole</u>	SENDE - Régis - Maurice
<u>Porte Parole Adjoint</u>	BOKOTO - Maxime
<u>Protocoles</u>	LOSSE - Eric ; BEKAI - Christ SANZE - Patrice
<u>Conseillers</u>	VENETOUGBOU - Patrice ; NGDJI - Tchéristine GRANGALE - Alpha et BELLET - ...

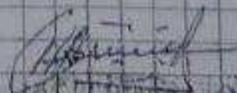
Après la présentation faite, certaines remarques ont été faites.  
Chaque chef pour la mauvaise conduite soulignée dans leurs comptes.

Et en fin la parole est donnée au pasteur ancien parsonis  
pour la prière de clôture de ladite réunion.

Fait à Boda le 08-07-2014

Bureau Sous-Préfectoral des Anti -  
BALAKA de Boda -

Le Commandant de Zone

  
M. KARAMKONDI

Annex 12

**CLPC decision number 1 expelling Léopold Narcisse Bara (archived at the United Nations)**



## Annex 13

**Press communiqué announcing the appointment of Sébastien Wénézoui as deputy general coordinator of the CLPC (archived at the United Nations)**

# ANTIBALAKA



COORDINATION NATIONALE BANGUI, LE 12.4. JUIN 2014

-----  
 COMITE DE DIRECTION  
 -----  
 N \_\_\_\_/CN/CD.14

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Animé par le souci de donner une chance à la République Centrafricaine eu égard à la crise politico-militaire qui a ébranlé sa cohésion sociale, les différents Représentants des Antibalaka se sont réunis par l'entremise de l'association non Gouvernementale MOU - DA dans l'enceinte du PNUD pour trouver des solutions idoines aux problèmes crustiaux du peuple Centrafricain, et ainsi prêter main forte au Gouvernement, ainsi qu'aux Forces militaires internationales, de la MISCA, et de la Sangaris dans la perspective d'une restauration d'une paix durable en Centrafrique. Cette rencontre s'est soldée par la confirmation de Monsieur Patrice Edouard NGAÏSSONA au poste de Coordonnateur Général des Antibalaka et de Monsieur WENEZOUÏ Sébastien au poste de Coordonnateur Général Adjoint.

Toutefois, une Assemblée Générale extraordinaire sera convoquée dans l'urgence pour entériner la présente décision.

Il ressort de cette assise que l'heure n'est plus à la division, mais plutôt à la cohésion du Mouvement des Patriotes Antibalaka en vue de créer les conditions d'une réconciliation nationale.

Tous ensemble pour sauver notre cher et beau pays, la République Centrafricaine.



Le Coordonnateur Général  
**Patrice Edouard NGAÏSSONA**

---

Email: [cantibalaka@yahoo.fr](mailto:cantibalaka@yahoo.fr) Tél. : (00. 236) 75.43.62.62 - 72.15.47.63

## Annex 14

### Composition of the steering committee appointed by the transitional Prime Minister on 28 August 2014, as per the cessation of hostilities agreement signed in Brazzaville on 23 July 2014

**Article 3 :** La Commission est composée comme suit :

#### I/INSTITUTIONS DE LA TRANSITION

- Présidence de la République :
  - Madame Léonie BANGA- BOTHY, Ministre Conseiller Diplomatique ;
  - Monsieur Léon DIBERET, Ministre Conseiller en matière d'administration du Territoire
- Conseil National de Transition :
  - Madame Léa KOYASSOUM DOUMTA, Vice-présidente ;
  - Monsieur Gaëtan Rock MOLOTO KENGUEMBA, Conseiller National ;
- Gouvernement :
  - Madame Marie Noëlle KOYARA, Ministre d'Etat en charge des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire ;
  - Général de Brigade MINTEKOE Thierry Marie, Ministre de la Sécurité Publique et de l'Emigration-Immigration;

#### II/ GROUPES POLITICO-MILITAIRES :

- Ex-Coalition Seleka : Moustapha SABONE
- Anti-Balaka : Salomon FEIGANAZOUI
- Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) : ADAM Ousmane
- Révolution et Justice (RJ): Colonel Laurent DIM-WOEI ;
- Mouvement de Libération Centrafricaine pour la Justice (MLCJ): Eloge KOI ;
- Union des Forces Républicaines (UFR) : Florian François N'DJADDER BEDAYA ;
- Union des Forces Républicaines Fondamentales (UFRF) : Askin NZENGUE- LANZA

III/ COMMUNAUTE INTERNATIONALE : Tous les membres du G8-RCA

**Article 4 :** La Commission de suivi se réunit une fois par semaine et chaque fois que de besoin sur convocation de sa Présidence.

**Article 6 :** Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa Signature, sera publié partout où besoin sera.

The image shows the official seal of the Central African Republic, which is circular and contains the text 'REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE' at the top and 'UNITE - DIGNITE - TRAVAIL' at the bottom. In the center of the seal is the national coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mahamat KAMOUN'. Below the signature, the name 'Mahamat KAMOUN' is printed in a bold, sans-serif font.

## Annex 15

**Unsigned press communiqué from the *Coordination politique provisoire* of the former Séléka announcing the Birao conference**

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
UNITÉ-DIGNITÉ-TRAVAIL



Séléka

**COMMUNIQUE 001/CS/CP/AG. 14**

La Coordination Politique Provisoire de la Coalition Séléka tient à informer l'opinion nationale et internationale que la Coalition tient son Assemblée Générale du 07 au 08 juillet 2014 à Birao.

C'est dans l'esprit de solidarité et d'unité, qui caractérise la coalition, que se tiendra ladite assemblée afin de mettre en place un Bureau Politique National, interlocuteur valable et légitime sur les plans national et international.

Ce dernier sera investi de la mission de préparation des différentes mutations internes en vue de participer à la construction de la paix, la sécurité, la bonne gouvernance, la démocratie et la justice sociale, condition sine qua none du développement durable de notre pays, la République Centrafricaine.

Les délégués de Bangui, Bambari, Bria, kagabandoro, Ndélé et ceux de la diaspora sont attendus à Birao dans la journée du lundi 07 juillet 2014.

La Coordination prie tous les destinataires du présent communiqué d'en faire large diffusion.

Fait à Bangui, le 06 juillet 2014  
Pour la Coordination Politique Provisoire



- 2<sup>ème</sup> Commissaire aux comptes : **Assane BOUBA ALI**
- Délégué chargé des relations extérieures : **Eric Neris MASSI**
- Délégué chargé des affaires juridiques : **Mamadou Moussa DANGABOU**
- Délégué chargé des affaires politiques : **Mahamat ABRASS**
- Délégué chargé de la mobilisation des ressources financières : **Haroun Amalas AMLAS**
- Délégué chargé des projets de développement : **Rizigala RAMADANE**
- Délégué chargé de la promotion féminine : **Elodie TABANE MAHAMAT**
- Délégué chargé des affaires sociales et culturelles : **Abakar MOUSTAPHA**
- Délégué chargé de la jeunesse : **Ibrahim Sallet HAMIT**
- Délégué chargé des médias et des nouvelles technologies : **Mahamat Ahamat SEID**
- Délégué Adjoint chargé des médias et nouvelles technologies : **Ousmane ABAKAR**
- Délégué Europe : **Sabi MANDJO :**
- Délégué Amérique : **Abidine ABDOU**
- Délégué Asie : **Ibrahim OUSMANE**
- Délégué Afrique et monde Arabe : **Salehou NDIAYE**
- Porte-parole : **Awal HABILA**

A l'issue de la mise en place de ce nouveau bureau, les participants ont donné des orientations claires aux nouveaux membres afin de prendre leur responsabilité face aux défis qui les attendent.

#### 4. De la participation de Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC) au prochain forum de Brazzaville

Les Cadres politiques de FPRC s'adhèrent et se félicitent de l'initiative des Chefs d'Etat au 23<sup>ème</sup> Sommet de l'Union Africaine tenue à Malabo pour la tenue d'un forum à Brazzaville relative à la crise Centrafricaine.

Cependant, le Rapport des Nations Unies soutenu par l'Union Africaine précise en substance : «les milices chrétiennes anti-balaka sont des voyous et des bandits de grand chemin et méritent d'être traitées par les organisations Internationales comme tel..... ».

*A*

Cette question nécessite une large consultation car les véritables victimes sont les populations civiles musulmane et chrétienne assimilées.

Toutes fois, le bureau politique est mandaté pour apprécier l'opportunité de participer à ce forum.

Les participants ont constaté avec amertume la partialité des Nations-Unies à travers le BINUCA et les forces françaises de l'opération SANGARIS qui n'ont pas réagi devant les actes de destruction des habitations, des mosquées et Corans, l'anthropophagie et la profanation des corps des musulmans.

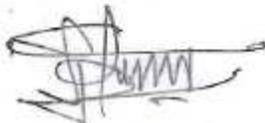
Les participants ont également noté l'incapacité des forces étrangères à protéger les musulmans après la démission du Président Michel DJOTODIA. Cela rejoint la déclaration solennelle de la Présidente de Transition fait au cours de sa visite officielle pendant le mois de février 2014 à Ndjamena qui affirmait « qu'elle n'avait pas les moyens de protéger les musulmans », les persécutions du gouvernement contre les fonctionnaires musulmans et le non-respect des Accords de NDJAMENA.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, l'assemblée générale a adressé ses vifs remerciements à la MISACA, au Président de la Délégation spéciale auprès de la commune de Ridina, à sa Majesté, le Sultan de la Vakaga et aux populations de Birao pour son accueil fraternel et son aimable hospitalité.

Enfin, à l'unanimité les participants ont adopté le présent communiqué final et les recommandations des travaux de la première Assemblée Générale des cadres politiques de **Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC)** jointes en annexe.

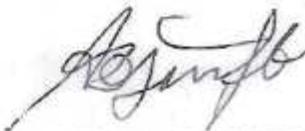
Fait à Birao le, 10 juillet 2014

Le Rapporteur Général



Amit IDRISSE

Le Président du comité d'organisation



Fotor ABDEL-DJOUBAR

Annex 17

**Photographs of Brigadier General Alkhatim and his forces posted on the Facebook profile of a prominent former Séléka General on 14 August 2014**



*In the photograph below, two fighters, just behind General Alkhatim, are covering up their faces with a traditional headscarf of the nomadic tribes of Chad and Sudan; the green vehicle Nissan Patrol in the back bears registration plates of Bangui*



Annex 18

Screenshots of a video presenting *Révolution et Justice* during which “General” François Toussaint (wearing black clothes and with white hair) takes over the command of the group from Armel Sayo



**Annex 19**

**Photograph of LRA district commander (COMDR) Captain Okollo Palutaka and former Séléka COMDR Colonel Ahmed Sherif allegedly taken on 20 February 2014 in the region of Nzako (Mbomou province)**



## Annex 20

**Press release by the Belgian Federal Public Service concerning the seizure of diamonds in Antwerp in May 2014****FPS Economy discovers shipment of potential conflict diamonds from the Central African Republic**

**Brussels, 6 June 2014** – In the Antwerp Diamond Office, the FPS Economy discovered a suspicious shipment of rough diamonds that could potentially originate from the Central African Republic (CAR), where a civil war is raging. Already in June 2013, the Kimberley Process (KP), the global control mechanism on rough diamond production, issued a ban on diamonds originating from CAR.

Two weeks ago, during the physical inspection of imports and exports by the experts of the FPS Economy, a suspicious shipment of rough diamonds was discovered. Upon request of the Belgian KP authority, the FPS Economy, the KP Working Group of Diamond Experts was immediately asked to advise, comparing digital images of the shipment and images of the CAR footprint, concluding there is a high probability that the shipment of rough diamonds originates from CAR. The FPS Economy immediately notified the judicial authorities.

The European Commission appointed the FPS Economy as the official authority charged with controlling the international Kimberley Process Certification Scheme requirements on rough diamonds. The KP is a unique cooperation between governments, industry and civil society controlling the worldwide rough diamond production. One of those requirements states that each shipment of rough diamonds that is exported or imported worldwide needs to be accompanied by a valid Kimberley Certificate, issued by an officially authorized body in one of the KP participating countries.

Apart from physical controls, the Diamond Office also applies increased vigilance towards suspicious shipments of rough diamonds that show resemblance to the so-called footprint of CAR, which is a typology (describing characteristics such as color, assortment and type) compiled by a KP team of diamond experts. Due to this increased vigilance, the FPS Economy was able to detect this suspicious shipment of rough diamonds.

*Press release issued by the Belgian Federal Public Service Economy*

<http://economie.fgov.be/en/>

## Annex 21

### Email dated 23 May 2014 from the KP Working Group of Diamond Experts to Belgian Federal Authorities

Dear [REDACTED]  
Dear [REDACTED]

Thank you very much for the enhanced vigilance your services apply to checking parcels of incoming rough diamonds with the CAR footprint that the WCDE has provided. I welcome this request for technical assistance to the WCDE in comparing digital pictures of the diamonds in these parcels with the production footprint of CAR, and we are happy to provide you with our expert opinion on this.

After careful examination and consultation, based on morphological and quality features and size distribution of the diamonds pictured, we come to following observations:

1. The rough diamonds pictured display characteristics typical of alluvial (non-kimberlitic) sources.
2. The rough diamonds pictured are close to an artisanal, alluvial (unsorted) run-of-mine and seem to be arriving from the same or from very similar (proximate) production zones.
3. The rough diamonds pictured coincide with the listed characteristics of the rough diamond production from CAR as represented in the footprint provided by the WCDE and archived digital pictures of parcels of CAR diamonds available from previous legitimate imports (before May 2013).
4. Some of the rough diamonds in the pictures of the apprehended parcels display characteristics typical of Nola in the Western diamond production zone in CAR, whereas other models are characteristic of Sam Ouandja and Bria in the Eastern production zones of CAR.
5. The rough diamonds pictured do not show characteristics typical of a Kisangani-origin (DRC) that could sometimes be mistaken with the CAR footprint.

In conclusion, we believe that the presented digital pictures display rough diamonds that coincide with the characteristics of rough diamonds from CAR as detailed in the CAR production footprint made available by the WCDE. Based on objective scientific scrutiny, it is therefore possible to attribute with a high level of probability, a CAR origin to these pictured rough diamonds.

Hoping that this information proves valuable in your endeavours to stop conflict diamonds from being mixed with diamonds from legitimate sources.

Kind regards,

[REDACTED]

## Annex 22

**Letter dated 4 September 2014 from Kardiam in response to information request of the Panel concerning the seizure of diamonds in Antwerp in May 2014**



Hoveniersstraat 30, bus 145  
2018 Antwerpen  
BELGIQUE  
☎ : 32-3-231.05.21  
☎ : 32-3-233.18.39  
E-MAIL : kardiam.bvba@skynet.be

Antwerp, the 4th of September 2014

Through the Secretary of the Security Council Committee established pursuant to resolution 2127 (2013) concerning the Central African Republic  
Mr David Biggs  
United Nations Plaza

UN Panel of Experts on the CAR  
Att. Mr Aurélie Lloca  
Coordinator

Kardiam bvba herewith provides the Panel with the required information:

1.  
Diamonds seized in Antwerp by Belgian authorities in May / June 2014 being initially sent to Kardiam:

Ditrex Diamonds DMCC (Dubai – U.A.E.)

Shipment rough diamonds	2.703,46 carat	KPC AE 41061	22-05-2014
-------------------------	----------------	--------------	------------

Reyn Diam DMCC (Dubai – U.A.E.)

Shipment rough diamonds	3.397,40 carat	KPC AE 41066	22-05-2014
-------------------------	----------------	--------------	------------

Shipment rough diamonds	533,69 carat	KPC AE 41205	01-06-2014
-------------------------	--------------	--------------	------------

2.  
Kardiam bvba, the company's directors and the company's personnel have had no knowledge and/or have not been in any way involved in (a) and/or (b).

Kardiam bvba and the company's directors are not in a position to give any further comment or explanation on the ongoing judicial investigation.

  
Abdoul Karim Dan – Azoumi  
Gérant – Director

**Kardiam** B.V.B.A.  
Hoveniersstraat 30 – bus 145  
2018 ANTWERPEN  
Tel. (03) 231 05 21

## Annex 23

### JCK article including statement on the provenance of diamonds seized in Antwerp<sup>1</sup>



#### Dubai Under Fire

By Rob Bates, News Director

Posted on July 2, 2014

In the past decade, the growth of Dubai as a diamond center has been phenomenal—more than \$40 billion in diamonds are now traded in the most populated city in the United Arab Emirates, up from \$5 billion less than a decade ago. The reasons are obvious: It offers traders a free-trade zone with no taxes on imports and exports, backed by a government that tries not to interfere with business. By contrast, rival Antwerp has had to cope with now-lifted sanctions on Marange diamonds, [and faces](#) a possible E.U. prohibition on Russian gems. Dubai has none of those concerns.

But in the last month, the desert city known for its 90-degree temperatures has faced a different kind of heat over just how *laissez-faire* its oversight is. Last month, Antwerp World Diamond Centre, the Belgian industry group, [announced](#) it had seized a parcel of diamonds from the Central African Republic—gems that are banned by the Kimberley Process. That parcel came from Dubai. And while the AWDC did not name its rival in its statement, it pointedly referenced CAR diamonds receiving “forged KP certificates that are insufficiently controlled via other diamond hubs.”

Peter Meeus, chairman of the Dubai Diamond Exchange (and former CEO of the AWDC), tells *JCK* that Dubai received the parcel from the Democratic Republic of Congo with a valid KP certificate. He says local experts perform physical inspections on every parcel but this certificate did not raise questions. And while Antwerp authorities told him the shipment came from a trader known to deal in CAR goods and matched a “digital footprint” of goods from that country (and apparently contained the same volume of goods as previous legal CAR exports by that trader), he is not convinced of its provenance.

“It is not such a clear-cut case,” he says. “We showed the pictures to many people, and it could be Guinea, it could be South Africa, it could be many places.”

He notes his center does not have access to the same digital images that Belgium has, but Dubai is willing to take the lead on developing a digital database to identify problem goods...

---

<sup>1</sup> Accessed on 28 August 2014 at <http://www.jckonline.com/blogs/cutting-remarks/2014/07/02/dubai-under-fire>

Annex 24

**Kimberley certificate for a direct shipment from Afrogem to Ditrex Diamonds that entered into the shipment to Kardiam seized in Antwerp in May 2014, and Expertise document showing the name of the trader, Louay Charara, on behalf of whom diamonds were exported**

The rough diamonds in this shipment have been handled in accordance with the provisions of the Kimberley Process international certification scheme for rough diamonds

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

CD 013720

**MINISTRE DES MINES**  
CENTRE D'EVALUATION, D'EXPERTISE ET DE CERTIFICATION

**Produit : DIAMANT BRUT**

CERTIFICAT DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

KIMBERLEY PROCESS CERTIFICATE

Nom et adresse du destinataire ..... **DITREX DIAMONDS DMCC** .....

Name and address of consignee  
..... **ALMAS TOWER 34 F DUBAI / U.a.e** .....

Nous certifions que le chargement n° **AF0/095/14** originaire de ..... **R.D. CONGO** .....

This is to certify that shipment n° ..... originating from .....

exporté par ..... **AFROGEM** ..... détenteur(trice) de la licence  
holder of exporters licence

d'exportation n° ..... contenant ..... **24** ..... lots de diamant brut a été  
n° ..... parcels of rough (uncut) diamonds was

évalué par le CEEC à la date du **25 avril 2014** Date d'expiration: le ... **09 mai 2014** .....

valued by the CEEC on: ..... The date of expiry: .....

**SOUS L'AUTORITE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
Under the Authority of the Democratic Republic of Congo

Code S.H.	TOTAL CARATS	TOTAL DOLLARS US
7102.21	765,586,31	62,455,47
7102.31	2,264,18	102,603,65

Délivré à Kinshasa, République Démocratique du Congo  
Issued in Kinshasa, Democratic Republic of Congo

DIRECTION GENERALE  
CEEC

MINISTRE DES MINES

Les diamants bruts contenus dans ce chargement ont été traités conformément aux dispositions du système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts du Processus de Kimberley

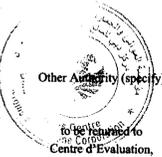


CD 013720

**IMPORT CONFIRMATION  
CERTIFICATE  
CERTIFICAT DE CONFIRMATION  
D'IMPORTATION**

This is to certify that the hereby certified product was imported into  
**UAE**  
and that the import has been checked and verified in compliance with all rules and regulations concerning the certificate of origin

**DRC**  
For the Importing Authorities,



Other Authority (specify)  
to be reported to  
Centre d'Evaluation,  
d'Expertise et de Certification,  
17th floor, BCDC Tower,  
Boulevard du 30 Juin, Kinshasa,  
Democratic Republic of Congo

✓

## CLEAR DIAMOND SPRL

NRC : KG/9989/M, Id. Nat : 01-118-N61214P, n° Impôt : A1107059L  
Siège social : Avenue Mongala n° 3, Kinshasa / Gombe

DATE : 18-avr-14

AFROGEM

LOUAY CHARARA  
COLIS N° 272/04/2014

**FACTURE N° 1301189**      CODE CLIENT : 4100050

Lot	Qualité	Carats	PRIX FC	%	TOTAL FC
1301189	T1 MB -15+11MB	187,35	604	0	113.253
1301189	T1Zs (4/4) (0,90 - 1,19)	17,21	604	0	10.403
1301189	T1 Zs (5/4) (1,20 - 1,39)	40,20	604	0	24.301
1301189	T1 ZS ( 6/4) ( 1,40 - 1,79)	21,76	604	0	13.154
1301189	T1 MBS ( 3/4) ( 0,70 - 0,89)	37,74	604	0	22.814
1301189	T1 MB -21+15 MB	114,17	604	0	69.016
1301189	T1 MBS (8/4) ( 1,80 - 2,79)	8,05	604	0	4.866
1301189	T1 Z -11+6	73,45	604	0	44.401
1301189	T1 Z -15+11	29,97	604	0	18.117
1301189	T1 Z -21+15	25,08	604	0	15.161
1301189	T1 -6 GEM	1.177,80	604	0	711.980
1301189	T1 MBS -11+6	534,70	604	0	323.226
1301189	T2 REJECT -6	600,40	260	0	156.344
1301189	T2 REJECT +6-11	700,35	260	0	182.371
1301189	T2 REJECT +11-15	317,48	260	0	82.672
1301189	T2 CLIVAGE ( 3/4)	51,02	512	0	26.097
1301189	T2 INDUSTRIALS -6	899,80	260	0	234.308
1301189	T2 INDUSTRIALS -6	173,90	260	0	45.284
1301189	T2 INDUSTRIALS +6-11	576,15	260	0	150.029
1301189	T2 MIXTE (4/4)	30,79	260	0	8.018
1301189	T3 BOART -6	23.661,20	56	0	1.320.295
1301189	T3 BOART +6-11	226,60	56	0	12.644
1301189	T3 BOART +11-15	23.659,40	56	0	1.320.194
1301189	T3 BOART +15-21	14.732,45	56	0	822.071
Poids total :		67.897,02			

TOTAL FC: 5.731.018  
TVA FC: 0  
TOTAL A PAYER FC: 5.731.018

VA : Exemption aux exportateurs de diamant      Réf: 6.162,39

arrêté Ministériel 533/CAB.MIN.MINES/01/2008 et 275/CAB.MIN.FINANCES du 2 décembre 2008

Compte : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]



## Annex 25

Sample of Badica's purchasing records (BECDOR)<sup>2</sup> for Bria and Sam-Ouandja

BADICA RELEVÉ DES BORDEREAUX D'ACHAT DIAMANT								
BUREAU D'ACHAT :				BREA				
NOM DE L'ACHETEUR :				JOSE FERREIRA				
PERIODE D'ACHAT :				DU 10-02 au 07-03-2014				
NUMERO ET DATE EXPORT :				05/03/2014				
Date	N° Bord	Nom(s) & Prénom(s)	Titre	N° Carnet	Prov	Poids	Valeur en CFA	TAXE 3%
10/02/2014	12365	BASSAM	COL	HK02013	HK	14,06	400 000	12 000
13/02/2014	12367	MU LLA Y	COL	HK01012	HK	10,85	320 000	10 500
16/02/2014	12368	SOLLEYMANE	COL	HK05013	HK	30,47	600 000	18 000
17/02/2014	12369	GOMEZ	ART		HK	0,75	40 000	1 200
18/02/2014	12370	HAMED MOHAMED	COL	HK02013	HK	52,10	5 500 000	165 000
	12371	JEAN	ART		HK	2,85	500 000	15 000
22/02/2014	12372	ALI MALAM	ART		HK	1,56	50 000	1 500
	12373	KASSIM	ART		HK	5,00	700 000	21 000
26/02/2014	12374	HASSAN AL SABBAGH	COL	HK01513	HK	5,94	1 000 000	30 000
	12375	MORDUMA RIGOBERT	COL	BB001013	HK	16,77	1 000 000	30 000
27/02/2014	12376	MAHAMAT	ART		HK	5,57	250 000	7 500
	12377	HAMED MOHAMED	COL	HK02013	HK	81,00	1 700 000	51 000
01/03/2014	12378	YAYA	ART		HK	1,10	100 000	3 000
	12379	JEAN	ART		HK	4,60	30 000	9 000
	12380	HASSAN AL SABBAGH	COL	HK01513	HK	19,124	11 000 000	330 000
03/03/2014	12381	JEAN PIERRE KOLIKO	ART		HK	16,00	800 000	24 000
04/03/2014	12382	MAHAMAT ABDEL	COL	BB001013	HK	6,27	700 000	21 000
05/03/2014	12383	MORDUMA RIGOBERT	COL	BB001013	HK	3,36	1 200 000	36 000
	12384	HISSEN ABDELKARIM	ART		HK	4,14	125 000	3 750
07/03/2014	12385	HASSAN AL SABBAGH	COL	HK01513	HK	12,29	3 300 000	99 000
	12386	NOUR	ART		HK	87,42	5 000 000	150 000
	12387	ABASS	ART		HK	75,57	4 750 000	142 500
<b>TOTAL</b>						<b>633,98</b>	<b>44 445 000</b>	<b>1 333 350</b>

BADICA RELEVÉ DES BORDEREAUX D'ACHAT DIAMANT								
BUREAU D'ACHAT :				SAM				
NOM DE L'ACHETEUR :				EPAYE SHERIF				
PERIODE D'ACHAT :				DU 14-04 au 18-04-2014				
NUMERO ET DATE EXPORT :				20/04/2014				
Date	N° Bord	Nom(s) & Prénom(s)	Titre	N° Carnet	Prov	Poids	Valeur en CFA	TAXE 3%
14/04/2014	15864	DANDARA	ART		HK	8,29	600 000	18 000
15/04/2014	15865	ALI MOUSSA	ART		HK	3,37	1 340 000	40 200
18/04/2014	15866	MAHAMAT	ART		HK	28,75	1 500 000	45 000
	15867	ABEDL	ART		HK	27,93	15 000 000	450 000
<b>TOTAL</b>						<b>68,34</b>	<b>18 440 000</b>	<b>553 200</b>

BADICA RELEVÉ DES BORDEREAUX D'ACHAT DIAMANT								
BUREAU D'ACHAT :				SAM				
NOM DE L'ACHETEUR :				SHERIF EPAYE				
PERIODE D'ACHAT :				22 - 04 - 2014 au 20 - 06 - 2014				
NUMERO ET DATE EXPORT :								
Date	N° Bord	Nom(s) & Prénom(s)	Titre	N° Carnet	Prov	Poids	Valeur en CFA	TAXE 3%
22/04/2014	15868	IBRAHIM ABDERAMANE	ART		HK	4,38	600 000	18 000
02/05/2014	15869	ABOUBAKAR SIDIKI	COL	BG003/14	HK	25,67	2 000 000	60 000
29/05/2014	15870	ALI	ART		HK	2,98	325 000	9 750
29/05/2014	15871	PAPA SYLLA	ART		HK	2,15	400 000	12 000
08/06/2014	15872	ALI	ART		HK	0,62	22 000	660
17/06/2014	15873	IZADINE TAHIR	ART		HK	18,45	1 550 000	46 500
20/06/2014	15874	MAHAMAT	ART		HK	36,06	3 000 000	90 000
<b>TOTAL</b>						<b>90,31</b>	<b>7 897 000</b>	<b>236 910</b>

<sup>2</sup> Bureau d'évaluation et de contrôle du diamant et de l'or.

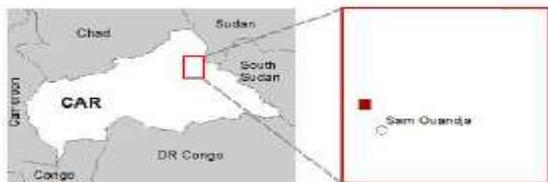
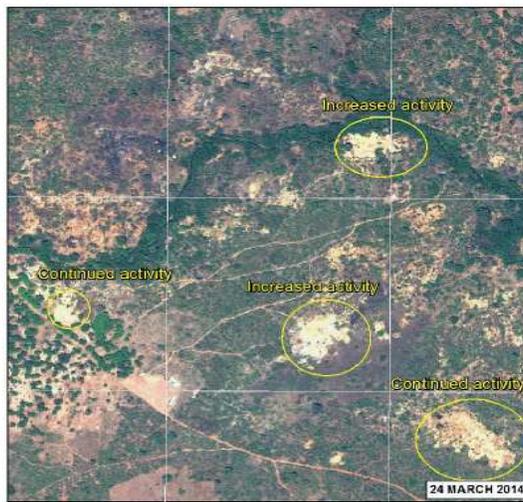
Annex 26

Flight record from Berbérati airport of Minair flying for Sangaris

② FF  
ZCZC  
FEFTZTX 24/0709  
FEFFZPX  
(Dép UNO 575.H FF 0702 FP) Reg = 0804  
① FF  
FEFTZTX 27/0811  
FEFFZPX  
(EPL TLAE i/M  
LADL S/C  
FF 0900  
NO160 F100 DCT FEFO/NO160 F070 DCT FM  
NO160 F080 DCT  
FF 0900 FL/H  
OPR/ MINAIR FOR SANGARIS RHE FO 1015/1045  
FM 1235/1335 FF 1355) Reg = 0905

Annex 27

Satellite imagery showing increased mining activity near Sam-Ouandja<sup>3</sup>



<sup>3</sup> Satellite imagery provided by the Kimberley Process participant country, archived at the United Nations.

## Annex 28

**Purchasing records (BECDOR)<sup>4</sup> for Sodiam showing diamond purchases from Hassan Fawaz, Bassem Bahim and Moussa (Jacob)<sup>5</sup>**

Relevé de Bordereaux d'achats D'OR  
Bureau d'Achat: Sodiam Exportation 00/00/2014  
Centre: BANGUI-BERBERATI

21/05/2014	14001	Serge	Art	4,13	100 000
21/05/2014	14002	Simon	Art	4,83	200 000
21/05/2014	14003	Alire	Art	4,06	200 000
23/05/2014	14004	Bergé	Art	3,16	1 000 000
24/05/2014	14005	Makata	Mk/004	9,30	1 300 000
26/05/2014	14006	Morez	Art	3,70	300 000
27/05/2014	14007	Makata	Mk/004	4,31	1 000 000
28/05/2014	14008	wani Gaston	Art	2,16	20 000
28/05/2014	14009	Benjamin	Art	1,02	100 000
30/05/2014	14010	Nakoge	Art	1,40	160 000
01/06/2014	14011	René	Art	2,00	73 000
02/06/2014	14012	Hassan Fawaz	Mk/001	130,20	2 000 000
04/06/2014	14013	Betta Jonas	Art	2,04	140 000
05/06/2014	14014	Moundi	Art	1,04	175 000
06/06/2014	14015	Moundi	Art	6,01	240 000
06/06/2014	14016	Hersan	Art	1,04	82 000
07/06/2014	14017	Antoine	Art	1,41	70 000
07/06/2014	14018	Hassan Fawaz	Mk/001	30,14	2 000 000
07/06/2014	14019	Hassan Fawaz	Mk/001	30,25	1 000 000
08/06/2014	14020	Hassan Fawaz	Mk/001	14,34	1 000 000
08/06/2014	14021	Charles	Art	5,82	230 000
08/06/2014	14022	Serges	Art	1,78	90 000
08/06/2014	14023	Moundi	Art	4,10	190 000
09/06/2014	14025	Moundi	Art	5,42	270 000
10/06/2014	14026	Hassan Fawaz	Mk/001	8,46	920 000

Relevé de Bordereaux d'achats D'OR  
Bureau d'Achat: Sodiam Exportation 00/00/2014  
Centre: BANGUI-BERBERATI

13/06/2014	14027	Basem Bahim	Mk/007	25,00	3 000 000
14/06/2014	14028	Jean Claude	Art	0,81	55 000
15/06/2014	14029	Christian	Art	3,30	90 000
15/06/2014	14030	Asivy	Art	1,23	100 000
15/06/2014	14031	Chawa	Art	0,43	20 000
17/06/2014	14032	Bonaventure	Art	2,08	60 000
18/06/2014	14033	Jean Claude	Art	1,27	30 000
24/06/2014	14034	Daco Clivie	Art	4,38	215 000
24/06/2014	14035	GOKARI Hamed	Mk/005	4,04	3 150 000
24/06/2014	14036	Guy	Art	0,92	40 000
24/06/2014	14037	Makata Bienvenu	Mk004	4,30	1 200 000
24/06/2014	14038	Christian	Art	1,26	120 000
25/06/2014	14039	Pierre	Art	1,44	270 000
29/06/2014	14040	Bakari Ahmet	Mk/005	90,13	8 500 000
30/06/2014	14041	Basem Bahim	Mk/007	24,00	1 000 000

Relevé de Bordereaux d'achats  
Bureau d'Achat: Sodiam Exportation 00/00/2014  
Centre: BANGUI

18/05/2014	11238	Zaouro Pa	Art	2,13	45 000
19/05/2014	11239	Yves bonne	Art	14,80	885 000
25/05/2014	11240	Nama	MB 009	81,00	4 000 000
26/05/2014	11241	Jacob	LB002/2014	172,00	4 000 000
31/05/2014	11242	Yves	Art	2,15	220 000
31/05/2014	11243	Boris	Art	13,97	410 000
05/06/2014	11244	Jacob	Lb 002	15,00	1 350 000
13/06/2014	11245	Maurice	Art	2,86	100 000
21/06/2014	11246	Moulat	Mk 006	143,24	20 000 000
23/06/2014	11247	Vincent	Art	3,46	1 500 000
23/06/2014	11248	Hanza	BG 007	41,70	860 000
30/06/2014	11249	Moulat	MK006	189,74	25 000 000
02/07/2014	11250	Abdoulay	Art	302,51	200 000

<sup>4</sup> Bureau d'évaluation et de contrôle de *diamant* et d'or.

<sup>5</sup> Note that purchasing records concern diamonds not gold, as wrongly stated in the documents.

**Annex 29**

**Patrick Ayandho (left) photographed in Bangui with Socrate Bozizé (right) on 24 December 2012<sup>6</sup>**



---

<sup>6</sup> Accessed on 4 September 2014 at <http://centrafrique-presse.over-blog.com/article-invraisemblable-arbre-de-noel-en-bozizie-113747024.html>

## Annex 30

## Cameroon's diamond export statistics from 20 January to 15 August 2014

*Au 15 Aout*

EXPORTATIONS DU PREMIER TRIMESTRE 2014								
Pays Participant du PK	État	Date	Exportateur	Localité d'origine du lot	Poids-Carats	Nombre de lots	Nombre de certificats	Valeur
CHINA	CHINA	8-Jul-14	ETS NEW HORIZON	WOUNDJIKI, BEKE, ROMA	13,88	1	1	\$ 5 626,00
<b>Sous-Total</b>					<b>13,88</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>\$ 5 626,00</b>
EU	BELGIUM	20-Jan-14	LA GÉNÉRALE DE SERVICE SARL	BATOURI	69,65	1	1	\$ 72 651,00
	<b>Sous-Total</b>				<b>69,65</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>\$ 72 651,00</b>
	GERMANY	28-Jan-14	EUROPE ABSOLUTE SERVICE CAMEROUN	BATOURI	11,04	1	1	\$ 2 992,00
	<b>Sous-Total</b>				<b>11,04</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>\$ 2 992,00</b>
	SWITZERLAND	4-Apr-14	MPOMBO COLETTE (FLM MINING)	MOBILONG	19,26	1	1	\$ 9 209,46
	SWITZERLAND	4-Jun-14	MPOMBO COLETTE (FLM MINING)	MOBILONG	19,28	1	1	\$ 3 972,00
	<b>Sous-Total</b>				<b>38,54</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>\$ 13 181,46</b>
	<b>Sous-Total</b>				<b>23,96</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>\$ 3 422,32</b>
<b>Sous-Total</b>				<b>23,96</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>\$ 3 422,32</b>	
<b>Sous-Total</b>				<b>143,19</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>\$ 92 246,78</b>	
TURKEY	TURKEY	3-Feb-14	ETS NEW HORIZON	GAROUA-BOULAI	33,42	1	1	\$ 5 996,00
<b>Sous-Total</b>				<b>33,42</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>\$ 5 996,00</b>	
UAE	UAE	4-Feb-14	NICE HOME SARL	GAROUA-BOULAI, BATOURI	70,46	2	1	\$ 25 561,00
	UAE	4-Feb-14	ETS TBM	BEKE	21,06	1	1	\$ 1 763,00
	UAE	24-Mar-14	GEMS AFRIKA	BATOURI (BEKE, BGALOE, BGITI, OUNDJIKI, ROMA, TAMOUNA)	815,53	2	2	\$ 109 980,85
<b>Sous-Total</b>				<b>907,05</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>\$ 137 304,85</b>	
USA	USA	20-Mar-14	ETS NEW HORIZON	GAROUA-BOULAI	24,93	1	1	\$ 4 150,43
<b>Sous-Total</b>				<b>24,93</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>\$ 4 150,43</b>	
<b>Grand Total</b>					<b>1122,47</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>\$ 245 324,06</b>

**Annex 31**

**Communication of Cameroonian Kimberley Process authorities to the Chair of the Kimberly Process**



Please, be advised that on June 3rd 2014, a Cameroon national acting on behalf of an Egyptian business man attempted to have a 23.78 cts parcel certified for export. The purchase documents did not include tracking documents used to control our national output and trade for certification purposes. Therefore, this parcel of unknown origin has been seized and will remain in our custody until an investigation and proceedings decide otherwise. A picture of the seized parcel is attached.

Best regards  
National Permanent Secretariat for the Kimberley Process  
Cameroon Republic



Annex 32

Example of Dera d'or purchasing records showing suppliers in Yaloké

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 DIRECTION GENERALE  
 DES MINES  
 DIRECTION DE LA COMMERCIALISATION  
 DE L'INDUSTRIE ET DU FICHIER MINIER  
 BUREAU D'EVALUATION ET DE CONTRÔLE  
 DE DIAMANT ET OR (BECDOR)

**BORDEREAU D'ACHAT  
 D'OR ou DIAMANTS** N° 00331/20

L'EXPERT  
 EVALUATEUR

Nom et Prénom de l'Acheteur ..... *DERA NOR*  
 BIJOUTERIE ..... S/Préf. de .....  
 Date d'Achat ..... 20 Lieu d'Achat ..... S/Préf. de .....  
 Provenance du Vendeur ..... *YALOKÉ* S/Préf. de .....

*6.25/05/2014*

Nom et Prénom du Vendeur	QUALITE		OR Brut	VALEUR en Francs CFA
	Artisan	N° Carnet d'identité de Collecteur	Poids en grs	
<i>APPOCINAIRE</i>	<i>X</i>		<i>205</i>	<i>2870000</i>
<b>TOTAL</b>				<i>2870000</i>

Signature de l'Acheteur *[Signature]*

Annex 33

Export authorization for gold issued to Badica in Bangui to export to *Etablissement Djibrilla* in Douala, Cameroon

**Direction Générale  
DES RESSOURCES  
MINÉRALES**  
\*\*\*\*\*

République Centrafricaine  
Pour exportation d'Or/ Diamant brut  
d'origine artisanale ou industrielle

**LAISSEZ PASSER** N° 000417

Société (1) BADICA BP 333 BANGUI R.A  
Autorisée à exporter le lot de diamants bruts suivant:  
Provenance du lot BADICA N° 002/19016  
Poids du lot (2) 827,09 grammes  
Poids brute d'achat du lot (3) 42.406.350 F CFA  
Lieu d'achat: YALAKA  
Date d'achat: du 05/05/1924  
Destination du lot (4) Etablissement DJIBRILLA A.P.S.D  
Douala (CAMEROON)

Montant à l'exportation perçue par l'Etat Centrafricain (5) 26.000 F CFA  
Certifié exact et sincère  
A Bangui, le 05/05/2014  
Le Représentant de la Société (5)

Copie récapitulée n° 05/05/19016  
Visa de sortie  
N° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
L'Agent des Douanes

Le Chef de Service de l'Oratoire  
de l'Évaluation de diamant  
*Philippe POIZONE*

Délivré à Bangui, le 05/05/2014  
Directeur de la Commerce, Industrie et de l'Industrie  
*Philippe POIZONE*

Société  
CFA  
Adresse du destinataire  
Signature expéditeur

Imprim. ST Paul BP 798

## Annex 34

## Cameroon's gold export statistics for 2014 showing *Etablissement* (ETS) Djibrilla

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE  
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES MINES  
\*\*\*\*\*  
SOUS DIRECTION DES ACTIVITES MINIERES  
\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND  
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT  
\*\*\*\*\*  
SECRETARY GENERAL'S OFFICE  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF MINES  
\*\*\*\*\*  
SUB-DEPARTMENT OF MINING ACTIVITY  
\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_\_/MINMIDT/SG/DM/SDAM/SAMPM

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

FICHE - EXPORTATIONS 2014				
	Nom de l'exportateur	Substance exportée	Quantité (g)	Date d'exportation
1	ETS DJIBO	or	1365	07/01/2014
2	ETS DJIBRILLA ABBO	or	<b>1289.7948</b>	<b>24/01/2014</b>
3	ETS DJIBO	or	958	12/02/2014
	ZENITH	or	675.16	07/03/2014
4	ETS DJIBRILLA ABBO	or	<b>1701.44</b>	<b>23/03/2014</b>
5	ETS DJIBRILLA ABBO	or	<b>862.01</b>	<b>24/04/2014</b>
6	ETS DJIBRILLA ABBO	or	<b>1106.02</b>	<b>26/05/2014</b>
7	ETS DJIBRILLA ABBO	or	<b>1196.6</b>	<b>26/06/2014</b>
8	ETS DJIBRILLA ABBO	or	<b>1090.82</b>	<b>02/07/08/2014</b>
9	KISSLING EXPLO	or	2432.18	08/08/2014
10	ETS DJIBO	or	1443	11/08/2014
	<b>Total</b>		<b>14 120.0248</b>	

D'après les documents disponibles au service de l'artisanat minier et de la petite mine, L'établissement **DJIBRILLA ABBO** a effectué **trois (03) exportations d'or** au cours de l'année 2013 soit une quantité correspondant à **6 620.311 grammes**.

Depuis le début de l'année 2014, il en a réalisé **six (06)** équivalant à une quantité de **7 246.6848 grammes**.

**Annex 35**

**Ismaila Sylla appearing on France 24 on 1 April 2013 (screenshot)**



Annex 36

Dera d'or purchasing record for Ismaila Sylla

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 DIRECTION GENERALE DES MINES  
 DIRECTION DE LA COMMERCIALISATION DE L'INDUSTRIE ET DU FICHIER MINIER  
 BUREAU D'EVALUATION ET DE CONTRÔLE DE DIAMANT ET OR (BUCCOR)



BORDEREAU D'ACHAT D'OR ou DIAMANTS **N° 90306 /20**

Nom et Prénom de l'Acheteur: ISMAILA SYLLA  
 BIJOUTERIE: \_\_\_\_\_ S'Prot. de \_\_\_\_\_  
 Date d'Achat: 20 Mois d'Achat: \_\_\_\_\_ S'Prot. de \_\_\_\_\_  
 Présence du Vendeur: \_\_\_\_\_ S'Prot. de \_\_\_\_\_  
0 15/07/13

Nom et Prénom du Vendeur	QUALITE		OR Bru	VALEUR en Francs CFA
	Artisan	N° Carnet d'identité de Collecteur	Poids en grs	
<u>ISMAILA SYLLA</u>	<u>NON PAYE</u>		<u>731 GR</u>	

## Annex 37

**Purchasing records (BECDOR)<sup>7</sup> for Sodiam showing purchase from Ismaila Sylla**

Bureau d'Achat Zone Ouest: Sodiam Bangui. Relevé de Bordereaux d'achats. Situation de Stock au 05/03/2014

28/01/2014	12958	Abdoulaye Dodo	BG016	9,00	6 750 000
28/01/2014	12959	Djiboula Noh	1b 002	13,68	2 500 000
10/02/2014	12960	Tidjan	Bg 005		11 000 000
	12961				
16/02/2014	12962	Ismail Sylla	BG018	29,29	110 000 000
17/02/2014	12963	Sylvanus	Art	5,5	180 000 000
17/02/2014	12964	Nidbaka	Art	0,76	8 000 000
18/02/2014	12965	Fiak	Art	39,40	300 000 000
18/02/2014	12966	Bangui Jean	Art	11,80	1 200 000 000
19/02/2014	12967	Sakho	Art	8,88	1 000 000 000
20/02/2014	12968	Dawilly Cherubin	Art	1,57	100 000 000

<sup>7</sup> Bureau d'évaluation et de contrôle de *diamant* et d'or.

# Annex 38

## Form for authorization issued to artisans working in Ndassima

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONAL E  
DE LA RESTRUCTURATION DE L'ARMEE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET DES VICTIMES DE GUERRES

\*\_\*\*

ETAT MAJOR GENERAL  
DE L'ARMEE

\*\_\*\*

5<sup>EME</sup> REGION MILITAIRE

\*\_\*\*

SECRETARIAT GENERAL

N°...../MDNRAACVG/EMGA/RM5/SG/2014

DIRECTION DES MINIERE DE LA OUAKA

CHANTIER :

CARTE D'ARTISAN MINIER

Nom et Prénom :

Date et Lieu de Naissance :

Nationalité :

Profession :

Domicilié A :

Somme Versée en Lettre.....En Chiffre.....

Fait à BAMBARI le .../.../2014

LE DR

**Annex 39**

**Form for artisanal miners' authorization issued by former Séléka's 5<sup>th</sup> military region for Ndassima.**

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DE LA RESTRUCTURATION DE L'ARMEE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET DES VICTIMES DE GUERRES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
UNITE -DIGNITE -TRAVAIL

\*\*\*\*\*

ETAT MAJOR GENERAL  
DE L'ARMEE

\*\*\*\*\*

5<sup>EME</sup> REGION MILITAIRE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

SECRETARIAT GENERAL

N°..... /MDNRAACVG/EMGA/RM5/SG/2014

DIRECTION DES MINES

ZONE :.....

**CARTE DE SAISIE**

<b>Nom et Prénom :</b>		
<b>Date et Lieu de Naissance:</b>		
<b>Nationalité :</b>		
<b>Profession : Ouvrier Minier</b>		

Fait à NDACHIMA le.../.../2014

**Le D.R**

Annex 40

**Receipt for security taxes levied by former Séléka's 5<sup>th</sup> military region on possession of cattle**

DELEGUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE    REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
DE LA RESTRICTION DE L'ARMEE                    UNITE- DIGNITE- TRAVAIL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET DE VICTIMES DE GUERRES  
ETAT MAJOR GENERALE D'ARMEEES

**Taxe de sécurité**

Reçu N°.....

Mr, Mme.....

Somme.....

Destination de :.....

**NB** : la somme versée s'élève à 5000f /bovin

**Annex 41**

**Abandoned office for the regulation, control and processing of agricultural produce in Bambari**

*Photograph taken by the Panel on 3 July 2014*



## Annex 42

Phytosanitary tax rate of former Séléka's 5<sup>th</sup> and 6<sup>th</sup> military regionCommandant de 6<sup>ème</sup> région militaire

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONAL  
DE LA RESTRUCTURATION DE L'ARMEE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET DES VICTIMES DE' GUERRES

\*\_\*\*

ETAT MAJOR GENERAL  
DE L'ARMEE

\*\_

5<sup>EME</sup> REGION MILITAIRE

\*\_\*\*

SECRETARIAT GENERAL

N° ..... /MDNRAACVG/EMGA/RM6/SG/2014

Général OUMAR Assaïd Abass



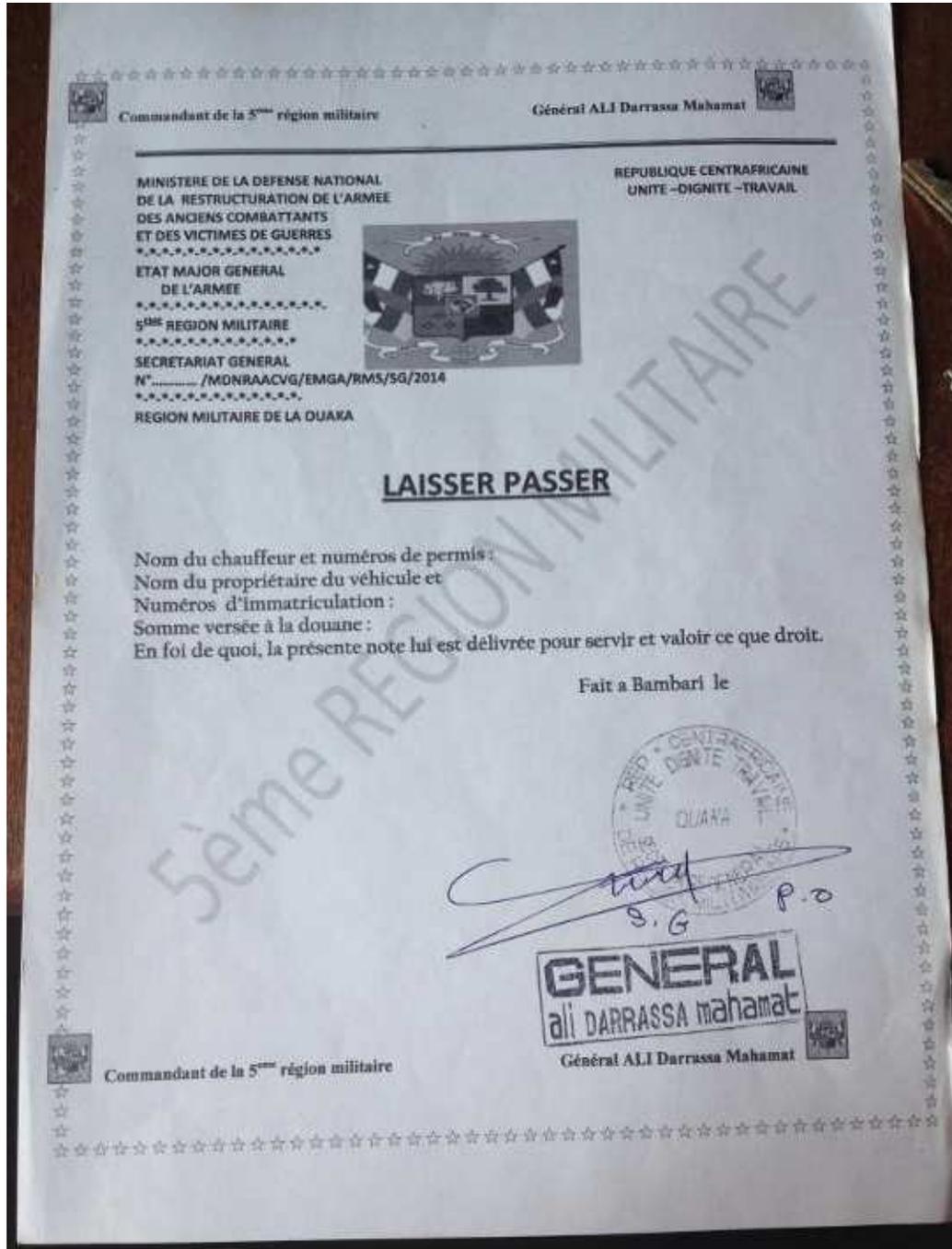
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
UNITE -DIGNITE -TRAVAIL

**TARIFICATIONS**

	Capacité /roues	Somme versée
véhicules	6 roues	20000
	10 roues	30000
	18 roues	50000
Plantes aromatique	Un sac	500
Peaux et cuivre	certificat d'origine	10000
Café centrafricain	Un sac	1000
Café zaïre		

Annex 43

**Laissez-passer issued by former Séléka's 5<sup>th</sup> military region commander General Ali Darrassa Mahamat to truck driver after payment of taxes**



**Annex 44**

**Ouaka Café depot and trucks**

*Photographs taken by the Panel on 4 July 2014*



## Annex 45

## Third party transfers

## 1. Origin of Chinese rifles type 56-2 seized by international forces in the CAR

Serial number	Supplied by China to CAR	Serial number	Supplied by China to CAR	Serial number	Supplied by China to CAR
1415134	No	3714906	No	5073674	Yes
1416134	No	3715272	No	12000227	No
2077511	No	3715570	No	12001848	No
2623706	Yes	3717153	No	12003305	No
2801719	Yes	3717514	No	12005065	No
2802252	Yes	3718426	No	12005471	No
2802317	Yes	3720804	No	12005612	No
2802711	Yes	3721718	No	12007070	No
2802785	Yes	3723201	No	12007479	No
2803047	Yes	3724756	No	12007732	No
2803496	Yes	3725636	No	12009106	No
2803977	Yes	3732127	No	12009259	No
2804494	Yes	4038028	No	12009272	No
2804769	Yes	4057235	Yes	12010138	No
2804913	Yes	5020855	Yes	12010345	No
2805133	Yes	5031435	Yes	12010522	No
2805167	Yes	5034615	Yes	12010692	No
2805218	Yes	5036411	Yes	12010930	No
2805229	Yes	5041705	Yes	12011547	No
2805646	Yes	5045242	Yes	12011695	No
2806828	Yes	5049645	Yes	12012154	No
2806942	Yes	5051601	Yes	12013024	No
2806974	Yes	5051955	Yes	12013094	No
3083578	Yes	5055396	Yes	12014008	No
3148150	Yes	5058551	Yes	12014050	No
3700410	No	5063050	Yes	12014921	No
3700984	No	5064596	Yes	12015080	No
3701119	No	5064665	Yes	12017806	No
3702027	No	5065023	No	12017977	No
3702269	No	5065486	Yes	12019524	No
3704048	No	5066651	No	12019986	No
3705690	No	5066812	No	12020018	No
3707151	No	5066854	No	12020304	No
3708037	No	5067164	No	12911586	No
3708339	No	5067327	Yes	23708582	No
3712546	No	5070557	Yes	28044044	No
3712939	No	5070815	No	35072021	No
3714547	No	5071063	Yes	37311347	No
3714547	No	5071513	No	48018358	No
3714698	No	5071810	Yes	89030970	No

## 2. Origin of Chinese small arms cartridges seized by international forces in the CAR

Head stamp marking	Supplied to CAR by China (Yes/ No)
41	Yes
61	Yes
71	Yes
81	No
270	No
351	No
539	No
811	Yes
911	No
945	Yes
9121	No
9611	No
9631	No

## 3. Origin of grenades similar to Chinese models

### Grenades 82-2S not consistent with those of Chinese manufacturers

Lots of grenades 82-2 S in circulation in the CAR (photograph taken by the Panel in April 2014)



### Grenades 82-2 of Chinese origin supplied to Nepal and found in the CAR

Label on a wooden box indicating the origin of grenades (photograph taken by the Panel in April 2014)



#### **4- Other rifles transferred to the Central African Republic by a third party**

*SAR 80 manufactured by Singapore Technologies Kinetics and delivered to Yugoslavia in December 1990 (photograph taken by the Panel)*



*AUG 222 Rem semi-automatic rifle sold to a French company in June 1991 (photograph taken by the Panel)*



## Annex 46

**Erased serial numbers on AKM rifles**

The Panel is gathering information about a batch of AKM rifles with external markings and serial numbers intentionally removed by grinding to hide traceability of the weapons. The models with slant muzzle devices, present wear and tear signs of recent introduction in service. The Panel has identified three serial numbers on internal compounds уи2958, мн5814, тн1633. The chain of custody of these rifles should give indications about the possible networks which introduced these weapons into the Central African Republic. The Panel is awaiting a reply from the company that has manufactured one of the weapons.

<b>Serial Number: уи2958</b>	
	
<b>Serial Number: мн5814</b>	
	
<b>Serial Number: тн1633</b>	
	

## Annex 47

## Update to the Panel's profile of arms cartridges found in the CAR

<b>Country</b>	<b>Bulgaria</b>	<b>China</b>	<b>China</b>	<b>Russian Fed</b>
Calibre	7.62x39	7.62x25	12.7x108	7.62x39
1				
Markings	10 99	11 95	11 10	17 74
Area of discovery	Bouar	Not known	Boguila	Boguila
First reported	July 2014	June 2014	May 2014	May 2014
<b>Country</b>	<b>Russian Fed</b>	<b>China</b>	<b>China</b>	<b>S. Africa</b>
Calibre	7.62x39	7.62x54R	9x25	7.62x51
2				
Marking	60 96	71 08	71 11	92 23
Area of discovery	Bouar	Boguila	Not known	Bouar
First reported	June 2014	June 2014	June 2014	July 2014
<b>Country</b>	<b>Russian Fed</b>	<b>China</b>	<b>China</b>	<b>Iran</b>
Calibre	12.7x108	9x19	7.62x39	5.56x45
3				
Marking	188 79	311 09	352	7.62x39 02
Area of discovery	Boguila	Not known	Boguila	Bouar
First reported	May 2014	June 2014	May 2014	July 2014

Country	Iran (prob)	Italy	USA	Belgium
Calibre	9x19	9x19	357	9x19
4				
Marking	9x19 05	CT 95	FEDERAL	FN 76
Area of discovery	Not known	Not known	Not known	Not known
First reported	June 2014	June 2014	June 2014	June 2014

Country	Portugal	Israel	UK	France
Calibre	5.56x45	5.56x45	7.92/8x57	5.56x45
5				
Marking	FNM	IMI 07	KYNOCH	LM 80
Area of discovery	Not known	Not known	Bouar	Boguila
First reported	June 2014	June 2014	July 2014	June 2014
Country	France	France	France	France
Calibre	7.62x51	5.56x45	5.56x45	9x19
6				
Marking	LM 86	LM 1.86	LM. 4.85	LM
Area of discovery	Bouar	Unknown	Unknown	Not known
First reported	July 2014	July 2014	July 2014	June 2014
Country	France	Germany	Sweden	Sweden
Calibre	5.56x45	5.56x45	9.3x62	.44
7				
Markings	LM 06	MEN 06	norma	norma
Area of discovery	Not known	Bouar	Bouar	Not known

First reported	June 2014	July 2014	July 2014	June 2014
<b>Country</b>	<b>UK</b>	<b>UK</b>	<b>UK</b>	<b>France</b>
Calibre	5.56x45	5.56x45	5.56x45	9x19
8				
Marking	RG 02	RG 07	RG 09	SF 72
Area of discovery	Not known	Not known	Not known	Not known
First reported	June 2014	June 2014	June 2014	June 2014

<b>Country</b>	<b>France</b>	<b>France</b>	<b>France</b>	<b>France</b>
Calibre	9x19	5.56x45	9x19	9x19
9				
Marking	SF	SF 1.78	SF 79	SF 82
Area of discovery	Not known	Unknown	Not known	Not known
First reported	June 2014	July 2014	June 2014	June 2014
<b>Country</b>	<b>France</b>	<b>France</b>	<b>France</b>	<b>France</b>
Calibre	9mm	5.56x45	5.56x45	.357
10				
Marking	SF 87	SF 1.89	SF 1-89	SFM
Area of discovery	Not known	Not known	Boguila	Not known
First reported	June 2014	July 2014	June 2014	July 2014
<b>Country</b>	<b>Czech Rep.</b>	<b>France</b>	<b>Israel</b>	<b>USA</b>
Calibre	9x19	9mm	5.56x45	9x19
11				
Markings	S&B	TE F	TZ 24 92	WIN

Area of discovery	Not known	Not known	Boguila	Not known
First reported	June 2014	June 2014	June 2014	June 2014
<b>Country</b>		<b>Russian Fed</b>	<b>Egypt</b>	
Calibre	.45	7.63x39	7.62x39	
12				
Marking	45 AUTO	БИЗ	37 83 ع م ج	
Area of discovery	Not known	Boda	Bouar	
First reported	June 2014	July 2014	July 2014	

## Lists of Markings

Marking	Manufacturer	Head stamp picture
10	Bulgaria	1
11	China	1
17	Russian Federation	1
60	Russian Federation	2
71	China	2
92	South Africa	2
188	Russian Federation	3
311	China probably	3
352	China probably	3
7.62x39	Not known	3
9x19	Not known	4
CT	Italy probably	4
FEDERAL	USA	4
FN	Belgium	4
FNM	Portugal	5
IMI	Israel	5
KYNOCH	UK	5
LM	France	5, 6, 7
MEN	Germany	7
Norma	Sweden	7
RG	UK	8
SF	France	8, 9, 10
SFM	France	10
S&B	Czech Republic	11
TE	France	11
TZ	Israel	11
WIN	USA	11
Star logo		12
БІІЗ	Russian Federation	12
ع م ج	Egypt	12

**Annex 48****Chadian Galil assault rifles discovered in the Central African Republic**

Three Galil rifles with serial number 2066204, 2063423 and 2065145 were seized on different occasions by International forces. The rifles with serial numbers 2066204 and 2063423 were part of lots of weapons sold in 2008 and 2009 to the Ministry of Defence of Chad with an end-user certificate certifying that the weapons would not be transferred to another country (see End User Certificate below).

*Galil serial number 2063423 and 2065145 seized by international forces  
(photographs taken by the Panel)*

	
2063423	
	
2065145	

*End user Certificate by the Ministry of Chad stating that the Galil Assault rifles acquired from Israel Weapon Industries (IWI) would be used solely by Defence and Security Forces of Chad and would not be sold or transferred to a third party  
(archived at the United Nations)*

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

N° 2560 /PR/MDN/EMP/2007

**CERTIFICAT D'UTILISATEUR FINAL**

Le Ministère de la Défense Nationale de la République du Tchad a acquis de Israël Weapon Industries (IWI) LTD les matériels ci-dessous :

N°	Désignation	Quantités
1	GALIL Assault Rifle	2 000

Le Ministère de la Défense Nationale de la République du Tchad certifie par la présente que les matériels ci-dessus énumérés serviront exclusivement aux Forces de Défense et de Sécurité du Tchad et ne seront ni vendus, ni transmis à une tierce partie étrangère à la République du Tchad.

N'Djaména, le 18 JAN. 2007

Le Ministre de la Défense Nationale a.i.  
Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures



**Annex 49**

**Vehicle used by armed group neutralized by French forces in Boguila**

*Photograph taken by the Panel at a location two kilometres  
northwest of Boguila on 24 June 2014*



*Detail of the vehicle frame number (photograph taken by the Panel on 24 June 2014)*



The vehicle was a TOYOTA 60-25 SAE H83 DOT frame serial number JTELB71J507021369. The vehicle was previously acquired in 2002 by the office of UNHCR in Bangui (see below).



**TOYOTA**  
N.V. Toyota Motor Europe Marketing and Engineering S.A.  
 Registered by Toyota (Belgium) NV/SA (Agent of TM&M)

Our Ref: 20021-1  
07 Mar 2002

Po 20021

Dear [REDACTED]

These vehicles will be ready to leave GIB on the 13<sup>th</sup>. *d.*

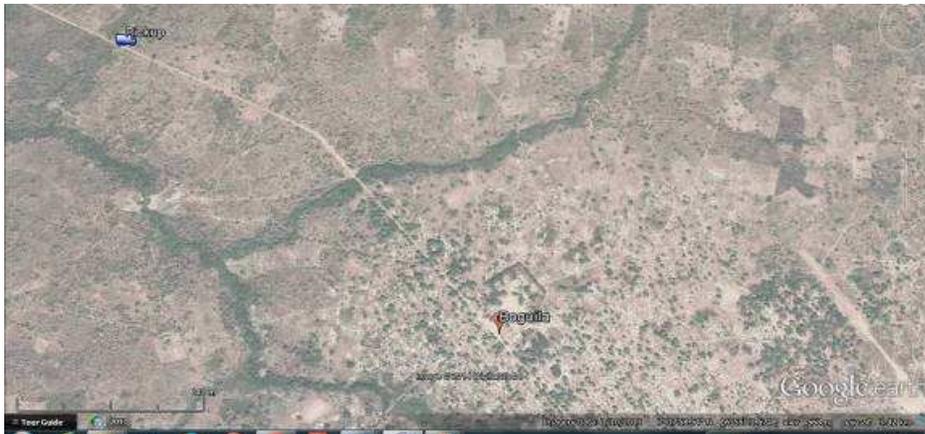
Consignee: **Office of the UNHCR Charge de Mission/** *b. e.*  
 Boite Postale 950  
 Rue de L'Université  
 Bangui, Central African Rep  
 Attn: Mr. Fall Tel: 00 [REDACTED] Fax: 00 [REDACTED]

Shipping Marks: 025AB/CAR/LS402  
 P.O.: 20021  
 DESTINATION: BANGUI, CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Payment Terms: Freight Pre-Paid

Chassis #	Engine #	Vehicle Ref and Type	Km	m3	Seares
JTEC001J-40100043	1H2-0381890	229006 Land Cruiser STD Station Wagon	2250	18.3	N
JTEC001J-20100044	1H2-0381890	229007 Land Cruiser STD Station Wagon	2250	18.3	N
JTEC001J-00100043	1H2-0381891	229008 Land Cruiser STD Station Wagon	2250	18.3	N
JTELB71J-007021369	1H2-0379405	228747 Land Cruiser Pick Up	2040	17.8	N

*Location of the wrecked vehicle*



Source: Google Earth; wreckage coordinates: N 07.08.47.898; E 016.53.49.024

## Annex 50

### Cartridges found in the location of the vehicle neutralized by French forces in Boguila

Eight types of cartridges found in the spot with markings (SF 1-89 5,56; T 92 Z 24; LM 08; 17 74; SU 1 09 51; 71 08; 188 79; 11 10) are not part of the profile of cartridges found in the Central African Republic, and therefore might have been introduced in violation of the arms embargo. The Panel will continue to investigate the case and update its ammunition profile in the CAR accordingly. The head stamps are the following:

			
5.56x45	5.56x45	5.56x45	7.62x39
			
7.62x39	7.62x54R	12.7x108	12.7x108

Six type of cartridges found in the spot with markings (9121 86; 351 78; 90 12; 188 74; 188 83; SF 1-82 12.7 S) are part of the profile of cartridge of the baseline established by the Panel in its interim report. They are more likely coming from local armed group arsenals existing before 5 December 2014:

			
5.56x45	7.62x39	7.62x54R	12.7x99
			
12.7x108	12.7x108		

**Annex 51**

**Smuggling of hunting ammunition from Cameroon**

*Box containing 250 cartridges seized by Central African customs in Beloko*



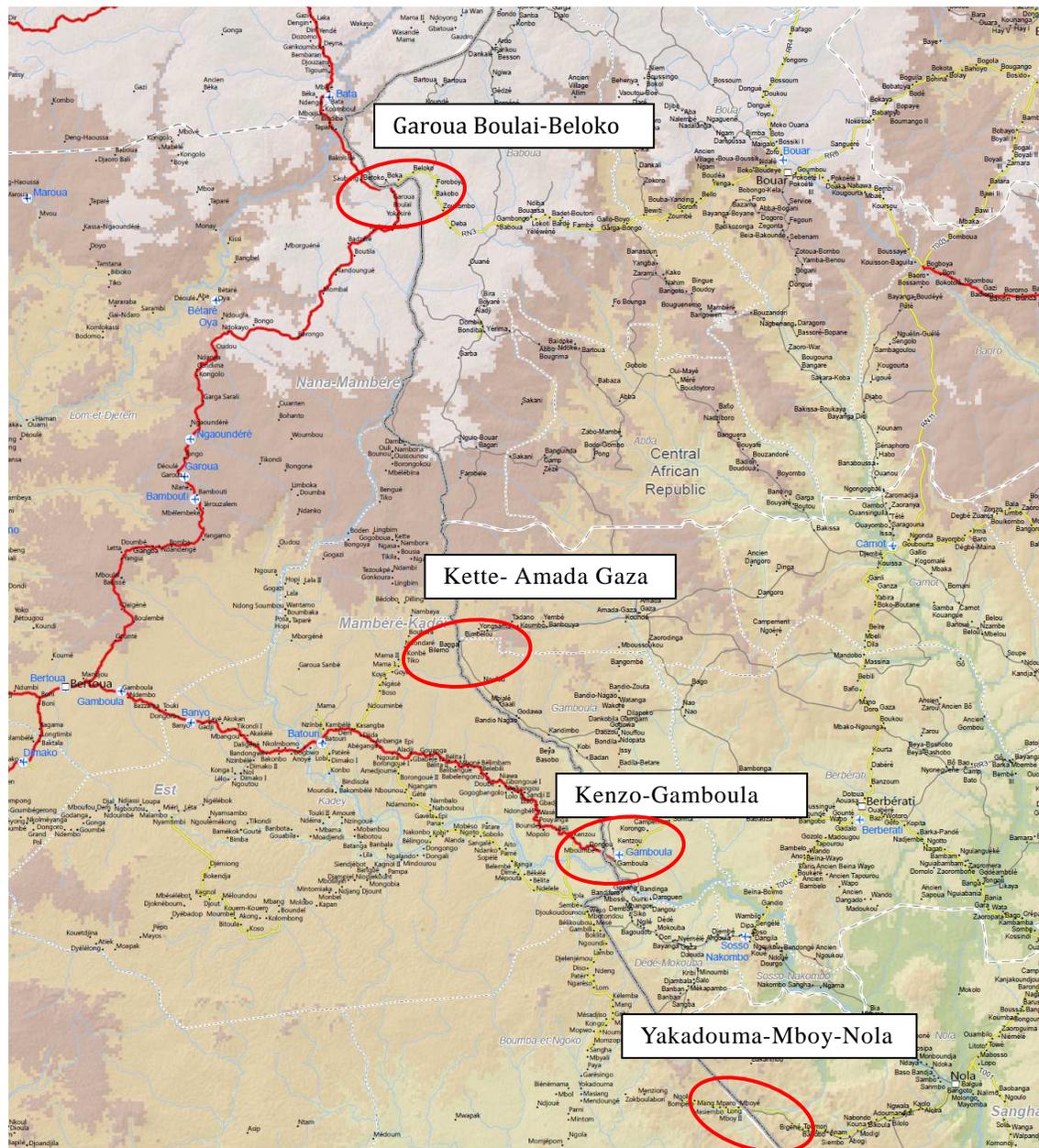
*Modification of hunting ammunition by anti-balaka combatants*



*Head stamp of 12 gauge hunting ammunition seized by international forces*



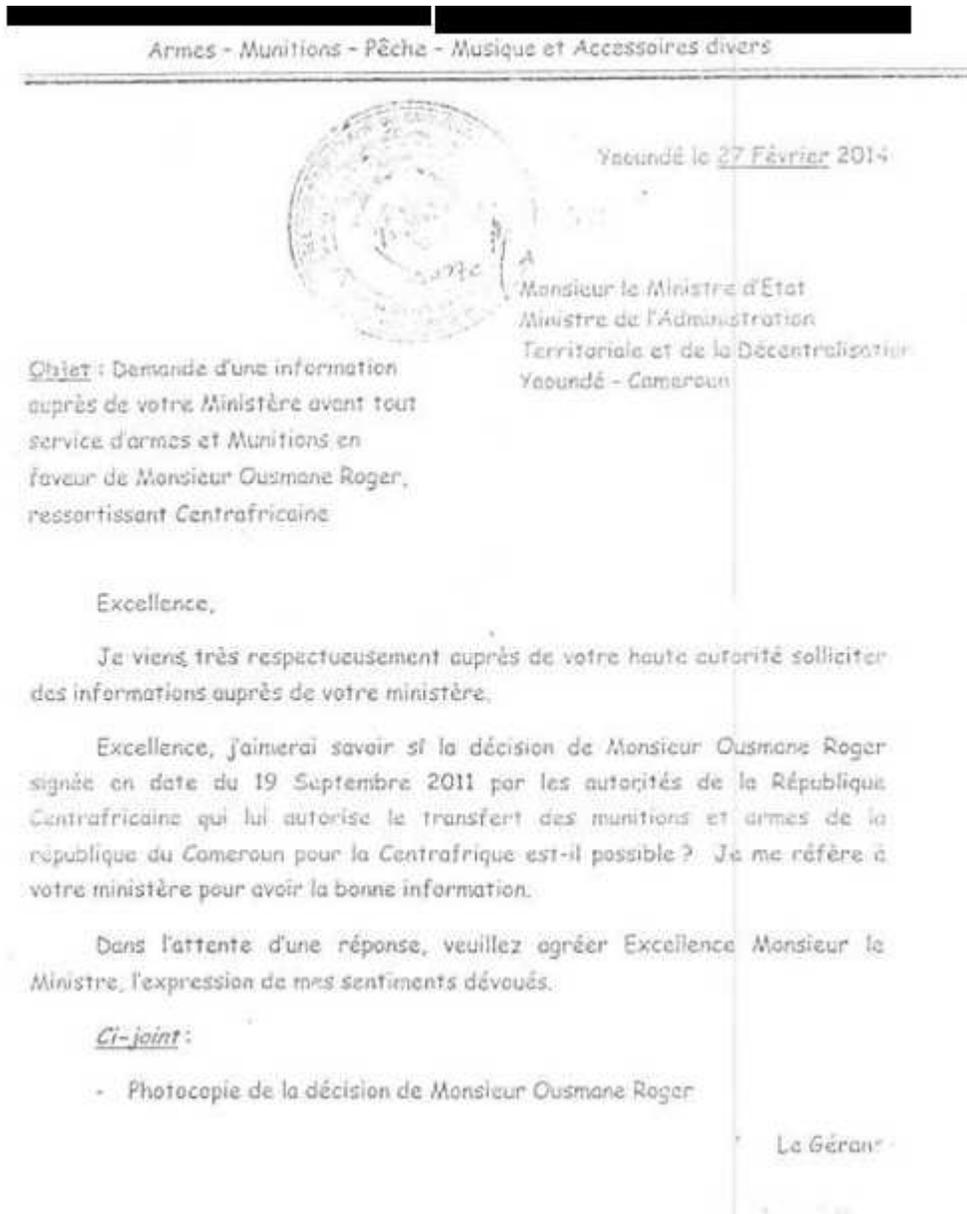
### Smuggling corridors of ammunition along CAR-Cameroon border



Annex 52

**Documents showing an attempt by Ousmane Roger to procure ammunition in Cameroon**

*Letter from a retailer in Yaoundé, dated 27 February 2014, asking the “Ministère de l’administration territoriale et de la décentralization” whether it would be possible to sell arms and hunting ammunitions to Ousmane Roger*



Decision dated 9 September 2011 of Pastor Josué Binoua, former Minister of territorial administration of the Central African Republic, authorizing Ousmane Roger to import 200,000 cartridges from Cameroon for his ammunition shops in Berbérati, Bouar and Nola.

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION  
DIRECTION DE CABINET  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION  
DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES  
ET ADMINISTRATIVES  
SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES



Union - Dignité - Travail

DECISION N° 005/MATD/DIRC/LOG/11/11

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU  
TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

- Vu La constitution du 27 Décembre 2004 ;
- Vu La loi n°10.005 du 11 Mai 2010, modifiant et complétant Certaines dispositions de la constitution du 27 Décembre 2004;
- Vu La loi n°61.213 du 04 Mai 1961, réglementant l'introduction et l'usage des armes à feu en République Centrafricaine ;
- Vu L'ordonnance n° 54.021 du 27 mars 1961, modifiant et complétant la loi n° 61.213 du 04 Mai 1961, réglementant l'introduction et l'usage des armes à feu en République Centrafricaine ;
- Vu Le décret n°11.032 du 13 avril 2011, portant nomination du 1<sup>er</sup> ministre chef du gouvernement ;
- Vu Le décret n°11.034 du 22 Avril 2011, portant nomination des membres du gouvernement et ses modifications subséquentes ;
- Vu Le décret n° 10.268 du 17 Septembre 2010, portant l'organisation et le fonctionnement de Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et ses attributions du Ministre ;
- Vu La demande formulée par Monsieur OUSMAN Roger, en date du 25 Juillet 2011.

**DECIDE**

**Art 1<sup>er</sup>** : Est autorisé le transfert de la République du Cameroun en Centrafrique en faveur de Monsieur OUSMANE Roger dans ses dépôts situés à Berbérati, Bouar et Nola.

**200.000 (DEUX CENT MILLE) CARTOUCHES DE CHASSE CALIBRE 12 SOIT 400 CARTON DE 500 CARTOUCHES.**

**Art 2** : L'introduction, le transfert, l'armement et la vente de ces munitions s'effectueront Conformément aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

**Art 3** : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

MATRIELLE DE LA SIGNATURE

9 SEPT 2011

LE MINISTRE

PASTOR JOSUE BINOUA

L'OFFICIER D'ETAT CIVIL

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation - Sis Avenue des Martyrs - Immeuble Ex-Pérouca - 5<sup>ème</sup> Etage - Tel : 21611984

Letter from the Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation of Cameroon to the Cameroonian retailer, dated 29 April 2014, informing that sales of arms and ammunition to Ousmane Roger are not authorized.



Réf: Votre lettre en date du 27 février 2014.

Objet: vente d'armes et de munitions à un ressortissant centrafricain.

[Redacted]

Comme suite à votre lettre citée en référence, relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la décision en cause, signée des autorités centrafricaines, ne saurait être interprétée comme applicable au Cameroun.

Aussi, je vous demande de ne procéder à aucune vente d'armes et de munitions en faveur de Monsieur OUSMAN Roger, de nationalité centrafricaine.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée./-

## Annex 53

## Statistics of sales of 12-gauge hunting cartridges in Cameroon

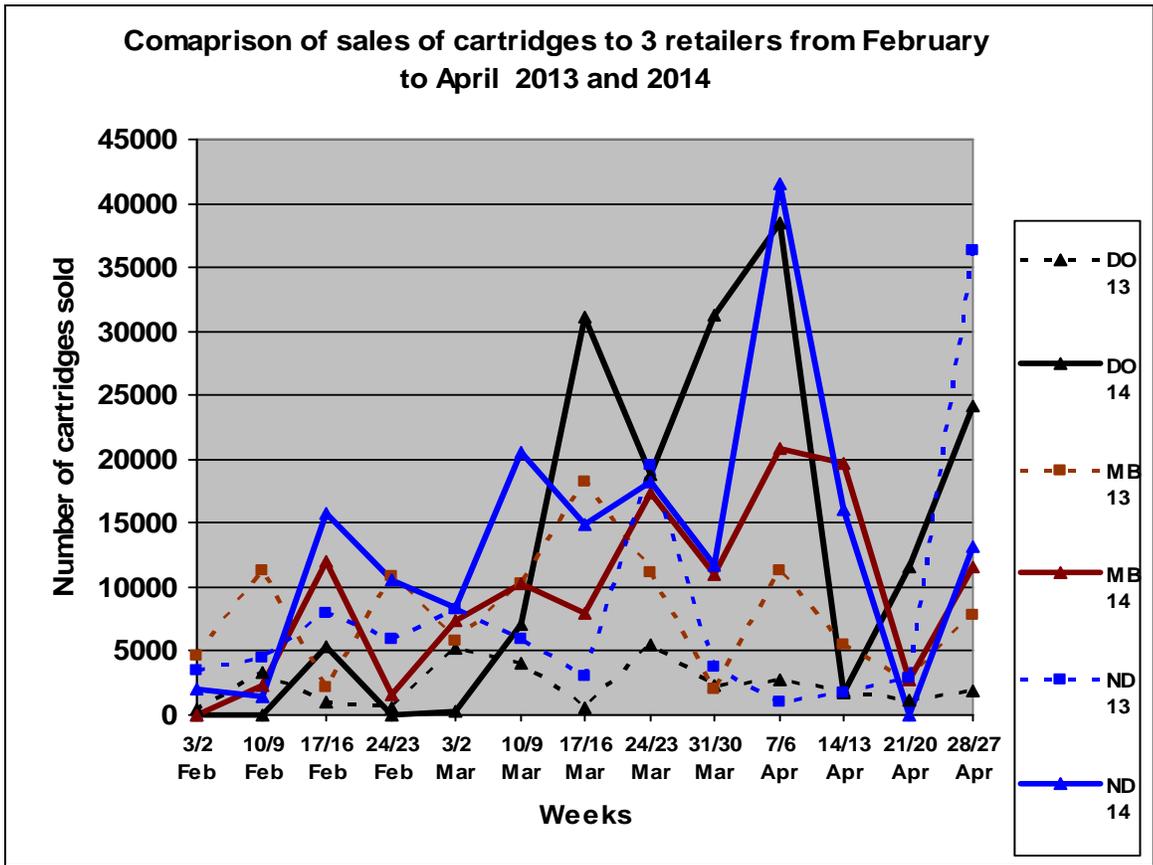
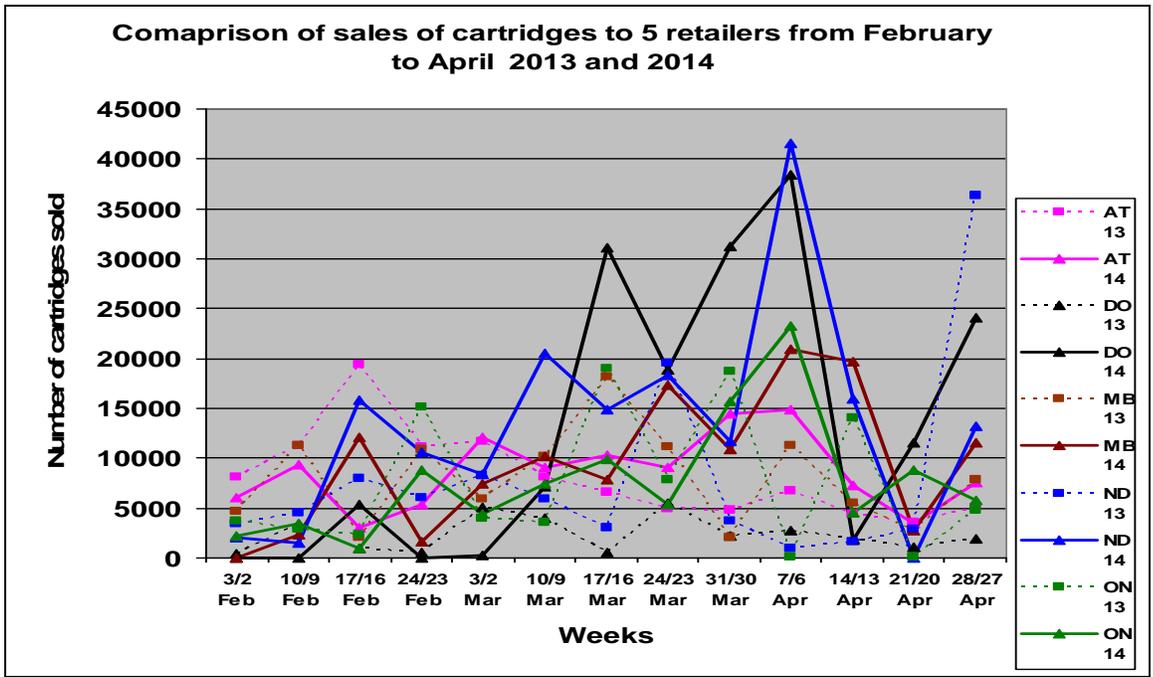
On 27 April 2014, the Central African Republic customs, supported by a unit of MISCA, seized a box of ammunition smuggled into the Central African Republic at the Garoua Boulai-Beloko border crossing. The Panel photographed the seized materials *in situ* (see below).

After the discovery of 27 April, the Panel wrote an official letter to the manufacturing company in Europe. The company informed the Panel that the lot of ammunition seized had been shipped in January 2014 to an import-export company in Cameroon. On 9 May 2014, the Panel wrote a letter to this Cameroonian company, copying the Permanent Mission of Cameroon to the United Nations, requesting information on the clients that bought ammunition from the company in 2014. On 16 May 2014, the company communicated sales statistics of 12-gauge hunting cartridges from January to April 2014. Upon the request of the Panel, it later communicated the statistics of 2013.

The company DOLLAH YANKAM from Bafoussam, western Cameroon, with a commerce branch in Batouri, purchased 170,100 cartridges in the first quarter of 2014, compared to 30,650 in the first quarter of 2013. Pierre Ndibi Ze from Eboloa purchased 174,395 units in 2014 and 104,395 units in 2013 (see graph below). Neither of the retailers could provide the Panel with an explanation of the increase in their purchases. The Cameroonian ministry of territorial administration and decentralization that oversees ammunition imports and circulation could not provide any explanation either.

## Sales of hunting cartridges by SAMT to five retailers from February to April of 2013 and 2014

week	Retailer AT		Retailer DO		Retailer MB		Retailer ND		Retailer ON	
	AT13	AT14	DO13	DO14	MB13	MB14	ND13	ND14	ON13	ON14
1	8060	6000	475	0	4625	0	3450	2000	3675	2250
2	11340	9350	3390	0	11230	2325	4480	1500	2875	3400
3	19465	3000	1000	5425	2100	12075	8000	15775	2325	1000
4	11085	5425	575	0	10900	1650	6000	10625	15100	8750
5	11705	12050	5150	250	5850	7400	8305	8400	3975	4375
6	8145	9135	4050	7125	10250	10225	5925	20500	3600	7455
7	6545	10375	575	31150	18160	7900	3000	14875	19000	9900
8	4985	9080	5475	18875	11200	17375	19495	18300	7850	5350
9	4825	14400	2250	31300	2000	10925	3775	11725	18750	15750
10	6750	14900	2775	38450	11250	20900	1000	41500	200	23250
11	4450	7250	1910	1775	5550	19625	1700	16020	14000	4500
12	3535	3500	1125	11625	2750	2750	2950	0	125	8750
13	5110	7625	1900	24125	7875	11550	36300	13175	4750	5750
Total	106000	112090	30650	170100	103740	124700	104380	174395	96225	100480



## Annex 54

### Seizure of arms by AU/RTF from former Séléka in Nzako

The Panel sent a letter on 9 July 2014 to the Permanent Mission of Uganda to the United Nations requesting information on weapons, ammunition and military equipment that were seized by the UPDF component of the AU/RTF in the Central African Republic. Uganda replied to the Panel on 24 July 2014, sharing information and inviting the Panel to visit its unit in Obo, Central African Republic. Unfortunately, the Panel has been unable to precede to Obo due to logistics constraints.

Uganda reported that indeed UPDF has collected weapons from former Séléka elements during the two clashes of 29 and 30 June 2014 near a village called Kano and near Nzako, but denied that its soldiers had conducted a disarmament exercise. However, Uganda informed the Panel that following the incidents, other former Séléka elements surrendered their weapons and equipment to UPDF. The Ugandan authorities also denied having collected the amount of weapon declared by former Séléka to the Panel.

Uganda provide a list of arms and equipment seized by UPDF from 29 June to 6 July 2014 which comprised one civilian vehicle, 17 rifles, one propelled grenade launcher, one 60 mm mortar, five propelled grenades, eleven 60mm mortar shells and 1,557 small arms cartridges of different calibres (details in a table below).

Analysis of the items seized gives indications of the arsenal of equipment and arms used by former Séléka in that region. The vehicle seized, registered in Haute Kotto, was commandeered probably by a local in Bria. All rifles seized are AK/AKM, Type 56, Galil, Uzi or ASR models and of the category of small arms, observed by the Panel either in the stocks collected by International Forces or carried by former Séléka combatants in Bambari, Batangafo and Bria. Only two assault rifles Type 56 out of seven have serial numbers 56-22806086 and 56-35044386 which are close to the ones that China confirmed to have supplied to the CAR (see annex 44 Third party transfer of arms).

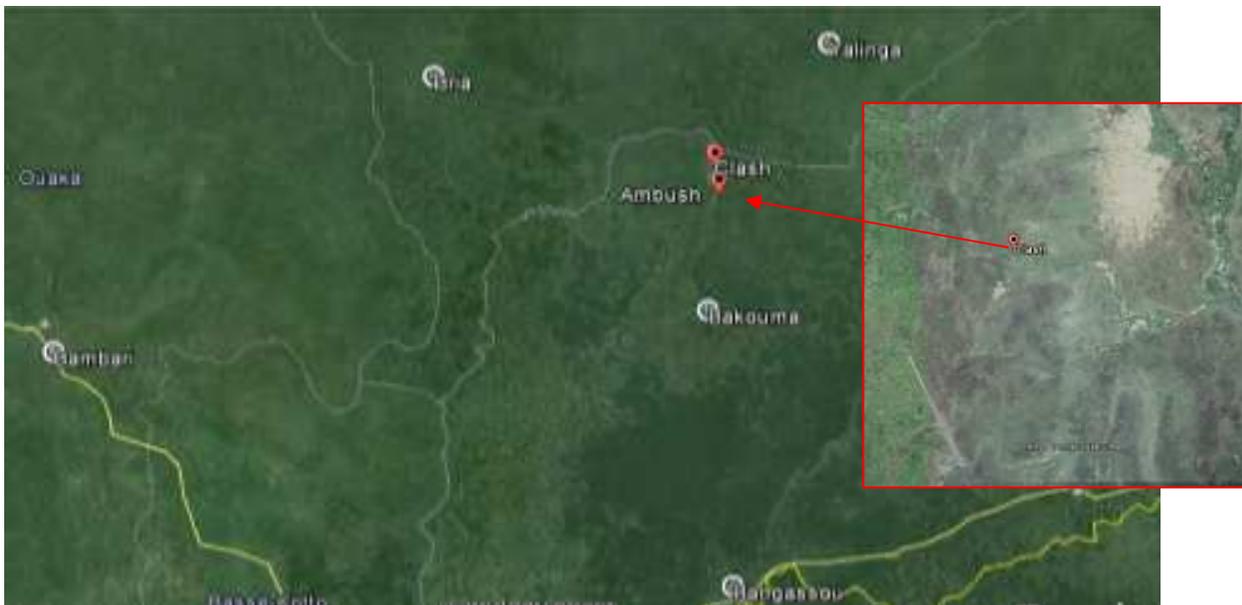
#### *Arm and ammunition seized by UPDF component of the AU/RTF*



*Vehicle seized by UPDF component of the AU/RTF near Nzako*



*Location of the incident*



*List of items seized by UPDF component of the AU/RTF*

NO.	DESCRIPTION	SERIAL NO.	AMMOS RECOVERED	DATE OF RECOVERY
	<b>Weapons captured in exchange of fire with Seleka</b>			
01	SMG	An 7757		29.06.2014
02	SMG	56- 35044386	39 Rds	29.06.2014
03	ASR RIFLE	35004		29.06.2014
04	MICRO GARIL	G-287859	30 Rds	29.06.2014
05	SMG	EB 3691		30.06.2014
06	SMG	56- 212009401		30.06.2014
07	SMG	56- 23725797		30.06.2014
09	SMG	OT 9919		30.06.2014
10	SMG	HT 19508		30.06.2014
11	G3	EN 2468	72 Rds	30.06.2014
12	G3 MAGS (01)			30.06.2014
13	MICRO GARLIC	G-556-223	35 Rds	30.06.2014
14	ZERO – ZERO (01)		01Rd	30.06.2014
15	60 mm mtor(01)	160022	11 BOMBS	30.06.2014
16	RED BERET (02)			30.06.2014
17	BASE PLATE (01)			30.06.2014
	<b>Weapons surrendered by Seleka</b>			
18	SMG	56- 22806086	204	05.07.2014
19	UZI GUN	E29545	50 Rds	05.07.2014
20	UZI GUN	E69135		05.07.2014
21	ASR RIFLE	31665		05.07.2014
22	RPG PIPE	101173	05 SHELLS	05.07.2014
23	RPG CHARGERS (04)			05.07.2014
24	PKM LOSE AMMO		01 Tin & 925 Rds	05.07.2014
25	SMG	56- 23730842	201 Rds	06.07.2014
26	SMG	56- 212011395		06.07.2014
27	SMG	56- 23711122		06.07.2014
28	SMG EMPTY MAGAZINE (20)			06.07.2014
29	HF RADIO (01)	038TL0308		06.07.2014
30	BUSH NELL HD CAMERA (01)	01		06.07.2014
31	LEOPOLD (sight vision)	01		06.07.2014
31	GRENADES	02		06.07.2014
33	A PAIR OF UNIFORM	01		06.07.2014

**Annex 55**

**Potential arsenal of former Séléka in Birao (Vakaga province)**

The photograph below was retrieved from Facebook profile of a former Séléka leader; it shows some equipment owned by the armed group, including a recoilless gun type SPG-9 73 mm which is mounted on the pick-up truck vehicle. A similar weapon has been seized by International forces in Bangui.

*Photograph from Facebook profile of a former Séléka General posted on 10 June 2014*



*Photograph taken by the Panel on 10 August 2014 at MISCA compound in Bangui*



## Annex 56

### *Mesures de confiance (confidence-building measures)*

#### **Rationale**

The confidence-building measures were approved by FOMAC and Sangaris Force Commanders and transmitted on 4 December 2013 to the Central African ministers of defence, of internal security and to the Chief of staff of the CAR armed forces (FACA). The measures aimed at guaranteeing the freedom of movement of French Forces and FOMAC and the cantonment of armed groups in Bangui and in the regions.

The measures outline that while awaiting implementation of DDR and SSR programmes, “transition forces” were created including FACA and former Séléka. The measures also stipulate that not all transition forces elements should be integrated or reintegrated in a reformed FACA, and that President Djotodia should ensure the departure of mercenaries. The document specified procedures for identification, disarmament, cantonment and guidelines for behaviour.

The measures have been implemented in Bangui and culminated by the cantonment of former Séléka in the three camps of Béal, BSS and RDOT. Attempts by Sangaris to canton and disarm former Séléka in Bambari on 21 June 2014 and in Batangafo on 4 August 2014 were unsuccessful, following strong resistance and mobilization of the local youth in popular uprisings against international forces. The Panel visited the two localities and noted that former Séléka combatants were carrying their weapons openly. Similar forced disarmament in PK5 neighbourhood in Bangui led to armed confrontation by self-defence groups undermining the efforts of Sangaris and EUFOR-RCA.

#### **Implementation**

Confidence-building measures, although initially intended for FACA and former Séléka, were actually also implemented in the western part of the country where anti-balaka groups and *Révolution et Justice* are active. In those areas, international forces have systematically dismantled illegal checkpoints and seized weapons from combatants. The Panel witnessed the implementation by international forces on 15 August 2014 of the implementation of the *mesures de confiance* in Bouca for anti-balaka (see below and also paragraph 57 of the main report).

*Local authorities, MISCA and Sangaris officers explaining the mesures de confiance to the population in Bouca (photograph taken by the Panel on 15 August 2014)*



## Confidence-building measures document distributed by Sangaris in Bouca on 15 August 2014

A document entitled “Mesures de confiance approuvées par les autorités centrafricaines de transition” for the implementation of the confidence-building measures was approved on 19 January 2014 by Sangaris and MISCA Force Commanders, and MISCA Police commander. The document specifies procedures for securing cantonment sites, official buildings and for static and mobile protection of authorities and dignitaries. The *mesures de confiance* aim at dismantling armed checkpoints and restricting movements of heavy weapon and armed combatants.

### MESURES DE CONFIANCE APPROUVÉES PAR LES AUTORITÉS CENTRAFRICAINES DE TRANSITION

#### 1. IDENTIFICATION

- TOUT MILITAIRE DES FORCES DE TRANSITION DOIT ÊTRE EN TENUE, PORTER UN SIGNE DISTINCTIF CONNU DE TOUS ET DÉTENIR UN DOCUMENT L'IDENTIFIANT CLAIREMENT.

#### 2. DESARMEMENT

- SAUF POUR LES ÉLÉMENTS DE PROTECTION DE CERTAINS SITES ET DE CERTAINES PERSONNALITÉS, TOUT ARMEMENT EST PROSCRIT HORS DES CANTONNEMENTS MILITAIRES OFFICIELS OÙ SERONT STOCKÉES MUNITIONS ET ARMES LOURDES.
- LES ARMES PORTÉES ILLEGALEMENT SERONT CONFISQUÉES PAR MISCA OU SANGARIS.

#### 3. CANTONNEMENT

- APPUYÉES PAR MISCA, SANGARIS OU LA FORCE DE GARDE DE L'ONU ; SEULES LA POLICE ET LA GENDARMERIE SONT AUTORISÉES À ASSURER LA SÉCURITÉ EN RCA.
- TOUT PERSONNEL MILITAIRE DE TRANSITION EST RATTACHÉ À UN LIEU DE CANTONNEMENT ET DOIT Y RESTER SAUF S'IL EST OFFICIELLEMENT EN MISSION.

#### 4. COMPORTEMENT

- LES AUTORITÉS CIVILES ET MILITAIRES LOCALES DONT LES FORCES DE TRANSITION DONNE TOUTE FACILITÉ À LA MISCA ET À LA FORCE SANGARIS POUR L'EXÉCUTION DE LEURS MISSIONS.
- TOTALE LIBERTÉ DE CIRCULATION DES FORCES MISCA ET SANGARIS EN TOUT TEMPS ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.
- LES ONG DEVRONT POUVOIR ACCÉDER AUX POPULATIONS SANS RESTRICTION POUR APPORTER L'AIDE HUMANITAIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE CENTRAFRICAIN.
- PAS D'ENTRAVE À LA CIRCULATION À BANGUI OU EN PROVINCE
  - SEULES LA POLICE, LA GENDARMERIE OU LES FORCES MISCA ET SANGARIS PEUVENT INTERROMPRE LA CIRCULATION (BARRAGE, FILTRAGE).
- TOUT ACTE HOSTILE ENVERS L'UNE DES FORCES MISCA OU SANGARIS SERA CONSIDÉRÉ COMME UNE AGRESSION CONTRE LES FORCES.

## Cantonment

In June 2014, the International Organization for Migration (IOM) in coordination with national authorities, MINUSCA and international forces identified a total of 2,114 individuals including 444 women and 103 children in three cantonment sites in Bangui. Their total was articulated as follows:

Category /Sites	RDOT	BSS	BEAL	Total
Former Séléka	1,041	257	539	1,837
Former FACA	27	1	5	33
FACA	2	6	0	8
Trained by FACA	24	6	0	30
Civils	116	9	81	206
Total	1,210	279	625	2,114

The cantonment has not been implemented for the anti-balaka groups nor for *Révolution et Justice*.

## Relocation

MINUSCA, in coordination with national authorities and International Forces, and with the support of IOM, from 1 to 5 September 2014, has conducted the first voluntary relocation from cantonment sites in Bangui of 238 cantoned elements including 21 civilians mostly to the towns of Damara, Dékoa, Kaga-Bandoro and Sibut, but also to other localities in the north-eastern part of the Central African Republic.

	Civilians	Combatants	Total
<b>Damara</b>	1	16	17
<b>Dékoa</b>		12	12
<b>Fere</b>		2	2
<b>Guiffa</b>		1	1
<b>Kabo</b>	1	43	44
<b>Kaga-Bandoro</b>	14	92	106
<b>Liby</b>		1	1
<b>Malo</b>		3	3
<b>Patcho</b>		3	3
<b>Sibut</b>	5	44	49
<b>Total</b>	21	217	238





## Annex 59

**Table of incidents of obstruction of humanitarian aid, Central African Republic, from 1 May 2014 to 14 August 2014**

	Date	Prefecture	ATT	K	W	D	L T	T	Summary	Source
1	May	Bangui	anti-balaka	1,0	0,0	0	0	0	On 1 May 2014, anti-balaka murdered a national staff member of the United Nations and left his dismembered body behind a house that serves as the anti-balaka checkpoint in the area of PK16, on the route between Bangui and Damara.	UN Reports
2	May	Nana-Gribizi	former Séléka	0,0	0,0	0	1	1	In May 2014, the compound of an INGO was looted by former Séléka fighters. They took computers and other things. The INGO decided to suspend its activities in Kaga-Bandoro and relocate its staff to Bangui.	INGO
3	May	Bamingui-Bangoran	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	In May 2014, an INGO base in N'Délé was looted by armed men. The guards were hit but were not seriously hurt. They took five telephones, three chargers, two torches, and one guard's bag with 26,000 CFA (51 USD) and other small things. They wanted to continue to loot the place but two former Séléka elements fired into the air and the looters ran away.	INGO
4	May	Nana-Gribizi	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	In May 2014, the anti-balaka stopped two INGO vehicles and took the opportunity to accuse other INGOs of transporting Muslims with their convoys. All valuables from staff members were taken.	INGO
5	May	Nana-Gribizi	former Séléka	0,0	0,0	0	1	0	Former Séléka operatives broke in to an INGO office in Kaga-Bandoro. The INGO guards escaped the scene. During the incident, there was no INGO staff present in the office. No missing items were reported. The INGO decided to relocate their staff from Kaga-Bandoro to Bangui. During the relocation on 8 May 2014, at around 13:00 hours, an INGO convoy to Bangui was stopped by the anti-balaka operatives in Guifa village. The anti-balaka elements took mobile phones and other small items from the INGO staff. No injuries or casualties were reported.	INGO

6	May	Kemo Gribing ui	Various	0,0	0,0	0	1	0	From 6 to 8 May 2014, one contracted transporter was hired to bring medicine from Bangui to Alindao. He was constantly harassed at checks points. At Libi (close to Sibut) its cargo was searched by the anti-balaka who suspected him to transport weapons. At Grimari he met 25 armed former Séléka who forced him to transport them to Bambari (contracted lorry without visibilities). The transporter was also obliged to pay 50,000 CFA (98 USD) for "formalities". Upon arrival in Alindao, two local former Séléka forced him to follow to an unknown direction and sub field manager was obliged to call the sous-préfet to get the vehicle back. Then, when unloading the lorry, four other former Séléka showed up and began to open the boxes "to check if an INGO was not transporting weaponry." They stopped when the local former Séléka leader went to the scene and ordered them to stop.	INGO
7	May	Kemo Gribing ui	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	In May 2014, an INGO convoy was stopped and looted by armed anti-balaka a few km. before arriving to Sibut. Mobile phones, money and personal valuables were stolen from the INGO staff present at the moment. No injuries or casualties were reported.	INGO
8	May	Kemo Gribing ui	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	An INGO vehicle had a flat tire right after passing the anti-balaka checkpoint in the route Sibut – Dekoa. Eight INGO staff members were in the vehicle. While they were changing the tire, a group of armed men approached them and looted all their valuables at gun point. No injuries or casualties were reported.	INGO
9	May	Kemo Gribing ui	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	The anti-balaka accused the United Nations of transporting Muslims with their convoys. Threats had been transmitted several times.	UN reports
10	May	Mambé ré-Kadéí	former Séléka	0,0	0,0	0	1	0	An INGO was threatened by a group of six armed former Séléka, asking for four tires for pickup trucks. The INGO was forced to give them.	INGO
11	May	Nana-Gribizi	former Séléka	0,0	0,0	0	1	0	The compound of an INGO was looted by former Séléka fighters. They took computers and other things. The INGO has decided to suspend its activities in Kaga-Bandoro and relocate its staff to Bangui.	INGO

12	May	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	On 12 May 2014, two children who were accused of witchcraft by the anti-balaka, were welcomed at the INGO Child Protection workshop at M'Poko IDP Camp. However, anti-balaka wanted to take them away and put them on trial through "traditional justice" One of the girls was transferred by an INGO staff to the nearest police station for protection. The other one was wounded but managed to escape, most likely to Saint Joseph Mukasa IDP Camp where her mother lives. The anti-balaka was furious with the INGO staff since they did not permit them to take the girls and proceeded to threaten the INGO staff. The INGO Security Officer intervened and safeguarded the staff and the educational material.	INGO
13	May	Haut-Mbomou	Others	0,0	0,0	0	0	0	On 13 May 2014, a CNR (National agency for the refugees) while ensuring security at a non-food items distribution site, threatened the Head of Field Office of the United Nations with a loaded weapon. United Nations staff members and police officers intervened and disarmed the perpetrator who was escorted to the Gendarmerie. The reason and motives of intimidation are unknown.	UN Report
14	May	Kemo Gribingui	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	An INGO convoy of two vehicles was heading towards Sibut. When the convoy arrived at Kangamote (11km. from Sibut), it was stopped by the anti-balaka group shooting in the air. The anti-balaka has demanded to be picked up to go to Sibut. A violent dispute occurred between the driver and anti-balaka. One anti-balaka member broke the windscreen. Then, one of their leaders decided to let vehicles go to Sibut. When vehicles proceeded again towards Sibut, six anti-balaka jumped into the back of one pickup vehicle. The vehicle stopped after few hundred metres and anti-balaka jumped off the vehicle.	INGO
15	May	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	On a mission from Bangui to Sibut, a rental car, carrying four INGO national staff members, broke down due to a flat tire at Damara. A second vehicle was deployed from Bangui to tow back the broken down vehicle and the staff to Bangui. However, at around 00:00 hours, at PK12, the mission was blocked by a	INGOs

									patrol of anti-balaka. The anti-balaka threatened the staff, took their cell phones and kept them imprisoned during the night. The next morning the team was released and their cell phones were returned. No violence or torture was exerted on the team at any point. Another vehicle had to be sent to repair the first vehicle.	
16	May	Bamingui-Baïngoran	former Séléka	0,0	0,0	0	1	0	Two INGO vehicles, transporting products from the water distribution foundation Sodeca, were intercepted by armed men at the village of Yambala, on the road between Mbres and N'Délé. The armed men forced the drivers of the vehicles to drive them to the city of N'Délé. At N'Délé the armed men descended from the vehicles and disappeared in to the bush. As a result of this attack, a INGO has decided to suspend all its activities outside the urban centres of central and north-eastern part of the CAR.	INGO
17	May	Ouham	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	The anti-balaka fighters, located at the corridor of the northern exit to Paoua, intercepted the United Nations vehicle and threatened to take five bags of rice from it. Subsequently, the United Nations security officer and the local chief of the anti-balaka fighters went to the scene and convinced the anti-balaka fighters to return the bags of rice to the United Nations crew. Upon persuasion from the security officer and the chief of the anti-balaka ordered his men not to interfere or attack vehicles bearing the United Nations logo.	UN Reports
18	May	Haut-Mbomou	Various	0,0	0,0	0	1	0	A truck rented by an INGO, traveling from Bangui to Zemio, was subject to harassment and attacks by armed men along its route. At PK 26 in Bangui, four motorcycles and Income Generating Kits were stolen by the anti-balaka elements. Further, at Sibut, more of the income generating kit disappeared. Finally, in Alindao, the truck was held for two days by former Séléka who half-emptied the entire truck of its contents before releasing it.	UN Reports

19	May	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	Attempted robbery by three armed anti-balaka men on the residence of one of the national staff members of the United Nations. The staff member informed the Radio Room that her house was under attack. Security team (Moroccan guard force) was deployed to her house. Upon arrival of the security team, the attackers fled over the back wall of the house. The gatekeeper of the house had been tied up by the perpetrators.	UN reports
20	May	Ouaka	Various	0,0	0,0	0	0	0	In the morning of 22 May 2014, Sangaris forces received the order to disarm the new former Séléka headquarters located in Bambari. Former Séléka refused to be disarmed and began to fight. All expats went into hibernation and stopped operations for weeks.	INGOs
21	May	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	A young man, armed with grenade, approached INGO base/premises in Bangui and threatened to throw the grenade stating that the INGO was "hiding Muslims in the base." The individual finally left with no explanation. The INGO staff was non-operational during the day.	INGO
22	June	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	In June 2014, in Bambari, an INGO motorbike was stolen by unidentified armed men while intense combats were taking place in the village.	INGO
23	June	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	In June 2014, at night, an INGO office was robbed by unknown armed men. The perpetrators entered the building by breaking a window. All valuables were taken including the safe.	INGO
24	June	Haut-Mbomou	Others	0,0	0,0	0	1	0	An INGO base in Mboki has been completely looted. A crowd made up of the inhabitants of Mboki, pillaged a truck that was loading equipment at the INGO base. After completely emptying the truck, they moved onwards into the base and emptied the entire compound. Amongst the things that were looted were computers, printers, documents, cash money, satellite phones and many other items. The INGO has declared that it has now been forced to suspend its activities in Mboki.	INGO, RJDHRCA060 614; France2406061 4

25	June	Bamingui-Bangoran	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	In June 2014, in N'Délé, approximately four armed men entered the INGO base. No report on items stolen/looted. No injuries were inflicted. The INGO relocated its staff. Operations suspended.	INGO
26	June	Nana-Gribizi	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	An INGO base in Kaga-Bandoro was attacked and robbed by a group of armed men in turbans. They took six mobile and satellite phones and money from the safe. No physical violence reported.	INGO; RNL040614
27	June	Ombella M'Poko	Not attributable	0,0	1,0	0	0	0	An INGO vehicle ran over a four-year-old child by accident in a village close to Yaloké. One vehicle was taken to the anti-balaka headquarters in town, while another vehicle took the injured child to the hospital. Staff members who were in the first vehicle were searched by the anti-balaka. All their valuables were taken. After extensive discussion and violence the vehicle was released with two anti-balaka and the family of the injured child. The vehicle met the rest of the team in Yaloké and took the child to Bangui. The anti-balaka charged approximately 100,000 CFA (197 USD) to help the vehicle exit the village. Few km. after Yaloké, anti-balaka left the vehicle. The child was taken to Bangui and released the next day.	INGO
28	June	Bangui	Others	0,0	0,0	0	1	0	On 3 June 2014, at around 23:00 hours, the United Nations national staff member was the victim of an armed robbery, conducted by six perpetrators who were posing as anti-balaka. The alleged perpetrators were in possession of two AK-47 assault rifles and four machete knives. They demanded the sum of 400,000 CFA (790 USD). Once a staff member declared he did not have that amount of money in his possession, they took his work phone and some of his clothes. The incident lasted for about an hour. No physical violence was exerted.	UN Reports
29	June	Ouham-Pende	Others	1,0	0,0	0	0	0	One INGO staff member was shot and killed in Kambakota near Batangafo. Reports indicate that the murder was committed as a settlement of personal account (the agent was FACA military officer before joining the INGO). Fulani knew he was from the village and waited for his return to kill him.	INGO

30	June	Baming ui- Bangor an	Unknown	0,0	2,0	1	1	0	Four armed men in military attire (each carrying AK-47 assault rifle) forcibly entered an INGO warehouse in N'Délé (located around 50 miles from the INGO base). After finding nothing to steal, they proceeded towards the INGO base. They climbed the outside wall and using their weapons hit two guards on duty (the guards were not injured). They took five mobile phones, three chargers, two flashlights, an INGO T-shirts, 26,000 CFA (50 USD) and other things. Then the assailants requested to see the expats house. The guards complied. While the armed men tried to break in by force, the former Séléka patrol was passing by and heard the noise. The patrol fired a shot to the air and called the guards of the base. The armed men ran away before the former Séléka patrol entered the base.	INGO
31	June	Kemo Gribing ui	anti- balaka	1,0	0,0	0	1	0	On 3 June 2014, a convoy, composed of 27 trucks carrying humanitarian material (some privately rented, others belonging to the INGOs), was going to Kaga-Bandoro (17 trucks) and to Bambari (10 trucks). The convoy left Bangui early in the morning, escorted by the Rwandan MISCA soldiers, and arrived to Damara at around 18:00 hrs. In Damara the convoy was met by the Gabonese MISCA soldiers who continued the escort. Gabonese MISCA soldiers said that Damara was too dangerous to spend the night there, the truck drivers followed instructions. The convoy left Damara at 19:00 hours. At around 21:00 hours the convoy was stopped by a group of armed anti-balaka, next to the village of Mabo (40 km. south of Sibut). Some armed men started shooting at the last four trucks of the convoy and threw a grenade towards the same direction. MISCA responded by shooting at the assailants who retreated to the forest a short while after. Many of the trucks were affected by the clash. Some of them were either repaired fairly quickly, or continued while damaged, except for one INGO truck which could not continue. The passengers in the truck requested MISCA to wait for them; MISCA refused and left the truck alone in the road. After the reparations the truck continued its way. While passing by the town	UN Reports

										of Mabo, same armed men attacked again. The driver did not stop but the assailants were able to jump into the back of the truck. They killed the apprentice with a machete and threw his corpse from the truck. They have also looted several bags of food and material that were in the back of the truck.	
32	June	Ouham -Pende	Others	1,0	0,0	0	0	0	0	In June 2014, the Fulani killed an INGO national staff member, in Dokaba village located 35 km. north of Batangafo.	INGO
33	June	Bangui	anti- balaka	0,0	0,0	0	0	0	0	The driver of INGO vehicle was abducted by the anti-balaka element. The vehicle and driver were released few weeks after.	INGO
34	June	Nana- Gribizi	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	0	Roughly ten armed people went to the project site of an INGO and threatened the guard. They opened about 20 boxes full of toys and equipment, took plastic sheeting and empty drums. Some toys were destroyed.	INGO
35	June	Kemo Gribing ui	anti- balaka	0,0	0,0	1	0	0	0	On 3 June 2014, an INGO convoy was being escorted by MISCA (firstly by Rwandese and then by Gabonese soldiers). At PK 40 the convoy was attacked by the anti-balaka. Fire exchange between the attackers and MISCA followed. Several vehicles were hit by the bullets, including the truck rented by another INGO.	INGO
36	June	Ouham -Pende	anti- balaka	0,0	0,0	0	1	0	0	On 5 June 2014, anti-balaka elements from Bocaranga have allegedly intercepted a truck that was carrying merchandise from N'Gaoundere (Cameroon) to an INGO in Paoua. The anti-balaka elements insisted that they had received instructions from their commanding officer to intercept the truck and drive it to Bocaranga, if they had not succeeded, to set the truck on fire. The inhabitants of Ndim persuaded the anti-balaka elements to take 50,000 CFA (100 USD) and let the vehicle proceed. The anti-balaka eventually agreed.	UN Reports

37	June	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 5 June 2014, armed men with a machete entered the new INGO compound and stole communications equipment. No physical violence reported.	INGO
38	June	Ouham-Pende	anti-balaka	0,0	1,0	0	1	1	On 5 June 2014, in the road from Bocaranga to Ndim, a private truck carrying material for the INGO's projects, was stopped at the checkpoint by the anti-balaka from Bocaranga. The driver had to pay 85,000 CFA (167 USD) to release the truck. Meanwhile, the owner of the truck was informed about the incident and took the road to recuperate the truck. When the truck arrived to Paoua, the driver found that the owner of the truck, who is a Muslim, had been kidnapped and tortured by the same anti-balaka. The family of the owner had to pay 450,000 CFA (888 USD) for the release of the individual.	INGO
39	June	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 6 June 2014, at around 12:40 hours, a group of four armed men with hunting rifles and one AK-47 assault rifle stopped and searched an INGO vehicle that was on the way to the town of Goussiema. They took all personal belongings from four staff members (three nationals and one international), including three mobile phones.	INGO
40	June	Lobaye	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	On 6 June 2014, the food distribution in Boda was stopped by the anti-balaka elements who threatened the INGO staff, stole rice, peanut seeds, corn and hoes. The distribution was being undertaken by an INGO.	INGO
41	June	Ombell a M'Poko	anti-balaka	0,0	2,0	1	0	0	In the early afternoon of 8 June 2014, 60 km. north of Damara, a humanitarian convoy coming from Bangui was attacked by the anti-balaka. The convoy (17 trucks) departed from outside the United Nations offices going to two locations: one to Kaga-Bandoro and another one to Bangassou. The convoy, heading to Kaga-Bandoro, was escorted by Gabonese MISCA soldiers on the Bangui-Sibut axis, when it was attacked by the anti-balaka. The escort responded to the attack. Young girls aged nine or ten-year-old were wounded by a gunshot (two fingers were cut off). The nurse from Gabonese MISCA took care of the girls, Sangaris doctor performed the surgery. The girls were being	UN reports, Panel of Experts

									observed at the Sibut hospital. One damaged truck was picked up by Gabon Batallion.	
42	June	Nana-Gribizi	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On 8 June 2014, several threats were addressed to the United Nations national staff member using telephone communications. Neither the person who is threatening nor the reasons of threats are known. The United Nations security officers are closely following the situation.	UN Reports
43	June	Ouham-Pende	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	On 10 June 2014, an INGO driver was threatened by a group of about 20 armed anti-balaka members.	INGO
44	June	Ouham-Pende	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	On 11 June 2014, in Danga, the distribution of food supplies by an INGO was disrupted by the anti-balaka. Three tons of bags of rice were pillaged. The distribution of supplies was suspended.	UN reports
45	June	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	On 11 June 2014, at around 11:00 hours, a medical team that departed from the Ndjojo IDP site was intercepted by two anti-balaka elements, who accused the driver of the vehicle (a non-UN member) to be a Muslim. They asked his identity card for verification. The driver was Christian. The anti-balaka elements told him that he was lucky, because they would have killed him if he had been a Muslim. There were three passengers present in the vehicle, including two UN staff members.	UN reports
46	June	Ouham	RJ	0,0	1,0	0	0	0	On 12 June 2014, an INGO convoy was stopped by Revolution et Justice elements 2 km. from Benamkouna asking for part of the goods that were being carried in the trucks. During the incident MISCA from Paoua arrived. The INGO convoy left the area as soon as the clashes started. Two wounded (one RJ element and one civilian young man) were taken to the INGO hospital.	INGO

47	June	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 13 June 2014, at around 01:00 hours, one armed man in turban, who only spoke Arabic, entered an INGO warehouse. During the robbery, he made the guards take their clothes off and lie on the floor while he stole what he could.	INGO
48	June	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On the night of 13 to 14 June 2014, the Child Friendly Spaces (CFS) ran by an INGO in the IDP camp of M'Poko was attacked by armed anti-balaka men who stole some buckets, recreational items and plastics. They were looking for food but did not find any. After the incident, the INGO team met with the anti-balaka leader in M'Poko to sensitize. They agreed not to attack the site anymore.	INGO
49	June	Bangui	anti-balaka	0,0	1,0	0	0	0	On 15 June 2014, in Bangui, an INGO vehicle was brought to the Malmaka neighbourhood (5 <sup>th</sup> <i>arrondissement</i> ) for cleaning. The vehicle was left there. The person in charge of cleaning the vehicle was kidnapped and taken to the Combatant neighbourhood by young anti-balaka members. The vehicle is now in the Senegalese neighbourhood of Baidi, where Rwandese MISCA soldiers are stationed.	UN Reports
50	June	Ouham-Pende	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	On 16 June 2014, in Balone village, around 3 km. from Batangafo, the anti-balaka seized a vehicle belonging to an INGO for unknown reasons. Upon arrival in Batangafo, the vehicle was seized by the former Séléka. On 17 June, Congolese MISCA soldiers intervened by seizing the vehicle and returning it to the INGO.	UN Reports
51	June	Nana-Gribizi	former Séléka	0,0	0,0	0	1	0	On the night of 17 to 18 June 2014, there were further attempts of thefts at the INGO compound in Kaga-Bandoro. This action was allegedly led by armed men identified as former Séléka. The absence of punitive action against former Séléka favours the current insecure situation, and is worrying both the population and the INGOs.	UN Reports
52	June	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	On 18 July 2014, in the 8 <sup>th</sup> neighbourhood (Martir's Avenue) the INGO vehicle was stopped at the anti-balaka checkpoint and was threatened to be hit with a grenade if passengers did not hand over their valuables. The vehicle was held for around 40 minutes. The	INGO

									passengers explained to the armed men that they were humanitarian workers and they were let go without further harm.	
53	June	Nana-Gribizi	former Séléka	0,0	0,0	0	1	0	On the night of 18 to 19 June 2014, in Kaga-Bandoro, there was an attempted robbery by the former Séléka in the concession belonging to an INGO. The absence of punitive action against former Séléka favours such incidents.	UN Reports
54	June	Nana-Gribizi	Unknown	0,0	3,0	1	1	1	On 18 June 2014, at around 21:00 hours, five armed men wearing uniforms forcefully entered the house of an INGO staff member. Men were armed with an AK-47 assault rifles, some had machetes as well. Upon hearing people outside the door, the house residents tried to stop the entry, but the door was kicked open. Upon entering, the house residents tried to fight the men off, but each received blows from the armed men. One received a hit at the back from a machete and also received a hit on the right side of the chest (lower rib cage) from the butt of an AK-47 assault rifle. The other two also received blows at the back from machetes. The INGO Security Manager was informed about the incident at 23:00 hours. By that time, three injured men were brought to an INGO hospital, where they spent the night and received care. Items stolen: three phones, three suitcases, clothes, one mattress, 178,000 CFA (350 USD). An INGO staff lost: two phones, one suitcase, clothes, one mattress, 90,000 CFA (177 USD). During the fighting, one armed man lost his AK-47 bayonet, which the INGO recovered and handed over to the United Nations.	INGO
55	June	Nana-Gribizi	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 19 June 2014, at around 22:00 hours, two armed men entered the residence of an INGO national staff. Two staff members were beaten, ordered to take off their clothes and robbed. Money, mobile phones and other valuable were taken. Only males were present at the moment of the incident.	INGO

56	June	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	On 19 June 2014, at INGO projects' site at the 4 <sup>th</sup> <i>arrondissement</i> , there were clashes between MISCA and the anti-balaka. Once the clashes began, an INGO staff members took one of their motorbikes to the chef de Quartier where it had to be guarded. However, the armed group of the anti-balaka intercepted and took the motorbike.	INGO
57	June	Ouaka	anti-balaka	0,0	0,0	1	0	0	On 23 June 2014, at around 11:00 hours, 15 km. south of Grimari, an INGO four-truck convoy, transporting 100 tonnes of seeds, were stopped by the anti-balaka and demanded to be transported to Bambari. The drivers refused, the anti-balaka shot at one of the trucks damaging the wheel. The trucks continued their way without further damage.	INGO
58	June	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 23 June 2014, in Bambari at 19:30 hours, three INGO national staff members, who live in the Sica neighbourhood, were victims of hold-ups in their residences. A group of four armed men stole from one of the victims all his personal belongings, including a bag containing 50,000 CFA (50 USD). The other two INGO staff members had all their personal effects stolen as well.	UN Reports
59	June	Nana-Mambele	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On the night of 23 to 24 June 2014, in Bouar, a group of armed men went to the residence of an INGO national staff member, planning a hold-up. However, they were unable to go through with the operation because of the noise of saucepans that woke up the entire neighbourhood.	UN Reports
60	June	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On 23 June 2014, the anti-Balaka attacked a village 10 km. south-east from Bambari. Security situation was very tense. Some INGOs in Bambari went to the United Nations for shelter and other INGOs went into hibernation until security situation was clear. This situation lasted until 27 June. On 27 June, one INGO evacuated/re-located four staff members from Bambari to Bangui. Eight remain there with one vehicle and one ambulance. Programs and operation were minimized to only some parts of Bambari and now they are re-thinking of re-opening the programs.	INGO

61	June	Ouham -Pende	Unknown	0,0	1,0	0	1	0	On 26 June 2014, in Batangafo, approximately 10 armed men wearing military clothes arrived to an INGO staff member's house. They were threatening, beating and looting him.	INGO
62	June	Lobaye	MISCA	0,0	1,0	0	0	0	In June 2014, at around 16:00 hours, MISCA opened fire towards the population for unknown reasons close to the health centre ran by an INGO in Boda. One guard of the health centre was wounded and received treatment. The operations of the INGO had to be stopped for few days due to the tensions in town.	INGO
63	June	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 28 June 2014, at around 20:00 hours, close to PK0, an INGO vehicle was stopped by another vehicle from which three armed men descended, approached the INGO vehicle, shot to the air (clearly to create some panic) and asked the driver to get down from the vehicle. The driver accepted without resistance. The INGO contacted the United Nations asking for help. However, the vehicle was not retrieved.	INGO
64	June	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 28 June 2014, at around 19:55 hours, on the road between the stadium and Bangui University (1 <sup>st</sup> <i>arrondissement</i> ), an unidentified group of armed men fired shots into the air and hijacked an INGO vehicle. The robbers forced the INGO staff out of the vehicle and left towards unknown destination.	UN Reports
65	June	Nana- Gribizi	anti- balaka	0,0	1,0	0	0	1	On 28 June 2014, the mayor of Kaga-Bandoro was with an INGO team. The team stopped to talk to the anti-balaka ComZone and his men. The ComZone and others got angry and aggressive and claimed that the mayor was in fact a traitor working for the former Séléka and that he could not leave with the team. Tensions increased and other members of anti-balaka started verbally and physically abusing the mayor, throwing him to the ground and beating him. While this unfolded the anti-balaka ordered the INGO team to turn off the vehicles, get out of their cars, and stop all communications. After an hour of discussion and pleading the anti-balaka agreed to let the team and the mayor depart, but not without again beating and threatening him.	INGO

66	June	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 28 June 2014, six armed men came to the INGO compound taking one vehicle, two handsets and two mobile phones.	INGO
67	June	Nana-Gribizi	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	On 28 June 2014, in Botto (Kaga-Bandoro prefecture), an assessment team of an INGO had a confrontation with the anti-balaka elements who contested the presence of the Deputy Mayor of Kaga-Bandoro as part of the assessment team. The Deputy Mayor was kidnapped by the anti-balaka elements and released later on following the intervention of the INGO's Head of the Mission.	UN Reports
68	June	Ouham-Pende	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 30 June 2014, in Bambara, an INGO team was threatened by three heavily armed men after a food distribution for civilian population had finished. The INGO team decided to give them some goods that were meant for other vulnerable populations.	INGO
69	June	Haute Sangha	Unknown	0,0	1,0	1	1	0	On 30 June 2014, in Berbérati, an INGO team chose the Barthelemy Boganda Stadium to undertake the food distribution for the beneficiaries in the 4 <sup>th</sup> and 5 <sup>th</sup> <i>arrondissements</i> . The distribution had been delayed since additional security measures had to be put in place. Eighty people, including the INGO staff, drivers, security guards and daily workers participated in the distribution. The distribution started at 10:00 hours and was stopped at 12:00 hours to collect more goods from the warehouse. At 15:00 hours it was re-initiated. During the break a group of young armed men entered the stadium unnoticed. When the group of beneficiaries arrived (mainly composed of young men) they forcibly threw down the gates of the stadium and occupied the place creating panic. The group of armed young men approached the staff present and forced them to give away the keys of the trucks. The staff complied. Meanwhile, drivers of the bigger trucks moved to block the entrance that prevented armed men from leaving. During the confusion, the armed men left the stadium after severely injuring one of the daily workers and taking with them 20 bags of rice and 50 kg. of other goods (NFIs). They have also left the gates of the stadium damaged.	INGO

70	June	Ouham	former Séléka	0,0	0,0	0	0	0	On 29 June 2014, after mid-day, an INGO national staff member with his personal motorbike went to the market in Koki (north-east of Bossangoa). According to the information gathered, he was taken to the north by a group of the former Séléka when he was leaving Koki. The Panel facilitated the release of the victim.	INGO
71	July	Ouham -Pende	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On July 2014, armed men arrived to the residence of the INGO national staff member, threatened the residents with a grenade and looted the house. All valuables were taken, including 30,000 CFA (59 USD).	INGO
72	July	Ouham -Pende	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	In July 2014, the residence of the INGO national staff member was visited by a group of armed men. During the incident, the staff member was absent but his family was present. Reports of looting.	INGO
73	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On 1 July 2014, at around 13:00 hours, there was a shooting around the area of the medical centre (a tent, established by the INGO) at the M'poko IDP site. The medical centre had to be closed all afternoon due to the fragile security situation.	INGO
74	July	Ouham	former Séléka	0,0	0,0	0	0	0	On 1 July 2014, an INGO convoy found a non-detonated grenade on its way that allegedly belongs to former Séléka elements patrolling the Kabo – Moyen-Sido axis.	INGO
75	July	Ouham	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 2 July 2014, around 12:00 hours, at 20 km. from Kabo, five INGO vehicles which were returning to Sido, were ambushed by unidentified gunmen who shot at and immobilized the vehicles. They robbed the passengers taking their mobile phones and an undetermined amount of money. No physical damage was exerted during the attack.	UN Reports
76	July	Bangui	Various	0,0	0,0	0	0	0	On 2 July 2014, at around 12:45 hours, an INGO vehicle was attacked by a group of young men protesting in the street. No major damage was caused. The vehicle was clearly marked as belonging to the INGO.	INGO

77	July	Bangui	Unknown	0,0	1,0	0	0	0	On 2 July 2014, in front of the university in Bangui, an INGO vehicle was attacked by a group of armed young men. At around 12:30 hours, three INGO staff and one the United Nations staff member on board of the vehicle were attacked with sticks and stones by the group of young men. The vehicle was completely surrounded at some point. The assailants were able to break two windows; one INGO staff member was injured. No further consequences reported.	INGO
78	July	Ouham	Others	0,0	0,0	0	1	0	On 3 July 2014, at around 15:00 hours, an INGO convoy of four vehicles carrying around 20 staff members were attacked by two armed men (carrying two AK-47 assault rifles) in civilian attire. The assailants were speaking a combination of Arabic and local language. The convoy was returning from Moyen-Sido to Sido, incident took place about 19 km. south of Moyen-Sido. The two armed men suddenly went out of the bush to the road and obliged the first vehicle to stop, one armed man approached the driver and demanded two million CFA (3,900 USD) and all the valuables. After a few seconds the second assailant shot at the first vehicle, the bullet went through the vehicle without harming any of the passengers. Later other three bullets were shot to the ground. Due to the clear threat the passengers started to hand over all their valuables and money. After no more than 10 minutes the assailants had taken all they could. They also intended to take vehicles, but for the unknown reason, they have changed their mind and disappeared into the bush carrying all stolen valuables. The convoy continued to drive. After 20 minutes of driving, the convoy stopped to check if anyone had been injured and if vehicles were damaged. Everything was ok. Upon arrival to Sido, the team reported the incident to the local former Séléka authorities, MISCA and the rest of the humanitarian community. The former Séléka authorities said they had tried to catch the assailants without success. Since then all humanitarian operations to Moyen-Sido have been stopped due to the security reasons. Humanitarian operations have not yet been	INGO

										renewed until the writing of the final report on 8 August 2014.	
79	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	0	The driver in a rented vehicle (pickup truck) wanted to drop-off an expat at the airport. The airport road was blocked by demonstrators. MISCA African peacekeepers told the driver to wait as they were about to clear the road. After clearing the road block (which included MISCA firing in the air) and as soon as the vehicle passed, demonstrators jumped into the road and pelted the vehicle with half-bricks and other large projectiles. The driver kept driving and did not stop. Three windows were shattered and both the driver and expat passenger were hit by flying glass and rocks. None sustained serious injuries.	INGO
80	July	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	0	On 5 July 2014, the INGO team that works in the Boy-Rabe area had to relocate due to repeated verbal threats from the anti-balaka in the area.	INGO
81	July	Ouaka	Various	1,0	0,0	0	0	0	0	On 7 July 2014, at St Joseph's IDP site in Bambari, 62-year-old INGO national staff member was killed during the attack at the IDP site. According to the information collected, at around 16:00 hours, a group of young Muslim armed men forced their entry to the church and started shooting indiscriminately to the civilians who sought shelter at the church after the shooting was heard. Allegedly staff member's body had been chopped in pieces with a machete. His body was recuperated by his family the day after and properly	INGO

										buried. Information from different sources indicates that the armed young men were supported by the former Séléka elements. However, this has to be further investigated.	
82	July	Ouaka	Various	0,0	0,0	0	1	0		On 7 July 2014, at St Joseph's IDP site in Bambari, the same armed men, who have attacked the church, attempted to hijack INGO vehicle. The vehicle was not stolen due to the intervention of the former Séléka men who arrived at the site after some hours of clashes. During the attack, all the construction material that the INGO had in stock in the site was looted and the latrines and all WATSAN work done destroyed. Information from different sources indicates that the armed young men were supported by the former Séléka elements.	INGO
83	July	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0		On 7 July 2014, in Bambari, the residences of two United Nations staff members, who were staying at the Bishop IDP site, and one staff member staying at the Centre Pastoral Abbé Lazare, were completely looted after the attacks earlier that day.	UN Reports
84	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0		On 9 July 2014, at around 13:00 hours, an INGO vehicle was approached by two young men who tried to force their way into the vehicle. They did not succeed because the staff locked the vehicle from the inside. The two men then took a mobile phone through the window of the driver's seat, but later threw it back into the vehicle. After they shouted at the driver to leave the location as soon as possible if not they were going to harm them. No further damage was reported.	INGO

85	July	Ombella M'Poko	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	On 9 July 2014, at around 08:00 hours, a convoy of humanitarians were temporarily held up by the anti-balaka elements in Boali. There were five vehicles, carrying approximately 21 staff members from the United Nations agencies and an INGO, who were going on a mission in the interior of the country. The anti-balaka was holding them up to demonstrate against the fact that one of their comrades was killed by MISCA soldier. They temporarily kidnapped three western women and took them to the river where they sat them down and gave them food, and returned with the women shortly after. However, there was a very clearly stated threat to execute the three western women in revenge if any more of the anti-balaka group were killed by MISCA. Back at the main site, it was announced that there was MISCA convoy approaching from the north and the anti-balaka group anticipated a firefight. However, a negotiation between the United Nations field officer, MISCA troops and the anti-balaka avoided a firefight. All persons were released unharmed. The incident was concluded by 13:15 hours.	UN Reports, INGO
86	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	Reports of several staff members receiving threatening phone calls.	INGO
87	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 11 July 2014, at around 14:00 hours, an INGO vehicle was a victim of an attempted car hijacking in Bangui. The INGO security officer was attacked by a group of four armed men who stopped the car by threatening to shoot at the vehicle. The vehicle was going out of the United Nations office and heading back to the INGO compound. The INGO staff stopped the vehicle and negotiated with criminals. After 30 min. of negotiation, the INGO staff was released unharmed. According to the information gathered, the perpetrators were the anti-balaka.	Panel of Experts
88	July	Kemo Gribingui	former Séléka	0,0	0,0	0	0	0	Two expats were returning by road from Bangassou to Alindao. At the Kongbo checkpoint 60 km. south of Alindao, drunk former Séléka soldiers harassed them about transferring a pregnant woman to Alindao. The soldiers got angry and threatened the staff. Long discussion ensued and the ComZone (local former	INGO

									Séléka commander) eventually let them go, but not until asking for money and drugs, which were not given.	
89	July	Ouham	former Séléka	0,0	0,0	0	0	0	An attempted forced entry into an INGO base by five heavily armed former Séléka elements.	INGO
90	July	Ouham	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On the night of 15 July 2014, unidentified armed men broke into an INGO compound in Batangafo. Following this attack, on 17 July 2014, the INGO decided to suspend its activities and send the international staff back to Bangui.	UN Reports
91	July	Ouham	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 18 July 2014, in Bossangoa, a convoy of trucks (hired by the United Nations and an INGO) transporting humanitarian supplies was attacked and looted on the road from Bangui to Bossangoa.	UN Reports
92	July	Ouham -Pende	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	In the afternoon of 18 July 2014, a doctor of the INGO hospital in Paoua was walking back to his house when he was stopped by a man armed with a rifle and two grenades. Two passers-by saved the doctor and the armed man fled into the bush.	UN Reports
93	July	Ombell a M'Poko	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	On 17 July 2014, the Yaloké bridge broke and several INGOs were stuck with their vehicles in the northern side of Yaloké on the road to Bangui. On 18 July, some vehicles tried an alternative route not suitable for trucks to pass. An INGO vehicle, with three staff members on board, decided to take that route to reach Bangui. After passing through a small village called Zaoua, an armed individual came out of the bush and made the vehicle stop. Few seconds after, 15 more men went out of the bush (most of them were armed with artisanal weapons but two of them had AK-47 assault rifles). Armed men took all the valuables from the staff. They have also threatened to take the vehicle, but after negotiation, the INGO team was released.	INGO; UN Reports

94	July	Bamingui-Bangoran	Government Forces	0,0	0,0	0	1	0	<p>On 19 July 2014, 20 trucks of food and goods arrived from Sudan to Birao for an INGO to undertake the humanitarian distribution in N'Délé. The trucks were carrying one INGO's goods but marked as a different INGO. The trucks were escorted by a group of armed men who were commissioned by the Sultan of Birao to provide security to the convoy. Upon arrival to N'Délé, the trucks were taken to the INGO base as planned, unloaded and stocked in the INGO warehouse. However, the keys of the warehouse were kept by the Sultan and no access was given to the INGO staff. On 20 July, the INGO delegations arrived to N'Délé to talk to the Sultan (he is 23-years-old) and he agreed to give the keys of the place where the goods were being kept. The distribution was planned to start right after but there was some tension in the village caused by the list of beneficiaries. The INGO and implementing partners have a list of households in need but some of the authorities in the village were advocating for a general distribution in the entire <i>sous-préfecture</i>. Another delegation from the INGO returned to N'Délé to explain that this was not possible and that the INGO was already assisting returnees and there could not be duplication. The Sultan agreed. At this point some of the goods that had arrived from Sudan and which were being kept under the control of the Sultan could be seen in the local market for sale.</p> <p>The INGO staff had received several threats by then, some because of the delay in the distribution, some because of the situation that was taking place. The INGO head of delegation travelled to N'Délé to sort out the issue. He was called by one of the three COMZONE in the village, who spoke to him and to the Sultan, but they could not arrive to an agreement. The INGO Head of Delegation was threatened that he would not be able to leave N'Délé unless he accepted the conditions required by the authorities. Due to the tense situation he went back and slept and the Sangaris base (this was the second night in N'Délé, the first night he slept in the INGO base). One of the national</p>	INGOs
----	------	-------------------	-------------------	-----	-----	---	---	---	---	-------

									staff members was attacked in the streets of the village, with no mayor consequences. The humanitarians proceed to tell the authorities that they were prepared to stop all operations. The Sultan then sent a letter to the INGOs explaining that he would cooperate. Finally, INGOs delegation went to N'Délé to talk with all relevant stakeholders and the Sultan finally accepted to give back the keys and permit the distribution to take place as agreed. The distribution had not started at the time of writing of this incident on 7 August 2014.	
95	July	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	1	0	On 20 July 2014, at around 14:00 hours, an INGO vehicle, that had departed from Bozoum with five INGO staff members, was stopped at the anti-balaka check point 45 km. north of Bangui. Three armed men requested for all the valuables, including some empty Jerry Cans (JC) in the back of the vehicle. The driver explained that the Jerry Cans were empty and one of the three men shot at the ground in a threatening way. Finally, the armed men took all the JC from the vehicle, took all personal valuables from the staff and let them leave the location. The staff present reported that they had seen Sangaris and MISCA patrols in the road several times.	INGO; UN Reports
96	July	Haute-Kotto	former Séléka	0,0	0,0	0	0	0	On 20 July 2014, an INGO team arrived to Bria to undertake an assessment. Few hours after they arrived they were called by the former Séléka authority in town (to be determined) who forced them to leave the town. The team was given two hours to depart back to Bangui. They had to leave without having undertaken the task. No further harm was reported.	INGO
97	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 22 July 2014, at around 14:00 hours, an INGO truck was stuck in the mud in Boy-Rabe – Bangui axis when armed men attacked and looted the truck.	UN Reports

98	July	Kemo	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	On 23 July 2014, at around 15:00 hours, in the outskirts of the village of Gafondo, a convoy of nine INGO private contracted trucks and one INGO truck carrying humanitarian aid to Bambari were stopped at the anti-balaka checkpoint, where each driver was asked to pay 50,000 CFA (100 USD) for passage. Two experts from the Panel happened to be on the spot at the time of event and were able to talk to the anti-balaka and explain the "criminal" nature of such act. The trucks were permitted to pass without further consequences.	Panel of Experts
99	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	An INGO vehicle was close to the office when another vehicle came up from behind, suddenly overtook the car, and cut off the vehicle. Three armed men jumped out of the vehicle, two ensured a perimeter and one threatened the INGO driver. The driver got out of the vehicle holding his hands up. The attacker took the INGO's vehicle while the other two returned to their vehicle and left without injuring anybody. Two shots were fired into the air to dissuade the driver and bystanders from interfering.	INGO
100	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On 28 July 2014, at around 20:00 hours, the residence of the United Nations staff member was intruded by five armed men. The owner of the residence arrived before any harm was done and the men escaped. The Moroccan Unit and the United Nations security responded to the incident in less than an hour. A homemade weapon was recuperated by the United Nations.	UN Reports
101	July	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On 31 July 2014, at around 00:45 hours, unidentified individuals attempted to enter the residence of the United Nations staff member. Warned by the noise, the United Nations staff alerted the neighbours and the robbers fled. No injuries or stolen property was reported. The Security Officer of the United Nations gave support to the staff member.	UN Reports

102	August	Ouham -Pende	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	In August 2014, in Bouar, an INGO national staff member was robbed by unknown armed men, who took all valuables from the residence. All residents were present at the time of the incident.	INGO
103	August	Ouham	Various	0,0	0,0	0	0	0	In the morning of 1 August 2014, an INGO received information that Bouca village might be attacked in the afternoon. No more information was available. Therefore, from 1 to 3 August, the INGO has moved six staff members (out of 16) to the hospital. The other 10 were supporting vaccination programme in Bossangoa and returned back to Bouca on 3 August.	INGO
104	August	Nana- Gribizi	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On 1 August 2014, an INGO reported the detention of a staff member, the Ouandago post chief, who was being accused of spying and not paying at the checkpoints, even though INGO staff is exempted from paying at check points.	INGO
105	August	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On the night of 2 August 2014, a group of unknown armed men entered an INGO warehouse in Bambari. They were not able to enter through the front door, so they went to the back and climbed the walls. According to the first assessment, some bags of corn, some "house" and documents were stolen. The INGO is expected to provide more information.	INGO and UN Reports
106	August	Ouaka	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 3 August 2014, in Bambari, an INGO warehouse was vandalized by unidentified individuals who stole hoes, seeds and other agricultural products.	UN Reports
107	August	Bangui	Unknown	0,0	0,0	0	1	0	On 3 August 2014, in front of the bank in Bangui, an unidentified individual stole an ID-card and an unknown amount of money from the United Nations staff member. The staff member sustained no injuries during the incident.	UN Reports

108	August	Bangui	anti-balaka	0,0	0,0	0	0	0	On 3 August 2014, in Bangui, the son of the United Nations staff member was arrested by the anti-balaka in the Damala area. He was released four hours later following the intervention of the United Nations Security officers.	UN Reports
109	August	Haute Sangha	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On 4 August 2014, an INGO received threats (written and verbal) from a group of young men who said they would attack any INGO that entered the distribution centre. The operations have been stopped in the region until further notice.	INGO
110	August	Vakaga	former Séléka	0,0	0,0	0	1	0	On 5 August 2014, at around noon, in Birao, two INGO national staff members were riding a motorcycle to the hospital when they were stopped by two former Séléka armed men (armed with AK-47 assault rifles) They were forced to descend. Their motorcycle was taken towards Sam-Ouandja. The COMZONE and Prefect were informed and said they would look for the assailants. The situation will be monitored further.	INGO
111	August	Ouaka	Unknown	0,0	1,0	0	0	1	On 6 August 2014, at around 23:00 hours, unknown armed men kidnapped an INGO national staff member and took him to a location close to the river. The international forces patrol passed by the location and made the assailants leave. The individual was released. According to the reports received, he was tortured and was badly wounded.	INGO; UN Reports
112	August	Ouaka	Unknown	0,0	1,0	0	0	1	On 7 August 2014, an INGO national staff member was abducted in the street by a group of armed men. They took him to the river and started to cut his throat. At that time Sangaris patrol arrived. The staff member is ok.	INGO

113	August	Bamingui-Bangor	Unknown	0,0	0,0	0	0	0	On the night of 11 August 2014, unidentified armed men attempted to rob an INGO compound. They tried getting in through the gate. The staff called ComZone. By the time he arrived, armed men were gone. Later they came back and tried to climb the wall, but the guards' presence persuaded them to leave.	INGO
114	August	Ouaka	former Séléka	0,0	0,0	0	0	0	On 12 August, in Bambari, an INGO driver, travelling from Bangui to Bria, was intercepted by the former Séléka elements on the Bria- Bambari axis. They threatened him and forced him to return to Bangui with his truck.	INGO
115	August	Bamingui-Bangor	former Séléka	0,0	0,0	0	1	0	On 14 August, at around 14:00 hours, a humanitarian truck, bringing fuel to N'Délé, was ambushed by armed former Séléka. Staff members had no choice but to give away all their valuables. The truck remained in Kaga-Bandoro.	INGO
116	August	Ouham	Others	1,0	0,0	0	0	0	In August 2014, in Batangafo, an INGO staff member had a fight with armed men who allegedly wanted to attack the hospital. The staff member was killed by stabbing.	INGO

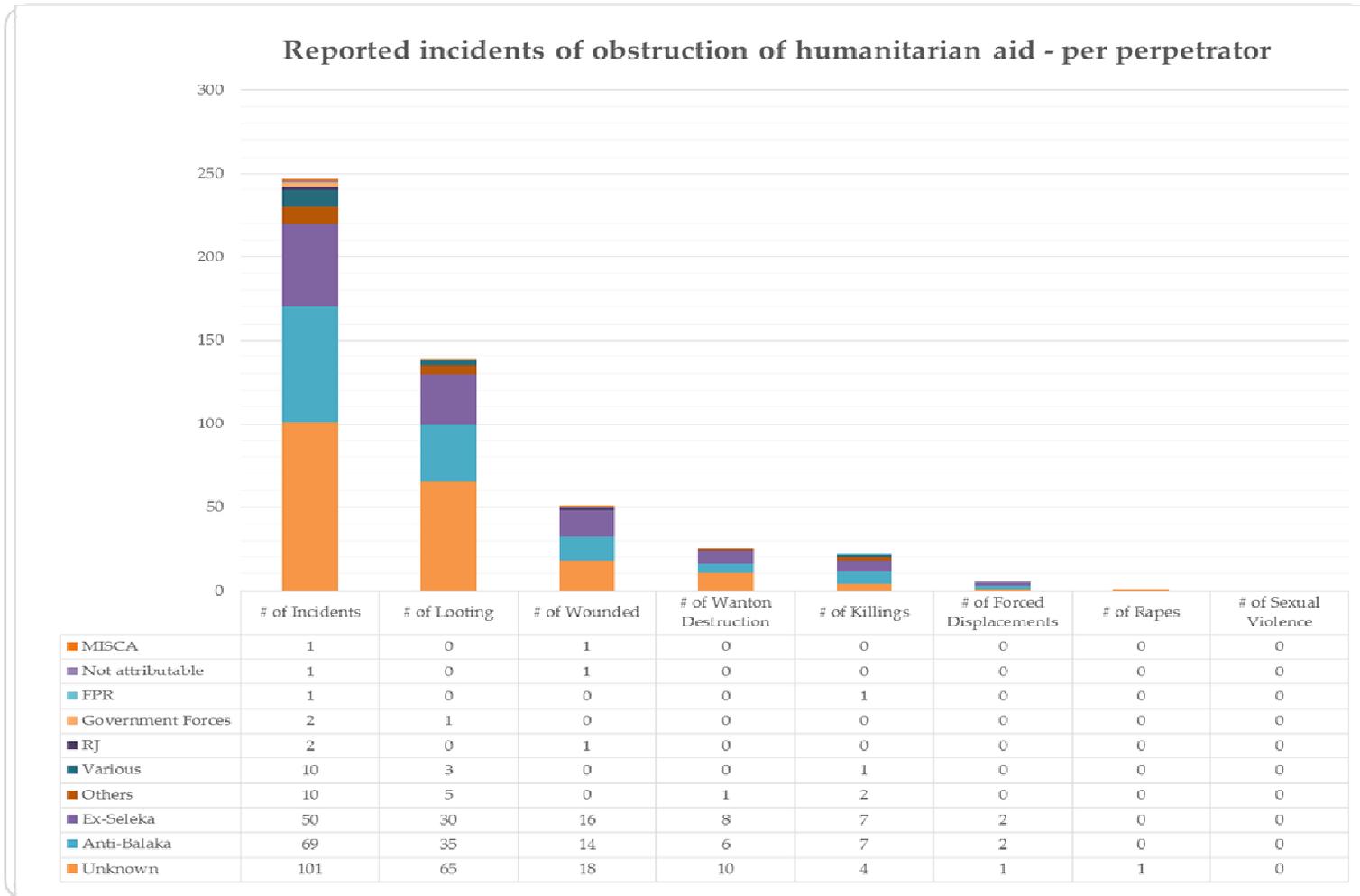
Source: Panel of Experts – Database of Incidents

#### TERMS OF REFERENCE

Abbreviation	Definition
ATT	Alleged Perpetrator
K	Number of Civilian Killings
W	Number of Civilian Wounded
D	Destruction of Property. 1 - Positive. 0 - Negative
LT	Looting. 1 - Positive. 0 - Negative
T	Torture. 1 - Positive. 0 - Negative
Summary	Summary of Events
Source	Source of the information

Annex 60

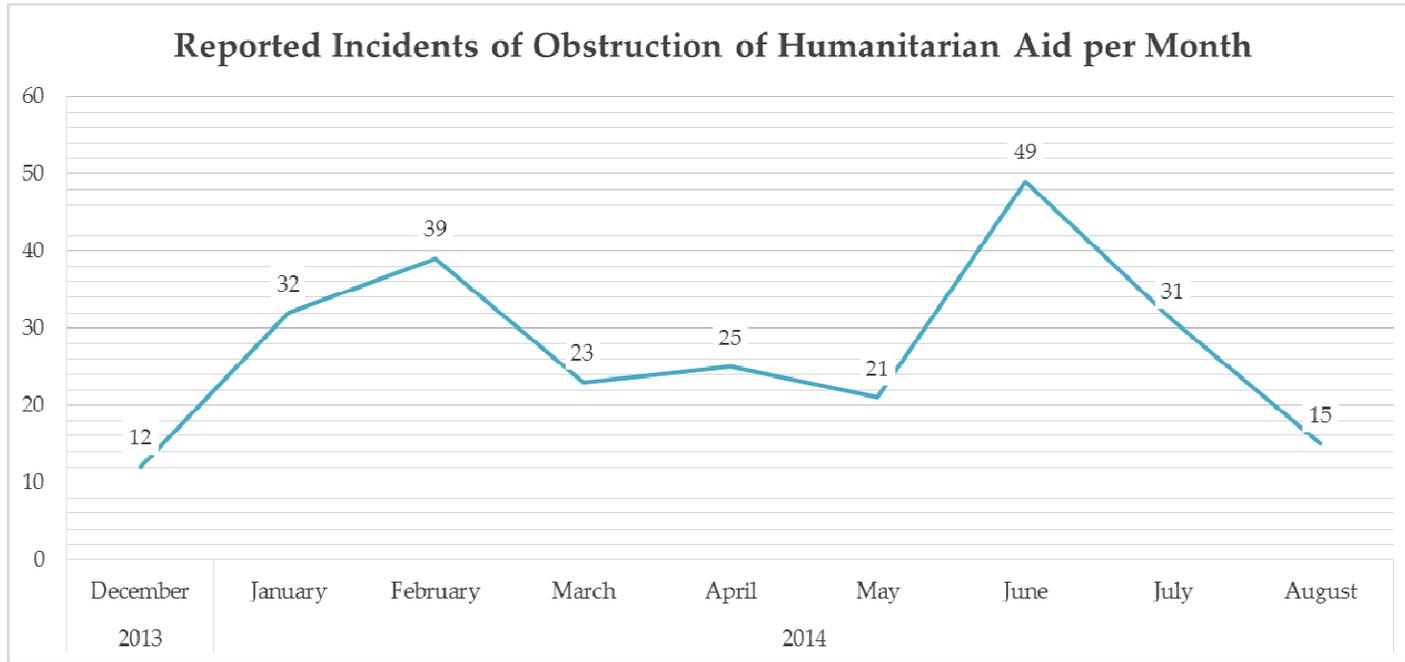
Reported incidents of obstruction of humanitarian aid by perpetrator from 5 December 2013 to 14 August 2014



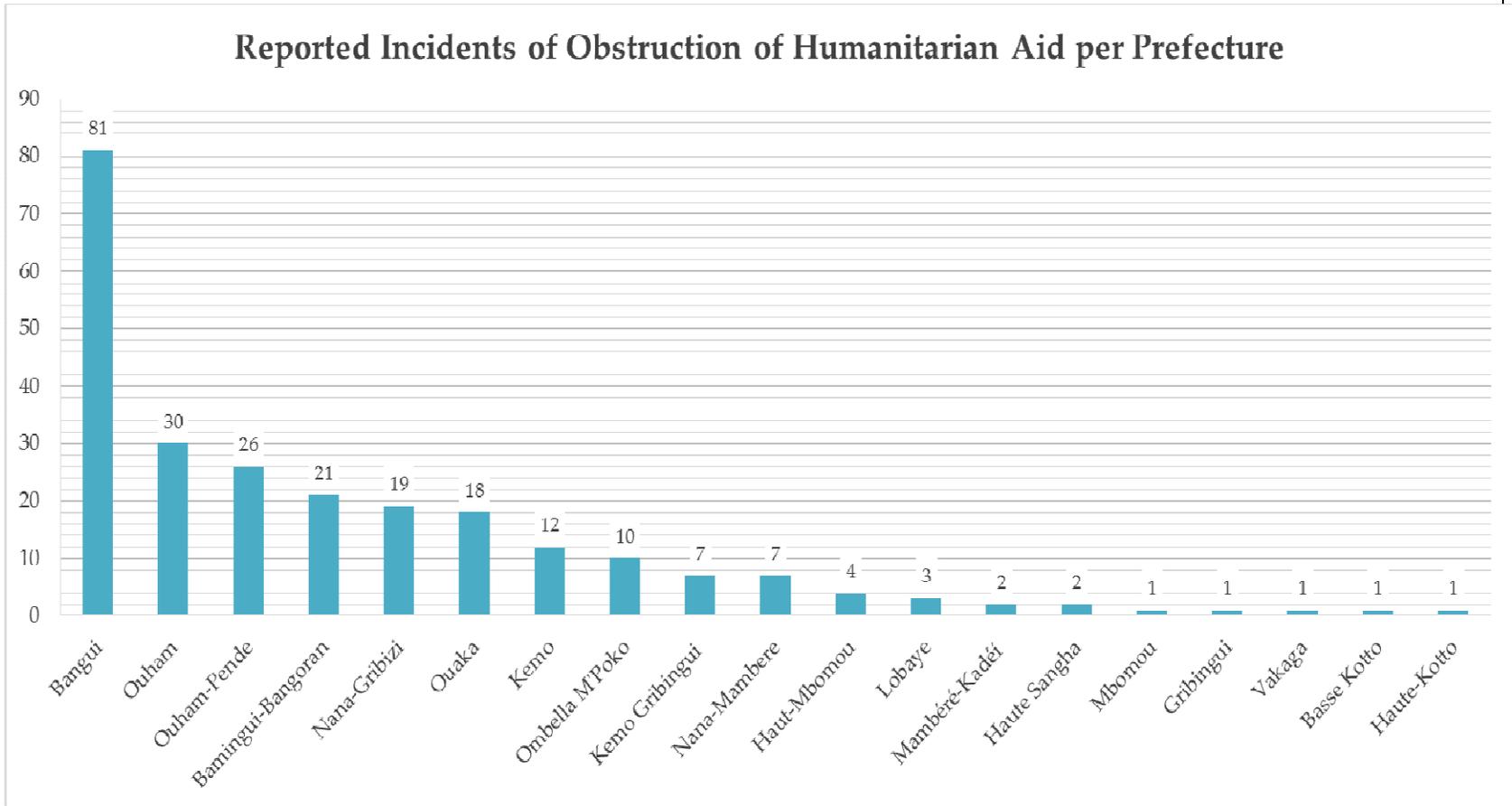
Source: Panel of Experts – Database of Incidents

Annex 61

Incidents of obstruction of humanitarian aid from 5 December 2013 to 14 August 2014



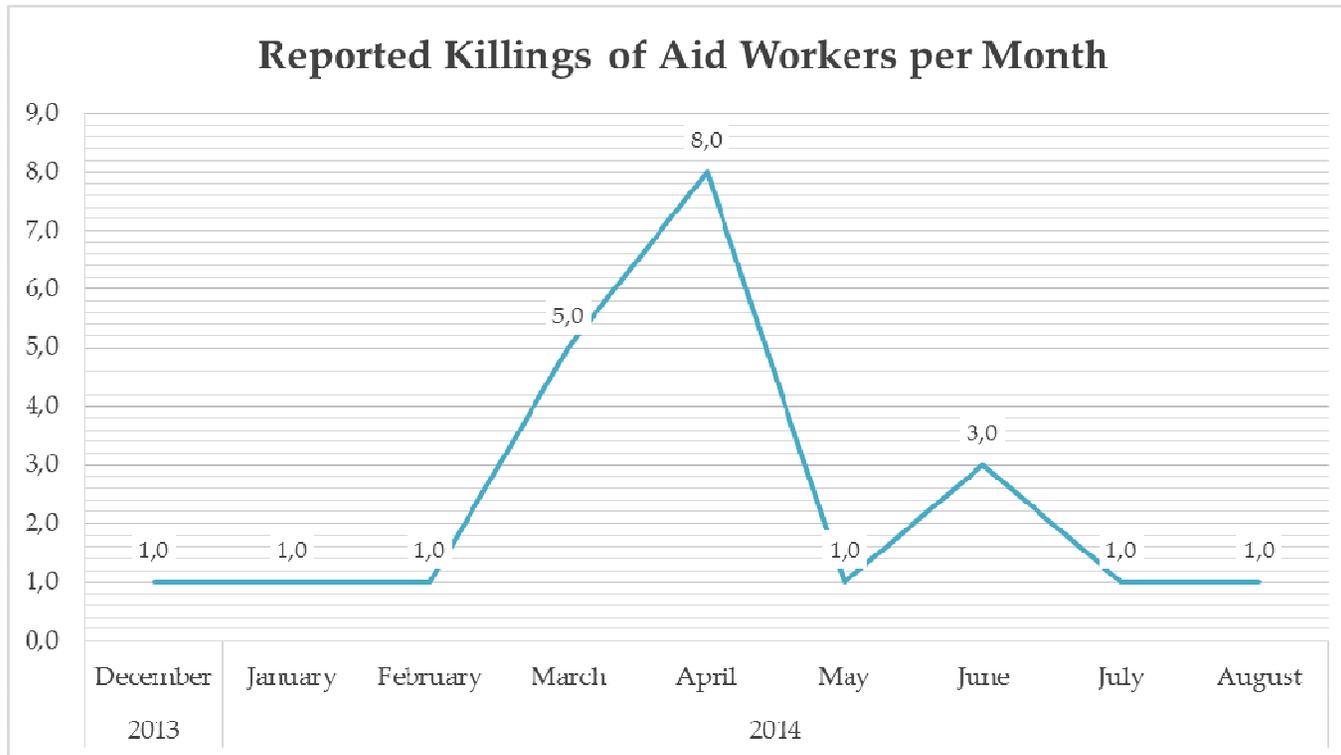
Source: Panel of Experts – Database of Incidents



Source: Panel of Experts – Database of Incidents

Annex 62

Killings of aid workers per month from 5 December 2013 to 10 August 2014



Source: Panel of Experts – Database of Incidents

## Annex 63

### Case study concerning violations of international humanitarian law in Boda as of August 2014

1. The Panel has been closely following the situation in Boda throughout its mandate since it is one of the examples of Muslims enclaves in the western part of the country. This case study is a combination of the follow-up that the Panel has been undertaking together with information from secondary sources consulted on a regular basis to monitor the situation.
2. Boda is located approximately 160 kilometres southwest of Bangui in the Lobaye province. The town and small surrounding villages have approximately 45,000 inhabitants. The centre of Boda originally counted approximately 6,000 Muslims and 30,000 non-Muslims. Since the end of January 2014, most of the Muslim population left Boda. Those who remained are “locked” in the centre of town, while the non-Muslim population resides in five IDP sites and in the forest or non-urbanized areas surrounding the town. Some of the Muslim population might still be living outside the town, but the Panel could not verify this information.
3. In its interim report (S/2014/452, annex 23: Case Study II: Boda – Obstructing the delivery of humanitarian assistance and attacks against humanitarian organization), the Panel reported that the commander of the anti-balaka in Boda was an individual called “8-8” or “Général 8-8”. Since then, the Panel has learned that this individual has been killed under unknown circumstances. A few weeks after his death, the head of the anti-balaka movement, Patrice Edouard Ngaïssona, decided to address the situation of Boda. On 28 June 2014, a document was distributed appointing new leadership for the province and town (see **annex 11**). The document refers to Soussou Abib and Aimé Dogo, being appointed as provincial coordinator and deputy provincial coordinator respectively. Rodrigue Karamokonzi and Aimé Kotté were appointed respectively as zone commander and deputy zone commander. As indicated in **annex 11**, they are under Ngaïssona’s structure, command and control, and their appointment was confirmed locally on 8 July 2014.
4. The situation in Boda has not improved since the Panel’s interim report, apart from increased presence of humanitarian organizations. Muslim population remains locked in the centre of town, not able to leave their neighbourhood. Targeted killings and attacks continue on a weekly basis.
5. The Panel documented the following incidents since 28 June 2014 (when the anti-balaka appointment letter was signed by Ngaïssona)<sup>8</sup>:
  - During the night of 5 July 2014, a 15-year-old arrived to the health centre in the Muslim enclave of Boda. He had two

<sup>8</sup> Panel of Experts Database of incidents.

gunshot wounds in one of his legs. He was allegedly close to the red line<sup>9</sup> when he was shot, he could not see where the shots were coming from. He was transferred and treated by Sangaris due to the seriousness of the wounds and recovered.

- On 5 July 2014, at around 17:30 hours, a 25-year-old man arrived to the health centre at the Muslim enclave of Boda injured by two bullets in the chest by the anti-balaka sniper who had shot him when trying to cross the red line. He died from the injuries several hours later.
- On 11 July 2014, in Boda, one Muslim herder passing by the zone was killed by anti-balaka elements.
- On 13 July 2014, near the red line of the town of Boda, a young Muslim was shot with an AK-47 assault rifle and wounded in his shoulder by an anti-balaka sniper at around 10:00 hours. He was in the eastern side of the red line trying to tell his children to return to the inside of the enclave after collecting wood. Sangaris received notice of the incident, picked him up and took him to the health centre in the inside of the enclave. He was released after two days of medical treatment.
- On 15 July 2014, in Boda, a Muslim who was going to visit a relative in a non-Muslim neighbourhood was killed. The local authorities had announced the cancellation of the red line the day before.
- On 20 July 2014, near the anti-balaka headquarters, a young Muslim was killed.
- On 21 July 2014, a Muslim man of around 25-years-old was killed by an anti-balaka when approaching the red line at around 18:00 hours.
- On 21 July 2014, at around 10:00 hours, a middle aged Muslim man was killed by an anti-balaka sniper while inside the enclave. He was apparently targeted because he had been cultivating his land the day before outside the enclave.
- In the afternoon of 26 July 2014, an anti-balaka youth tried to throw a grenade into the Muslim neighbourhood. The grenade exploded on the red line that divides the Muslim enclave from the rest of the village. Some destruction was reported but there were no injuries. The perpetrator escaped.
- On 26 July 2014, at around 13:00 hours, a Muslim civilian was injured by an anti-balaka shooter while INGO food distribution was taking place inside the Muslim enclave. He

---

<sup>9</sup> The red line marks the division of the village of Boda between Muslims and Christians.

received medical treatment and left the health centre same day.

6. The above-mentioned July incidents amount to six unlawful killings of civilians, three severe injuries and one case of destruction of property, all allegedly committed by anti-balaka elements.
7. During the month of August 2014, the Panel focused on monitoring the escalation of violence, starting 21 August 2014:
  - In the morning of 21 August 2014, a young man was killed by a group of anti-balaka while trying to exit the Muslim enclave. In retaliation, a group of armed Muslims left the Muslim enclave and attacked the IDP site located at the Saint Michele church. The figures available at the time of writing were 13 individuals killed (12 Christians and one Muslim, it is not yet clear if the victims were civilians or combatants) and six Christians wounded.
  - On the same day at around 20:00 hours, a group of anti-balaka attacked the base of one INGO present in Boda with machetes and threatened to kill all staff, since they were providing humanitarian aid to the Muslim population. Since the incident, almost all INGOs present in Boda requested staff to be relocated to Bangui with MISCA escort. Only two INGOs remained in Boda.
  - Later on the night of the 21 August 2014, a small group of anti-balaka youths once again approached the Muslim enclave and started shooting. The response from the Muslim enclave was robust, killing one of the anti-balaka that started the attack.
  - On 22 August 2014, at around 06:00 hours, the anti-balaka re-started the attack on the Muslim enclave but stopped after a few hours due to the intensity of the Muslim response. After this, the situation in the village was relatively calm. At around 17:00 hours, the tension increased once again, when a Muslim self-defence group occupied the primary school located next to the Saint Michele IDP site, and the neutral zone dividing the town that had been set in place months ago by Sangaris. An exchange of fire followed, killing one anti-balaka.
  - On 23 August 2014, at around 17:00 hours, the anti-balaka took the ambulance of the hospital, telling an INGO staff who run the hospital that the ambulance was being taken “on loan” to bring more troops to the village. Until the time of writing of the report, the ambulance had not been returned.

- On 24 August 2014, the exchange of fire restarted and was initiated by the anti-balaka with light weapons towards the Muslim enclave in an attempt to take over the area. The Muslim armed groups retaliated and drove away the anti-balaka, killing two.
  - On 25 August 2014, the situation was relatively calm. The two anti-balaka killed the day before were buried. Reinforcements from international forces arrived. At night, unknown armed individuals looted and robbed the warehouse of one INGO that supplies the hospital and health centres in town. The warehouse is located on the Christian side of the town. Since the INGO that owns the warehouse had no staff there at the moment, no information is available about what was looted and destroyed.
  - On 27 August 2014, international forces started initiating dialogue with different parties. Market activities re-started in the Muslim part of the town, while the Christian part of the town remained largely empty, its population having fled to the bush.
  - On 28 August 2014, at around 14:00 hours, tensions rose again in Boda. Shootings were heard from 06:00 hours onwards as the anti-balaka attempted to take over the enclave for the second time. The confrontations involved weaponry on both sides, killing two anti-balaka and wounding one woman in the Muslim enclave.
  - After few days of relative calm, international forces on 1 September 2014 negotiated with all parties, which agreed to start a pacification programme.
8. At the time of drafting, the situation remains calm. However, two more killings of Muslims were reported on 6 and 7 September 2014, details of the incidents are not yet available.

## Annex 64

### Methodology

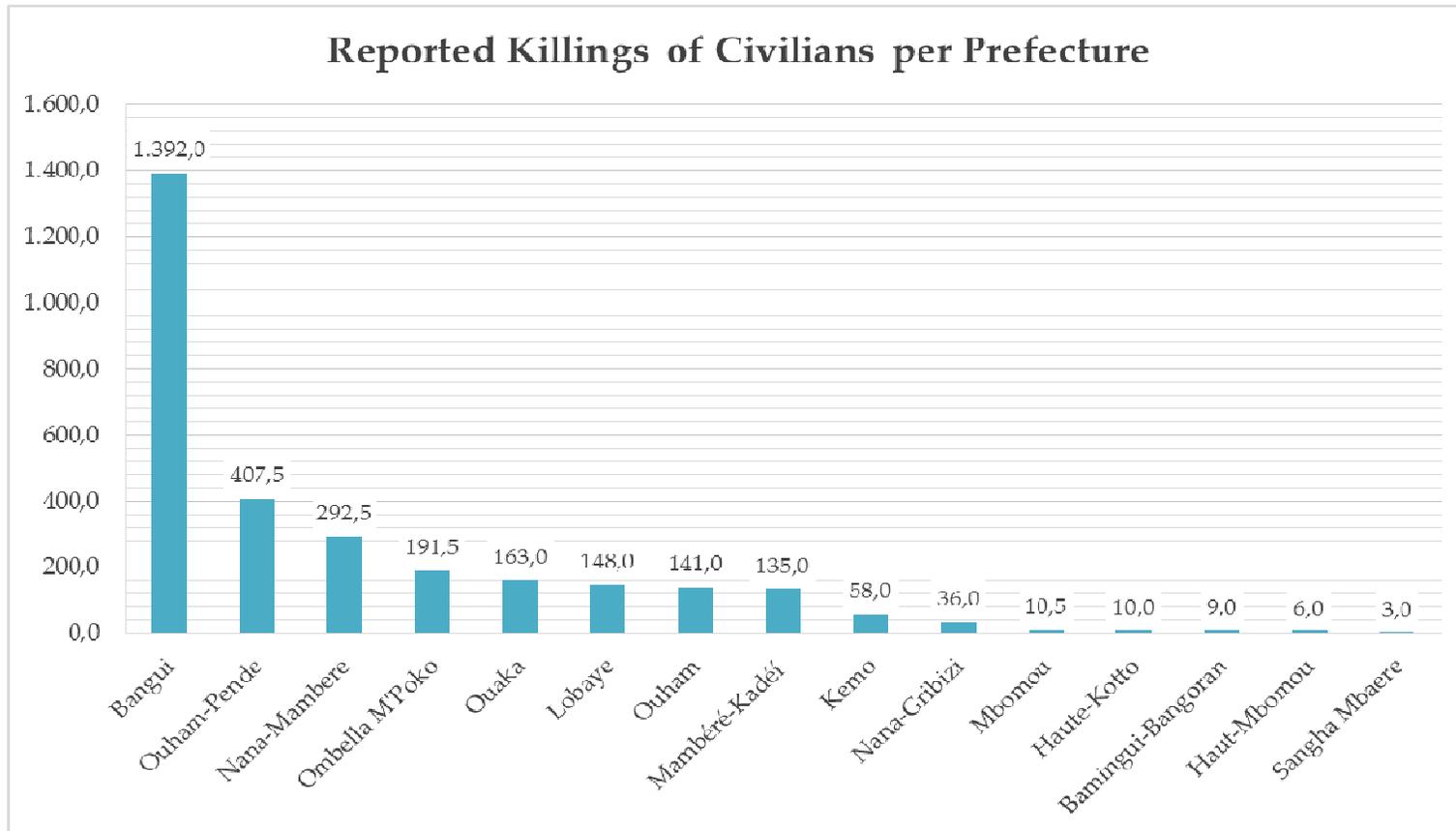
1. Throughout the mandate, the Panel compiled a database of security and criminal incidents that could be classified as violations of international humanitarian law (IHL), international human rights law (IHRL) and other sanctionable acts listed in paragraph 37 of Security Council resolution 2134 (2014). Other security-related incidents have been included as well to gain an overview of the security situation in the country and, if relevant, pursue further investigations.
2. Documented incidents include: killings, kidnappings and rapes of aid workers; attacks or threats against humanitarian organizations, staff members and criminal incidents.
3. The database does not contain all of the incidents that took place in the country during the reporting period (from 5 December 2013 to date) due to limited staff resources and underreporting, particularly of incidents of violence against women, killings of civilians, hindering/hampering of humanitarian aid and attacks against humanitarian actors. Underreporting is largely due to the lack of presence of humanitarian and human rights organizations in large parts of the country, particularly in rural areas.
4. The database relies on primary and secondary sources of information. Primary sources convey direct and immediate knowledge of the relevant facts, e.g. direct witnesses, victims, pictures, video or audio records of the criminal fact, original documents, direct media records of instigation or other incriminating actions or objects of forensic significance. Secondary sources convey indirect knowledge of the relevant acts, such as indirect witnesses (hearsay, witnesses by reference) or indirect media reports.
5. Incidents that are reported by a primary sources are immediately included in the database, while incidents reported by secondary sources go through a source evaluation and corroboration process before being included. The source evaluation process takes in consideration the reliability of the source, the credibility of the information, the completeness of the report and the corroboration of the information.
6. For the collection of primary source material, the Panel met with Heads of UN Agencies, Programmes and Funds, Heads of Delegations of INGOs and Directors of NGOs to the largest extent possible. The Panel requested a compilation and a detailed description of every incident where staff had been victim of attacks, threats or other incident that could fall under the pre-determined violations mentioned above. Meetings with victims and witnesses also resulted in the inclusion of certain incidents.
7. There is a gap of information from local NGOs, mainly due to time constraints as well as the fact that local NGOs do not systematically register the incidents that they have been victims of.

8. The Panel also profited from cooperation with the United Nations agencies that already document different types of incidents in their own databases.
9. A few methodological clarifications that apply to Sections IV and V of the interim report of the Panel (S/2014/452) are important to highlight:
10. Killings of aid workers have been counted without consideration whether targeted individuals were on duty or not. In one of the incidents documented in this report, three non-staff victims (one driver and two assistants) who were carrying humanitarian aid goods have been considered as humanitarian victims since they were part of a humanitarian operation.

It is important to note that sexual violence is highly under-reported in the Panel's security incident database and more research and investigation will be undertaken on this subject during the second half of the Panel's mandate. The Panel has already established relations with various humanitarian actors that document acts of sexual violence in the Central African Republic.

## Annex 65

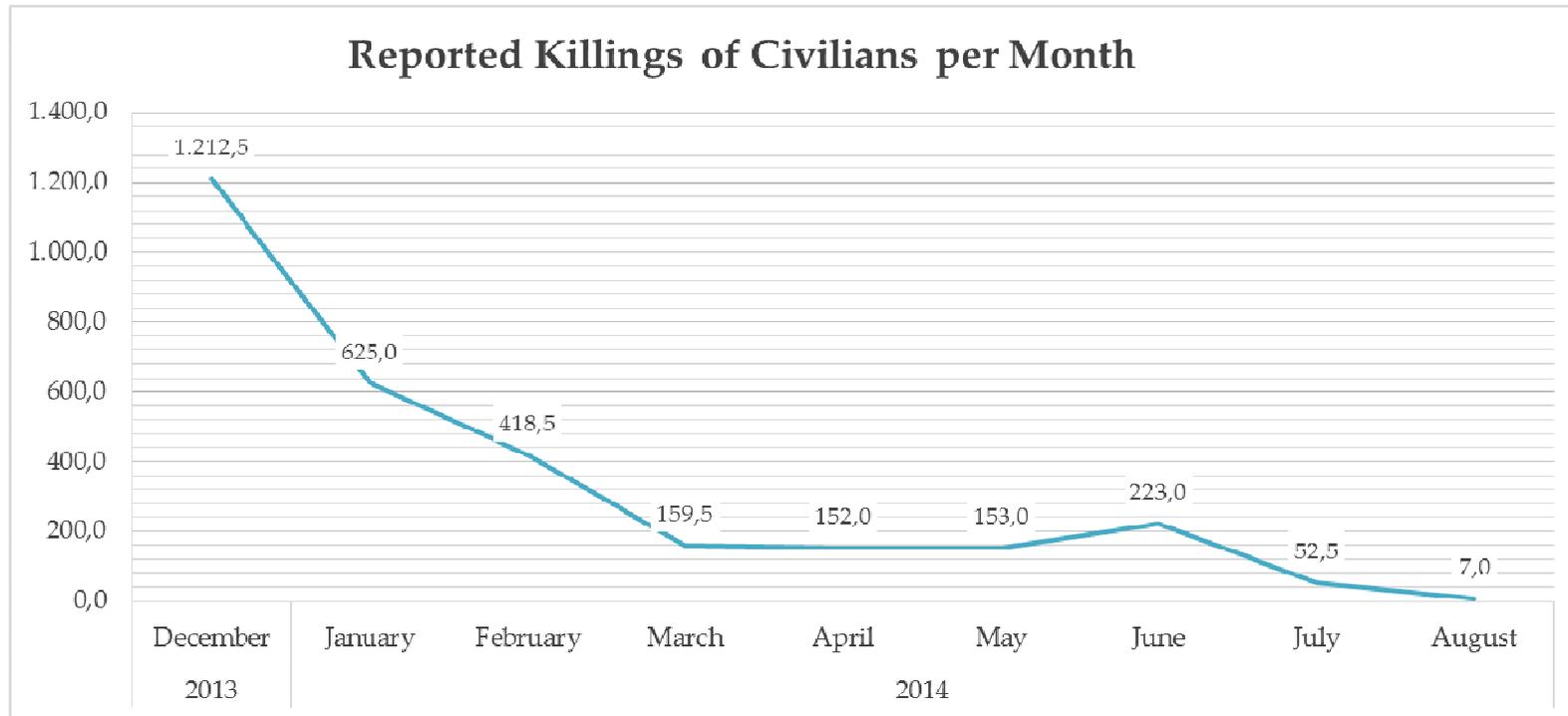
## Reported killings of civilians per prefecture from 5 December 2013 to 14 August 2014



Source: Panel of Experts – Database of Incidents

Annex 66

Reported killings of civilians per month

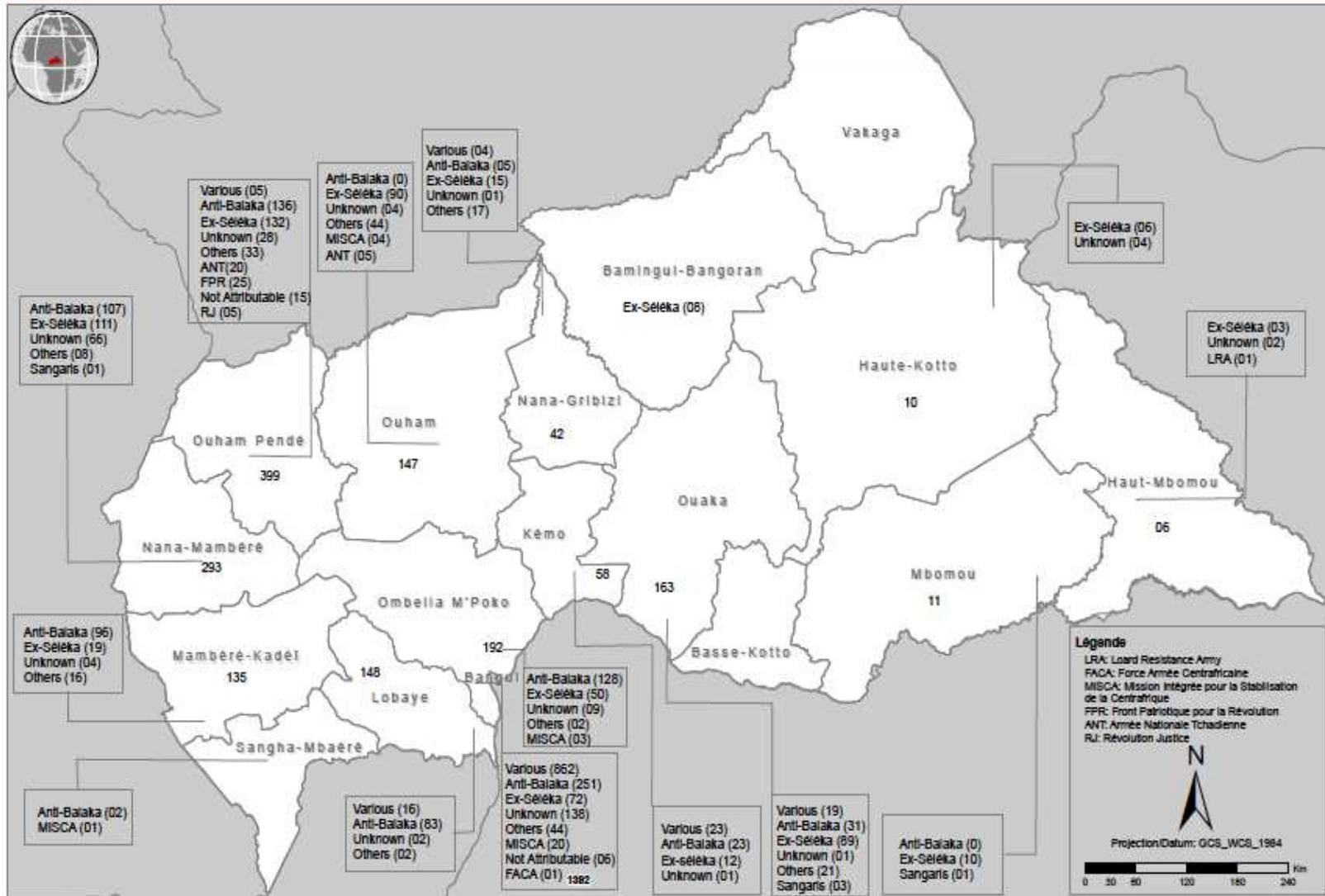


Source: Panel of Experts – Database of Incidents

Annex 67

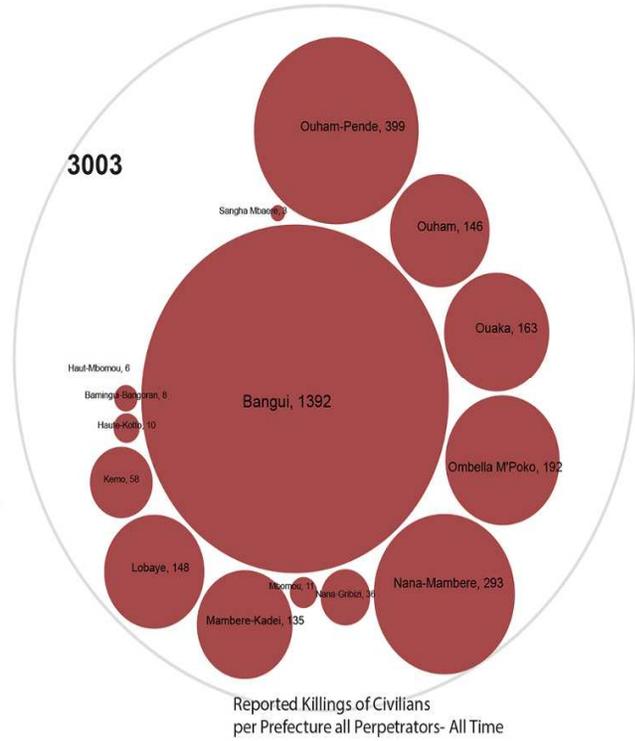
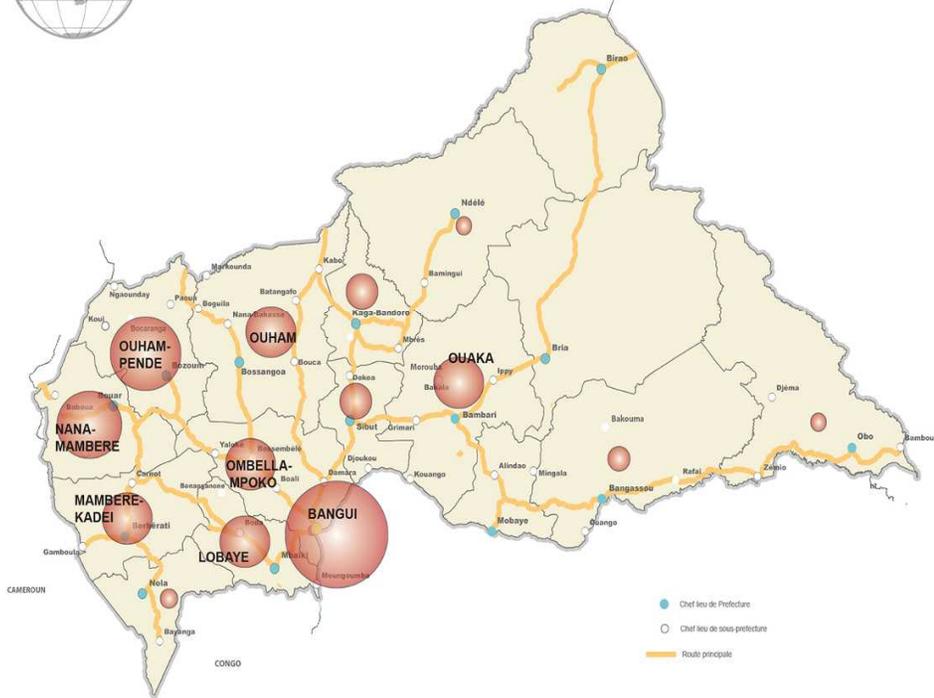
Reported killings of civilians per prefecture and per perpetrator from 5 December 2013 to 10 August 2014

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC : Reported Killings of Civilians per Prefecture per Prepetrator (05 december 2013 to 10 august 2014)

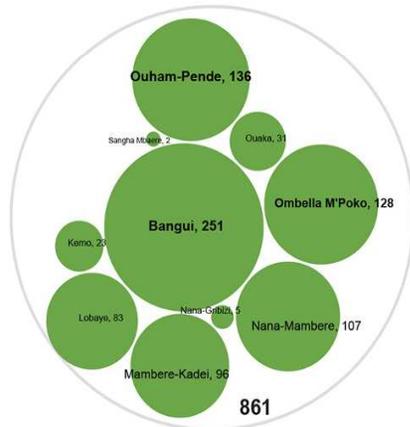




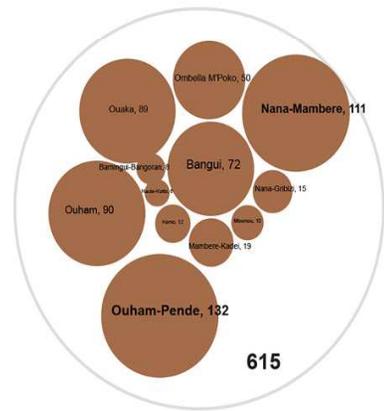
**ANALYSIS OF REPORTED KILLINGS OF CIVILIANS IN CENTRAL AFRICAN REPUBLIC PER PREFECTURE**



Reported average killings													
Various	Anti-Balaka	Ex-Seleka	Unknown	Others	MISCA	FPR	ANT	Not attributable	RJ	Sangaris	LRA	FACA	Endtotal
Bangui	862	251	72	138	44	20			6			1	1392
Ouham-Pende	5	136	132	28	33		25	20		15	5		399
Nana-Mambere		107	111	66	8						1		293
Ombella M'Poko		128	50	9	2	3							192
Ouaka	19	31	89	1	21	0					3	0	163
Lobaye	61	83		2	2	0							148
Ouham		0	90	4	44	4		5					146
Mambéré-Kadéi		96	19	4	16								135
Kemo	23	23	12	1									58
Nana-Gribizi	4	5	15	1	11		0					1	36
Mbomou		0	10										11
Haute-Kotto		6	4	0	0								10
Bamingui-Bangoran			8										8
Haut-Mbomou			3	2								1	6
Sangha Mbaere		2	0		0	1							3
Basse Kotto			0										0
Haut Mbomou			0										0
Endtotal	974	861	615	259	180	28	25	25	21	5	4	2	3003



Reported average killing in CAR Presumed author = Anti-Balaka



Reported average killing in CAR Presumed author = Ex-Seleka

**Annex 68****MISCA incidents**

The list of incidents below corresponds to a number of investigations, queries and meetings that the Panel held with various numbers of interlocutors, including first and second hand sources. The list was compiled and shared with MISCA human rights section, who gave their points of view and also shared with the Panel the incidents that they had investigated. Many other incidents were reported to the Panel but due to lack of complete information they are not reflected in the table.

<b>NUMBER</b>	<b>DATE</b>	<b>SUMMARY</b>	<b>REPLY OF MISCA OR OTHER SOURCES</b>
1	22 December 2013	On 22 December 2013, four anti-balaka detainees in Bossangoa were allegedly tortured to death by Congolese (Brazzaville) MISCA soldiers.	At the time of the event, the human rights section of MISCA had not been deployed in the country.
2	28 January 2014	On 28 January 2014, in Bangui, the younger brother of Nourredine Adam was allegedly killed by MISCA during a disarmament operation to which he tried to resist.	At the time of the event, the human rights section of MISCA had not been deployed in the country.
3	4 February 2014	On 4 February 2014, in Yaloké and Bossembélé, Chadian elements of MISCA, who had come to pick up their nationals, spread terror by shooting at the Christian population. A few hours later, at the end of the day, they arrived in Boali. At least three civilians died.	According to the human rights section of MISCA, Chadian MISCA contingent at Yaloké and Bossembélé killed three civilians in Boali.
4	16 February 2014	On 16 February 2014, a Chadian MISCA soldier in Bossangoa, visibly under the influence of drugs and alcohol, opened fire on his comrades who were sleeping. The incident ended with the death of a Chadian soldier and four wounded civilians. The perpetrator was arrested and sent to Bangui.	The human rights section of MISCA received information about the case, but due to logistical and security constraints the case was not fully investigated.
5	23 February 2014	On 23 February 2014, a member of the Chadian MISCA contingent was chasing his girlfriend through the <i>Combattant</i> neighbourhood of Bangui	The human rights section of MISCA received information about the case, but due to logistical and security constraints the case

		because he suspected her of stealing his laptop and phone. This led to clashes between anti-balaka and Chadian MISCA soldiers. The confrontations resulted in three civilians shot dead and one Chadian MISCA soldier in question dead as well.	was not fully investigated.
6	27 February 2014	On 27 February 2014, in Nola, during a patrol by Congolese MISCA, soldiers arrested several people carrying small arms and white arms. One boy aged 17 was killed for having pointed his gun at elements of MISCA.	The human rights section of MISCA had no knowledge of the case.
7	5 March 2014	On 5 March 2014, in the 5 <sup>th</sup> <i>arrondissement</i> of Bangui, two civilians and one Lieutenant from the CAR national police were killed in clashes opposing Chadian MISCA soldiers and civilians.	The human rights section of MISCA heard about the incident. According to Con Ops, no Chadian troops were present. However, the case was not duly investigated due to security constraints. The families of victims were displaced and not reachable by the human rights section.
8	17 March 2014	On 17 March 2014, six anti-balaka elements were killed by Burundian MISCA soldiers while attempting to enter the Central Mosque at IDP site in Bangui.	The human rights section of MISCA had no knowledge of the case.
9	23 March 2014	On 23 March 2014, three Chadian MISCA soldiers allegedly raped a woman in Bouca. The victim underwent a medical exam which showed many lesions on her body. The exam also indicated a psychological trauma. The panel was provided with an identification number of one of the alleged perpetrators: 4CTS6S.	The human rights section of MISCA had no knowledge of the case.
10	20 March 2014	On 20 March 2014, in Fode, Bangui, Burundian MISCA soldiers from their post on a building in PK5 killed a man. Anti-balaka opened fire towards the building in reciprocation.	The human rights section of MISCA had no knowledge of the case.

11	24 March 2014	<p>On 24 March 2014, in Boali, according to testimonies collected by HRW, a group of MISCA soldiers from the Republic of the Congo encircled a mission belonging to a Christian anti-balaka leader, and captured at least 11 persons, including four women. The peacekeepers detained men and women after the anti-balaka attacked a Congolese vehicle the same day, killing one Congolese MISCA soldier and wounding four others. According to HRW, those detained have disappeared. Their families have inquired about their whereabouts at MISCA base and local police stations. “The African Union needs to divulge what happened to this group of people who were arrested and taken away by Congolese army-men supposed to maintain peace,” declared Peter Bouckaert, director of the Emergencies division at HRW. “Soldiers of peace are here to protect the civilian population, not to make it suffer from further abuses.”</p>	<p>The human rights section of MISCA took action and investigated the case. According to the information provided, MISCA has taken disciplinary measures.</p>
12	29 March 2014	<p>On 29 March 2014, a convoy of Chadian MISCA soldiers was returning to the Force Headquarters at Mpoko. They were transporting weapons seized from militia groups in and around the city of Kaga-Bandoro, in the northern part of the CAR. At around 15:00 hours, they fell into an ambush by armed elements at PK12. They sustained a grenade attack and were caught under heavy fire from the attackers. Attackers operated from civilian residential areas, Chadian MISCA soldiers had to fire back and shoot into the air in order to escape. Initial assessments reported four dead and 21 injured. Two Chadian soldiers were wounded. Vehicles of the contingent sustained heavy damages as a result of machine gun fire. Thereafter, MISCA team of human rights observers conducted an</p>	<p>Case investigated by MISCA and report submitted to hierarchy.</p>

		<p>investigation which revealed the following: the Chadian contingent of MISCA fell into an ambush by members of anti-balaka groups who had taken position in the area before the arrival of the military convoy. The anti-balaka elements deliberately fired on the Chadian elements, who responded in self-defence to protect themselves. As information from various sources indicates, there were from 6 to 13 civilian deaths.</p> <p>The Panel had a telephone interview with Colonel Souleiman who joined MISCA in mid-March 2014 as a battalion Commander. He was on convoy that opened fire in PK12 on 29 March 2014. He declared that on 29 March anti-balaka using civilian people as human shield ambushed his convoy in PK12. His convoy came under fire and was obliged to return fire for self-defence purposes. He was returning to Mpoko after a reconnaissance visit to his various detachments and to survey newer locations for his deployment. He declared that he had a movement order signed by MISCA FC and was coming back to debrief his mission and coordinate his redeployment. He declared that his convoy joined another administrative and logistic convoy coming to Bangui to get monthly supplies. He also indicated that the two convoys joined because MISCA FC had informed him that the situation in Bangui was tense and that the risk of being ambushed by anti-balaka around PK12 was high. General Tumenta was later interviewed by the Panel and confirmed the information provided by the battalion Commander and also that the convoy was part of MISCA, and that the response was coherent with the mission's rules of engagement.</p>	
--	--	---	--

13	21 May 2014	On 21 May 2014, a convoy of commercial trucks escorted by MISCA from Bangui to Cameroon stopped for an overnight in Yaloké. While <i>in situ</i> , some of the truck drivers negotiated with a group of Fulani who wanted to be driven to the border. However, MISCA escort complied with orders from Bangui and did not permit Fulani to board the trucks. This was done mainly due to the security situation because no special protection measures were taken to secure the Fulani. It was reported by open sources that MISCA had hindered movement of civilians.	The human rights section of MISCA investigated the case thoroughly and shared the information with the Panel.
14	27 May 2014	On 27 May 2014, a 37-year-old married woman in Bria was sexually assaulted by Congolese (DRC) MISCA Sergeant. The time of the attack was not mentioned in the report. The perpetrator was identified but his name is held confidential until further investigation by relevant authorities.	The human rights section of MISCA had seen reports of the case but due to the lack of access they have not fully investigated.
15	27 June 2014	On 27 June 2014, at around 20:00 hours, shooting was heard in the centre of Boda. After a day of festivities Congolese MISCA soldiers went to the only bar in the village, where they were drinking beer. The terrace of the bar faces the market. Six civilians (three women and three men) were approaching one of the shops close to the bar and passed in front of the bar. One MISCA soldier opened fire towards civilians alleging that they were carrying a grenade. Two injuries reported.	MISCA informed the Panel that the soldiers shot after seeing a grenade in the hands of individuals suspected to be anti-balaka.
16	27 June 2014	On 27 June 2014, at around 16:00 hours, MISCA soldiers opened fire towards the population for unknown reasons, close to the health centre in Boda. One guard of the health centre was wounded and received treatment.	The victim has reported the incident by writing a letter to MISCA. No response yet received.

17	12 – 18 July 2014	On 24 July 2014, the Panel interviewed four civilians, who were part of a group of individuals victims of illegal detention, torture, sexual violence and extra judicial killing, committed by the Cameroonian and Congolese MISCA in Bossemtélé and Yaloké from 12 to 18 July 2014 (see annex 69 for further details).	The human rights section of MISCA was not aware of the case. The Panel spoke to victims and transmitted the information to MISCA for further investigations.
18	15 August 2014	On 5 August 2014, open source indicates that women in IDP camps in Bambari area are often subject to sexual abuse from Gabonese MISCA soldiers. They enter their huts at night demanding sexual favours. Sometimes forced, sometimes for as little as 500 CFA (1 USD) or a biscuit.	The human rights section of MISCA has been informed of the case and is in process of conducting investigations.
19	20 April 2014	On 20 April 2014, the Panel was informed by MISCA that “Zaparo”, former anti-balaka chief of the area of Batalimo, had been killed by MISCA forces based in Batalimo due to his relation with criminal activities in the region and constant misbehavior against civilians. MISCA captain declared that they had been some protests from the population in the town but the Mayor of the town had diffused. The Panel was later informed by local sources that “Zaparo” had been tortured by Congolese (Brazzaville) MISCA soldiers before being killed.	The case is to be submitted to MISCA
20	9 May 2014	On 9 May 2014, in the village of Bozoum, Cameroonian MISCA soldiers killed the anti-balaka commander Richard Béjouane and his son. Béjouane arrived the same day to the village, started shooting in the air and causing problems. When MISCA arrived, they tried to arrest them both, they refused and they were shot. A group of 30 civilians from the village went to MISCA base to protest against killing. MISCA threatened to kill	The case is to be submitted to MISCA

		them if they continued to protest.	
21	14 August 2014	On 14 August 2014, the <i>Révolution et Justice</i> commander “Waluba” was killed in the church of the village of Gadoulou (nine kilometres west of Paoua) by MISCA contingent in Paoua. His deputy and another two of his men were badly wounded. All three were taken to the hospital in Paoua. One died of his wounds on 15 August.	The case is to be submitted to MISCA

Source: Panel of Experts – Database of Incidents, MISCA Human Rights Section and secondary sources

**Annex 69****Case file of illegal detention, torture, extra-judicial killing and sexual violence in Bossemptélé and Yaloké (Ombella-Mpoko province).**

1. For the investigation of this case, the Panel interviewed half of the individuals who were present during the incident, including civilians, members of the anti-balaka movement, the Deputy Public Prosecutor of Bangui, individuals from MISCA who were involved in the incident, and individuals of INGOs who work in both locations and who were informed about the incident.
2. On 24 July 2014, the Panel interviewed four civilians who were witnesses and/or victims of illegal detention, torture, sexual violence and extra judicial killing allegedly committed by the Cameroonian MISCA contingent based in Bossemptélé and the Congolese (Republic of Congo) MISCA contingent in Yaloké during the period between 12 and 13 July 2014. Other interviews took place in the months of July and August to complete the investigation.
3. According to the testimony of these four individuals, on Saturday 12 July 2014, two vehicles (one brown pickup truck and one Grey Toyota Prado) left Garoua Boulai at around 16:00 hours towards Bangui after purchasing merchandise to bring back to Bangui and sell. The vehicles belonged to an anti-balaka commander known as “Américain”, who charged each person per seat and per kilo of merchandise. The day of the incident, there were a total of 16 persons in the two vehicles: eight men, six women and two children.
4. At around 20:00 hours, the two vehicles approached the village of Baoro and stopped in front of a truck. The driver of the pickup, “Américain”, descended from the vehicle with his weapon (a 9 mm automatic pistol), alongside “Faustin”, one of his personal guards, and both approached the truck driver to ask for fuel. The driver said that he had none to spare and so he gave them money in exchange. Those who did not descend from the vehicle had no knowledge of how much money was taken from the truck driver but said that it had been clearly a robbery. The witnesses interviewed reported that they believe the truck driver called MISCA and alerted them of the incident which MISCA sources confirmed.
5. At the same time, MISCA and Sangaris were searching for a man called John Mulabe, who was allegedly very dangerous, had a pending arrest warrant and was moving from the Cameroonian border to Bangui in two vehicles.
6. Around 22:00 hours the Prado arrived at the MISCA Cameroonian check point at the entrance of Bossemptélé. The vehicle was briefly checked by MISCA, which requested the documents of the vehicle, and allowed to continue. The pickup arrived around 15 minutes after; eight passengers were ordered to descend from the vehicle and lay

down on the floor. The driver, “Américain” was likewise ordered to descend from the vehicle, and then to walk away from the passengers towards another group of MISCA soldiers. While he was walking, MISCA soldiers shot him twice in his back. Two of the witnesses laying on the floor, eye-witnessed the events. As soon as the shooting took place, another anti-balaka called “Frederic”, who was in the group, took the chance and ran away to the forest. The MISCA soldiers shot to the air but did not pursue him. “Frédéric”’s whereabouts are unknown at the time of writing of this report.

7. Seven individuals left lying on the ground were ordered to stand up and walk to MISCA base in Bossemptélé, approximately 150 meters from the checkpoint. Once at MISCA base, they were all ordered to take off all their clothes at gunpoint, including women. MISCA soldiers proceeded to tie their hands and feet, some of them in pairs, some individually. During this time, MISCA soldiers kept shouting at them, accusing them of being anti-balaka and responsible for the recent killing of MISCA soldier in Bozoum. Witnesses report that from 23:00 hours to 07:00 hours the next day, they were constantly beaten, subjected to cold water being poured on them, insulted, not permitted to sit down, nor given water or food (see exhibits 1 to 3 below with photographs of marks on one of the victims). During the night, the individuals detained saw MISCA soldiers taking goods from the pickup truck, drinking beer and eating food.
8. Upon arrival to the base, women were taken to a separate room (men stayed in the base but outside the building). Women were ordered to take off their clothes, their hands tied, and they were verbally abused and according to the testimonies there was constant shouting coming from the room where women were being held. The Panel interviewed two of the women concerned. One of them, girlfriend of “Américain” said that she had not been raped but that she had been harassed and sexually assaulted. She was touched, searched in unnecessary intimate places, while her companion was equally abused but not searched.
9. In the meantime, the Prado continued its route towards Bangui, its passengers unaware of the pickup truck having been stopped at Bossemptélé. Upon arrival at Yaloké, the Prado was stopped at a Gendarmerie checkpoint. The passengers were held there for some time without explanation. After around 30 minutes, Congolese (Republic of the Congo) MISCA soldiers arrived at the checkpoint and notified them that their companions in the pickup truck had been arrested in Bossemptélé. They were also informed that they were now arrested in connection to the robbery of the truck driver in Baoro. Seven adults (two men and five women) and two children were in Prado. All the passengers in Prado were ordered to descend from the vehicle, and lay on the floor. They were checked, beaten and then taken to the Gendarmerie in Yaloké. The two children in the vehicle were taken away to an unknown location.

10. Upon arrival to the Gendarmerie at Yaloké, two men were taken to a room, hands and feet tied with ropes in pairs. Five women were taken to a separate room. They all spent the night in Yaloké.
11. On 13 July 2014, at around 14:00 hours, seven individuals, who had been detained in Bossemtélé, arrived in Yaloké with MISCA vehicles. The pickup truck and goods purchased in Cameroon were left in Bossemtélé. Seven adults and two children, who spent the night in Yaloké, were forced to board MISCA truck and were taken to Bangui.
12. Around 19:00 hours, they arrived at MISCA base at Mpoko, Bangui. Still handcuffed with ropes, women and children were taken to one room, and men to another. Later during the night, one Cameroonian MISCA soldier arrived to the room where the men were being held and offered them food. Since they were handcuffed they explained to soldiers that they could not eat without their hands and requested their hands be untightened. The MISCA soldiers laughed and said that they were animals and that they were expected to eat as such. The detainees reported during the interview that they could not eat until they were handed over to MISCA Police. Women and children were held in a room next to the men. They all slept on the floor without a cover, and were not given access to bathrooms.
13. In the morning of 14 July 2014, Colonel of Congolese (Republic of the Congo) MISCA Police arrived at the location where the individuals were being held and ordered Cameroonian soldiers to transfer the detainees to Congolese camp. The Colonel mentioned that the conditions in which they were being held were inhumane and complained to Cameroonian soldiers. Cameroonian soldiers followed the order and 16 individuals were taken to Congolese camp at Mpoko. According to their testimonies, once at Congolese camp they were given food, permitted to clean up and asked what had happened.
14. Later on the same day, at around 16:00 hours they were transferred to the SRI unit of the Gendarmerie in Bangui, where they spent the night.
15. On 15 July 2014, they were all interrogated by the Gendarmerie and informed that an investigation of the events had been opened. In the afternoon, a Prosecutor started to take statements from each of the individuals. By next day all testimonies had been taken and in the morning of 18 July, all the individuals except three were released without charges.
16. The last three individuals (two men and one woman) were held and transferred to the prison by a decision of the Prosecutor. They were presented to the Judge on 30 July 2014. The judge ruled that the woman should be in domiciliary detention for 12 months, reporting to the police once a week. The other two men were sentenced to three years in prison for carrying illegal weapons. The Panel has withheld the names of the majority of witnesses and victims to protect their identity. The ones (partially) disclosed gave their approval.
17. The Panel met with Cameroonian battalion commander and another Cameroonian Colonel. The Panel reached the Captain, who was still in

---

Bossemptélé at the time of the incident, by phone. The Captain was requested to give his version of events. He denied that they had tortured the individuals in question, raped or harassed women or stole any goods. However, when questioned about the individual who was killed, he explained: “We had been warned that the man inside the vehicle, whose name was John Mulabe, was dangerous. When he descended from the vehicle we sensed danger and then shot him.” The weapon of “Américain” was collected after the shooting but it remains unknown whether it was found inside the vehicle or not. Cameroonian contingent interlocutors dismissed the question and did not provide a clear answer. According to the two commanding officers in Bangui, MISCA soldiers did not realize that they had not killed John Mulabe but someone else only until several days after the incident.

18. The individuals that were released presented a complaint to the Prosecutor’s Office in Bangui who requested goods confiscated by MISCA to be returned. On 30 July 2014, MISCA returned the two vehicles, but they were both empty. A follow-up claim is to be submitted to the Prosecutor and to the human rights section of MISCA in order for the victims to be compensated for their damages.

*Exhibit 1 – Eye wound of one of the victims.*



*Exhibit 2 – Leg wound of one of the victims.*



*Exhibit 3 – Wrist wounds of one of the victims*



## Annex 70

### **Locations of schools affected by the conflict from 5 December 2013 to 31 July 2014<sup>10</sup>**

1. 23 in Bangui – private and public
2. 8 in Bamingui-Bangoran – all public
3. 26 in Basse-Kotto – private and public
4. 12 in Haute-Kotto – all public
5. 10 in Haut-Mbomou – private and public
6. 18 in Kémo – all public
7. 27 in Mambéré-Kadeï – private and public
8. 20 in Mbomou – private and public
9. 12 in Nana-Gribizi – all public
10. 28 in Nana-Mambere – private and public
11. 37 in Ombella M'Poko – private and public
12. 31 in Ouaka – private and public
13. 49 in Ouham – public and private
14. 78 in Ouham-Pendé – private and public
15. 11 in Sangha Mbaere – private and public
16. 8 in Vakaga – all public

---

<sup>10</sup> Information provided by the IASC Education Cluster for the Central African Republic.

---

**Annex 71****Case study of killing, rape, displacement of a family in Bambari**

1. On 25 June 2014, at around 22:00 hours, in the town of Bambari, Toumbazou I neighbourhood, four armed anti-balaka youths entered the house of Oumar Ousman, a 84-year-old FAO consultant in Bambari. Mr. Ousman was not present at the moment of the incident; in the morning he had been evacuated by Sangaris to the UNICEF compound in town, together with all other United Nations staff in the village due to the volatile security situation.
2. According to his testimony and other interviews conducted by the Panel,<sup>11</sup> the anti-balaka men were looking for him. Nine family members of Ousman were in the house at the time of the incident, including sons, daughters and granddaughters of Ousman.
3. Four men entered the house, demanding the whereabouts of Ousman. One of his daughters responded that he was not in the house. Four men proceeded to ask for men in the house. At that moment, Oumar Boukar Ousman (35-year-old son of FAO consultant) ran away through the back of the house suspecting that his life was in danger. Three men proceeded to chase the young man towards the river and once they caught him, killed him with machetes and knives. Neighbors found the body later that night by the riverside.
4. Then three men returned to the house and raped three of five women present in the house. The youngest was 13-years-old and the eldest was 32.
5. Due to the shouting and the noise caused during the incident, neighbours went to the house. Three of the assailants ran away without being caught. However, one was caught and interrogated by neighbours and the neighbourhood chief.
6. According to the testimony of the neighbours and the information gathered from the caught assailant, an individual named Bada Yade had hired four anti-balaka members to kill Ousman. They were hired from Grimari and not from Bambari. His father Gustave Yade, is a former colleague of Ousman, with whom he had worked in 2011. Back then, they had had a work-related misunderstanding. The neighbours released the anti-balaka member after they had obtained his confession. He was not handed over to the police, supposedly because it was too

---

<sup>11</sup> Interviews conducted in Bambari on 3 July 2014 and in Bangui on 26 June, 17 and 18 July 2014.

late and the neighbours could not reach anyone on the phone.

7. Valuables stolen from the residence included 180,000 CFA (355 USD), a sewing machine, a manioc mill, a generator and all doors inside the house. The anti-balaka commander in the neighbourhood called “Risqueur”, who supposedly was very upset with the perpetrators, recuperated most of the valuables.
8. The incident was reported to MINUSCA Security and to the competent NGO for women and girls to receive medical treatment. On 26 June 2014, all Ousman’s family members were evacuated to Bangui. Ousman is submitting an official complaint to the Judicial Authorities in Bangui. The Panel is following the matter. No judiciary measures have been taken.

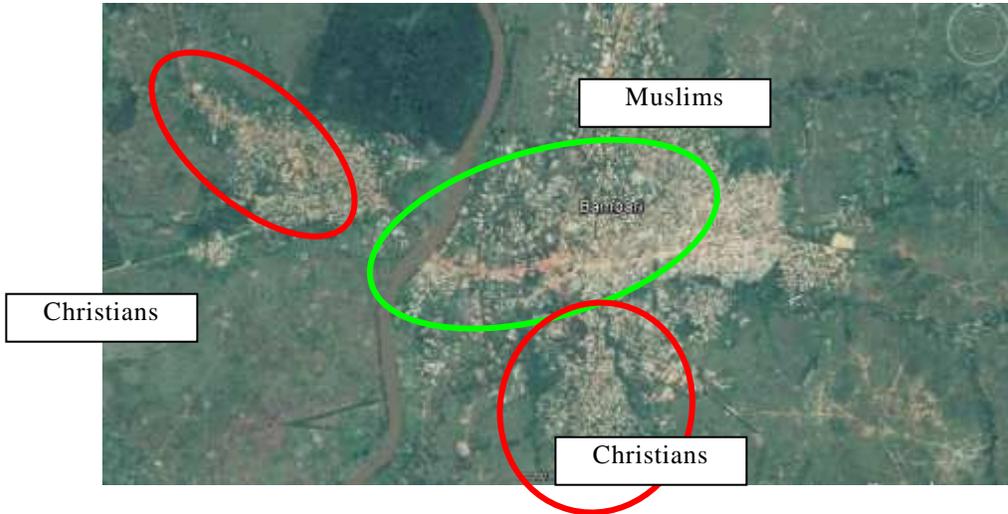
*House of FAO consultant occupied by anti-balaka elements  
(photograph taken by the Panel on 3 July 2014)*



*Inside the house of FAO consultant looted and occupied by anti-balaka  
(photograph taken by the Panel on 3 July 2014)*



*Location of the house where incident occurred*



## Annex 72

**Gender-based violence sub cluster data on rape cases in the Central African Republic from December 2013 to July 2014**

**PERIODE DES INCIDENTS DU 5 DECEMBRE 2013 A JUILLET 2014**

**DONNEES ONG - RCA**

**VIOLENCES SEXUELLES PERPETREES PAR DES HOMMES EN ARMES /ACTEURS ARMES NON ETATIQUES + PREFECTURE D'INCIDENT**

**ONG**

(Préfectures : Nana Gribizi, Ouham Pende, Ombella MPoko)

FEMMES	HOMMES	FILLES	GARCONS	TOTAL
518	02	83	00	<b>603 CAS</b>

**REPARTITION PAR PREFECTURE**

				<b>Nana-Gribizi : 223 cas</b>
				<b>Ouham-Pendé : 62 cas</b>
				<b>Ombella-Mpoko : 318 cas</b>

**VIOLENCES SEXUELLES PERPETREES PAR DES HOMMES EN ARMES /ACTEURS ARMES NON ETATIQUES + PREFECTURE D'INCIDENT**

**ONG**

(Préfectures : Ombella MPoko, Lobaye, Ouham Pende)

FEMMES	HOMMES	FILLES	GARCONS	TOTAL
34	00	05	00	<b>39 CAS</b>

<b>REPARTITION PAR PREFECTURE</b>				
				<b>Ombella-Mpoko : 32 cas</b>
				<b>Lobaye : 03 cas</b>
				<b>Ouham-Pendé : 02 cas</b>
<b>VIOLENCES SEXUELLES PERPETREES PAR DES HOMMES EN ARMES /ACTEURS ARMES NON ETATIQUES + PREFECTURE D'INCIDENT</b>  <b>ONG</b>  <b>(Préfectures : Haut Mbomou, Ouahm, Bangui)</b>				
<b>FEMMES</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FILLES</b>	<b>GARCONS</b>	<b>TOTAL PAR PREFECTURE</b>
00	00	01	00	<b>Haut-Mbomou : 01 cas</b>
08	01	01	00	<b>Ouham : 09 cas</b>
91	20	17	04	<b>Bangui : 132 cas</b>
				<b>142 CAS</b>

Source: GVB CLUSTER – Central African Republic